

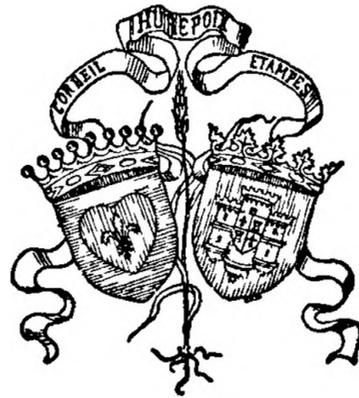
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

9<sup>e</sup> Année — 1903

---

1<sup>re</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1903

## SOMMAIRE DU 1<sup>er</sup> BULLETIN DE 1903

---

Statuts et règlement de la Société. . . . .	Page	v
Liste des membres . . . . .		xi
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.		xx
Sociétés correspondantes . . . . .		xxi
Compte-rendu des séances . . . . .		i
Assemblée générale du 10 Juin 1903 . . . . .		4
Etude historique sur saint Spire (Exupère) 1 <sup>er</sup> évêque de Bayeux et patron de Corbeil, par M. l'abbé P. DESTARAC . . . . .		12
Notre-Dame-des-Champs, prieuré dyonisien d'Essonnes, par M. J. DEPOIN . . . . .		26
Les dernières années de Michel de l'Hôpital, sa retraite au Vignay et sa mort au château de Bellébat, par M. l'abbé A. DEVERRE . . . . .		39
Le Grand Portail du cloître Saint-Spire, par M. A. DUFOUR.		56

### GRAVURES

Châsse de saint Spire . . . . .	20
Portrait de Michel de l'Hôpital, chancelier de France .	39
Vue du Château du Vignay, habitation du Chancelier de l'Hôpital . . . . .	40
Vue de la Chapelle de Champmotteux, où est renfermé le tombeau du Chancelier de l'Hôpital . . . . .	48

---

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. POPOT père, Allées de Saint-Jean, à Corbeil.

---

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE  
CORBEIL, D'ÉTAMPES  
ET DU  
HUREPOIX

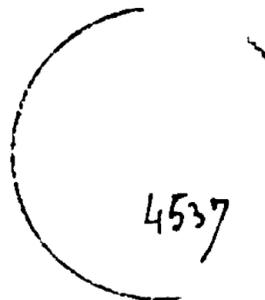
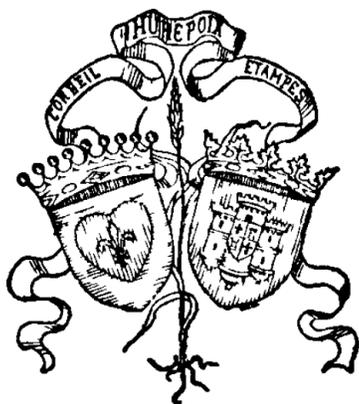
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

9<sup>e</sup> Année — 1903

---

1<sup>re</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1903

Per. 8<sup>o</sup>  
12437

SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

STATUTS

*Approuvés par arrêté préfectoral en date  
du 19 février 1895*

---

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le consentement soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis : 1° aux signataires des présents statuts, 2° à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs ; cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un versement de cent francs au moins sera exonéré du paiement des cotisations annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt et un membres, élus pour trois ans en Assemblée générale.

Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des bulletins ; il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice-Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

Cette assemblée nomme les membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.

ART XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président :

P. BOUCHER.

Vu et soumis à l'approbation de  
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,

G. DE LINIÈRES.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

*Pour le Préfet,*

Le Secrétaire-général délégué,

DUFOIX.



# RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

*Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894*

---

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Etampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin ; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société ; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement à l'assemblée générale un rapport sur les travaux de la société ; enfin il remplit les fonctions d'archiviste.

ART. V. — Le Secrétaire rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles ; il paie les dépenses ordonnancées et donne, chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois ; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages ; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises sans retard au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1<sup>er</sup> janvier.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication, composé d'un vice-Président et du Secrétaire général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle.

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale ; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil, sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



## LISTE DES MEMBRES

---

Les noms précédés d'un astérisque (\*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

---

- MM. ALLAIN, Maire de Soisy-sous-Étiolles, 12, rue Godot de Mauroi, à Paris (IX<sup>e</sup>).
- ALLIOT (l'Abbé), curé de Chennevières-sur-Marne (S.-et-O.).
- ALLORGE, Professeur de dessin à Montlhéry (S.-et-O.).
- AUBLET-DELAUNAY (M<sup>me</sup>) 173, Boulevard Péreire, à Paris (XVII<sup>e</sup>).
- \*AUBRY-VITET, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet de Jouy, à Paris (VII<sup>e</sup>).
- ASHER, à Berlin (Allemagne).
- AUSCHER, ingénieur expert, 24, rue La Fayette, à Versailles.
- BABIN, pharmacien, à Arpajon (S.-et-O.).
- BARREAU (Eugène), Juge au tribunal de commerce de Corbeil, à Ris-Orangis (S.-et-O.).
- BARTHÉLEMY (Jules), Président d'honneur de la Société des géomètres de France, rue Feray, à Corbeil.
- BARTHÉLEMY (Louis), ingénieur, 85, rue d'Hauteville, à Paris (X<sup>e</sup>).
- BARTISSOL, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel-sur-Orge, et 7, rue Lafayette à Paris (IX<sup>e</sup>).
- BAUDIN, maire de Milly (S.-et-O.).
- BASSERIE (Mlle), 49, rue St-Vincent, au Mans (Sarthe).
- BEGLET (Armand), à Corbeil, et à Paris, 162, boulevard Haussmann (VIII<sup>e</sup>).
- \*BÉRANGER (Charles), 82, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII<sup>e</sup>).
- \*BERNON (le Baron de), à Palaiseau, et à Paris, 3, rue des Saints-Pères (VI<sup>e</sup>).

- MM. BESSIN, ancien Conseiller d'arrondissement, à Corbeil.  
 BIBLIOTHÈQUE (la) COMMUNALE DE CORBEIL, représentée par  
 M. DUFOUR, bibliothécaire.  
 \*BIZEMONT (le Vte Arthur de), au Château du Tremblois, par  
 Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).  
 BLAVET, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Étampes.  
 BLONDEAU, Architecte à Brie-Comte-Robert, (Seine-et-Marne).  
 BOËTE, Instituteur, à Villecresnes (S.-et-O.).  
 BONNEFILLE, Sénateur de Seine-et-Oise, à Massy (S.-et-O.).  
 BONNEFOY, 3, rue d'Alger, à Paris (1<sup>er</sup>).  
 BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon (S.-et-O.).  
 BOSELLI (Paul), 130, rue Royale, à Lille (Nord), et 32, cours la  
 Reine, Paris (VIII<sup>e</sup>).  
 BOUCHER (le Dr Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de  
 Corbeil.  
 BOUGIN (Louis), 5, rue d'Arcole, à Paris (IV<sup>e</sup>).  
 BOUJU-TANDOU (J. Albert), 45, avenue Marceau, à Paris (XVI<sup>e</sup>).  
 BOULÉ (Alphonse), Juge de paix honoraire, à Lignières (Cher).  
 \*BOURDIN, ingénieur chimiste, à Corbeil.  
 BOURDON, Receveur des Finances, à Corbeil.  
 BRICARD, propriétaire, à Corbeil.  
 BRINON, vice-président de la chambre de commerce de Cor-  
 beil - Étampes, à Pussay (S.-et-O.).  
 BRUNOY (la Commune de) (S.-et-O.).
- CALLIET, banquier, Maire de Corbeil.  
 CANOVILLE, Maire de Mennecy (S.-et-O.).  
 CARNOT (François), 16, avenue du Trocadero, à Paris (XVI<sup>e</sup>).  
 CASSARINY (le Dr), médecin à Mennecy (S.-et-O.).  
 CAUVIGNY (l'Abbé), Curé de Ballancourt (S.-et-O.).  
 \*CAUVILLE (Paul de), ancien Sénateur, au Château de Coye  
 (Oise) et, à Paris, 15, avenue Matignon (VIII<sup>e</sup>).  
 CAYRON (l'Abbé), Curé de Lardy (S.-et-O.).  
 CHAMBON, avoué à Corbeil.  
 \*CHATONEY (Eugène), 6, rue Meissonier, à Paris (XVII<sup>e</sup>).  
 CHÉRON, à Lardy (S.-et-O.).  
 CHERRIÈRE (le Dr), à Essonnes (S.-et-O.).  
 CHEUVREUX, à Étiolles, par Corbeil, et 41, avenue de Fried-  
 land, à Paris (VIII<sup>e</sup>).

- MM. CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maître honoraire à la Cour des Comptes, à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 216, rue de Rivoli (1<sup>er</sup>).
- CHEVALLIER, conservateur de la Bibliothèque de Chartres, 2, rue du Petit Beauvais à Chartres (Eure-et-Loir).
- CIBIEL (Alfred), Député de l'Aveyron, au château de Tigery, et 53, rue Saint-Dominique, à Paris (VII<sup>e</sup>).
- CLAYE, notaire, à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).
- CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement, à Étampes.
- COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Mousseau par Evry-petit-Bourg, et à Paris, 5, avenue Montaigne (VIII<sup>e</sup>).
- COLAS (l'Abbé), Curé de Soisy-sous-Étiolles (S.-et-O.).
- COLAS (Albert), propriétaire à Villeneuve-le-Roi, par Ablon (S.-et-O.), et à Paris, 1, rue de Jussieu (V<sup>e</sup>).
- COLLARDEAU DU HEAUME (Philéas), 6, rue Halévy, à Paris (IX<sup>e</sup>).
- COPPÉE (François), membre de l'Académie française, 12, rue Oudinot, à Paris (VII<sup>e</sup>).
- COTHEREAU, Président du tribunal civil, à Corbeil.
- COURAUD (l'Abbé), curé de Montlhéry (S.-et-O.).
- \*COURCEL (le Baron Alphonse de), sénateur, au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Montparnasse (XV<sup>e</sup>).
- \*COURCEL (George de), à Vigneux, et à Paris, 178, boulevard Haussmann (VIII<sup>e</sup>).
- \*COURCEL (Valentin de), Maire d'Athis-Mons (S.-et-O.), et à Paris, 20, rue de Vaugirard (VI<sup>e</sup>).
- CREUZET, principal clerc d'avoué, à Corbeil.
- \*CROS (Louis), Conseiller général de Seine-et-Oise, à Corbeil.
- DAMERON, Architecte, rue Chantereine, à Corbeil.
- DANGER, géomètre, à Étampes.
- DANVERS, commissaire-priseur de l'arrondissement de Corbeil, à Corbeil.
- † \*DARBLAY (Aymé), au château de St-Germain, par Corbeil.
- DARBLAY (Paul), au château de St-Germain, par Corbeil.
- DARBLAY (Robert), au château de St-Germain, par Corbeil.
- DARNET (Jérôme), Greffier en chef du tribunal de Corbeil.
- DEBLED, artiste-peintre, à Linas, par Montlhéry (S.-et-O.).
- DECAUVILLE (Armand), Maire de Courcouronnes, à la Ferme du Bois-Briard, par Ris-Orangis (S.-et-O.).

- MM. DELAUNAY, à Saintry, par Corbeil, et à Paris, 61, boulevard Beaumarchais, Paris (III<sup>e</sup>).
- DELESSARD (Édouard), Avoué honoraire près le tribunal de la Seine, à Ris-Orangis, et à Paris, 10, rue de l'Université (VII<sup>e</sup>).
- DELESSARD (Ernest), Ingénieur civil, à Lardy (S.-et-O.).
- \* DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris, 150, boulevard St-Germain (VI<sup>e</sup>).
- DESRUES (l'Abbé), Curé Doyen de l'Isle-Adam (S.-et-O.).
- DESTARAC (l'Abbé), 1<sup>er</sup> vicaire à St-Spire, à Corbeil.
- DEVERRES (l'Abbé), Curé de Boutigny (S.-et-O.).
- DEVOUGES (le Dr), Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement, rue Feray, à Corbeil.
- DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.).
- DRAGISEVICS, Professeur honoraire au Lycée Henri IV, à Champrosay, par Draveil, et à Paris, 18, rue St-Simon (VII<sup>e</sup>).
- DUFAURE (Amédée), ancien député, au Château de Gillevoisin, par Chamarande, et 11, avenue Percier, à Paris (VIII<sup>e</sup>).
- DUFOUR (M. A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.
- DURANDET (l'Abbé), Curé de Ris-Orangis (S.-et-O.).
- \* DUVAL (Rubens), Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine par Corbeil, et à Paris, 11, rue de Sontay (XVI<sup>e</sup>).
- FERAY (Ernest), 8, rue de Castellane, à Paris (VIII<sup>e</sup>).
- \* FERAY (Georges), 31, rue de la Baume, à Paris (VIII<sup>e</sup>).
- FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy, et à Paris, 16, rue Cassini (XIV<sup>e</sup>).
- FLIZOT, libraire, à Étampes.
- FORTEAU (C.-M.), Trésorier de la Caisse d'Épargne, à Étampes.
- FOUDRIER (l'Abbé), Curé de Neuilly-Plaisance (S.-et-O.).
- FRITSCH (l'Abbé), Curé de Croissy-sur-Seine (S.-et-O.).
- GANDRILLE (Victor), maire du Perray, à St-Germain-lès-Corbeil, par Corbeil.
- GARNIER, négociant, quai de la Pêcherie, à Corbeil.
- GATINOT, inspecteur primaire honoraire, à Montgeron (S.-et-O.).
- GAUDIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.

- MM. GÉHIN (l'Abbé), Curé de Chilly-Mazarin, par Longjumeau (S.-et-O.).
- GENET (l'Abbé), Curé de Méréville (S.-et-O.).
- GENTY (l'Abbé), Vicaire général de Versailles, 23, rue Saint-Honoré, à Versailles.
- GÉRARD (Octave), avoué à Corbeil.
- GIBERT (Mme), à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne).
- GILBERT (André), secrétaire d'ambassade, 17, avenue de Breteuil, Paris (VII<sup>e</sup>).
- GIBOIN, rue Orbe, à Libourne (Gironde).
- GIRARD, Conservateur des hypothèques, à Corbeil.
- GLIMPIER (l'Abbé), Curé de St-Sulpice de Favières, par Boissy-sous-St-Yon (S.-et-O.).
- GRAILLOT, chef d'institution, à Monthéry (S.-et-O.).
- GRAND (Émile), avoué à Corbeil.
- GRAND (Mlle M.), à Corbeil.
- GRANGE (le Marquis de la), Maire de Montgeron, et à Paris 6, rue du Cirque (VIII<sup>e</sup>).
- GUÉBIN (Edmond), Avoué à Corbeil.
- GUILLARD, président de la Société d'Horticulture, à Étampes.
- GUILBERT (Denys), Avocat, au Château du Colombier, par St-Chéron, et à Paris, 65, rue de Rennes (VI<sup>e</sup>).
- GUYOT (Joseph), au Château de Dourdan, et à Paris, 30, rue de Condé (VI<sup>e</sup>).
- HARO (Henri), Peintre-Expert, 20, rue Bonaparte, à Paris (VI<sup>e</sup>).
- † HAURÉAU (Barthélemy), Membre de l'Institut.
- HÉBERT (Édouard), 3, rue de la Paix, Paris (II<sup>e</sup>).
- HERNEST (l'Abbé), Curé de St-Germain-lès-Corbeil.
- HOUSOY (le Comte du), au Château de Frémigny, par Bouray, (S.-et-O.) et 5, rue Beaujon, à Paris (VIII<sup>e</sup>).
- HUDELOT, juge au tribunal de Senlis (Oise).
- HUMBERT-DROZ, Imprimeur à Étampes.
- \* JACQUEMOT (l'Abbé), Curé-Doyen d'Argenteuil (S.-et-O.).
- JALLEY (l'Abbé), Curé de Grigny, par Ris-Orangis (S.-et-O.).
- JEANCOURT-GALIGNANI, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris, 82, rue du faubourg St-Honoré (VIII<sup>e</sup>).
- JARRY (Henri), Membre du Conseil départemental d'hygiène, à Corbeil.

- MM. JOANNE (Edmond), Hôtel de Nesmond, 55 et 57, quai de la  
Tournelle, à Paris (V<sup>e</sup>).
- JOYEUX (André), à Essonnes (S.-et-O.).
- JOZON (Maurice), Notaire à Corbeil.
- LABBÉ (le R. P.), Supérieur de l'Institution de Sainte-Croix,  
au Vésinet (S.-et-O.).
- \*LA BAUME-PLUVINEL (Mlle de), au Château de Marcoussis, et  
à Paris, 9 rue de la Baume (VIII<sup>e</sup>).
- LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'histoire de Paris,  
5, rue de Moscou, à Paris (VIII<sup>e</sup>).
- LADMIRAL (le D<sup>r</sup>), au Château d'Étiolles, par Corbeil.
- LAFAULOTTE (L. de), à Bruyères-le-Châtel (S.-et-O.), et à Paris,  
129, avenue des Champs-Élysées (VIII<sup>e</sup>).
- LAFOLLYE (Paul), architecte diplômé, professeur de dessin,  
34, rue Condorcet, Paris (IX<sup>e</sup>).
- LAINÉY, Directeur des grands Moulins de Corbeil, 5, rue du  
Louvre, à Paris (I<sup>er</sup>).
- LAROCHE (Mme Jules), rue Saint-Spire, à Corbeil.
- LASNIER (E.), Receveur des Finances en non activité, 28, rue  
de Champlouis, à Corbeil.
- LAVALLÉE (Pierre), au Château de Segrez, par Boissy-sous-  
St-Yon, et à Paris, 10, rue de Vézelay (VIII<sup>e</sup>).
- LECACHEUR (Mme), rue Saint-Spire, à Corbeil.
- LEFEBVRE (Paul), instituteur à St-Germain-lès-Corbeil.
- LÉGER (l'Abbé), Curé de Domont (S.-et-O.).
- \*LEGRAND (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Étampes.
- LEGROS, Notaire, Maire de Boissy-St-Léger (S.-et-O.).
- LEHIDEUX (Ernest), à la Bégallière, à Brunoy, et à Paris, 27,  
Boulevard Malesherbes (VIII<sup>e</sup>).
- LELONG, notaire à Corbeil.
- LEMAIRE (Jules), homme de lettres, rue Feray, à Corbeil.
- LEMAIRE, libraire, à Corbeil.
- LE PAIRE (Jacques-Amédée), à Lagny (S.-et-M.).
- LEROY (Jules), juge au tribunal de commerce de Corbeil.
- LOISEL (Albert), rue du 14 Juillet, 21 bis, à Corbeil.
- LORIN, Avoué, Secrétaire-général de la Société historique de  
Rambouillet, à Rambouillet.

- MM. MAILLE ST-PRIX, au Château de la Grange, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 11, Square de Messine (VIII<sup>e</sup>).
- MALLET, Banquier à Corbeil.
- MARCHEIX, Conservateur de la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, à Paris (VI<sup>e</sup>).
- MAREUSE (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris (VIII<sup>e</sup>).
- MARSAUX (le Chanoine), 68, rue des Jacobins, à Beauvais (Oise).
- MARTELLIÈRE, ancien magistrat, à Pithiviers (Loiret).
- MARTELLIÈRE fils, architecte à Paris, 33, rue Claude-Bernard (V<sup>e</sup>).
- MARTIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.
- MASSUCHETTI (l'Abbé), Curé de Viry-Châtillon (S.-et-O.).
- \* MAUBAN (Georges), à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 5 bis, rue de Solférino (VII<sup>e</sup>).
- MONMARCHÉ (Marcel), rédacteur des Guides Joanne de la maison Hachette, à Arpajon (S.-et-O.).
- MONTGERMONT (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à Paris (VIII<sup>e</sup>), et au château de Montgermont, par Ponthierry, (S.-et-M.)
- MORIZET (Émile), à l'Hôtel des Arquebusiers, à Corbeil, et à Paris, 57, rue Meslay (III<sup>e</sup>).
- MOTTHEAU, 4, place St-Médard, à Brunoy (S.-et-O.).
- MURET (l'Abbé), Curé de Brunoy (S.-et-O.).
- OUADIOU, Architecte de la ville, avenue Darblay, à Corbeil.
- PAILLARD (Julien), architecte, 33, rue Delambre, à Paris (XIV<sup>e</sup>).
- PALLAIN, gouverneur de la Banque de France, Hôtel de la Banque, à Paris (I<sup>er</sup>).
- PAPIN, Agent des Assurances générales, à Corbeil.
- PARA (Le Docteur), à la Ferté-Alais (S.-et-O.).
- PASQUET (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement, à Corbeil.
- PASTRÉ (Aymé), au Château de Beauvoir, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 29, rue du faubourg St-Honoré (VIII<sup>e</sup>).
- PELLERIN, à Saintry, par Corbeil.
- PÉRIN (Louis), à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Écoles (V<sup>e</sup>).
- PETIT (Félix), propriétaire, rue St-Spire, à Corbeil.
- PETIT (Georges), agent d'assurances, à Corbeil.
- \* PIERREDON, 150, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII<sup>e</sup>).

- MM. PINARD (André), au château de Champcueil, par Mennecey, et à Paris, 54, quai Debilly (XVI<sup>e</sup>).
- PINAT, architecte à St-Germain, par Corbeil.
- PLANCOUARD (Léon), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Berck-plage (Pas-de-Calais), et à Arthies par Magny-en-Vexin (S.-et-O.).
- POPOT père, caissier central honoraire de la Caisse d'épargne de l'arrondissement de Corbeil, à Corbeil.
- PRESTAT, Receveur des finances à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- PRIVÉ, Directeur du Moulin français à Salonique, (Turquie).
- RABOURDIN (Charles), Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons (S.-et-O.).
- RADOT (Émile) ancien président du tribunal de Commerce de Corbeil, à Essonnes (S.-et-O.).
- RAVAUT (Paul), 114, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII<sup>e</sup>).
- RESVE, chef d'institution à Montlhéry (S.-et-O.).
- RICHERAND (le Baron), Maire de Villecresnes, et à Paris, 13, rue Paul-Louis Courier (VII<sup>e</sup>).
- RILLY (le Comte de), au château d'Oyzonville, par Sainville (Eure-et-Loir), et 61, rue de Varennes, à Paris (VII<sup>e</sup>).
- ROUSSELIN (l'Abbé), aumônier de l'école Fénelon, à Vaujours (S.-et-O.).
- ROUSSEAUX, avoué à Corbeil.
- SABATIER, Maire de Viry-Châtillon (S.-et-O.).
- SAINT-MARC-GIRARDIN (Henri), au château de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 22, rue François I<sup>er</sup> (VIII<sup>e</sup>).
- SAINTIN (Alfred), Maire de Montlhéry (S.-et-O.).
- SERGENT, notaire honoraire à Milly (S.-et-O.).
- SIMON (Paul), Architecte, à Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.).
- SIMON (l'Abbé), Curé de Leuville-sur-Orge, par Montlhéry (S.-et-O.).
- SOUPAULT, à Villeneuve-le-Roi, par Ablon (S.-et-O.).
- STECHELT, à New-York (Etats-Unis).
- SWARTE (Victor de), Trésorier-Payeur-Général du Nord, à Lille, et à Paris, rue Clément-Marot, 19 (VIII<sup>e</sup>).
- TANON (M. L.), Président de Chambre à la Cour de Cassation.

- 90, rue d'Assas, à Paris (VI<sup>e</sup>) et au château du Clos-Bernard, à Soisy-sous-Étiolles (S.-et-O.).
- MM. TAVERNIER, architecte, 107, rue de l'Université à Paris (VII<sup>e</sup>).  
 TETON (Gabriel), instituteur à Épinay-sous-Senart, par Brunoy (S.-et-O.).  
 THIRROUIN père, Maire de Lisses, par Essonnes (S.-et-O.).  
 TOURNEUX (Maurice), à Morsang-sur-Orge, clos de la Guérinière, et à Paris, 34, quai de Béthune (IV<sup>e</sup>).  
 \*TREUILLE (Raoul), 156, rue de Rivoli, à Paris (I<sup>er</sup>).  
 TREILHARD (le Comte), au château de Marolles-en-Hurepoix, et 10, avenue de Messine, à Paris (VIII<sup>e</sup>).  
 TROCHU (Jules), propriétaire, à Arpajon, et à Paris, 4, rue de Sèvres (VI<sup>e</sup>).  
 VALLET (l'Abbé), Curé de Ste-Escobille, par Authon-la-Plaine (S.-et-O.).  
 VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 38, avenue Gabriel (VIII<sup>e</sup>).  
 VAVASSEUR (l'Abbé), Curé de Livry (S.-et-O.).  
 VERDAGE (Émile), négociant à Corbeil.  
 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la Commune de) (S.-et-O.).  
 VOLLANT (Louis), ingénieur civil, Villa Rochefort, à Saint-Germain-lès-Corbeil.  
 WARIN, Directeur des Papeteries d'Essonnes, à Essonnes (S.-et-O.).  
 WALTER (Henri), au Mesnil-Longpont, par Montlhéry, et 217, rue Saint-Honoré, à Paris (I<sup>er</sup>).

---

#### MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

- MM. BOURNON (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine Roucher, à Paris (XVI<sup>e</sup>).  
 COÜARD (Émile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles, Hôtel de la Préfecture.  
 DUTILLEUX (A.), Chef de division honoraire à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, 19, avenue de Picardie.  
 MARQUIS (Léon), d'Étampes, 54, rue de la Clef, à Paris (V<sup>e</sup>).  
 PHARISIER, Rédacteur en chef de *l'Abeille de Seine-et-Oise*, à Corbeil.

STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue  
Gay-Lussac, à Paris (V°).

---

#### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	MM.
BARTHÉLEMY (Jules), de Corbeil.	GIRARD, de Corbeil.
BLAVET, d'Étampes.	JARRY (H.), de Corbeil.
BONNIN (l'Abbé), d'Ablon.	LASNIER (E.), de Corbeil.
BOUCHER (le D <sup>r</sup> P.), de Corbeil.	LEGRAND (Maxime), d'Étampes.
COLAS (l'Abbé), de Soisy.	LEMAIRE (Jules), de Corbeil.
COURCEL (G. de), de Vigneux.	MAREUSE (Edgar), de Paris.
COURCEL (V. de), d'Athis-Mons.	MARQUIS (Léon), d'Étampes.
DEPOIN (Joseph), de Pontoise.	MARTELLIÈRE, de Pithiviers.
DUFOUR (M. A.), de Corbeil.	MOTTHEAU, de Brunoy.
DUTILLEUX (A.), de Versailles.	PASQUET (A. Marc), de Corbeil.
GENTY (l'Abbé), de Versailles.	

---

#### BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'honneur :

M. le Sous-Préfet de Corbeil. — M. le Sous-Préfet d'Étampes.

---

Président :	M. François COPPÉE, de l'Académie française.
Vice-Présidents :	M. le D <sup>r</sup> P. BOUCHER, Médecin en chef de l'hôpital de Corbeil.
	M. G. de COURCEL, ancien officier de marine.
	M. BLAVET, d'Étampes.
Secrétaire-Général :	M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil.
Trésorier :	M. POPOT père, caissier central honoraire de la Caisse d'Épargne de Corbeil.
Secrétaire-Rédacteur :	M. GIRARD, Conservateur des hypothèques, à Corbeil.

---

## COMITÉ DE PUBLICATION

MM. le Dr P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.  
 A. DUFOUR, Secrétaire général, membre de droit.  
 V. de COURCEL, d'Athis-Mons.  
 GIRARD, Secrétaire-Rédacteur, à Corbeil.  
 J. LEMAIRE, de Corbeil.  
 Léon MARQUIS, d'Étampes.  
 Max. LEGRAND, d'Étampes.

---

 SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.  
 La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.  
 La Société archéologique de Rambouillet.  
 La Société historique et archéologique du Gâtinais.  
 La Société archéologique de Sens, à Sens (Yonne).  
 La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.  
 La Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.  
 L'Académie Royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Suède).  
 La Société des Amis des monuments parisiens, 98, rue de Miromesnil, à Paris (VIII<sup>e</sup>).  
 La Société française d'archéologie.  
 La Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres (Eure-et-Loir).  
 La Société historique et archéologique de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).  
 La Société des Bollandistes, 14, rue des Ursulines, à Bruxelles (Belgique).  
 Le Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière, Lyon (Rhône).



**SOCIÉTÉ**  
**HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE**  
**DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX**

---

**COMPTE-RENDU DES SÉANCES**

---

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Tenue à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)*  
*le 25 mai 1903.*

Présidence de M. le docteur Boucher, vice-président.

Étaient présents : M. le Docteur Boucher, vice-président, MM. Barthélemy, V. de Courcel, Depoin, Dufour, Girard, Jarry, Lasnier, Mareuse et Popot.

Des excuses sont présentées au nom de MM. G. de Courcel et Mottheau.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Le Conseil prononce l'admission des huit membres nouveaux ci-après nommés :

M. Bourdin Lucien, ingénieur chimiste à Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour. M. Bourdin ayant versé la somme de 100 fr. exigée par les statuts, sera inscrit comme membre fondateur.

M. Gandrille, Victor, maire du Perray, à Saint-Germain-lez-Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour.

M. Chevallier, conservateur de la Bibliothèque de Chartres, 2, rue du Petit Beauvais, à Chartres, présenté par MM. Aubry-Vitet, et Maxime Legrand.

M. Auscher, ingénieur expert à Versailles, 24, rue Lafayette, présenté par MM. Lorin et Mareuse.

M. Brinon, Vice-Président du Tribunal de Commerce de Corbeil, à Pussay (S.-et-O.), présenté par MM. Calliet et l'abbé Colas.

M. Hébert, Édouard, négociant à Paris, 3, rue de la Paix, présenté par MM. Dufour et R. Darblay.

M. Lefebvre, instituteur à Saint-Germain-lez-Corbeil, présenté par MM. Barthélemy et Dufour.

M. Champion, libraire à Paris, présenté par MM. Dufour et Mareuse.

Le Conseil enregistre la démission de M. André Barthélemy, de Villeneuve-le-Roi, motivée par un changement de résidence.

La parole est donnée à M. Depoin pour la lecture d'une notice sur le Prieuré de Notre-Dame à Essonnes ; l'érudition de notre collègue se manifeste dans ce travail sous une forme très intéressante ; les membres de la Société seront à même d'en juger lors de la publication du prochain bulletin dans lequel doit figurer cette contribution à l'histoire locale.

Le Président adresse à M. Depoin de chaleureux remerciements.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Dutilleux, membre correspondant de la Société de Corbeil-Étampes, et secrétaire de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise. M. Dutilleux apprend par cette lettre que la Société de Pontoise et celle de Rambouillet ont demandé à faire un tirage à part, pour distribuer à chacun de leurs membres, de la partie du compte-rendu de la conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, tenue à Versailles les 14 et 15 juin 1902, qui renferme des travaux d'un intérêt plus général, tels que le travail de M. Depoin sur les Cartulaires, — de M. Mareuse sur la cartographie, — de M. Couard sur les archives etc.

La lettre de M. Dutilleux, qui est adressée à M. Dufour, se termine ainsi :

« Seriez-vous disposé à en faire autant en ce qui concerne la société de Corbeil ? dans ce cas vous auriez à m'indiquer le nombre »

des exemplaires que vous jugeriez nécessaires. Je dois ajouter que Pontoise et sans doute aussi Rambouillet nous alloueront une légère indemnité en raison de ce supplément de travail, laquelle indemnité viendra en déduction de nos frais d'impression qui sont considérables... »

Après un échange d'observations d'où il résulte qu'il y a intérêt à suivre l'exemple des sociétés de Pontoise et de Rambouillet, M. le Trésorier est prié de faire connaître si l'état des finances permet de voter une subvention de 100 fr. M. Popot fournit à cet égard des explications très complètes; il évalue à 3.200 fr. le montant des disponibilités. En conséquence, le Conseil vote un crédit de 100 fr. pour le tirage à part proposé par M. Dutilleux; M. Dufour veut bien se charger des mesures d'exécution.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante, adressée à M. le Maire d'Essonnes, le 22 octobre 1902, en remerciement du don d'un cercueil en pierre de l'époque Gallo-Romaine, offert au musée Saint-Jean par la Commune d'Essonnes.

Monsieur le Maire,

Dans sa séance du 16 courant, le Conseil d'administration de notre société a été informé du don que vous avez bien voulu faire, au nom de la commune d'Essonnes, au musée Saint-Jean, d'un sarcophage de l'époque Gallo-Romaine, trouvé sur la hauteur sud d'Essonnes, à l'endroit occupé pendant de longs siècles par l'ancienne abbaye de Notre-Dame des Champs, qui fut si longtemps seigneur d'Essonnes dans la personne de son Abbé.

Plusieurs découvertes du même genre ont été déjà faites dans le même endroit, et il est bien certain que si l'on y voulait faire des fouilles sérieuses, elles seraient couronnées de succès.

La mise au jour de ce sarcophage n'en est pas moins fort intéressante, en ce sens qu'elle confirme l'ancienneté d'Essonnes, dont les origines mérovingiennes étaient déjà connus par les curieuses petites monnaies d'or qui y ont été frappées sous les rois de la première race.

La date de ce sarcophage peut être fixée au 3<sup>me</sup> siècle après Jésus-Christ; en effet, parmi les ossements et la terre qu'il renfermait se trouvait une petite monnaie de bronze de l'empereur Tétricus qui a régné dans les Gaules entre les années 268 et 273 après J.-C. Cette sépulture ne peut donc être antérieure à 268 et elle n'est pas non plus beaucoup postérieure à 273; on peut donc hardiment la placer dans la seconde moitié du 3<sup>me</sup> siècle de notre ère.

Le Conseil d'administration de notre société a appris avec un vif plaisir que vous aviez pris l'intelligente initiative de faire respecter et conserver les objets qui pourraient être découverts dans l'étendue de votre commune, et il me charge

de vous exprimer toute sa gratitude pour la marque d'intérêt que vous avez bien voulu donner à notre musée en y déposant ce curieux témoin des premiers temps d'Essonne.

Veillez agréer, monsieur le Maire, la respectueuse expression de mes sentiments de considération.

Le Président  
D<sup>r</sup> P. BOUCHER.

M. Barthélemy demande qu'une autre lettre de remerciements soit adressée à M. Nicol, d'Yerres, donateur de divers objets au profit du musée. Satisfaction sera donnée à M. Barthélemy.

Le Secrétaire général saisit le Conseil d'une requête présentée par le gardien du musée, à l'effet d'obtenir, en même temps qu'une brouette, un hangar destiné au remisage de la dite brouette, des échelles et autres outils de jardinage. L'autorisation nécessaire est accordée en principe; l'examen du devis et la suite de l'affaire sont confiés à M. Marc Pasquet.

L'ordre du jour appelle ensuite la fixation de la date à laquelle aura lieu l'assemblée générale de 1903. M. le Président rappelle à ce sujet qu'une décision récente du Conseil a disjoint l'assemblée générale de la promenade archéologique annuelle; la date de celle-ci sera indiquée ultérieurement; pour aujourd'hui il s'agit seulement de fixer la date de l'assemblée générale qui doit avoir lieu à Corbeil aussi prochainement que possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que l'assemblée générale aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil, le mercredi 10 juin 1903. Des lettres de convocation seront adressées à tous les membres de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Tenue le 10 Juin 1903 à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil.*

La séance est ouverte sous la présidence de M. le D<sup>r</sup> BOUCHER, vice-président.

Étaient présents : MM. Tavernier, Chéron, E. Delessard, Popot père, Docteur Devouges, Dufour, Jarry, Girard, Walter, Vollant,

Robert Darblay, abbé Deverre, abbé Destarac, abbé Hernest, abbé Colas, Mallet, Resve, Cros, Morizet, Soupault.

Excusés : MM. Lelong, Boselli, Marc-Pasquet, Cassariny, M. Tourneux, Le Paire, Guébin, Chambon, Gérard, Darnet, abbé Couraud, Lemaire, M. Jozon.

La parole est donnée au Secrétaire général pour le compte-rendu des travaux accomplis pendant l'année 1902.

MESSIEURS,

Un changement assez important s'est introduit dans les usages de notre Société ; je veux parler de la disjonction de l'assemblée générale et de la promenade archéologique qui, jusqu'à présent avaient eu lieu dans une seule et même journée. Il résultait de cet état de choses que le temps manquait le plus souvent pour accomplir dans son entier le programme fixé et que, trop souvent aussi, l'assemblée générale était quelque peu écourtée, sinon sacrifiée. Beaucoup de membres de la Société s'étant plaints de cet état de choses, votre Conseil a été appelé à en délibérer : il a reconnu le bien fondé des plaintes qui lui avaient été adressées et il a décidé que désormais la promenade artistique serait séparée de l'assemblée générale, que celle-ci aurait lieu vers le mois de mai de chaque année, conformément à nos statuts, et que la promenade archéologique aurait lieu à une autre époque dont la date serait fixée par le Conseil et portée à la connaissance de tous nos collègues. Voilà, Messieurs, la petite révolution que nous avons faite dans nos habitudes ; demandée par beaucoup, nous espérons qu'elle sera approuvée par tous ; c'est dans cet espoir que nous inaugurons aujourd'hui le nouvel état de choses, en ouvrant l'assemblée générale de 1903.

Mais il est un usage que nous ne voulons point changer, c'est celui de saluer de nos regrets, ceux de nos collègues que la mort nous a enlevés dans le courant de l'année 1902, dont nous nous occupons aujourd'hui.

La liste, heureusement, n'en sera pas longue, car je n'ai à vous annoncer que le décès de M. Tourneville, l'ancien juge de paix de Corbeil, où il a laissé des sympathies et des souvenirs. Il s'était retiré dans l'Eure, à Lyons-la-Forêt ; c'est là qu'il a terminé sa carrière à un âge assez avancé.

Nous avons aussi à enregistrer quelques démissions, trois ou quatre, occasionnées par départ ou autres causes ; en résumé, peu de vides se sont produits parmi nous, et nous devons d'autant plus nous en applaudir que les entrées ont été beaucoup plus importantes que les sorties ; on trouvera le détail de ces admissions dans les comptes-rendus des séances de notre Conseil d'administration, qui sont publiés dans chacun de nos bulletins ; aujourd'hui je ne vous citerai que des chiffres qui portent en eux-mêmes leur éloquence :

A l'assemblée générale de 1901, j'annonçais que notre Société se composait de 196 membres ; l'année suivante, 1902, nous en comptons 216, et, cette année, ce nombre est monté à 224, dont 22 sont fondateurs. Nous continuons donc notre

marche ascendante, malgré les vides inévitables qui se produisent chez nous, comme dans toutes les Sociétés similaires.

Une circonstance exceptionnelle a favorisé notre recrutement en 1902, il est bon de vous la faire connaître. Vous vous souvenez certainement du beau volume sur Villeroy que nous avons distribué à tous nos membres en 1901, splendide ouvrage que nous devons à la générosité de Mme Aymé Darblay qui avait tenu à l'éditer en souvenir de son regretté mari, dont elle accomplissait ainsi les intentions.

A la suite de cette distribution, d'assez nombreuses demandes se produisirent, mais l'édition était épuisée et nous ne pûmes les satisfaire. Cependant nous possédions un certain nombre d'exemplaires qui nous avaient été donnés en plus, mais qui étaient sans gravures, ce qui leur enlevait toute valeur et les rendait inutilisables.

C'est alors que nous eûmes la pensée de solliciter de Madame Aymé Darblay le prêt des planches de cuivre qui avaient servi à imprimer les gravures ; elle y consentit fort gracieusement et nous lui en avons été très reconnaissants ; mais notre reconnaissance ne devait pas s'arrêter là. En effet la dépense à faire pour le papier, le tirage, le brochage etc, était très importante et un peu au-dessus de nos forces ; il nous fallait donc retourner près de notre aimable bienfaitrice pour solliciter son concours. Elle voulut bien consentir à nous l'accorder, en prenant à sa charge la moitié des frais que devait entraîner cette nouvelle édition des 47 gravures de l'ouvrage. On se mit donc à l'œuvre et, au bout de peu de temps, nous étions en mesure de satisfaire les candidats qui aspiraient à entrer dans notre Société, afin de pouvoir posséder ce magnifique ouvrage qui nous rappellera sans cesse le souvenir de son auteur, M. Aymé Darblay.

Telle est la raison de l'accroissement un peu exceptionnel qui s'est produit depuis près de deux ans parmi les membres de notre Société. Nous le devons en grande partie à la bonté de Madame A. Darblay ; c'est pourquoi je crois être votre interprète à tous en lui adressant ici, au nom de la Société tout entière, nos plus respectueux remerciements.

Pardon, Messieurs, de ces détails, ils ne sont point inutiles, puisqu'ils me permettent de vous apprendre que nous avons encore en réserve un certain nombre d'exemplaires du Villeroy et que nous pouvons par conséquent satisfaire aux demandes de ceux qui auraient le désir de le posséder, mais à la condition d'entrer dans nos rangs et de s'inscrire à partir de l'année 1901, exercice auquel l'ouvrage a été attribué.

Je vous rappelle à ce sujet que cet ouvrage, dont la valeur est de plus de 100 fr., n'a pas été mis dans le commerce et qu'on ne peut se le procurer à prix d'argent.

Nos deux bulletins de 1902 ont paru ; le second a éprouvé quelques retards dont nous n'avons pas été maîtres ; nous nous efforçons de réparer le temps perdu en activant de notre mieux la mise au jour du 1<sup>er</sup> bulletin de 1903.

Ces deux bulletins de 1902 contiennent ensemble 184 pages et 5 gravures. Des *Notes* sur la Congrégation de Notre-Dame à Étampes (25 pp.), dues à l'habile chercheur, M. Ch. Forteau d'Étampes, et un *Document inédit pour servir à l'histoire des octrois de la ville d'Étampes au XVI<sup>e</sup> siècle*, de M. P. Pinson, ouvrent ce bulletin et montrent qu'en nous occupant aussi bien d'Étampes que de Corbeil, nous n'oublions pas le titre que notre Société s'est donné.

Vient ensuite l'intéressant article de notre cher Président, M. le Dr Boucher, *Deux Maîtres en chirurgie à Corbeil*. C'est un pieux sentiment qui l'a porté à rechercher les origines de ses ascendants, Edouard Mathez et Jean Pierre Petit, et cette recherche l'a conduit à retrouver et à faire connaître les services rendus par ces praticiens, honorables habitants de Corbeil, qui méritaient de ne point être oubliés.

Une revue technique, *la France médicale*, a consacré un long article au travail de M. le Dr Boucher ; nous lui empruntons les quelques lignes suivantes .

« Nous félicitons M. le Dr Boucher, de Corbeil, d'avoir consacré une brochure « à deux Maîtres en chirurgie de cette ville. Si cette brochure ne révèle rien de « sensationnel sur l'histoire de la science proprement dite, elle contient de fort « intéressants détails sur la vie du praticien à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur l'histoire « hospitalière de la ville et même sur ses coutumes générales ».

Notre érudit collègue, M. Depoin, a inséré à la suite un très intéressant document, *Une supplique des Religieux de Morigny*, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. On y trouve de curieux détails sur les malheurs subis, pendant la guerre de Cent ans, par cette Abbaye de Morigny, si puissante autrefois et dont il ne reste plus que la remarquable église, qui sert aujourd'hui au culte paroissial de ce village si voisin d'Étampes.

Ce bulletin se termine avec la première partie d'une importante notice de notre sympathique confrère, M. Gatinois, de Montgeron : *La disette à Montgeron et aux environs à la fin de l'ancien régime et pendant les 1<sup>res</sup> années de la révolution, Épisode de l'application du décret du 4 mai 1793 relatif au maximum des denrées*. Ce titre en dit assez par lui-même pour me dispenser d'entrer dans le détail de la matière traitée ; disons seulement qu'on y trouve des épisodes locaux inédits et des noms encore connus dans notre région.

Dans le second bulletin, on lira le compte-rendu de l'assemblée générale du 7 juillet 1902 et le récit de l'excursion, faite le même jour, à Milly et au château de Courances. Beaucoup de nos collègues ont pris part à cette promenade très réussie, et je ne doute pas qu'ils n'aient pris plaisir à la lecture de ce récit dû à la plume habile d'un de nos plus aimables collègues.

*La Disette à Montgeron* (suite et fin), de M. Gatinois, continue ce bulletin. Nous y trouvons ensuite une étude biographique sur notre compatriote, le *peintre Mauzaisse*, qui n'était pas assez connu parmi nous. Cette étude est ornée d'un portrait du maître, que nous avons été heureux de pouvoir reproduire, parce qu'il est très rare.

Vient ensuite *Un voyageur Hollandais à Corbeil en 1586*. C'est l'extrait, en ce

qui nous concerne, d'un manuscrit latin conservé à la bibliothèque de l'université d'Utrecht.

Rares sont les récits des voyageurs sur Corbeil ; celui-ci, dû à la plume d'Arnold Van Buchel, un savant doublé d'un archéologue, est donc instructif pour nous, intéressant aussi par sa date de 1586, c'est pourquoi il a paru utile de l'insérer dans notre bulletin. Van Buchel a illustré son manuscrit de nombreux dessins ; nous en avons reproduit deux qui montrent ce qu'étaient les deux châteaux de Corbeil à cette époque déjà reculée.

Nous trouvons ensuite deux courtes notices, l'une sur le *Prieuré de Notre-Dame des Champs à Essonnes*, due à M. Jules Barthélemy, l'autre, de M. Paul Pinson, sur l'acteur *Clairval*, puis un nouveau fragment du catalogue de la bibliothèque de notre Société, et nous arrivons à un article important pour Corbeil, car il y est question de ses archives anciennes, c'est-à-dire antérieures à 1790, dont l'inventaire sommaire, mais détaillé, suit la notice introductive.

Il ne m'appartient pas de faire l'éloge de cette publication, mais je puis dire que je suis assuré qu'elle rendra des services aux travailleurs ; j'en ai la preuve par les approbations que j'en ai reçues et même par des demandes de communications déjà formulées.

Un large tirage à part, destiné à la ville de Corbeil, permettra de répandre dans les principales bibliothèques de France cet inventaire de nos richesses d'archives dont les plus anciennes remontent au XI<sup>e</sup> siècle.

La bibliographie et la chronique annuelles occupent les 20 dernières pages de ce bulletin et nous aimons à penser que celui-ci, ainsi que le premier de cette même année 1902, auront été accueillis avec bienveillance par tous nos collègues.

Pour l'avenir, je vous dirai que le 1<sup>er</sup> bulletin de 1903 est sur le chantier et que le second devra le suivre d'aussi près qu'il nous sera possible, nous efforçant ainsi d'éviter les retards qui se sont produits, bien contre notre gré. Nous avons déjà des notices intéressantes qui ne demandent qu'à voir le jour, d'autres nous sont promises, et nous pensons déjà à nous occuper du 4<sup>e</sup> volume de nos mémoires, qui contiendra, nous pouvons le dire dès maintenant, les monographies de deux communes de l'arrondissement de Corbeil.

Quant à notre musée Saint Jean, dont je dois vous parler aussi, je ne puis que répéter ce que je vous disais l'an passé ; c'est-à-dire qu'il continue à être très en faveur auprès des habitants de Corbeil et d'Essonnes, puisque les entrées sont toujours nombreuses aux jours d'ouverture. Pour les collections que nous réunissons dans la belle église Saint-Jean, elles s'augmentent petit à petit ; nous avons déjà obtenu bien des dons et des dépôts et nous pouvons espérer qu'il nous en viendra encore. Mais le musée lui-même, son entretien et celui du beau jardin qui l'entoure, sont une lourde charge pour notre Société ; malgré la gracieuse subvention annuelle de 100 fr. que veut bien nous accorder Madame Aymé Darblay, en souvenir de son mari qui nous l'avait promise, il y a des insuffisances beaucoup plus importantes que la Société est obligée de combler. Il est surtout un regret

que je ne puis m'empêcher de consigner ici : c'est de ne pouvoir loger notre gardien dans l'enceinte de Saint-Jean, ce qui donnerait un grand essor à notre musée que l'on pourrait ainsi visiter tous les jours, et nous procurerait, à nous, une notable économie.

Mais pour réaliser ce désir souvent exprimé, il faudrait construire une maisonnette ; et les ressources de la Société, bien restreintes, hélas ! ne lui permettent pas de se livrer à cette dépense qui serait cependant fort utile.

Pardon, Messieurs, d'avoir retenu votre attention si longtemps, mais laissez-moi espérer que j'ai pu vous convaincre que tous nos efforts tendent continuellement à accroître la prospérité de notre Société ; maintenant joignez-vous à nous, amenez-nous de nouveaux adhérents, faites en un mot une propagande active, afin que notre chère Société puisse augmenter encore le juste renom qu'elle s'est acquis, et que nous puissions, nous, réaliser notre vif désir de voir bientôt s'édifier notre future maisonnette de Saint-Jean.

Et maintenant je termine, Messieurs, en sollicitant pour ce trop long rapport, votre bienveillante approbation. A. D.

Le Trésorier communique ensuite son rapport sur la situation financière de la Société, au 31 Décembre 1902.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1902

*Recettes*

Solde de l'exercice 1901 . . . . .	3.572.18
Cotisations, année 1901, arriéré . . . . .	10 »
— — pour Villeroy . . . . .	90 »
— année 1902 . . . . .	1.751 »
Intérêts des fonds placés. . . . .	188.11
Produit de la vente de Bulletins de la Société.	250 »
Subvention du Conseil général de S.-et-O . .	100 »
Rachats de cotisations par 5 membres fondateurs . . . . .	500 »
Don de Madame Aymé Darblay, en faveur du Musée . . . . .	100 »
Remboursement par la Ville de Corbeil, d'une avance faite par la Société. . . . .	8 »
Total des recettes :	<hr/> 6.569.29

*Dépenses*

Traitement du gardien du Musée et entretien du jardin (du 1 <sup>er</sup> octobre 1901 au 31 dé- cembre 1902). . . . .	531.65
Frais d'impression du Bulletin de la Société (2 <sup>e</sup> semestre 1901 et 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> semestre 1902). . . . .	1.109 »
Excédent de dépenses des frais d'excursion à Milly-Courances . . . . .	81.25
Frais de recouvrement des cotisations . . . . .	44.60
Travaux de menuiserie au Musée. . . . .	12 »
Frais de transport au Musée de 2 sarcophages Déboursés du secrétaire général, pendant l'année 1902, — frais de gravures, de poste et achats divers . . . . .	208.70
Frais d'administration et déboursés divers. . . . .	41 »
<b>Total des dépenses :</b>	<b>2.051.20</b>

*Balance*

Recettes . . . . .	6.569.29
Dépenses . . . . .	2.051.20

Solde disponible au 31 Décembre 1902. . . . . 4.518.09

représentés par :

En compte courant chez M. Mallet, banquier . . . . .	3.641.65
Livret de Caisse d'épargne . . . . .	837.79
Espèces en caisse . . . . .	38.65
<b>Total égal . . . . .</b>	<b>4.518.09</b>

*Répartition des fonds*

Somme réservée provenant du rachat de leur cotisation par 22 membres fondateurs. . . . .	2.200 »
Fonds libres . . . . .	2.318.09

Ensemble : 4.518.09

Après l'audition de ces rapports, M. le Président donne lecture de l'art. VII des statuts, qui est ainsi conçu : « La Société est administrée par un conseil composé de vingt et un membres, élus pour trois ans, en assemblée générale. Le conseil se renouvelle chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles ».

Le tiers du conseil sortant cette année se compose de Mes-

sieurs J. Barthélemy, docteur Boucher, abbé Colas, A. Dufour, Jarry, Max. Legrand et Mottheau.

M. le Président annonce qu'en exécution des statuts, il y a lieu de procéder à l'élection de sept membres du conseil et il désigne aux suffrages de l'assemblée, les candidats susnommés.

A l'unanimité sont renommés administrateurs pour trois ans MM. J. Barthélemy, docteur Boucher, abbé Colas, A. Dufour, Jarry, Max. Legrand et Mottheau.

Par acclamation, l'assemblée renouvelle ensuite, pour une année, conformément aux art. II et XIV du règlement, les pouvoirs du bureau et du comité de publication ; puis elle approuve le compte-rendu du Secrétaire général et le rapport du Trésorier, elle donne décharge à ce dernier et vote de chaleureux remerciements à tous deux pour leurs intéressantes communications.

La parole est donnée à M. l'abbé Colas pour la lecture d'une notice rappelant les noms des principaux personnages qui, dans les temps modernes, ont résidé à Soisy-sous-Etiolles.

Le Président remercie l'auteur d'avoir bien voulu faire part des résultats de son enquête ; ils seront publiés dans le Bulletin.

La promenade archéologique de 1903 motive un échange d'observations ; on propose notamment une excursion à la Ferté-Alais et au tombeau de Michel de l'Hôpital. M. l'abbé Deverre, curé de Boutigny, veut bien se charger de réunir les données nécessaires pour permettre au Conseil d'examiner le projet et de prendre une décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Après le déjeuner au restaurant de Bellevue, sur les bords de la Seine, les assistants se sont partagés en deux groupes ; le premier, sous la conduite de M. Robert Darblay, a visité le parc de St-Germain ; le deuxième s'est dirigé, avec M. Dufour, vers le musée St-Jean.

Les deux groupes réunis au chemin de fer, pour le départ, ont exprimé la satisfaction qu'avait causée à chacun et la visite à Saint-Jean et la promenade au beau parc de Saint-Germain.

Puis on s'est séparé en se promettant de se retrouver à la promenade archéologique annuelle qui, en cette année 1903, aura lieu vers la fin de Septembre ou dans les premiers jours d'Octobre, et dont le but sera probablement la Ferté-Alais, Champmotteux et Boutigny.

G. G.

# ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

## SAINT SPIRE (EXUPÈRE)

I<sup>er</sup> Evêque de Bayeux & patron de Corbeil (1).

---

L'ordre d'évangéliser le monde, jailli des lèvres du divin Maître, le jour de l'Ascension, a fait germer, tout le long des âges, des légions d'Apôtres. Les *ministres du Christ*, les *dispensateurs des mystères de Dieu* (2), ont semé la foi chrétienne avec la science du salut dans toutes les contrées de l'univers. Et quand ils sont tombés d'épuisement sur le sillon, tandis que les Anges emportaient leurs âmes au ciel où elles *resplendissent comme de radieuses étoiles* au firmament *de l'éternité* (3), souvent l'Église, dans une canonisation solennelle, désigna ces saints pontifes, ces admirables prêtres à la perpétuelle vénération des chrétiens.

Alors les peuples levaient de terre les ossements précieux ; ils les enchâssaient, en témoignage de piété reconnaissante, dans des reliquaires d'or et de pierreries devant lesquels les générations vinrent tour à tour s'agenouiller et implorer les grâces dont les ancêtres avaient été comblés.

Corbeil a possédé de ces inestimables trésors. De 950 jusqu'à la Révolution, son église collégiale et royale abrita les corps de saint Spire, de saint Regnobert et de saint Leu, premiers évêques de Bayeux.

(1) Cette étude est le résumé d'une allocution prononcée, dans l'église S<sup>t</sup>-Spire à Corbeil, par l'abbé Destarac, 1<sup>er</sup> vicaire de cette paroisse, le 4 mai 1902, fête de la translation des Reliques du Saint.

(2) I Corinth. iv, 1.

(3) Dan. xii, 3.

Surgirent hélas ! les démentes et les sauvageries de la Terreur !... Ce sanctuaire fut désolé par de navrantes profanations et devint, comme tant d'autres églises, un Temple de la Raison.

Même « le decadi, vingt pluviôse de l'an II de la République française, une et indivisible », sur l'ordre des officiers municipaux, « le tombereau, servant à enlever les immondices de la commune, charria sur la grande arche du pont de la Seine d'où ils furent jettés dans la rivière, les ossements », réduits en cendres, « des *prétendus* St Spire, St Guenault, St Quirin, St Leu, St Norbert et d'une foule d'autres de même fabrique », comme s'exprime le grotesque procès-verbal que son auteur a tout de même eu honte de signer (1).

Un conseiller au parlement d'Aix (2), réfugié à Corbeil, arracha au bûcher de la place de la Révolution le maxillaire inférieur avec un avant-bras de saint Spire (3).

A ces restes, doublement chers et sacrés, qui reposent d'ordinaire en la chapelle là-bas, dans un modeste coffret de bois, la piété de vos pères faisait encore, il n'y a pas si longtemps, de belles solennités, avant que l'arrêté d'un magistrat municipal de passage

(1) (Registre des délibérations de la commune de Corbeil, 1794). Le procès-verbal de brûlement des reliques (8 fév. 1794) constitue vraiment, par le style, l'écriture, la disposition des lignes même, une pièce à part. Contrairement aux autres comptes-rendus de séances, il ne porte à la fin ni la signature d'Happey, maire, ni celle d'un officier municipal quelconque. De vieux Corbeillois — bien informés — sont pourtant d'accord sur le nom d'un homme qui pourrait bien avoir, un jour ou l'autre, dans notre histoire locale son *passus sub Pontio Pilato*.

(2) M. de BRIGNOLLES.

(3) L'abbé Girard, ancien curé de Corbeil, écrit dans le registre historique de la paroisse (p. 4. 31-32) : « Les reliques que possède aujourd'hui l'église sont : 1° celles de S. Spire et qui consistent dans la mâchoire inférieure où deux dents sont encore adhérentes et dans un os de l'avant-bras ; 2°... » suit l'énumération des reliques des catacombes de Rome données par le Cardinal Caprara en compensation de celles qui avaient été détruites. Or, le citoyen Mesléart, curé de Corbeil (Cf. Précis historique relatif aux reliques de S. Spire et à celles de plusieurs saints martyrs dont la translation se fera à Corbeil le dimanche 20 novembre 1803, 28 Brumaire an 12. 8 pages, à Corbeil, Chr. J. Gelé.) parle seulement d'« un os de mâchoire inférieure encore meublé de deux dents ». Mgr Charrier de la Roche (Procès-verbal de reconnaissance des reliques fait à Versailles le 20<sup>e</sup> jour d'août mil huit cent trois, 2 fructidor an XI de la République) dit dans les mêmes termes : « la relique consiste dans un os de la mâchoire inférieure encore meublée de deux dents... Cet os de mâchoire fut remis par le S<sup>r</sup> Guilpain, alors sacristain de la paroisse, au C<sup>en</sup> Leboiteux, orfèvre, demeurant à Corbeil, qui le remit ensuite à M<sup>r</sup> Mariette (\*), après lui avoir ôté deux dents et un os du côté droit pour les garder etc... ». Il n'est nullement question d'un avant-bras de saint Spire. Celui qu'on présentait, en temps ordinaire, à la vénération des

(\*) Ancien chanoine de St-Spire.

eût interdit aux édifiantes et tranquilles processions les rues de notre cité.

Ces souvenirs vous réunissent nombreux en cette fête de la Translation de saint Spire, et j'aperçois parmi vous des anciens qui viennent sûrement chercher dans notre cérémonie d'aujourd'hui une évocation du passé. Je voudrais bien satisfaire leurs sentiments de foi persévérante. Et c'est avec joie que je viens vous parler du culte de saint Spire. Non sans quelque appréhension pourtant..., en songeant qu'autrefois la Saint-Spire a été prêchée, ici comme au Tremblay (1), par de fameux orateurs, par d'illustres prélats comme les évêques de Soissons (2), de Paris (3), de Troyes (4) et un arche-

fidèles, fut donné en 1793, par Avoine, évêque constitutionnel de Seine-et-Oise, à son collègue Claude Fauchet, du Calvados. (Cf. Etude sur les reliques de S. Exupère, dans la Semaine religieuse de Bayeux — 5 et 12 août 1888 — par l'abbé Le Lièvre, curé de Subles et, actuellement, de St-Laurent de Bayeux).

Avoine ou Mgr Charrier de la Roche ont-ils pris et gardé à Versailles quelque ossement de saint Spire ? C'est assez la coutume des évêques quand ils opèrent la reconnaissance des reliques. Toujours est-il qu'en 1895, feu le Chanoine Gallet, archiviste diocésain et conservateur des reliques, fit obtenir à son ami M. l'abbé Marie, enfant du diocèse de Bayeux, curé de Lisses et Courcouronnes, près Corbeil, un ossement *S. Exuperii, episc. et confess.*

(1) « A peine avoit-on posé les chasses sur autant d'autels de pierre devant la croix dans le champ du Tremblay, que, contre le mur opposé, montoit en chaire un prédicateur, autour duquel se formoit un auditoire assez considérable. Cette chaire étoit, depuis plusieurs siècles, celle du prieuré de St Guenault et elle y restoit toute l'octave pour le sermon de la seconde procession. On trouve dans d'anciens comptes l'article du marinier qui la recevoit au port St Guenault pour la transporter au rivage du Tremblay et la remettre au prieuré. » (GUIOT \*).

(2) Girard de Cortone, évêque de Soissons. Assisté de l'abbé de Saint-Magloire et de l'évêque de Sagonne, il fit, avec permission de Guillaume d'Aurillac, évêque de Paris, la translation des reliques dans de nouvelles châsses, offertes par la reine Clémence, veuve de Louis X le Hutin, et Geoffroi du Plessis (13 Mai 1317). « L'évêque de Soissons extroit une côte ; il y avoit joint une dent du même corps saint. Mais cette dent ne fut point donnée avec la côte à Guy de Laon, trésorier de la S<sup>te</sup> Chapelle de Paris, qui, en revanche de la cession de la côte, donna un morceau de la vraie croix qu'on fit enchâsser dans une croix d'argent doré à filigrane, conservée dans le trésor de S. Spire. On ne s'en servoit qu'aux grandes fêtes » (GUIOT, *loc. cit.*).

(3) Guillaume CHARTIER, accompagné de Bernard de Casilhac, évêque d'Albi (26 mai 1454).

(4) Mathias PONCET de la Rivière.

(\*) On trouve à la bibliothèque de Corbeil six volumes du *Gallia christiana* (Parisii-ex topographia regia 1774), timbrés du ravissant *ex libris* de Guiot, dernier prieur de St-Guenault et chanoine de St-Spire. — Le tome XI est particulièrement curieux. Il est interfolié et contient des gravures, des vignettes remontées, avec une foule de détails historiques et de documents intéressants St-Spire, recueillis et transcrits, sous le titre de *Lypsanologie*, par le savant Victorin. C'est dans l'intention de signaler cette source très peu connue que nous avons cité en notes quelques extraits. P. D.

vêque d'Aix (1), par de savants docteurs de Sorbonne (2) et d'éloquents religieux, comme nos Récollets de Corbeil et les Chanoines de St-Victor, prieurs de Saint-Guenault (3).

\* \* \*

Un écrivain l'a dit dans une belle pensée : « La France est terre chrétienne. C'est un fait et indiscutable. Elle fut labourée par les

(1) HURAUULT DE L'HOPITAL, (4 mai 1619), député par le cardinal de Gondi, évêque de Paris, opère un changement de châsse. On observe que tous les os de la tête s'y trouvent.

(2) Jacques RUBILLE, prieur de Puiseaux, mort à Corbeil en 1791. — « On a trouvé dans ses manuscrits l'instruction solide qu'il avoit faite quinze ans auparavant à la station du Tremblay. C'est dans cette exhortation qu'il disoit à ses auditeurs, constans à l'écouter malgré les ardeurs du soleil dont ils pouvoient être incommodés : « Nous lisons dans « l'histoire des Juifs que, dans l'attente de ce qu'ils espéroient de la puissance temporelle « dont ils dépendoient, ils ne comptèrent pour rien les pluyes excessives dont ils étoient « pénétrés, et qu'ils essayèrent jour et nuit jusqu'à ce qu'ils fussent exaucés. Vous les admirez avec moi, mes frères, ces Israélites persévérans : mais ici la Religion a sous les « yeux un spectacle non moins frappant, en vous voyant sous le poids de la chaleur du jour « braver les feux brûlans du flambeau des cieus pour laisser pénétrer votre âme des rayons « divins du Soleil de justice. Ah ! votre constance sembleroit commander à l'astre, auquel « Josué commandoit autrefois de s'arrêter, non pas d'avancer sa course ni de rétrograder « ainsi qu'au tems d'Ezéchias, mais de se voiler d'un nuage, à la manière de celui qui ombrageoit les Hébreux dans le désert, pour récompenser votre foi et éteindre la soif spirituelle dont vous êtes pressés pour la justice éternelle que je vous annonce. Miracle sensible et désirable sans doute, chrétiens auditeurs. qui seroit un jour compté parmi ceux « qu'opère ici le Ciel par les mérites des Saints dont les restes précieux sont votre Trésor. Mais il est écrit : Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu. Et s'il arrivoit que « quelque enfant eût le sort de celui de la Sunamite, les Elisées, dont les ossemens sont « parmi vous et sous vos yeux, le rendroient bientôt à la vie. Car, mes fr. si d'un côté je « vous ai découvert les fondemens de votre foi en leur puissante intercession, j'aurois « encore à vous faire l'énumération de tous les exemples de guérisons opérées par leur « médiation auprès de l'Auteur de la vie. Mais comme la même ferveur qui vous rassemble « ici doit vous y ramener dans une seconde solennité, je crois devoir vous réserver les « détails importans de cette seconde partie pour cette circonstance ; puissent les vérités, « que je viens d'établir dans la première partie, être comme ces moissons que nous apercevons dans le lointain, ou ces fruits qui de plus près vous annoncent une maturité assez « prochaine, c'est-à-dire multiplier en vous et mûrir pour l'éternité bienheureuse que je « vous souhaite. Ainsi soit-il ».

Huit jours après, le temps étoit changé et il n'y eut ni procession ni sermon. C'est ce qu'on apprend par une note au bas du cahier du prédicateur qui, au fond, ne paraît pas avoir été fâché de se voir ainsi dégagé de sa parole, car il ajoute un vers scholastique dont la parodie a l'air d'une épigramme :

*Alter canonicos ardore refrigeret ustos.* » (GUIOT, *loc. cit.*).

(3) « Ceux qui, depuis plus d'un siècle, montèrent le plus souvent dans cette chaire ambulante furent les Récollets de Corbeil dont plusieurs avoient paru dans les meilleures chaires de la capitale... On se souvient en outre de quelques chanoines réguliers de St Victor qui, à la sollicitation du prieur de St Guenault, leur confrère, firent aussi preuve de zèle en cette circonstance, tels que Charles de la Grange, prieur de Villiers-le-Bel, François Huet, prieur d'Athys » (GUIOT, *loc. cit.*).

Evangiles, de telle sorte que pas un épi ne germe en son sillon qui n'ait le goût de la parole divine » (1). Oui, elle fut privilégiée, notre terre française. Dès la première heure, les rayons du soleil de vérité qui se levait, là-bas à l'Orient, vinrent éclairer les sombres forêts, les vallées profondes et les âpres bourgades où régnait la sanglante religion des druides à la faucille d'or, couronnés de gui. Pendant que les Apôtres, au lendemain de la Pentecôte, évangélisaient encore la capitale, les grandes cités et les colonies de l'empire romain, déjà les premiers évêques et les premiers prêtres, envoyés en mission par les Apôtres eux-mêmes, abordaient aux rivages de notre pays.

Un jour, le pape saint Clément déléguait en Gaule, sous la direction de saint Denis l'Aréopagite, l'évêque Saturnin, l'évêque Martial, — le petit enfant de jadis qui avait présenté à Jésus dans le désert les pains et les poissons du miracle, — puis un jeune patricien de Rome, issu d'une famille sénatoriale et chrétienne. Celui-là s'appelait Exupère. Il avait fréquenté, selon la coutume des nobles romains, les célèbres écoles d'Athènes et c'est là qu'il aurait lié connaissance dans sa jeunesse avec le savant philosophe de l'Aréopage, institué, après sa conversion par saint Paul, évêque de la ville. Quelques prêtres et quelques diacres complétaient la petite troupe de missionnaires.

Parvenus à Auxerre (2), ils prirent possession au nom du Christ du sol inconnu qui s'étendait devant eux, en se rappelant sans doute, enthousiasmés, la touchante parole du divin Maître, la parole symbolique dite aux douze premiers disciples dans les plaines verdoyantes de Samarie, la parole qui fait vibrer tout cœur de prêtre par les espérances d'un apostolat fécond : « *Levate oculos vestros et videte regiones quia albæ sunt jam ad messem* (3) : Levez les yeux ; « regardez ces régions. Voici qu'elles se dorent déjà pour la moisson prochaine ». Et en effet parmi les peuplades gauloises à demi barbares, mais aux mœurs austères, au cœur vaillant et au sang

(1) Léon DAUDET.

(2) « La mémoire de saint Exupère étoit aussi en vénération à Auxerre parce qu'on y tenoit par tradition qu'en venant d'Italie, il passa par cette ville et que ses habitans en reçurent de grands biens. C'est de là qu'est venue l'union qui étoit entre l'Eglise d'Auxerre et celle de Bayeux, qui fut renouvelée le 22 d'octobre de l'an 1520 par un chanoine d'Auxerre, député de son chapitre et qui reçut dans l'Eglise de Bayeux les mêmes honneurs et les mêmes prérogatives dont jouissent les chanoines » (GUIOT, *loc. cit.*).

(3) JOAN., IV, 35.

généreux, une magnifique floraison de vertus chrétiennes allait bientôt, par l'Évangile et l'Eucharistie, s'épanouir.

Les ouvriers évangéliques se mirent sans retard à la sainte besogne. Exupère n'était que simple prêtre. Il fut sacré évêque par les trois pontifes. Après avoir échangé le baiser de paix, saint Saturnin descendit vers Toulouse, saint Martial se dirigea sur Limoges et bientôt Lutèce vit arriver, par les rives de la Seine, saint Denis avec ses compagnons, qui venaient répandre leur sang sur la colline prédestinée de Montmartre, comme pour féconder, en vue de l'avenir, la capitale et les états païens des Gaules. Saint Spire porta ses pas vers la Neustrie, dans le pays Bessin.

Dès son arrivée au bourg de Bayeux, il se mit à prêcher, comme savent prêcher les saints. Ses prières, ses vertus et ses miracles firent le reste... En peu de temps, sur les ruines de l'idolâtrie, au milieu des dolmens renversés, le zèle de l'infatigable apôtre avait planté la croix et... le règne de Jésus-Christ. Il mourut à la peine. Et les anges du ciel, émerveillés, descendirent célébrer les funérailles de l'intrépide convertisseur (1). Un des premiers néophytes, délivré par les mérites de saint Spire de la possession démoniaque, fut Regnobert, comte de Noron, qui lui succéda dans l'épiscopat.

A de pareilles distances et pour de telles époques, vous comprenez que la chronique nous parvient forcément nébuleuse. Mais les liturgies, les légendes des Eglises de Normandie conservent depuis toujours, sur l'apôtre de la contrée, de vénérables traditions. Malgré les exigences, parfois un peu sans gêne, de la critique moderne, il faut prendre garde de toucher à ces croyances d'une main trop légère, qui deviendrait aisément irrespectueuse. Après tout, la piété filiale se souvient des bienfaits et des bienfaiteurs avec la mémoire du cœur : elle est fidèle cette mémoire-là !

Oh ! j'admets bien que cette figure d'un évêque du premier siècle vous apparaisse, dans son lointain, assez pâle, comme l'encre jaunie des vieux évangélistes ; un peu effacée même, comme les discrètes enluminures des missels du moyen âge ; mais, au delà des ombres de l'histoire, ne la voyez-vous pas rayonner, en des scintillements de pourpre et d'or, dans l'auréole de gloire et de sainteté

(1) Sepelierunt autem venerabile corpus ejus, Angelis quoque licet invisibiliter exequias celebrantibus, in monte quodam ubi præfatus Regnobertus ad honorem patris ac magistri sui construxit ecclesiam... (Légende manuscrite de Corbeil, citée par l'abbé LE LIÈVRE).

dont l'Eglise a nimbé son front ? *Gloria et honore coronasti eum : posuisti super caput ejus coronam de lapide pretioso* (1).

\* \* \*

En dédommagement, l'histoire des Reliques de saint Spire nous est mieux connue que celle de sa vie.

Pendant plusieurs siècles, elles reposèrent en paix, d'abord au *Mont de l'Eglise* (2), dans la chapelle édifiée par la reconnaissance de saint Regnobert sur le tombeau de son maître ; ensuite, dans la cathédrale de Bayeux (3).

Mais un matin, sur les flots de la mer, apparurent les rapides esquifs des hommes du Nord. Naguère, à la vue des blanches voiles qui se montraient insolemment à l'embouchure des fleuves, le vieux Charlemagne avait dit, avec des larmes plein les yeux : « Ils n'osent maintenant ; mais hélas ! que feront-ils quand je n'y serai plus ?... » Une fois le grand empereur couché dans la tombe à côté de sa brave épée, ils osèrent tout, les redoutables pirates... Leur férocité sema l'épouvante et la dévastation sur les côtes de Neustrie.

Alors les peuples terrifiés s'enfuirent devant l'invasion, emportant avec eux, comme une protection suprême, les corps de saint Spire, de saint Regnobert et de saint Leu. Leur course éperdue les amena près de Ballancourt, à l'abri du château-fort de Palluau dont les massives murailles recueillirent le précieux fardeau des chrétiens malheureux de Neustrie.

Les Normands, eux, avaient poussé peut-être jusqu'à Corbeil. Toujours est-il que, pour se ménager leur alliance dans sa lutte contre les Allemands et les Saxons, Hugues le Grand donna le domaine de Corbeil avec la seigneurie de Gournay-sur-Marne à un chef normand converti, « *hault et noble homme, le bon comte Haimon* » qui épousait, vers 946, la princesse allemande Elisabeth,

(1) Ps. VIII, 6 ; XX, 4.

(2) Le *mont Phaunus*, appelé plus tard *mont de l'Eglise*, colline qui domine Bayeux, sur la route de Caen.

(3) De 466 à 863 environ.

proche parente à la fois de la reine de France et de l'empereur Othon (1).

Haimon, en féal chevalier, se mit à châtier les vassaux voisins qui avaient offensé le roi et lui-même à la faveur des armées étrangères. Il assiégea en particulier et ruina la forteresse de Palluau, se réservant, dans sa rude ferveur, pour part de butin, les reliques de la chapelle, lesquelles furent, un peu après, définitivement placées dans cette église de Corbeil, bâtie par le pieux seigneur à leur intention. Et c'est la fête de cette translation que nous célébrons aujourd'hui.

Depuis lors, le culte de saint Spire ne fit que s'accroître et s'étendre.

Douze chanoines et un abbé, institués par fondation du comte, en l'honneur de Notre-Seigneur et des Apôtres, se consacraient au *laus perennis*, c'est-à-dire à la prière perpétuelle de l'office cano- nial ; des rois et des saints sont venus s'agenouiller sur ces dalles, comme saint Louis (2) et saint Guillaume de Bourges (3), né à deux pas d'ici ; des enfants de France, comme Henri et Philippe, fils de Louis le Gros, ont été abbés de la collégiale avant d'il- lustrer les sièges épiscopaux de Reims et de Paris (4) ; Louis XI suivit à pied avec toute sa cour le cortège de la Fête-Dieu (1479) ; François I<sup>er</sup>, la reine Louise de Savoie et la régente assistèrent aux processions de Saint-Spire (16 août 1519), et, l'an 1613, Anne

(1) Cf. aux archives de S. Spire un curieux manuscrit de cinq pages, sans nom d'auteur, à l'orthographe fantastique et paraissant dater du xviii<sup>e</sup> siècle. *Hémon mouru En l'an 957 a Près avoir été marié avec hélisabette Lespace de 10 ans a laissé 3 enfans dont in nommé tbibault a été babé de St-maur-des-fossés etc...*

(2) Cf. Joinville, *Histoire de saint Louis*, VI.

(3) La bibliothèque de Corbeil possède une belle charte datée de 1203 et encore scellée d'un épais cachet de cire portant une figure épiscopale. « Ego Gulielmus, Dei gratia, Bituricensis archiepiscopus... quod Balduinus de Hierre, frater noster, Jerosolymam profec- turus... dedit et concessit pro salute animæ suæ abbati et fratribus de Barbeel (Barbeaux), Cisterciensis ordinis, totam plateam quæ est inter domum ipsorum de Corbolio et domum Garrini stulti » etc... — S. Guillaume serait né dans l'ancienne rue S. Jean de l'Ermitage. Une tradition disait que les femmes ne pourraient plus enfanter dans la maison où il vint au monde. (Note de Pinard).

(4) Henri, troisième fils de Louis VI, étant Abbé de Saint-Spire, entreprend de réformer le Chapitre. Evêque de Beauvais (1148) pendant 24 ans environ, † archevêque de Reims en 1176. — Philippe, sixième fils du roi, lui succède dans la dignité abbatiale ; malgré le désir du pape, ne peut achever la réforme commencée par son frère : « fut esleu évesque de Paris, mais il céda à la vertu et doctrine de maistre Pierre Lombard, son coesleu » † archidiacre de Paris et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

d'Autriche, en prières, fut témoin de la guérison d'une enfant paralytique.

Ah ! le culte de saint Spire était fervent, sincère, croyez-le bien. A part quelques abus inévitables (1), occasionnés dans une foule immense par l'office et les messes de nuit, la neuvaine se célébrait avec une dévotion profonde. Les confrères de Saint-Spire (2), ceux de Ballancourt en particulier auxquels revenait le privilège de lever les châsses (3), s'astreignaient au jeûne, à la communion, à marcher déchaux, ainsi qu'en fait foi le texte des diplômes d'agrégation :

Le bon saint Spire porteras  
A jeun respectueusement.  
Le même jour communieras  
Tout comme à Pâques exactement.  
Tête et pieds nus tu marcheras  
En portant la châsse humblement.

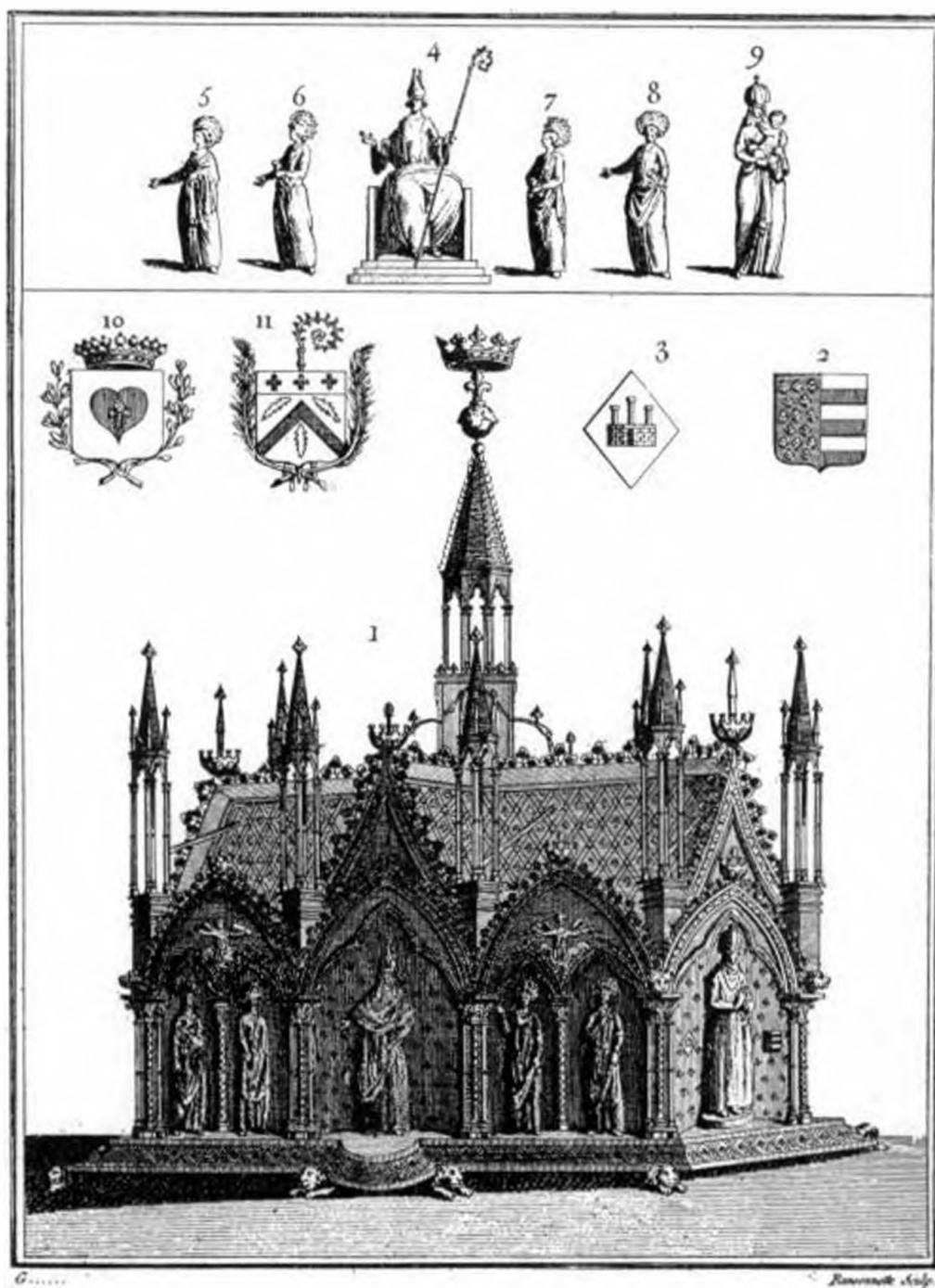
Par esprit de foi, on subissait sans récriminer la charge du lourd reliquaire de vermeil, si le porteur opposé fléchissait brusquement sur ses pieds meurtris par les cailloux du chemin.

Du fardeau tu ne te plaindras  
S'il pesoit inégalement.  
Profond silence garderas  
Pour éviter tout différend.

(1) « Quelque grand que fut ordinairement le concours, à l'ouverture de la neuvaine, au matin de la veille de la translation, c'étoit peu de chose en comparaison de la réunion successive des étrangers qui se rendoient de fort loin à la solennité : durant la journée, la ville se remplissoit et s'embarrassoit de plus en plus ; mais le soir c'étoit l'église collégiale qui devenoit trop étroite et étoit jonchée de pèlerins assis comme on l'étoit jadis dans les églises des premiers siècles. Tant de familles réunies ne pouvoient que causer beaucoup de confusion, surtout aux approches de la messe qui se disoit à minuit, comme à Noël. Aussi les officiers du bailliage du Chapitre avoient-ils main-forte en faisant la visite de toute l'enceinte de l'église, avec des flambeaux, pour prévenir les abus ou réprimander les scandales qui n'étoient cependant ni si fréquens ni si révoltans qu'on affectoit de le publier ». (GUIOT, *loc. cit.*)

(2) Cf. Bulle de Grégoire XV. 1<sup>er</sup> jour des calendes de Juillet 1621. — Rescrit du cardinal-Légit Caprara, 21 Août 1803. — « Le nombre des porteurs de châsse étoit dans les familles un titre à la considération publique. Les jeunes personnes même étoient plus jalouses de donner leur main à qui avoit touché et porté l'ancien palladium du pays ». (GUIOT, *loc. cit.*)

(3) Privilège de ceux de Ballancourt de lever la châsse, sanctionné par lettre de François I<sup>er</sup> (23 avril 1529) et, après difficultés avec ceux de Corbeil, confirmé par deux arrêts de 1575 et du 30 avril 1597 et une bulle de Clément XI, 1710.



### CHASSE DE SAINT SPIRE

*faite en 1619 aux frais du Chapitre, détruite en 1793.*

Elle était en vermeil, décorée de niches en ogives. — Dans celles du milieu se voyaient, d'un côté, S. Exupère ou Spire, assis et orné de pierres précieuses [fig. 4] ; de l'autre, S. Leu, crosse en main, tous deux accostés de deux saints ou acolytes [fig. 5, 6, 7, 8]. A une extrémité, la Vierge [fig. 9] entre l'écusson de Corheil [fig. 10] (1) et celui du Chapitre [fig. 11] ; à l'autre, la reine Clémence de Hongrie, entre les armoiries, parti de France et Hongrie [fig. 2] et celles de Castille [fig. 3]. Le toit, les ogives étaient parsemés de fleurs de lys. Huit clochetons régnaient tout autour, dominés par un clocher central, surmonté d'une boule, d'une fleur de lys et d'une couronne.

(1) Ici les armes de Corheil sont faussées ; le champ de l'écu doit être d'azur.

Et le soir, on repartait réconforté, tout heureux, avec recommandation de ne point dissiper, dans les distractions ou les auberges de la route, les grâces précieuses de la journée.

A ta famille reviendras  
Sans t'arrêter aucunement.  
Et de retour remerciéras  
Le Ciel et les Saints mêmement (1).

Oh ! piété naïve qui fait sourire notre époque sceptique, mais piété véritable et forte de nos pères, souventes fois récompensée par des miracles de tout premier ordre !...

Savez-vous que deux enfants noyés, l'un à Melun, l'autre *au bout du grand pont*, furent ressuscités sous les châsses des saints évêques (2) ? Savez-vous que le fleuve débordé, menaçant la ville d'une terrible inondation, rentra soudain dans son lit au passage des saintes reliques (3) ? qu'une sécheresse désolante cessa aussitôt après une procession à Notre-Dame-des-Champs sur Essonnes (4) ? — Ouvrez les registres du bailliage et de la châtellenie de Corbeil, vous y lirez avec émotion le récit, le constat officiel d'admirables guérisons miraculeuses. La relation en bonne et due forme est signée par les témoins, les notaires royaux ou le prévôt même de la ville (5).

Les âges de foi obtenaient beaucoup de Dieu par l'intercession des saints. Seulement la foi du moyen âge s'en est allée de nos esprits superbes et de nos cœurs vains ; et avec la foi ont disparu les célestes bienfaits qui en étaient la récompense... Nos pères croyaient

(1) « Un ancien grand-chantre de S. Spire avait, dit-on, composé les vers suivans pour les lire aux intéressés avant la cérémonie : mais il y a lieu de douter qu'ils soient jamais sortis de son portefeuille » (GUYOT, *loc. cit.*). — Ils en sont si bien sortis que le prieur de S. Guenault les a eus en sa possession et nous les a transmis. Dans un autre de ses manuscrits, conservés à la bibliothèque de Rouen, il raconte les avoir retrouvés sur un ancien diplôme délivré à un confrère de Ballancourt par le curé du lieu (Cf. Saint Spire à Ballancourt et à Corbeil, par A. DUFOUR. — Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, etc, 1895, p. 10-11).

(2) En 1317, enfant noyé à Pouilly, près de Melun. — Blaise Chaisy, fille d'un bourgeois de Corbeil, en mai 1426 (Cf. BEAUPIED, édition 1735, p. 56-57).

(3) Le 27 février 1564, l'eau passait par dessus le pont levis de la porte de Paris. La procession eut lieu le 3 mars.

(4) L'an 1550.

(5) DE LA BARRE raconte trois miracles dont il fut témoin oculaire. « Durant les 17 années que j'ay résidé à Corbeil, il s'est fait plusieurs autres miracles que je laisse à MM. les Chanoines de S. Spire à écrire et publier » (p. 39).

pratiquement à l'Évangile. Ils savaient que Dieu continue à ses apôtres dans le ciel et à leurs reliques sur la terre les merveilleux pouvoirs accordés par le Christ aux Douze en les envoyant à la conquête des âmes : « Partez prêcher l'Évangile du salut à tout l'univers. La puissance des miracles vous accompagne ; à votre ordre, de par mon nom, les démons prendront la fuite ; le don des langues vous appartient ; l'imposition de vos mains guérira les malades... » (1).

J'ai tenu à vous dire ces choses. Toute notre histoire religieuse locale vous répète, avec son autorité séculaire, le conseil qui tombait du haut de cette chaire dimanche dernier : Ranimez votre dévotion envers saint Spire. Jusqu'à ces dalles que vous foulez aux pieds vous donnent un grand enseignement. Par confiance envers le saint Patron et Protecteur, prêtres et fidèles ont désiré dormir le grand sommeil à l'ombre de ses restes bénis, dans l'espoir que leurs pauvres cendres à côté des saintes reliques seraient mieux gardées par l'Ange de la résurrection pour le jour du triomphe éternel. Sous le pavé du chœur sont ensevelis un archevêque d'Amalfi, mort à Corbeil (2), des abbés de Saint-Spire (3) et un ancien recteur de l'Université de Paris (4). Dans les nefs, reposent des clercs et des laïques et je pourrais vous indiquer la pierre tombale qui recouvrit, depuis 1261 jusqu'à ces derniers temps, la dépouille vénérée d'Alise de Corbeil, mère de Renaud, évêque de Paris et confesseur de Blanche de Castille (5).

Les voix des aïeux sont éteintes et leurs lèvres closes par la mort ; mais les pierres crient et prêchent avec éloquence la dévotion du passé : *si hi tacuerint, lapides clamabunt* (6).

(1) MARC, XVI, 15-17-18.

(2) Carolus Montilius † 1590. — Quelques auteurs prétendent que son mausolée se trouvait à N.-D. de Corbeil.

(3) Parmi les plus célèbres : Robert de Launay ; Jean III de Launay, son père, abbé en 1655 en même temps que prévôt de la ville ; Gabriel Mathis, aumônier de Henri IV † 1638 ; Jean IV François Beaupied, auteur des « *Vies et Miracles de S. Spire et de S. Leu* » † 18 nov. 1753 ; Nicolas Testu, de Paris, curé de Mennecy † 8 mars 1786, inhumé sous l'aigle du chœur.

(4) Michel Godeau † 1736. Il avait été curé de Saint-Côme à Paris.

(5) Cette belle pierre a malheureusement été coupée lors du redallage assez récent de l'église. On en a fait une marche devant la porte de la sacristie : Une partie de l'épithaphe, citée par Millin, est encore lisible.

(6) LUC, XIX, 40.

Y pensez-vous, en franchissant le seuil de cette église ? Votre foi en deviendrait plus vive, votre prière plus ardente !

\* \* \*

Et voyez comme tout se tient. On nous conseillait encore, dimanche, de demander, par les mérites de saint Spire, la paix. La paix ! Les Chérubins l'ont chantée sur les collines illuminées de Bethléem. La paix ! c'est justement la première des grâces que répandaient les Apôtres. « Allez, leur a dit Jésus ; devant la porte « de toute maison et de toute cité, vous direz : La paix soit sur « cette demeure : *Pax huic domui* » (1). Et par avance le prophète s'est prosterné devant les pas glorieux des messagers qui franchissaient les montagnes pour porter au monde cet ineffable trésor d'amour : la paix de Jésus-Christ : *Quam speciosi super montes pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona!* (2).

Tout à l'heure va monter vers ces voûtes frémissantes le chant des invocations (3). Ah ! qu'il traduise donc notre unanime prière !

Demandez, pour vos prêtres, la paix que lors de ses apparitions Jésus souhaitait toujours avec tendresse à ses premiers prêtres. La tâche est pénible, par le temps qu'il fait, au service de l'Évangile... Demandez pour les apôtres d'aujourd'hui l'indéfectible foi dans leur vocation, l'inébranlable conviction que le Maître ne peut pas laisser seul, en face d'une œuvre pareille, son indigent serviteur : *qui misit me mecum est et non reliquit me solum* (4). Demandez le zèle qui dévore le cœur à la vue des bons combats à livrer pour le Christ et les âmes : *incitabatur spiritus ejus in ipso videns idolatriæ deditam civitatem* (5) ; demandez l'amour du saint labeur qui ne

(1) LUC, X, 5.

(2) NAHUM, I, 15 ; ROM., X, 15.

(3) Après la grand'messe du Dimanche de la Translation, le chœur et les fidèles chantent solennellement, par tradition, les invocations deux fois répétées : *Sancte Exuperi, ora pro nobis ; Sancte Civitatis patrone... Sancte Lupe... Sancte Regnoberte...* Elles sont aussi en usage le 1<sup>er</sup> dimanche d'Août auquel se célèbre, à l'église, la fête patronale de saint Spire. Bien modeste compensation de l'ancien office dont nous sommes privés !... Le diocèse de Versailles fait simplement mémoire du saint Pontife le 4 août : à Corbeil, office, messe, oraison même, tout est du commun. Bayeux a toujours la joie de chanter un office et une messe propres avec l'antique prose : *Mittit in Neustriam...*

(4) JOAN., VIII, 29.

(5) ACT., XVII, 16.

compte ni les épreuves déchirantes ni les larmes amères quand il s'agit d'enfanter Jésus-Christ dans les âmes par cette mystérieuse maternité spirituelle du sacerdoce : *iterum atque iterum parturio, donec formetur Christus in vobis* (1). Saint Spire les connaissait bien ces prêtres de la primitive Eglise, — il était l'un d'eux, — calmes, paisibles et sereins en pleine persécution, à force de foi : *Turba sacerdotum obediebat fidei* (2).

Puis la paix pour la famille : pour votre foyer domestique par l'esprit chrétien et pour la grande famille paroissiale ! Que vous soyez tous des âmes de bonne volonté ; que le règne de Dieu arrive parmi nous grâce à l'exemple mutuel, à l'aide de nos prières communes et de nos dévouements sincères. L'ouvrier évangélique veut bien porter, la sueur au front, le poids du jour et de la chaleur, mais le bien qu'il prépare petit à petit, comme le moissonneur sa récolte, ah ! que le souffle infernal des discordes et des contentions ne le disperse pas à tous les vents. Liez donc précieusement ses efforts, pauvres épis ! avec ce lien d'or qui s'appelle la charité : *aurea vincula caritatis* (3). Et saint Spire reconnaîtra en nous les chrétiens de son temps, qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme : *multitudinis credentium erat cor unum et anima una* (4).

Enfin la paix pour la société, pour la France ! Avec douleur, je n'ose insister... Mais la France, que les vieux missionnaires avaient faite si grande, qu'elle redevienne donc, Seigneur, la fille aînée de l'Eglise, le bon sergent du Christ, la nation toujours élue pour accomplir glorieusement le geste de Dieu sur le monde !

Voilà peut-être le commentaire d'une strophe de la belle prose de saint Spire que les masses de pèlerins ont, ici, tant de fois chantée :

Clerum cum populis  
E caelo protege.  
Pulsis periculis,  
Immunes contege ;  
Reple virtutibus (5).

(1) GAL., IV. 19.

(2) ACT., VI. 19.

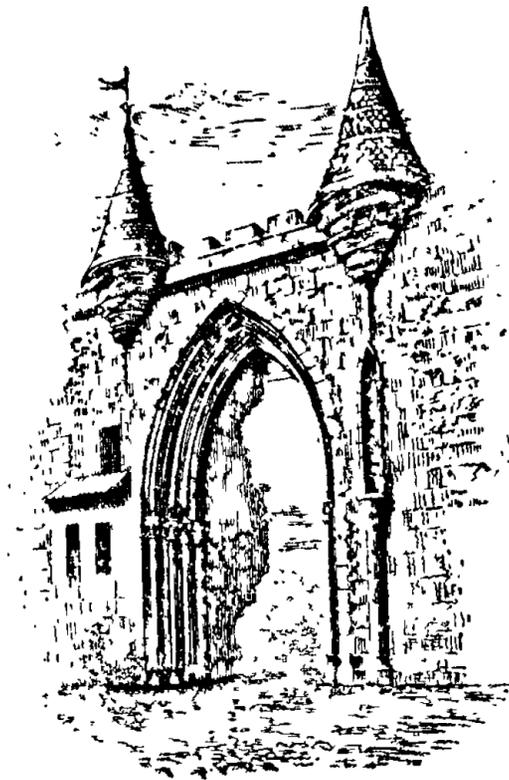
(3) S. AUG.

(4) ACT., IV. 32.

(5) *Ad missam et S. S. salutationem prosa*, tirée d'un opuscule aujourd'hui très rare, intitulé : *In honorem et pro festis S. Exuperii et S. Lupi... hymni et prosæ*, à Corbeil. Chez J. Gelé, pour le 19<sup>me</sup> siècle. Ces hymnes et proses ont pour auteur le P. Simon Gourdan, chanoine régulier de St-Victor et prieur de St-Guenault, émule de son confrère Santeuil en poésie sacrée.

« O bienheureux pontife, notre protecteur, veillez du haut du ciel sur les prêtres et les fidèles de votre cité : gardez-nous de tout danger sous la sauvegarde de votre tendresse et que votre puissante intercession nous obtienne de Dieu ces vertus avec lesquelles s'achète la récompense du Paradis ».

L'Abbé P. DESTARAC,  
Vicaire à St-Spire.



Porte de l'Ancien Cloître Saint-Spire, à Corbeil.

# NOTRE-DAME DES CHAMPS

## PRIEURÉ DYONISIEN D'ESSONNES

---

### I

ORIGINE D'ESSONNES. — QUAND LE FISC ROYAL EST-IL DEVENU BIEN MONASTIQUE ? — UN DIPLÔME INÉDIT DE PÉPIN-LE-BREF.

---

Notre but, en commençant la rédaction de cette notice, était uniquement d'utiliser pour compléter celle de Lebeuf dans son *Histoire du Diocèse de Paris*, les titres du prieuré d'Essonnes conservés aux Archives de Seine-et-Oise et quelques chartes inédites du fonds de Saint-Denis.

Nous ne pensions guère être entraîné, dès le début même de ces recherches, dans une discussion historique et même paléographique, et voir se poser devant nous plus d'une question intéressante pour l'étude des origines de Corbeil.

Qu'était primitivement Corbeil au regard d'Essonnes ? Quelle est la source des droits de Saint-Denis sur Essonnes, ancien domaine royal ?

Étudions ensemble les sources de notre histoire locale et contrôlons, en les comparant avec elles, les conclusions de l'abbé Lebeuf et des historiens de Saint-Denis.

Domaine du fisc royal, *fiscus regius*, tel est l'état où les documents primordiaux nous montrent la terre d'Essonnes. Le lieu lui-même est qualifié de *vicus* (bourg) au temps du roi Childebert I<sup>er</sup>

(mort le 22 décembre 558). Il s'y trouve des *famuli fiscalini*, ce qui prouve que le domaine agricole est exploité alors en régie directe par des agents du fisc, au profit du Trésor royal. L'un de ces serviteurs, nommé Gildomer, ayant violé le repos dominical, se vit frappé d'une infirmité dont, suivant le récit de Fortunat, il fut guéri par saint Germain de Paris.

« Essonnes, dit Lebeuf, *tire son nom* de la rivière qui y passe ». Comment, quatre lignes plus loin, ajoute-t-il : « Sa situation est dans un vallon, au milieu duquel coule une petite rivière *qui a pris le même nom* à cause de la célébrité du lieu ? »

... *Quandoque bonus dormitat Homerus.*

C'est toujours le premier mouvement qui est le bon. *Axona*, nom latin de l'Essonne, est aussi celui de l'Aisne : la souche gauloise se reconnaît en eux. Au moyen âge, pour distinguer la bourgade du cours d'eau, on supprime l'homonymie en appelant celui-ci « la rivière d'Estampes », à la fin ce sera « *la rivière d'Essonnes* » et l'antiquité du vocable hydrographique s'éclipsera, pour parler comme Lebeuf, devant « la célébrité du lieu ».

Lorsque les Mérovingiens, qui s'étaient approprié toutes les dépendances de l'ancien fisc romain, n'utilisaient pas pour leur propre usage un de leurs vastes domaines, ils en disposaient, sous forme de bénéfice, en faveur des alliés de la dynastie ou des leudes puissants qu'ils voulaient s'attacher en récompensant leurs services. Parfois aussi on gratifiait d'un de ces domaines un monastère, mais il faut aujourd'hui reconnaître que ces donations ont été bien moins nombreuses qu'on ne l'a cru, car la critique judicieuse de Julien Havet et d'autres distingués chartistes a tout au moins rayé du tableau des actes authentiques la plupart des diplômes sur lesquels on s'appuyait pour les affirmer.

Sans doute quelques rois mérovingiens dotèrent assez richement des abbayes de femmes où ils plaçaient celles de leurs filles qui ne se mariaient point. Sans doute aussi ceux qui réalisèrent l'unité nationale, Clotaire II et Dagobert I<sup>er</sup>, ayant vu démesurément grossir le domaine de la couronne de Neustrie en y réunissant ceux des rois bourguignons et austrasiens, en détachèrent volontiers des biens importants pour doter Saint-Denis, ce monastère qui devait entourer une nécropole royale. Enfin, à l'époque où des minorités successives laissèrent presque constamment le gouverne-

ment aux mains de régentes ou de maires du palais, s'introduisit un procédé consistant à transférer, sous un prétexte pieux, une possession du fisc en main-morte, pour le faire concéder ensuite par les moines, à titre précaire, c'est-à-dire en usufruit viager ou transmissible, à tel ou tel personnage qu'on voulait avantager, en le mettant à l'abri d'un retrait de concession : car l'aliénation bénéficiaire était toujours révocable. Ce procédé s'introduisit à partir d'Ebrouin, qui l'employa pour faire passer à un de ses alliés, Gontard, le vaste domaine de Taverny.

Les historiens de Saint-Denis, Doublet, Félibien, et d'après eux Mabillon, ont cru que le domaine d'Essonnes était passé du fisc royal au patrimoine de Saint-Denis sous les Mérovingiens inférieurs. Lebeuf le rapporte aussi, mais avec un tour de phrase un peu sceptique :

« *On est persuadé à l'abbaye de St-Denis, — dit-il, — que nos rois ne conservèrent point cette terre jusqu'à la fin du VII<sup>e</sup> siècle ; que Clotaire III qui régna de 656 à 670 en fit la donation à ce monastère et que cette donation fut confirmée par Clovis III vers l'an 695* ».

Tout d'abord il faudrait écarter, ce nous semble, l'hypothèse d'un acte de pure munificence. Un des Mérovingiens inférieurs, ne possédant que la Neustrie, ne se serait pas dessaisi de la propriété d'un centre agricole et industriel comme l'était déjà Essonnes, en faveur d'une abbaye aussi puissamment dotée que Saint-Denis.

Il est vrai que le document sur lequel s'appuient les historiens et dont nous allons parler ne dit pas de quel roi Clotaire émanerait la donation, et quel roi Clovis l'aurait confirmée... Mabillon, en relatant ce point, est resté dans l'imprécision. Mais une objection fort grave s'oppose à l'hypothèse d'une aliénation d'Essonnes par Clotaire II. C'est l'existence de deniers mérovingiens frappés à Essonnes même par des monétaires royaux, portant le mot EXONA ou EXSONA, et qu'il n'y a pas d'apparence de faire remonter à l'époque de Dagobert.

L'hypothèse de Félibien et de Lebeuf est donc seule plausible, et nous serions en présence d'une combinaison tendant à un démembrement indirect du domaine, à une concession en précaire par l'intermédiaire des moines. C'est ainsi que l'avait compris Lebeuf.

« On avoit peu de temps après (la donation) — continue-t-il, —

enlevé cette terre à la même abbaye. Mais le roi Pépin étant à Orléans l'an 766 au mois de juillet en ordonna la restitution après l'exhibition des deux chartes de ses prédécesseurs qui lui fut faite par l'abbé Fulrad ».

Tel est en effet l'exposé qu'on peut lire dans un diplôme de Pépin-le-Bref, reproduit par dom Bouquet dans le *Recueil des Historiens de France*, d'après le *Cartulaire blanc* de Saint-Denis (ms. LL 1158 des Arch. nat.). Le diplôme original, qui était conservé à Essonnes, a disparu du fonds de ce prieuré.

Dans le *Cartulaire blanc*, rédigé au XIII<sup>e</sup> siècle, ce diplôme figure en tête du chapitre consacré à Essonnes (*titulus de Essona*). On le considérait donc sinon comme le titre le plus ancien, du moins comme le plus utile à invoquer. Mais l'étude des archives dionysiennes nous a fait découvrir, à notre grand étonnement, trois copies d'un diplôme antérieur et inédit du même roi.

Le texte du *Cartulaire blanc* où ce dernier est rejeté au milieu de pièces du XII<sup>e</sup> siècle, a été l'objet de grattages et de surcharges visibles, dans le but de justifier une mention d'identité, inscrite en marge de ce second diplôme. Cette mention le représente très faussement, comme un double du premier, alors qu'il en diffère par le preambule, par l'énoncé des motifs et par la disposition de divers paragraphes semblables. Le texte actuel du *Cartulaire blanc* a été reproduit dans une transcription des chartes de Saint-Denis conservée aux Arch. de Versailles (fonds de Saint-Cyr). Mais dans un carton des Archives nationales, nous avons retrouvé une ancienne copie sur vélin, faite d'après le *Cartulaire blanc* peut-être, mais en tout cas à une date où il n'avait pas subi de mutilation. Nous allons juxtaposer les deux documents, en indiquant, en petit texte, les parties du second diplôme empruntées littéralement au premier, et en italiques les passages reproduits avec interversion ou modification d'orthographe.

Pippinus rex Francorum vir  
illustrer. Et quia (*sic*) monente  
Scriptura, ita oporteat unum-  
quemque constanter preparari  
quatenus, veniente in conspectu  
superni Judicis, illam mereatur  
Domini piam vocem audire, unde

Pippinus rex Francorum vir illuster.  
Credimus nobis apud eternum  
judicem in mercede sociare, si  
hoc cognoscimus quod ad loca  
sanctorum fuisse delegatum, et  
per preceptionem anteriorum re-  
gum manu subscripta, inibi con-

omnes justi ex bonis actibus erunt gavisii.

Quapropter Nos, salubriter, ut credimus, considerantes qualiter ex terrenis rebus quibus Superna gratia nobis affluenter in hoc seculo largire dignata est, saltem vel in pauperibus ex hoc tribuere deberemus, unde misericordiam Altissimi valeamus adipisci.

Idcirco donamus pro anime nostre remedio, vel bone memorie germano nostro Kallomanno quondam, ad monasterium sancti et gloriosissimi domni Dyonisii martiris, ubi ipse pretiosus corpore requiescit, donatumque imperpetuo ad ipso sancto loco esse volumus, hoc est villa nostra, nuncupante Essona, in pago Parisiaco, superflu ipso via qui vocatur Essona, cum omnibus terminis vel appendiciis suis, ut cum omni integritate ad ipso monasterio vel monachis ibidem deservientibus, seu luminaria ipsius ecclesie procurandum, vel stipendia pauperum ibidem, predicta villa proficere debeat in augmentum, et ut melius delectet ipsos monachos pro nobis vel germano nostro seu subsequente progenie nostra die noctuque Domini misericordiam attentius deprecare. Igitur cum omnibus theloneis publicis predicta villa una cum terris, domibus, edifi-

firmatione per nostris oraculis, pro amore Dei et retributionem sanctorum affirmamus.

Ideoque venerabilis vir Folradus abba de basilica peculiaris patroni nostri Sci Dyonisii ubi ipse pretiosus martyr cum Sociis suis in corpore quiescere videtur, vel ipse abba una cum turba plurima monachorum degere videntur, vel Domino militare noscuntur, missa petitione nobis suggererunt, eo quod Clotarius rex Francorum per sua preceptione ad ipsa casa domni Dyonisii delegasset, villa cognominante *Exona*, sitam super fluvio *Exone*, in pago Parisiaco et postea Chlodovius rex Francorum iterum ad basilica ipsa reconfirmasset per sua preceptione, unde et ipsas preceptiones nobis ostendit ad relegendas. Ubi invenimus quod per iniqua cupiditate, a malignis hominibus postea ipsa villa *Exona* de ipsa casa Sci Dyonisii fuit abstracta vel imminuta. Peccit ipse abba vel ipsa congregatio Celsitudinem regni nostri, ut per confirmationem nostram, vel deliberationem nostram tale emanare deberemus preceptum, ut *sicut a Rauchone comite per nostrum beneficium usque modo fuit possessa*, cum omnibus terminis vel apendiciis suis, et cum omni integritate ad ipso monasterio vel *monachos* ibidem *deservientes*, seu luminaria ipsius ecclesie procurandum, vel stipendia pauperum ibidem,

ciis, accolabus, mancipiis, vineis, silvis, campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus farinariis, sicut supradiximus cum omni integritate, sicut a Rahone comite per nostrum beneficium usque modo fuit possessa, pars predicti monasterii ejusque rectores habeant, teneant atque possideant, et ad ipsa casa Dei in nostra elemosina vel germano nostro usque in perpetuum absque ullius repetitione, debeat esse jure integro confirmata.

Et ut hec cessio firmiter habeatur, Nos hanc subterfirmavimus, vel de anulo nostro sigillare studuimus.

Signum ✠ Pippini gloriosissimi regis.

In Dei nomine Beddulo recognovit.

Datum in mense maio, anno XIII<sup>o</sup> regni nostri.

Actum Aurelianis civitate publice.

Itherius scripsit feliciter.

predicta villa proficere debeat in augmentum, et ut melius *delectet* ipsos monachos pro nobis vel *bone memorie* germano nostro *Kallo magno quondam*, seu subsequente progenie nostra, *diu* noctuque Domini misericordiam attentius deprecare. Igitur *predicta villa* cum omnibus theloneis publicis et cum terris, domibus, edificiis, accolabus, mancipiis, vineis, silvis, campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus; mobilibus et immobilibus farinariis, sicut supradiximus cum omni integritate pars predicti monasterii ejusdem rectores habeant, teneant atque possideant, et ad ipsa casa Dei in nostra elemosina vel germano nostro usque in perpetuum, absque ullius repetitione, debeat esse jure integro confirmata.

Et ut et hec cessio firmiter habeatur, Nos hanc subterfirmavimus, vel de anulo nostro sigillare studuimus.

S. ✠ Pippini gloriosissimi regis.

In Dei nomine *Baddilo* recognovit.

Datum in mense julio anno XV regni nostri, Aurelianis civitate publice.

Itherius scripsit feliciter. Amen.

Il n'y a aucun argument diplomatique à opposer au texte que nous avons donné le premier, et qui suppose Pépin à Orléans en mai 765; en le comparant avec le second texte, qui se rapporte à juillet 766, on remarque à première vue, comme les soulignements des parties en petit texte du second diplôme le font voir, qu'il constitue un simple remaniement du premier, avec un chan-

gement de préambule, et l'énoncé d'une revendication de Saint-Denis formulée par l'abbé, à laquelle il est fait justice, se substituant à l'énoncé d'un don gratuit de Pépin pour l'âme de son frère Carloman (1).

Est-il admissible qu'à Orléans en juillet 766, Pépin ait fait remanier un diplôme donné dans la même ville en mai 765, pour y introduire un exposé différent ? Nous allons voir que toutes les présomptions historiques sont contraires à cette hypothèse.

Pépin-le-Bref ne quitta pas son royaume durant toute l'année 765. Il préparait une nouvelle expédition contre Gaifre, duc d'Aquitaine. Il donna rendez-vous à ses hommes en mai 766, précisément à Orléans, pour la tenue d'une assemblée militaire annuelle.

On sait que le service militaire dû par les vassaux de la Couronne en cas de guerre nationale était limité, et qu'on s'arrangeait de toute façon pour que les campagnards et les journaliers qui devenaient des servants d'armes, aussi bien que les propriétaires de domaines qui les conduisaient à l'armée, ne fussent pas écartés de chez eux durant les périodes où les travaux agricoles exigeaient leur présence. Pendant la paix éternelle que les Romains avaient imposée aux peuples vaincus — *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant* — il n'y avait pas d'assemblées militaires de Gaulois : mais la revue des légions se faisait le 1<sup>er</sup> mars, d'où la dénomination de *Champ de Mars* (*campus Martis*), donnée aux *montres* — pour employer l'expression primitive — des troupes permanentes et des hommes devant le service armé — sous les rois francs. Pépin, qui voulait utiliser ces assemblées comme point de départ de campagnes contre ses ennemis — les transporta au 1<sup>er</sup> mai, et on les nomma dès lors *Champs-de-Mai*. Les historiens, en face de ce fait bien connu, et constaté pour l'an 766 par les diverses annales du temps, se sont demandé comment Pépin ayant réuni ses capitaines à Orléans le 1<sup>er</sup> mai, s'y trouvait encore en juillet pour écouter les doléances de l'abbé Fulrad, alors qu'on sait que la campagne de 766 en Aquitaine fut longue, active et décisive. Ils en ont conclu que les préparatifs durent être fort longs et absorber plusieurs mois. Ils n'ont pas réfléchi que les vassaux de Pépin n'auraient pu rester

(1) On ne saurait admettre l'hypothèse d'une falsification du diplôme de 766 ayant donné lieu à la fabrication du diplôme de 765, la rédaction de celui-ci étant moins avantageuse pour les droits de l'abbaye, et le préambule en étant tronqué, ce qui écarte *ipso facto* l'idée d'un faux.

plusieurs mois à Orléans avec leurs hommes ; cette agglomération eût facilement alors amené la disette ; une campagne en Aquitaine durant la canicule, imposée à des piétons chargés de bagages, à des cavaliers lourdement armés, eût été impraticable ; que seraient devenus les champs à moissonner dans les pays d'où venaient ces gens de guerre, et comment se seraient-ils nourris dans les contrées envahies, alors que les provisions des habitants devaient être presque épuisées ? On ne doit pas oublier qu'à cette époque il n'y avait pas d'entrepôts de grains, de stocks ni d'importations et qu'on vivait d'une récolte à l'autre sur le produit local du sol. Enfin, l'idée de concentrer des troupes dans le voisinage de la frontière pour y préparer une campagne durant plusieurs mois, est essentiellement moderne. Les récits des débuts du moyen âge nous montrent les expéditions s'improvisant avec une extrême rapidité, lorsqu'elles n'étaient pas organisées une année d'avance, pour commencer à un jour préfix afin de durer moins de temps.

Une objection beaucoup plus grave à l'authenticité du diplôme de 766 résulte de sa comparaison avec les titres mêmes de l'abbaye de Saint-Denis. L'abbé Fulrad présente, d'après ce diplôme, des actes royaux constatant qu'Essones dont le comte Rahon jouit en bénéfice par concession de Pépin lui-même (*per nostrum beneficium*) a été autrefois enlevé à Saint-Denis, auquel deux Mérovingiens l'avaient donné, puis confirmé, et cela « par l'injuste cupidité des méchants » (*per iniqua cupiditate a malignis hominibus*). Or Pépin lui-même se placerait au nombre de ces méchants, puisque c'est par sa propre grâce (*per nostrum beneficium*) que le comte Rahon avait jusqu'alors détenu le domaine d'Essones.

Mais il existe dans le chartrier de Saint-Denis un procès-verbal authentique — homologué plus tard par un privilège de Charlemagne — de l'enquête faite à la demande du même abbé Fulrad, au début du règne de Pépin, pour obtenir la réintégration dans le patrimoine de Saint-Denis des biens que d'ancienneté, la munificence des rois et des fidèles y avait réunis, et qui en ont été arrachés « par l'injuste cupidité des méchants » (*pravis seu malis hominibus per iniqua cupiditate*, la formule est la même).

Pépin désigne deux *missi* qui parcourent, du Parisien au Brabant, le Mulcien, la Brie, le Madrie, le Chamblinois, le Vexin, le Talou, le Beauvaisis, le Vimeu, le Famars, et font restituer une foule de riches et vastes possessions obtenues en précaire par des seigneurs.

On saisit l'intérêt politique de cette mesure, qui dépouille de biens, d'ailleurs mal acquis, les descendants des serviteurs de la dynastie déchue, et tend ainsi à amoindrir considérablement la fortune des ennemis ou des suspects. Or ni dans ce procès-verbal, ni dans le diplôme de Charlemagne où sont énumérées par surcroît quelques restitutions opérées en dehors de l'enquête des commissaires royaux, comme celle de Taverny, il n'est question d'Essonnes. Il faut donc conclure de cette omission, croyons-nous :

1° Que la donation d'Essonnes par Pépin fut une libéralité spontanée ;

2° Que le diplôme de juillet 766 *est un faux*, constitué à l'aide du diplôme de 765 remanié et d'autres documents, notamment du procès-verbal d'enquête des *missi* auquel une phrase est textuellement empruntée ;

3° Que la donation d'Essonnes à Saint-Denis fut faite à Orléans, en mai 765.

## II

RAPPORTS ANCIENS D'ESSONNES ET DE CORBEIL : RAHON I<sup>er</sup>, COMTE D'ORLÉANS, BÉNÉFICIAIRE DU DOMAINE D'ESSONNES. — CAUSES DE LA FONDATION FAITE A SAINT-DENIS PAR PÉPIN EN SOUVENIR DE SON FRÈRE.

---

Essonnes était dans le Parisis, *in pago Parisiaco*, dit le diplôme de 765 : deux siècles auparavant, saint Germain de Paris y exerçait le pouvoir spirituel. C'est un domaine où s'était formé un bourg (*vicus*) du temps de Childebert I<sup>er</sup> ; mais doit-on admettre, avec Lebeuf, que Corbeil, dont le nom seul révèle l'antique origine, n'existait pas alors ? L'abbé Suger raconte que deux cents ans avant son abbatiat, c'est-à-dire peu après les invasions normandes, la population d'Essonnes fut transportée au château de Corbeil par l'inhumanité d'un tyran : *Axonem burgum... atrocitas cujusdam tyranni in castrum Corboilum transtulit*. Mais il résulte du texte que c'était le tyran (lisez le vicomte) de cette même ville de Corbeil, puisque le château préexistait au transfert des Essonnais. Suger

ajoute, il est vrai, que l'église d'Essonnes — non celle du prieuré, mais l'église paroissiale qui fut donnée au XII<sup>e</sup> siècle par l'évêque de Paris à St-Victor, — était aussi l'église primitive de Corbeil. Mais Corbeil était parfaitement un bourg (*vicus*) absolument comme Essonnes, dès le VIII<sup>e</sup> siècle, où il y avait même un officier de police : *erat judex in Corboilo quodam vico Parisiacensi* (1). D'autre part, au temps de Pépin on doit supposer par le silence du diplôme à cet égard qu'il n'y avait point, au moins dans les dépendances du domaine royal, d'église à Essonnes, ni même de chapelle dédiée. Lorsque des édifices religieux ou paroissiaux sont compris dans une propriété transmise, l'acte de cession ne manque jamais de les énumérer.

Que dire alors du minuscule oratoire de Notre-Dame situé dans le domaine monastique d'Essonnes au lieu dit les Champs, dont Sugar dit qu'il n'en vit jamais de si exigu, et qu'il trouva ruiné au point que les troupeaux y paissaient ?

C'est peut-être qu'on le jugea trop insignifiant pour en parler ; c'est peut-être aussi qu'il ne fut construit, à l'usage des serfs du prieuré, qu'après 765, et qu'on doit attribuer sa fondation, comme celle d'autres églises rurales, au zèle pieux de Fulrad ou d'un de ses successeurs.

Si le diplôme de 765 ne souffle mot d'église ni de chapelle, il détaille en revanche les dépendances d'un domaine agricole complet où le sol est exploité dans toutes ses ressources ; il relate notamment l'existence de *plusieurs* moulins à blé, les uns *fixes*, pouvant travailler en tout temps, les autres à vanne *mobile*, dont le fonctionnement devait être en certains cas interrompu.

Qu'était le comte Rahon (2), bénéficiaire de ce grand domaine par concession de Pépin ? Il nous est connu par plusieurs chartes comme l'un des fidèles de ce prince, en 753 et 759 : il prend part,

(1) Mabillon, *Acta Sanctorum, ord. S. Bened.*, III, II, 103.

(2) Il est appelé *Raubon* dans la première du 8 juillet 753 (TARDIF, *Mon. hist.*, n° 55) et *Raulcon* dans la seconde (DOUBLET, p. 693 ; FÉLIBIEN, p. XXVIII ; MABILLON, *Dipl.*, VI, 44 ; BOUQUET, *HF.*)

Le nom de *Raucon* est porté dès 529, par un des trois comtes, du Parisis et des alentours, auxquels Dagobert I<sup>er</sup> adresse un rescrit (*Leuthone, Vulfone et Raucone comitibus*) leur notifiant l'institution de la foire de Saint-Denis en octobre au lieu dit *Pasellus Sancti-Martini* (*Diplomata et Chartæ*, II, 4).

à cette dernière date, au jugement rendu entre Saint-Denis et le comte de Paris Gérard I<sup>er</sup>, au sujet des droits de tonlieu, avec les comtes Milon, Elmengaud, Rohard, Dreux et Guillier, et le comte palatin Guibert.

Il y a de grandes chances pour que plusieurs de ces juges fussent des comtes voisins de Paris ; l'un d'eux est Elmengaud I<sup>er</sup>, comte de Meaux. Rahon devait être aussi du voisinage, puisqu'on lui avait concédé la terre d'Essonnes. Nous voyons en lui un comte d'Orléans, avec d'autant plus de vraisemblance qu'un de ses homonymes — peut-être son neveu ou son petit-fils — fut nommé titulaire de ce comté par Charlemagne en 792, à la suite des destitutions qui suivirent la conjuration avortée de Pépin le Bossu. Pure hypothèse que ce rattachement, dira-t-on. Mais alors pourquoi Charles-le-Chauve, dans le diplôme de confirmation générale des biens de Saint-Denis en 862, réunit-il Essonnes à Beaune-la-Rolande en Gâtinais (1) ? Rapprochement qui n'a rien de fortuit, car du chef *de la terre de Beaune et du prieuré d'Essonnes*, dit Félibien, les officiers de la reine douairière Jehanne de Navarre, veuve de Louis X et duchesse d'Orléans, voulurent obliger à comparaître aux assises orléanaises les moines de Saint-Denis. Ceux-ci n'échappèrent à cette exigence qu'en produisant des lettres générales de *committimus*, et en faisant reconnaître leur droit de porter directement toutes leurs causes quelconques devant le Parlement de Paris (2). L'abbé Gilles de Pontoise obtint un arrêt en ce sens en 1306. Comment expliquer la prétention des agents de la duchesse douairière si, à une époque primitive, Essonnes n'avait pas été compris dans le ressort féodal du comté d'Orléans ?



Puisque Rahon tenait Essonnes en bénéfice du roi, c'était une jouissance constamment révocable, et soit par échange ou compensation avec des domaines conquis en Aquitaine dans la campagne de 764, soit pour tout autre motif, Pépin pouvait recouvrer cette terre et la donner à Saint-Denis. Quel motif l'y poussa ? Le souvenir de son frère Carloman, dit le premier diplôme. Ce diplôme tel

(1) Villamque Exonam cum integritate, Belnam *etiam* villam in pago Vastinensi sitam. (Diplôme du 19 sept. 862. TARDIF, *Mon. hist.*, n° 186).

(2) FÉLIBIEN, *Hist. de St-Denis*, p. 263.

que nous le possédons, a un préambule visiblement incomplet. Après l'intitulé royal, il commence par *Et*.

On a donc fait une coupure en le transcrivant. Dans quel but ? Peut-être ce préambule contenait-il une allusion plus précise, trop franche même, aux motifs qui dictèrent à Pépin une libéralité si considérable pour l'âme de son frère. Ces motifs, on peut les deviner par l'étude de l'histoire, et il semble permis de les appeler des remords.

Après avoir contribué par sa vaillance aux exploits qui assurèrent la consolidation de l'œuvre militaire de Charles Martel, son second fils Carloman, épouvanté des massacres qui ensanglantèrent sa dernière campagne en Alamannie (la Suisse allemande et le Brisgau actuels) se décida brusquement, en 747, à quitter le monde, et se retira au Mont Cassin. A Pépin, son aîné, devenu seul maître de l'État, Carloman confiait ce qu'il avait de plus cher, ses enfants, dont l'aîné, *Dreux*, était assez grand déjà pour avoir pu souscrire à des actes publics de son père (1).

Carloman avait été vraiment roi, et roi de Paris, car la formule *regnante Carlomanno* figure dans ses actes, et dès lors il est présumable qu'il avait conservé pour lui-même et ses enfants le domaine d'Essones, dont Pépin disposa plus tard, puisque cette terre dépendait du fisc royal de Paris.

Carloman était assez oublié, lorsque le 6 février 754, après la révolte réprimée de son plus jeune frère Guerfroi ou Griffon, comte de Paris, fils de Charles Martel et de sa seconde femme Sonnehilde de Bavière, Pépin reçut à Ponthion la visite du pape Etienne II. Le pontife venait réclamer l'appui du roi franc contre le roi lombard Aistulphe. Pour contrecarrer l'effet de cette démarche, l'abbé du Mont-Cassin, créature d'Aistulphe, obligea Carloman à se rendre en France, sous prétexte de réclamer le corps de saint Benoît pour son monastère. L'ex-roi devenu moine, et lié par le vœu d'obéissance, se flattait peut-être d'avoir conservé quelque ascendant sur son frère. Une cruelle déception l'attendait. Pépin craignant que la venue de Carloman ne dérangeât ses projets et n'amenât peut-être un soulèvement partiel en faveur des fils de l'ex-roi, se hâta de faire tondre ceux-ci, pour leur ôter tout accès à un rôle politique. Pendant que Griffon, essayant de franchir les

(1) MARTINE, *Ampl. coll.*, II, 20.

Alpes pour aller rejoindre le roi de Lombardie, était surpris et tué dans un défilé, Carloman, avec sa suite, était interné dans un des monastères de Vienne. Peu de mois après, il succombait dans cette claustration forcée, le 4 décembre 754, non sans avoir pu recueillir les échos de la cérémonie du 8 juillet précédent, à Saint-Denis, où le pape renouvelait à Pépin, en y associant ses fils Charlemagne et Carloman II, l'onction royale que le fils de Charles Martel avait déjà demandée à saint Boniface de Mayence.

La descendance mâle de Carloman I<sup>er</sup> était ainsi pour toujours exclue du pouvoir. Pépin ne fit même pas à son frère l'honneur de lui accorder une sépulture royale. L'année suivante, il renvoya les compagnons de l'ex-roi au Mont-Cassin, où ils transportèrent sa dépouille dédaignée, au lieu des reliques espérées de saint Benoît qui demeurèrent définitivement en France.

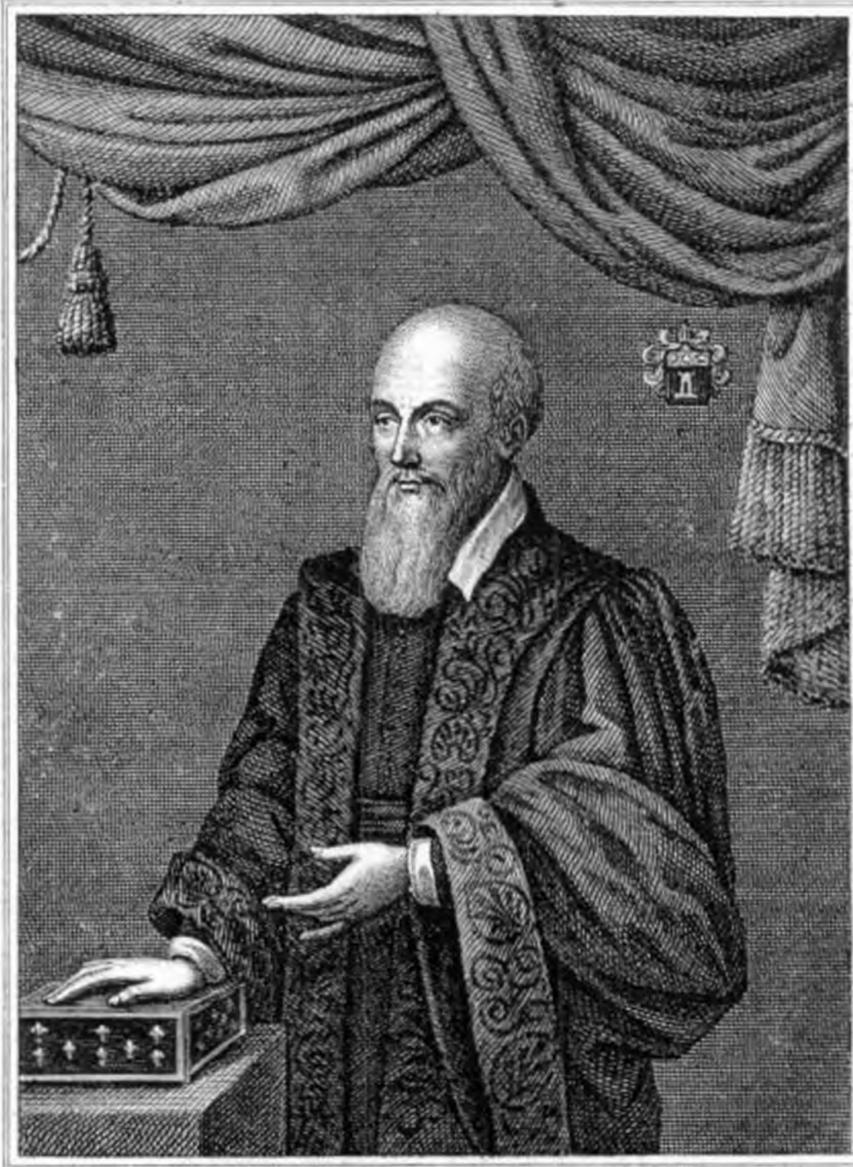
Pépin maria la fille de son frère, Reine, à Audebert, comte d'Ostrevant. Rotrude, qui possédait en dot le domaine de Rueil, autre fisc royal du Parisis, et qui épousa Gérard, un chevalier du pays rhénan dont Pépin avait fait un comte de Paris après la fuite de Griffon, est très probablement aussi une fille de Carloman, relevant le nom de Rotrude, la première femme de Charles Martel. Plus tard, avant 759, Pépin fit sortir du cloître son neveu Dreux, et lui confia, dès 762, le comté de Mayengau, à la gauche du Rhin, entre Gérostein et Coblenche.

Cet acte, justifié par l'affermissement absolu de sa dynastie, paraît être le premier symptôme d'une réaction dans l'esprit de Pépin. Il lui parut sans doute plus tard qu'une réparation éclatante s'imposait, et elle lui fut facilitée par la conquête progressive de l'Aquitaine dont les plus riches domaines tombèrent entre ses mains. C'est alors qu'il fit, spontanément et sans qu'aucun droit à une revendication fût invoqué contre lui, cette magnifique libéralité aux moines de Saint-Denis, en vue d'instituer une prière perpétuelle et ininterrompue, *die noctuque*, de jour et de nuit, pour le repos éternel de son frère, et aussi pour la stabilité de sa propre race.

(A suivre)

J. DEPOIN





*Dessiné d'après le Portrait Original de S<sup>r</sup>. Janet conservé au Château de Vignay.  
et gravé par Ambroise Tardieu.*

**MICHEL L'HOSPITAL**  
(Magistrat, Orateur, et Poète),  
Chancelier de France .

Né à Auguèrse (Dep<sup>t</sup> du Puy-de-Dôme) le ... 1505

Mort à Vignay près Etampes le 13 Mars 1578

LES DERNIÈRES ANNÉES  
DE  
MICHEL DE L'HOPITAL

SA RETRAITE AU VIGNAY ET SA MORT AU CHATEAU DE BELLÉBAT

---

Après son départ de la cour, que déterminèrent les intrigues de Catherine de Médicis et du duc d'Albe, partisan de sanglantes représailles contre les protestants, le grand chancelier de France, Michel de l'Hôpital, voyant ses conseils de sage tolérance méprisés, prit le parti, en 1568, de se retirer définitivement dans sa terre du Vignay. Cette terre se composait du Petit et Grand Vignay. Il l'avait achetée en 1546, 1500 écus, alors qu'il n'était qu'un simple conseiller du roi au Parlement. Il l'augmenta, en 1550 le 26 août, par l'acquisition du fief de Bouchetard, de Jacques, Jean et Aimé de Saint-Martin, écuyers, et de demoiselle Marie de Marolles, leur mère. Ce fief relevait de la seigneurie des Murs de Maisse. En 1560, le 2 août, Claude de Châtillon, seigneur et baron d'Argenton, Farcheville et Bouville, lui céda, moyennant la somme de 2.000 livres tournois, la terre, seigneurie et baronnie de Champmotteux, dépendant de la prévôté et vicomté de Paris avec tous les droits de haute, moyenne et basse justice.

Au Vignay, ainsi nommé à cause du coteau couvert de vignes qui l'avoisinait, seul le grand Vignay était habitable ; le petit Vignay tombait en ruines et l'on en voit encore quelques substructions dans le bois de la Coudraye, non loin du Vignay actuel.

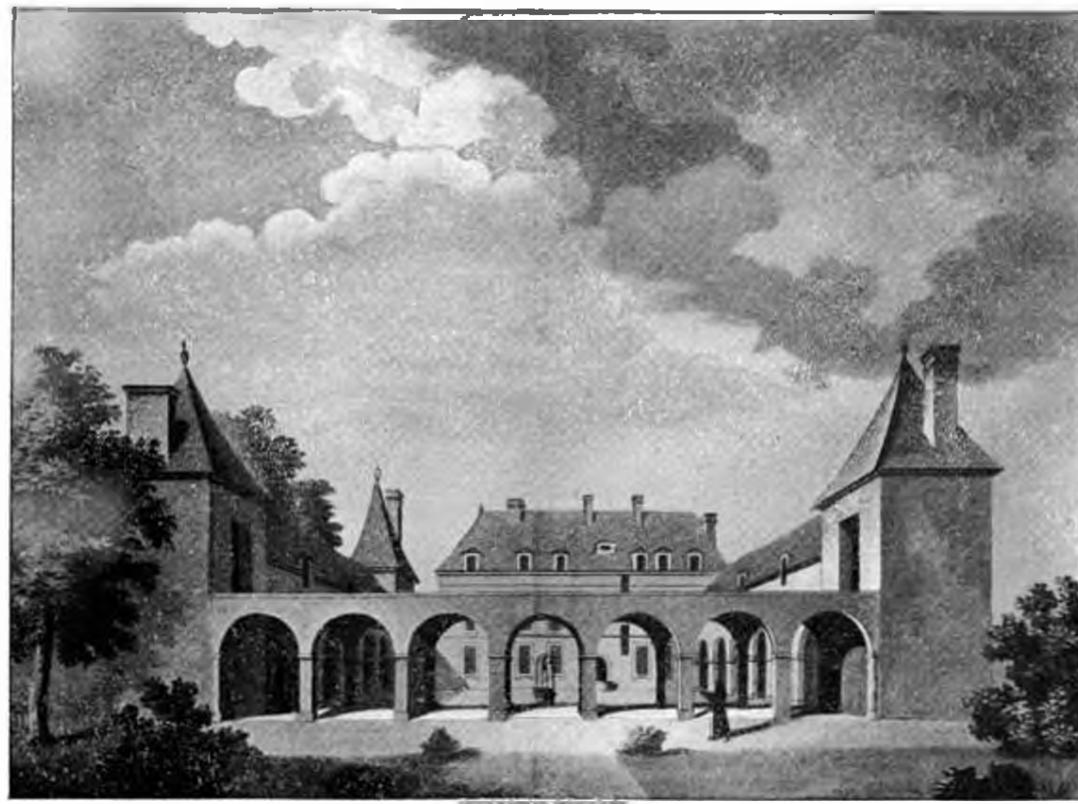
L'Hôpital avait épousé, en 1537, Marie Morin, fille du lieutenant

criminel Jehan Morin. Cette femme était douée d'un dévouement parfait pour son illustre époux. Il était trop occupé pour se mêler de ses affaires domestiques ; elle seule en avait pris tout le soin. Le grand Vignay étant aussi fort délabré et insuffisant, elle le fit reconstruire, en 1562, pendant la minorité de Charles IX, au moment de la première guerre de religion. Pour rappeler à son mari son séjour en Italie aux universités de Padoue et de Bologne, cette vertueuse épouse adopta le style italien. Un grand corps de bâtiments s'éleva, au devant duquel était une cour. Cette cour était entourée de trois terrasses soutenues par des galeries et des arcades. A chaque angle se dressait une tour. Celle de gauche dans le fond servait de cabinet au chancelier. Entre la tour de droite et le château était la chapelle. Au milieu du parterre une citerne servait de puits. A droite d'une petite porte élevée de quelques marches, une pièce obscure renfermait les archives confiées à la garde du chancelier. Au rez-de-chaussée, une grande salle à manger réunissait la famille et les hôtes de passage. Un escalier gothique d'un très bel effet, que le chancelier avait acquis de Claude de Châtillon, seigneur de Champmotteux, lors de la démolition du château de ce village, conduisait à l'étage supérieur et au salon.

De l'autre façade, une terrasse faisait communiquer le château à une ferme, construite par les soins de l'Hôpital, dont il dirigeait lui-même l'exploitation, et à de magnifiques bergeries qu'Ambroise Tardieu a visitées, décrites et dessinées lors de son voyage au Vignay en 1824. Quatre rangées d'ormes et de noyers rappelant au chancelier les vallées de l'Auvergne, son pays natal, ombrageaient cette agréable solitude. Il avait lui-même planté un if sous lequel il aimait à se reposer sur un banc de bois. Cet arbre était planté à l'entrée de l'un des vergers, au devant de la cour de la ferme. Il formait en 1824, toujours d'après Ambroise Tardieu qui nous en donne la gravure, un berceau obscur d'environ dix pieds de large sur neuf d'élévation, impénétrable aux rayons du soleil et à la pluie. Avec le double pompon qui le surmontait, il était d'un effet bizarre. On l'appelait encore dans le pays *l'If du Chancelier*.

A droite de l'entrée de la ferme, dans un coin de la cour, le chancelier avait fait creuser un second puits d'une grande profondeur pour les besoins de ses troupeaux ; un homme enfermé dans une roue en bois faisait monter l'eau en marchant dedans.

C'est dans cette résidence où l'utile était mêlé à l'agréable et



VUE DU CHÂTEAU DE VIGNAY, HABITATION DU CHANCELIER L'HOSPITAL.

qu'il appelait plaisamment son petit *Tibur*, que le grand chancelier de France Michel de l'Hôpital vivait heureux, exempt du souci des affaires publiques, à l'exemple du sage Horace son poète favori, qu'il avait pris pour modèle dans son commerce avec les Muses.

Ce séjour, il le décrit lui-même dans une épître adressée à ses hôtes, lors de sa première retraite au Vignay, en 1562 :

« Chers amis, leur dit-il, dans l'idiome et quelquefois avec le tour  
« gracieux du poète romain : quels présents puis-je vous offrir ? Vous  
« ne cherchez ni les délices, ni la pompe de la ville ; vous en êtes las  
« et rassasiés ; et mon humble domaine n'est pas assez fertile pour  
« nourrir des hôtes délicats. Mais ce petit champ d'un maître qui  
« n'est pas riche peut offrir des choses simples à des convives  
« sobres. Vous aurez le nécessaire : un veau tendre, un agneau, un  
« porc de deux mois, des fruits, des noix, du vin d'un coteau que  
« ma femme a planté. Le riche fermier de la vallée voisine, et le  
« marché célèbre de la montueuse ville de Maisse nous fourniront  
« le reste.

« La maison est assez grande pour contenir le maître et trois  
« amis, ou même quatre à la fois. Le service de la table ne sera  
« pas trop rustique : vous y verrez une salière d'argent que ma  
« femme apporta de la ville et qu'elle y reportera. Il y a des ser-  
« viettes d'une toile fine, et les lits sont couverts de tissus de lin.  
« Quant à ces héritages que vous voyez aujourd'hui plantés de  
« longues allées d'ormes, ils étaient, sous l'ancien propriétaire, lais-  
« sés à la culture. Ma femme, en arrivant ici, a tout changé et elle a  
« augmenté le bois voisin pour me donner plus d'ombre. C'est là  
« que je me promène au point du jour. J'y fais des vers, je relis  
« quelque épître d'Horace ou de Virgile, ou je médite quelque ba-  
« gatelle, et me promène seul en attendant que ma femme m'ap-  
« pelle pour le souper ».

« Peut-être voulez-vous savoir, écrit-il à un autre, quelles  
« sources, quels ruisseaux arrosent les prairies et étanchent la soif  
« du troupeau et de leur berger ? Le puits de la colline suffit aux  
« cultivateurs comme à leurs maîtres ; les troupeaux boivent l'eau  
« de pluie recueillie dans nos citernes ». Ces lignes furent écrites  
avant que l'Hôpital n'eût fait creuser le puits de sa ferme.

Dans une autre épître, il indique quelles étaient ses occupations, ses plaisirs.

« A la campagne, aussi bien qu'à la ville, ma maison est

« pourvue de livres, mes plus fidèles amis. Aussitôt que, chassant  
« les jeux, je me plais aux choses sérieuses, j'ai là la docte école de  
« Platon, le disciple de Socrate... Ai-je besoin d'études moins  
« sévères, les poètes légers accourent de tous les pays et envoient  
« au ciel leurs doux chants. Ils sont si nombreux et si variés dans  
« les enivrements qu'ils procurent à l'esprit du sage, qu'il me  
« semble difficile de chercher autre part la vraie satisfaction. Oh !  
« si l'homme savait célébrer tous les éléments de bonheur qu'il a  
« sous la main, combien le reste lui paraîtrait futile ! »

Dans son second exil de 1568, l'Hôpital continue avec ses amis restés à Paris cette correspondance en vers latins, dans la composition desquels il excellait. Toutefois ses écrits se ressentent des angoisses et des préoccupations que lui causent les événements politiques. Ce n'est plus ni l'ode, ni l'idylle, ni la fine satire. Sa lyre pleure, c'est l'élégie.

On a reproché, et à notre époque quelques esprits légers et superficiels font un crime à l'Hôpital, un ancien premier ministre, d'avoir sacrifié son temps à la versification. C'était un passe-temps du xvi<sup>e</sup> siècle que notre raison dédaigneuse ou frivole estimera bien peu. Cependant, ajoute M. Villemain, ces vers expriment des pensées si nobles qu'on ne peut les lire sans attendrissement ; c'est un caractère, c'est une âme antique qui s'expriment dans l'ancienne langue des Romains.

Veut-on savoir quelles étaient au Vignay, en dehors de l'étude, ses occupations journalières ?

Semer, récolter, engranger sa moisson, sevrer ses agneaux, brûler ses cochons de lait, les servir à table avec des poules élevées dans sa basse-cour, choisir deux pigeonceaux dans la tour de son colombier, prendre au lacs des animaux sauvages, attirer des oiseaux dans les gluaux, surprendre leur progéniture au nid, pêcher en tirant les filets, saisir la proie vivante... Mais s'il se plaisait au Vignay, ce n'est pas que cette terre, « son petit royaume », fût agréable en toute saison : « La Beauce est bien triste après la moisson, écrit-il à Barthélemy Faye, nos campagnes sont nues ; on n'y voit ni forêts, ni ruisseaux, ni prairies ; on n'y trouve rien qui puisse charmer la vue. Que faire ? J'ai choisi Sparte, je dois habiter Sparte ».

De loin en loin, quelque léger souffle venait rider la transparence de cette vie tranquille : une contestation avec les fermiers

du voisinage à propos de labourage et de pacage ; généralement le procès se terminait à l'amiable. Loin d'apporter dans sa terre l'orgueil d'un seigneur féodal, il avait de lui-même converti toutes les redevances en grain dont les paysans étaient chargés envers lui, en rentes d'argent, leur prédisant qu'au train que suivait le cours des monnaies, il arriverait que ces rentes, allant toujours en décroissant, les laisseraient un jour propriétaires libres de leurs champs. Pendant une année de disette, il fit remise à ses fermiers du prix de leur loyer, nourrit les habitants de Champmotteux et leur fournit le blé nécessaire pour l'ensemencement des terres. Il avait fait établir deux foires à Champmotteux pendant l'année, et un marché une fois par semaine. Aussi tous l'aimaient et le vénéraient à l'égal d'un père. Ses biens ayant été confisqués pendant son exil, il vivait sans faste et sans luxe. Dans un bail passé avec son fermier, il exigeait d'être mené à Paris deux fois par an, dans une charrette à quatre bœufs, garnie de litière fraîche. Il dînait avec du bouilli seulement, comme le rapporte l'historien Brantôme qui le visita un jour avec le maréchal de Strozzi : « *c'étoit son ordinaire pour les disners* ». Touchante et vertueuse simplicité, digne des Aristide et des Phocion, et qui n'appartient qu'aux grandes âmes !

Sans doute l'Hôpital aimait sa campagne du Vignay pour la vie calme et studieuse qu'il y coulait, mais une autre attraction bien plus puissante l'y retenait et l'y rendait heureux : c'était le voisinage du château de Bélesbat où demeuraient sa fille Madeleine et les neuf enfants de celle-ci. Cette terre de Bélesbat était la propriété, en 1543, de Messire Nicole Hurault, de la famille des Hurault de Cheverny, seigneur de Boistaillé, de Courdimanche, des Murs de Maise et autres lieux.

Dès le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, nous trouvons parmi les abbés de Morigny, près d'Étampes, les noms des Hurault, entre autres celui de Jean Hurault, fils de Jean Hurault, seigneur de Boistaillé et de Bélesbat, et plus tard, en 1567, celui d'un autre Jean Hurault, le propre fils de Robert Hurault, seigneur de Bélesbat et du Vignay, maître des requêtes du roi, et par conséquent le petit-fils du chancelier Michel de l'Hôpital. Cette famille des Hurault donna également des prieurs commendataires au prieuré de St-Médard de Maise, vers la même époque.

En 1550, Nicole Hurault possédait encore la terre de Bélesbat, et chose curieuse à rapporter ici, nous voyons, le 26 août, « Noble

homme Messire Michel de l'Hôpital, seigneur du grand et du petit Vignay et du fief de Bouchetard, sis à Boigneville et relevant de la dite seigneurie des Murs de Maisse, rendre foy et hommage pour ce fief à Noble homme Messire Nicole Hurault ».

Ce fut en 1553 qu'eut lieu le mariage de Madeleine de l'Hôpital, fille unique du chancelier, alors maître des requêtes du roi, avec Robert Hurault, seigneur de Girolles, près Gironville, et probablement fils de Nicole Hurault.

Ce dernier étant mort quelques années après ce mariage, Robert Hurault devint seigneur de Bélesbat en 1556.

Le chancelier y trouva donc sa famille établie, lorsqu'il prit sa retraite définitive au Vignay en 1568, et les relations reprirent comme en 1562. La prière, l'étude, l'éducation de ses petits-enfants, tels furent les seuls soucis des dernières années de sa vie.

Deux ans après son arrivée au Vignay, une troupe de partisans et de routiers, sous la conduite d'un chevalier traître et félon, du Boulay, et d'un sieur Boutteville, voulut forcer le passage de l'Essonne à La Ferté-Alais. Repoussés par les gens d'armes du prévôt de cette ville, les malandrins poussèrent jusqu'au hameau de St-Antoine ou Buno-Castel, appelé aujourd'hui le petit Gironville et qui appartenait au chancelier. Ils s'emparèrent du pont actuel, en dos d'âne, qu'il avait fait construire de moitié avec Henri de Montmorency-Damville, seigneur de Milly, et de l'autre côté de Buno St-Léger, détruisirent le fortin qui le commandait et dont les ruines se voient encore au milieu de la rivière, et partirent piller Milly au jour de la foire de St-Simon, le 28 octobre 1570.

Malgré ces légers incidents, inséparables des événements d'alors, ce grand homme vivait heureux, en vrai philosophe désabusé des hommes et des choses, lorsque survint la fatale catastrophe qu'il avait prévue et qui devait abrégér ses jours : le massacre de la St-Barthélemy, prélude de la seconde guerre civile. Le sang coulait partout, à Paris et en province ; l'incendie, le pillage et le massacre s'étendirent à toute la France.

L'Hôpital, tombé du pouvoir, devait se croire plus que tout autre en sûreté. Mais dans ces sortes de guerres, chacun sait combien la passion des partis entraîne aux plus monstrueux attentats.

Il habitait le Vignay depuis près de quatre ans, lorsque le 25 août 1572, mille bruits sinistres et le passage de gens armés qui couraient la campagne lui présagent un danger. Bientôt une po-

pulace en fureur entoure sa maison. Ses fermiers sont pris et garrottés. Il croit sa dernière heure venue et s'y résigne sans effort. Ses domestiques veulent s'armer et repousser les meurtriers : « Non, dit-il, si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, qu'on leur ouvre la grande ». La haine et le fanatisme, ajoute-t-il, n'auraient pas trouvé d'obstacles à vaincre auprès de moi. Vignay n'a point de remparts, ni de fossés, ni de palissades, ni de garnison, Dieu seul est ma défense ! »

Cependant on aperçoit du château du Vignay une petite troupe de cavaliers accourant bride abattue à travers la plaine. C'était un secours que la reine Catherine de Médicis envoyait à son ancien serviteur, en lui faisant dire que sa famille n'a rien à craindre et qu'on lui pardonne à lui-même. « J'ignorais, répondit l'Hôpital, que j'eusse jamais mérité ni la mort ni le pardon ».

Brisé par tant d'émotions, miné par le chagrin de cette lutte fratricide qu'il avait voulu détourner, dévoré d'inquiétudes au sujet du sort de sa fille, l'Hôpital, cette âme si énergique dans ses propres périls, si ferme et si résignée pour elle-même, ne peut supporter le poids de tant de malheurs et de honte publics. Il survécut six mois à peine à la Saint-Barthélemy, obsédé par le fantôme de ce massacre qui lui arrachait souvent cette exclamation : « *Excedat illa dies ævo !* Périssent à jamais ce jour néfaste pour l'histoire ! »

Sentant sa fin approcher, il se retira au château de Bélesbat, chez son gendre Robert Hurault de Bélesbat. De ce dernier asile, il adressa deux lettres au roi Charles IX, signa l'acte de sa démission de chancelier que lui présenta, le 1<sup>er</sup> février 1573, Louis Marinier ou Marignier, de Boutigny, clerk du notaire royal de la prévôté de La Ferté-Aleps, en présence de : Pasquier Massé, son propre secrétaire et Jean Decourchons, témoins demeurant à Bélesbat. Puis ayant fait rédiger son testament par un de ses petits-fils, Michel Hurault, il l'approuva par quelques lignes en latin dont le fac-similé a été reproduit par Ambroise Tardieu, et le signa de sa propre main le 13 mars 1573.

Deux heures après, Michel de l'Hôpital, chancelier de France, seigneur de la Roche, baron de Champmotteux, seigneur du petit et grand Vignay, de Gandivilliers, de Vallegrand ou Grandval, de Bouchetard, de Buno-Castel et autres lieux, né à Aigueperse en 1505, s'éteignait doucement dans les bras de sa fille.

Son corps fut inhumé nuitamment dans le cimetière de Champ-

motteux, distant du Vignay de 3 kilomètres. Sa veuve, quoique appartenant à la religion réformée, son gendre, sa fille et ses petits-enfants firent construire une chapelle latérale au sud de l'église actuelle et lui élevèrent, selon le droit seigneurial, au fond de cette chapelle, dans un enfeu ou sorte de niche, un monument funéraire. De forme rectangulaire, orné de cariatides aux angles, le cénopathe était surmonté d'une large tablette de marbre noir sur laquelle reposait, couchée et les mains jointes, la statue du chancelier en robe, avec sa longue barbe, telle qu'il la portait dans les derniers temps.

Sur la face, entre deux bucranes, ou têtes de béliers, que relient des guirlandes, on lisait sur une plaque de marbre noir cette inscription : MICHAEL. DE. L'HOSPITAL EXCESSIT. E. REBUS HUMANIS. DIE. XIII<sup>A</sup>. MARTII. ANNO DOMINI MDLXXIII. Au-dessous, dans un médaillon, était un écusson aux armes du chancelier : *d'azur à la tour d'argent, posée sur un rocher de même, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles pointées d'or*. Il avait pris comme devise ces deux vers d'Horace sur le Juste :

*Si fractus illabatur orbis  
Impavidum ferient ruinæ.*

« La voûte du ciel s'écroulerait que ses débris le frapperaient sans l'étonner ».

Une plaque de marbre noir, relatant l'érection de ce monument, était scellée au-dessus, au fond de l'enfeu. Ses petits-fils, qui avaient pris son nom en l'ajoutant, suivant ses désirs, à leur nom patronymique, mais non ses armes, décorèrent la chapelle d'écussons aux armes des Hurault de Belesbat qui étaient : *d'or à une croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules*. Une litre, ou listel jaune, reproduisant ces mêmes armes et peinte sur les murs de l'église de Champmotteux, à une hauteur de 10 à 12 pieds environ, régnait tout le long de la nef à l'intérieur. On la voyait encore en 1863. Malheureusement, ces vestiges féodaux de l'ancien patronage qu'exerçaient sur la paroisse les seigneurs du lieu, ont disparu sous une ignoble couche de chaux ; les écussons gisent au fond d'un placard dans la sacristie de l'église, et le temps m'a manqué, avant mon départ de la paroisse, de les remettre en honneur.

En 1793, pendant une absence à Paris de Louis André de Bize-

mont, maréchal des camps, propriétaire du château du Vignay, qu'il avait acheté en 1787 d'un Hurault de l'Hôpital, vivant en 1774, et dont le père était mort, en 1771, seigneur du Vignay, quelques septembriseurs, envoyés par le comité révolutionnaire, voulurent renverser le tombeau de Michel de l'Hôpital, qu'ils qualifiaient d'aristocrate. Pour épargner d'odieuses profanations et détourner de leur commune l'orage révolutionnaire, les habitants de Champmotteux démontèrent le tombeau et inhumèrent les restes du chancelier dans le cimetière autour de l'église. Le lendemain, à son retour, M. de Bizemont fit replacer le marbre sur le corps de l'Hôpital qui s'était conservé en entier, et recueillir les accessoires du tombeau.

En 1795, la république étant revenue de ses préventions contre l'Hôpital, le Directoire eut l'idée de lui décerner les honneurs du Panthéon. Mais les commissaires envoyés sur les lieux constatèrent que le monument n'était plus transportable. Quelques années auparavant, le peintre Lenoir avait conçu le projet de réunir à Paris les monuments et les restes des grands hommes, après la suppression des églises et des couvents. Approuvé par la Constituante, il fonda, dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, son musée des monuments français dont il devint directeur et qui fut transformé plus tard en Ecole des Beaux-Arts. Au 14 thermidor an 8 (5 août 1800), nous lisons au registre des délibérations de Champmotteux : « Reçu une lettre du citoyen Préfet, en date du 7 de ce mois, à l'effet de ne mettre aucun obstacle à l'enlèvement du tombeau, statue et buste, du chancelier de l'Hôpital, existant dans le cimetière de cette commune, que se propose le citoyen Lenoir de faire, conformément à l'autorisation du ministre de l'intérieur. Signé : Boyard, maire ». Nous ne voyons pas que le tombeau fut transporté à cette époque, pas plus que précédemment.

Après bien des vicissitudes, en 1818, sous le ministère de M. Laisné, un député, M. Louis-Gabriel de Bizemont, probablement le fils de celui que nous avons cité, alors propriétaire du Vignay, fit rechercher avec soin, sous les décombres, ce qui restait du tombeau. Une partie de la statue avec la tête entière furent retrouvées, la table de marbre n'avait pas trop souffert. Grâce à un habile architecte, le monument fut si bien restauré sur trois faces que les habitants qui l'avaient vu jadis, avouèrent qu'il ressemblait à l'ancien.

En 1834, M. Aubernon, préfet de Seine-et-Oise, en tournée de

révision avec le général Lawœstine et M. Dupin, procureur général, descendit chez M. de Bizemont, au château de Gironville. Le lendemain, ces Messieurs allèrent visiter cette résidence du Vignay que le grand chancelier de France avait habitée près de trois siècles auparavant. La ferme et le château paraissaient en bon état de conservation, et chose assez rare, dans le grand salon, on voyait encore le portrait original de Michel de l'Hôpital, attribué à François Clouet dit Janet, et qu'Ambroise Tardieu a gravé lors de sa visite au Vignay en 1824. Le chancelier était représenté en robe noire, la main droite appuyée sur une boîte fleurdelisée, contenant les sceaux de l'État. D'après le témoignage de Malesherbes, cette boîte était la même qui servait encore en 1789.

Au premier étage, au-dessus de la porte du salon, une pierre, avec une inscription latine, rappelait que cette maison avait été bâtie par Marie Morin en 1562, pendant la minorité de Charles IX. Ce fut dans cette visite que le propriétaire du Vignay fit don à M. Dupin, du bureau ou secrétaire du chancelier, avec tout l'attirail des tiroirs et la variété de sculptures et d'ornements qui distinguent les meubles du xvi<sup>e</sup> siècle.

Après ce pèlerinage à des lieux qui rappellent de tels souvenirs, M. Aubernon se rendit à l'église de Champmotteux, dont le chœur date du xiv<sup>e</sup> siècle au plus tard. Frappé de l'état de délabrement de cet édifice, mais surtout de la chapelle, et remarquant que la restauration du tombeau n'avait pas été complète, cet homme de bien pensa qu'il était de son devoir et de l'honneur du temps actuel de ne point laisser disparaître un monument si précieux pour la France. Dans cette vue, il ouvrit une souscription. Le Roi, le prince royal, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, un grand nombre de députés, quelques Pairs de France, plusieurs cours royales, le Barreau de Paris, et à son exemple, le Barreau des autres sièges, le Conseil général de Seine-et-Oise, la commune de Champmotteux, M. de Bizemont, propriétaire du Vignay, Mgr l'évêque de Versailles, M. Aubernon, pair de France, conseiller d'Etat, préfet de Seine-et-Oise, et une foule de notabilités du département, répondirent à cet appel. La souscription s'éleva au chiffre de 12185 francs. Immédiatement les travaux commencèrent, sous la direction du sculpteur Marochetti et de l'architecte Blondel.

Je dois dire ici, en passant, que la restauration de la chapelle ne fut pas des plus heureuses. L'enfeu fut supprimé et remplacé par



*Dessiné et gravé par Ambroise Cardouf*

**Vue de la Chapelle de Champmoteux,**  
*où est renfermé le Tombeau du Chancelier l'Hospital.*

une absidiole qu'un oculus ou œil-de-bœuf éclaira d'en haut. Les trois fenêtres furent bouchées, et le cénotaphe, rétabli sur quatre faces, se dressa au milieu de la chapelle dans le sens vertical. Aux deux fenêtres, placées à droite et à gauche, un autel (1) avec retable en bois et la statue de S. Michel, patron du chancelier, due au ciseau de Marochetti, furent appliqués. Celle du fond fut maçonnée.

Sur une des faces du monument, deux plaques en marbre noir rappelèrent, l'une l'érection par la famille du chancelier, l'autre, la première restauration, en 1818 sous Louis XVIII, par M. de Bize-mont. Aux pieds de S. Michel, une dalle en pierre reçut les noms des principaux souscripteurs officiels.

Les travaux terminés, l'inauguration de la chapelle eut lieu le dimanche 30 Octobre 1836. Une foule nombreuse accourut des environs pour assister à cette fête. La messe fut chantée et, après l'office, M. le Préfet Aubernon et M. Dupin prononcèrent des discours fort éloquents. Le procès-verbal de la cérémonie, placé dans une boîte en plomb, fut scellé derrière la pierre des souscripteurs, en présence du maire et du conseil municipal de Champmotteux et de tous les assistants, et la foule se retira après quelques paroles émues et touchantes que lui adressa M. Alexandre de la Borde, député de l'arrondissement d'Étampes.

Soixante ans s'écoulèrent sans que l'on touchât au monument, sauf quelques badigeons à la chaux qui dissimulèrent les crevasses s'accroissant de jour en jour, et dans lesquels ont malheureusement disparu la litre et les blasons des Hurault de l'Hôpital. En 1895, la clef de voûte et les arceaux menacent de s'écrouler ; de l'oculus en vitrage la pluie tombe sur le tombeau placé au dessous ; par les crevasses des murs, les plantes grimpantes envahissent la chapelle ; faute d'air et de jour, les revêtements en marbre rouge des parois, rongés par l'humidité, s'effritent.

Cet état désastreux du monument d'un grand homme émut l'auteur de ces lignes, alors curé de Boigneville et de Champmotteux. Le *Petit Journal* lui ayant gracieusement ouvert ses colonnes, il écrivit, le 11 mars 1895, un article sur l'état du tombeau et de la chapelle du chancelier Michel de l'Hôpital qui mit en branle l'opinion publique et le gouvernement. Un appui lui vint de M. le docteur Amodru, député de l'arrondissement d'Étampes, qui prit à

(1) La pierre sculptée formant devant d'autel provient de la chapelle du Vignay.

cœur de le seconder dans son projet de restauration d'un monument historique.

Grâce à ces démarches, la commission des Beaux-Arts délégua un inspecteur, M. Paul Selmersheim, le 31 mai 1895, qui conclut à l'urgence et adressa dans ce sens un rapport à l'administration des Beaux-Arts. Le gouvernement, saisi de la question, chargea M. Henri Nodet, architecte, des plans et devis relatifs à la restauration projetée. Les Beaux-Arts attribuèrent un secours de 2.500 fr. ; le Conseil général, sur les instances de M. le député Amodru, son vice-président, accorda 500 fr. ; la Fabrique de l'Eglise et le conseil municipal votèrent chacun 200 fr.

Les fonds ainsi assurés, les travaux commencèrent sous la direction de M. Jules David, entrepreneur à Gironville, très expert en fait de constructions d'édifices religieux. Le retable en bois de l'autel ainsi que la statue de S. Michel, bouchant les deux anciennes fenêtres, furent descellés et les fenêtres ouvertes à nouveau. On trouva une autre place pour la statue. La voûte fut consolidée, le dallage renouvelé, les enduits refaits et surtout l'affreux œil-de-bœuf supprimé. Au fond de l'absidiole, la troisième fenêtre dégagée donna, avec l'air et la lumière, un aspect plus riant à la chapelle.

Au cours des travaux, les ouvriers mirent à découvert, derrière la pierre des souscriptions, une boîte garnie de plomb à l'intérieur, et contenant des fragments d'anciens feuillets reliés entre eux par un fil de soie.

Cette boîte a été déposée aux archives de la mairie de Champmotteux. C'était tout simplement celle qui renfermait le procès-verbal de la cérémonie du 30 octobre 1836 et la liste des souscripteurs.

Une plaque en marbre blanc, fixée près de l'autel, rappelle cette dernière restauration en 1897-98.

Bien que la femme de Michel de l'Hôpital, Marie Morin, et sa fille Madeleine, aient appartenu à la religion réformée, elles n'en fondèrent pas moins un service annuel qu'on célébra dans la chapelle, pour le repos de son âme, jusqu'en 1789. En 1824, selon le témoignage d'Ambroise Tardieu, cette pieuse tradition se continuait encore. Il est regrettable que les registres paroissiaux de Champmotteux aient disparu : ils devaient, à notre avis, relater cette fondation de Michel de l'Hôpital. Aujourd'hui encore, quatre messes basses, remplaçant deux services avec Vigiles, sont dites le 9 mai de

chaque année et les jours suivants, pour Louis Hurault de l'Hôpital et Marie de Montliard (1), descendants du chancelier. Cette fondation date de 1701. On enterra, dans la chapelle de l'église, les membres de la famille de l'Hôpital à partir de 1692 jusqu'en 1768.

Une Marie Hurault, de son vivant mariée à Germain de Renes, escuyer, gentilhomme de la chambre du roi, seigneur de Masles, de la Porte du Bouillon, du Fay et autres lieux, fut enterrée dans l'église de Saint-Sulpice de Favières en 1637. Sa pierre tombale existe encore et porte l'écusson des Hurault : *d'or à la croix d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.*

Notre travail serait incomplet si nous ne faisons connaître au moins sommairement ce que devint la famille du chancelier Michel de l'Hôpital et si ses descendants existent encore.

Marie Morin, sa veuve, d'après le *Journal de L'Estoile*, abjura le protestantisme en 1585. Robert Hurault et sa femme Madeleine de l'Hôpital reposent dans un caveau de l'Église de Morigny, l'ancienne abbaye dont leur fils Jean Hurault fut abbé quelques années et fort jeune. On voyait encore ces sépultures dans le chœur, entre deux piliers, du temps de Dom Fleureau en 1683, comme il le rapporte dans les *Antiquités de la ville et du duché d'Estampes*. Il semble donc que Robert Hurault et Madeleine de l'Hôpital sont morts dans le giron de l'Église catholique. Leurs neuf enfants portaient les noms de Charles, Michel, Robert, François, Paul, Jean, Philémon, Marguerite, Marie. Deux seulement laissèrent postérité : Michel et Robert. Charles Hurault de l'Hôpital mourut sans enfants ; François ne se maria pas ; Paul fut archevêque d'Aix (2) ; Jean, qui fut abbé de Morigny, se démit de son abbaye en faveur de Théodore de Berzeau, devint conseiller au Parlement de Paris et épousa Louise d'Allonville ; Marguerite fut mariée à Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, et Marie, à Louis de la Rivière, seigneur de Chény. Quant à Philémon, il n'est point mentionné dans la généalogie des Hurault de l'Hôpital.

Voici la descendance de Michel et de Robert.

Michel de l'Hôpital, plus connu sous le nom de du Fay, fut d'abord conseiller au Parlement, puis chancelier du roi de Navarre, et enfin ambassadeur pour le roi en Allemagne et en Hol-

(1) Fille de Messire de Montliard, seigneur de Rumont.

(2) Son tombeau, d'après Dom Morin, est dans l'église du Fay, près Nemours, où résidait son frère Michel, seigneur du Fay. Il mourut en 1624.

lande. Nous croyons, d'après le témoignage de Sponde, évêque de Narbonne, qu'il persévéra dans la foi protestante. Il avait épousé la fille de Du Faure de Pibrac, président au Parlement de Paris. Il eut, entre autres enfants : Pierre Hurault de l'Hôpital, qui laissa, de Claire de Gessei, sa femme, Henri et quatre autres enfants. Henri, marié à Renée de Flexelles, fille d'un président des Comptes, seigneur de Brégi, eut 1<sup>o</sup> Charles Paul Hurault de l'Hôpital, Comte de Beu, seigneur de Belesbat, mort sans alliance en ce lieu le 15 février 1706 ; 2<sup>o</sup> Claire Julie Hurault de l'Hôpital, mariée à Charles de Beaufort-Montboissier, marquis de Canillac, dont la famille existait encore en Bourgogne en 1863 ; 3<sup>o</sup> Madeleine Hurault de l'Hôpital, abbesse de Réconfort en 1685. L'autre fils de Michel, Guy Hurault, seigneur de Vallegrand, succéda à son oncle Paul à l'archevêché d'Aix et fut enterré le 3 décembre 1625, date de sa mort, dans la chapelle du château de Belesbat, paroisse de Bou-tigny. Cette chapelle n'existe plus.

Par la mort de Charles Paul Hurault, s'éteignit en 1706, la branche des Hurault de l'Hôpital, seigneurs de Belesbat, descendants de Michel, petit-fils du chancelier.

La postérité de Robert Hurault de l'Hôpital (1) n'est pas indiquée dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chenaye des Bois. Un de ses descendants, André Hurault de l'Hôpital, baron d'Auneux, existait en 1774. *Les Étrennes de la Noblesse* pour 1774, parlent d'un Hurault de l'Hôpital alors vivant, et dont le père était mort en 1771, seigneur du Vignay. C'est probablement de ce Hurault que le marquis Louis André de Bizemont, maréchal des camps du roi, acheta le Vignay en 1787, comme nous l'avons dit plus haut. Il y a tout lieu de croire que cette deuxième branche est éteinte depuis longtemps comme la première.

Mais la famille et le nom de l'Hôpital se sont perpétués jusqu'à nos jours par la ligne collatérale. Il ne faut pas oublier en effet que Jean de l'Hôpital, médecin et conseiller du Connétable de Bourbon, avait eu, outre Michel qui devint grand chancelier de France, quatre autres enfants, deux garçons : Pierre et Jean, et deux filles : Françoise et Madeleine. Françoise était religieuse cordelière à Aigueperse, en Auvergne, son pays d'origine. Madeleine épousa Coutel, seigneur de Courtilles, près St-Flour. Jean devint abbé de Vaas,

(1) Mort en 1625, d'après les archives de la mairie de Maisse.

dans le Maine, abbaye de chanoines réguliers. Pierre de l'Hôpital, — lisons-nous dans le manuscrit généalogique que nous a confié un des descendants de cette famille, M. Jules Adolphe de l'Hôpital, conseiller général d'Orléans, — Pierre de l'Hôpital, seigneur de la Roche, était en 1546, gentilhomme ordinaire du duc de Lorraine et son maître d'hôtel. En 1556, il reçut des lettres de provisions de gouverneur de la baronnie de Mercœur pour Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, et plus tard, en 1563, il représenta le prince aux États de Languedoc. Il était aussi maître d'hôtel du roi.

De son mariage en 1551 avec Marguerite de Cérier, alliée aux Dubourg et aux Robertay, il eut un fils, Michel, qui était le filleul du Chancelier de France. Il fut, comme son père, capitaine et gouverneur du Duché de Mercœur et maître d'hôtel du roi. De son mariage avec Jacqueline Augier, en 1583, est issu Gilbert de l'Hôpital, seigneur de la Roche, de Montbardon et de Bellébat, fief avec château près de la Roche, en Auvergne. Il épousa Jeanne de Bosredon, fille de Mathelin de Bosredon, baron du Puy-St-Gulmier, et se fixa définitivement en Auvergne. Un de ses fils, François de l'Hôpital, fut marié à Étienne de Runy du Tremblay, comme on le voit dans l'acte de partage de leurs biens au 14 août 1706. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, entre autres Jean-François de l'Hôpital, seigneur de Bellébat, qui naquit le 21 juillet 1681. Jean-François épousa, le 13 juin 1720, Éléonore de St-Giron, de laquelle il eut un fils nommé aussi François, marié à Madeleine Duverdier le 17 juin 1749. De ce mariage est issu Jean-François de l'Hôpital, le 2 octobre 1752, qui servit dans le régiment d'Orléans dragons, sous les ordres de M. de Montboissier, alors colonel. Jean François eut d'Anne Cauvin, qu'il avait épousée en secondes noces, un fils, François-Julien, né le 10 vendémiaire de l'an X. Du mariage de François-Julien de l'Hôpital et de demoiselle Alexandrine Blanchard sont nés : le 11 juin 1830, Jules Adolphe de l'Hôpital, conseiller général d'Orléans ; le 8 Mars 1832, Anselme Etienne ; le 12 Mai 1834, Jules Etienne ; le 16 août 1836 Jean. Plusieurs de ces descendants vivent encore et ont fait souche, croyons-nous.

Notre tâche est finie. Mais avant de terminer ce travail qui, malgré notre désir d'être bref, a pris de si grandes proportions, vu l'intérêt du sujet pour les membres de la Société archéologique de Corbeil et d'Etampes, nous indiquerons, bien sommairement, ce que sont devenus les lieux qu'habita le grand chancelier Michel de l'Hôpital.

Le château du Vignay, fort bien conservé jusque-là, passa, des mains de la famille de Bizemont, à M. le Vicomte d'Alès, dont la famille habite Orléans. Les derniers hôtes en furent les Prussiens, au mois de novembre 1870, sous les ordres du général Von der Thann. Il fut démoli en 1872 et 1873 par l'entrepreneur David, de Gironville, au grand désespoir des vieux habitants de Champmotteux.

Sur son emplacement, s'élève aujourd'hui une ferme où se voient encore quelques restes de celle du chancelier, comme le puits ou citerne. L'escalier gothique a été reconstitué, mais en bois, au château de Berryer, à Augerville-la-Rivière ; la pierre relatant la construction du Vignay par la femme de l'Hôpital, Marie Morin, est aujourd'hui la propriété de la famille d'Aboville, au château de Rouville, près Malesherbes. L'If du Chancelier fut acquis, lors de la démolition du Vignay, par M. le baron Limnander, à Moignanville près Buno-Bonnevaux, qui, de ses propres mains, tourna le tronc pour divers ouvrages d'art, tels que coupes, chandeliers, etc... dont nous gardons le souvenir.

Un habitant de Gironville nous montra, il y a quelques années, une canne en jonc à pomme d'ivoire ayant appartenu au chancelier et qu'il tenait de M. de Bizemont. Les magnifiques noyers qui ombrageaient la terre du Vignay servirent, en 1786, à fabriquer des bois de fusils pour les armées.

Le château de Belesbat, où mourut le chancelier de l'Hôpital, fut également démoli. Sur son emplacement, on a construit un château genre Louis XIII. La chapelle de ce château, renfermant le tombeau de Guy de l'Hôpital, archevêque d'Aix, qui avait succédé sur ce siège à son oncle Paul Hurault de l'Hôpital, et qui était l'arrière-petit-fils du chancelier, n'existe plus. Les bases de quatre tours baignant dans l'eau des fossés, une poterne aux armes de Hurault de Belesbat, flanquée de deux tourelles que surmontent des toits en poivrière, voilà tout ce qui reste de la haute et puissante famille des Hurault de Cheverny, qui comptait, parmi ses membres, le seigneur de La Grange, Veuil et Vibraye, les seigneurs du Marais, les seigneurs de Cherigny, les seigneurs de Boistailé et Belébat, et enfin les Hurault d'Auneux, seigneurs de Champmotteux.

Cette terre de Belesbat, aujourd'hui Bellébat, demeura la propriété des Hurault de l'Hôpital jusqu'en 1706, où nous voyons Charles Paul Hurault de l'Hôpital, comte de Beu, seigneur de Belesbat, mourir en ce lieu le 15 février 1706 sans héritiers.

Le Marquis de Livry, premier maître d'hôtel du roi Louis XV, en fit l'acquisition. En 1725, une grande fête fut donnée à Bellébat, à laquelle assistaient Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, le duc de La Feuillade, la marquise de Prie et Voltaire. Vers 1751 M. Rémy de Chestret des Burons de Duncell et d'Anée, né à Liège en 1727, le 26 mars, en eut la jouissance jusqu'en 1813, date de sa mort. Il fut un des bienfaiteurs de la commune et de l'église de Boutigny. Son corps repose dans le caveau, sous la chapelle dédiée à S. Rémy, et un service annuel est célébré dans l'église de Boutigny, le 1<sup>er</sup> octobre, pour le repos de son âme.

En 1817, le marquis Alexandre de Pons-Rennepont, lieutenant général des armées du roi, né au château des Roches-sur-Rognon, le 20 août 1751, acquit le château de Bellébat. Il mourut à Paris le 6 mai 1829. Cette propriété passa à son fils, Alphonse Léon, marquis de Pons-Rennepont, jusqu'à sa mort en 1868. Cette famille existe encore à Amiens, alliée aux familles de Saveuse, de Haute-cloque, d'Osmoy, du Faur de Pibrac, de Neubourg, de Lamotte, de Rancher, de Langle, d'Annoux, de Campeau et de St-Sauveur.

Depuis une trentaine d'années, Bellébat est devenu la propriété de la famille Allez, et aujourd'hui, M. Emile Allez, conseiller municipal de Courdimanche, en est seul possesseur.

De tous ces souvenirs de celui qui fut le grand Chancelier de France, il ne reste plus que le tombeau et la cendre dans une modeste église de village.

C'est ainsi que s'évanouissent les grandeurs humaines, que disparaissent les grands hommes, mais d'eux, tout ne meurt pas : leur souvenir demeure à jamais gravé dans le cœur et la mémoire des générations présentes aussi bien que des générations à venir. Michel de l'Hôpital est du nombre. Sa mort fut une calamité publique. Tous les bons Français le regrettèrent. La postérité, nous disent ses historiens, a largement ratifié le jugement de ses contemporains : « Il avait l'âme d'un philosophe, le génie d'un législateur, le cœur d'un citoyen. Il est de ces personnages dont la gloire grandit avec la raison publique ! »

Abbé A. DEVERRE,  
curé de Boutigny (S.-et-O.).

## LE GRAND PORTAIL DU CLOITRE SAINT-SPIRE (1)

---

Les habitants de Corbeil passent le plus souvent avec indifférence devant ou sous la belle arcade en ogive qui fermait autrefois le cloître Saint-Spire du côté de la rue du même nom. C'est cependant le monument le plus ancien et le plus remarquable de notre ville. Les étrangers l'admirent et plusieurs ouvrages estimés le citent et nous en ont laissé des reproductions intéressantes. Quand je passe sous cette voûte vénérable, je ne puis m'empêcher d'évoquer le souvenir de ces puissants Abbés de Saint-Spire, dont le pouvoir et la juridiction s'étendaient à près de dix lieues à la ronde et qui, renfermés avec les chanoines dans leur cloître, ceint de murailles et de cours d'eau comme une citadelle, étaient plus forts et plus redoutés, avec leurs droits de haute et basse justice, leurs officiers, leur puissance spirituelle et les grands biens dont ils disposaient, que les plus grands seigneurs de leur temps. Et en songeant à cette puissance disparue, je mesure aussi la chute, et je ne puis, non plus, considérer sans tristesse le fâcheux état d'abandon dans lequel est laissé ce curieux monument, devant lequel nos pères ne passaient jamais sans crainte et toujours avec respect : les bases dégradées et tombant en ruines, les niches vides de leurs statues de saint Exupère et saint Leu, les légères colonnettes usées ou brisées, les charmantes poivrières qui le dominant et qui ont remplacé des tourelles plus élevées, tronquées et livrées sans réparations aux intempéries dissolvantes, et, le plus regrettable, tout le massif de gauche envahi par une vulgaire boutique.

Voilà le lamentable état dans lequel se trouve cet intéressant édifice que bien des villes seraient heureuses de posséder et s'honoreraient d'entretenir. Je ne regrette pas la puissance des Abbés

(1) Voir le cul-de-lampe de la page 25 du présent bulletin.

de Saint-Spire, mais je voudrais, pour l'honneur et l'ornement de Corbeil, que l'on restaurât ce gracieux vestige du XIII<sup>e</sup> siècle et qu'une restitution intelligente en fût entreprise.

A l'appui de ce que je viens de dire de la puissance des Abbés de Saint-Spire et de la haute protection dont ils étaient entourés, je citerai aujourd'hui une curieuse charte de la reine Adèle, veuve de Louis VII et mère de Philippe-Auguste, qui résidait souvent au château de Corbeil.

L'original latin de cette charte a été reproduit dans une planche hors texte de l'inventaire des archives de la ville de Corbeil, publié ici-même (1) ; en voici la traduction :

*Adèle, par la grace de Dieu, reine des Français.*

*Nous voulons porter à la connaissance de tous présents et à venir que notre bien aimé Hugo, Doyen de Paris et Abbé du bienheureux Saint-Spire de Corbeil, s'est présenté à nous, accompagné des Chanoines de cette même église, pour se plaindre qu'au mépris des libertés de leur église et de leur cloître, octroyées par les anciens comtes de Corbeil et confirmées depuis par les Rois, un certain Juif était venu établir sa demeure dans la maison du bourgeois Brichard, qui est située dans leur cloître. Nous, voulant ainsi conserver dans leur première et antique liberté la dite église et son cloître, avons voulu que ledit juif soit chassé du cloître, et avons en même temps fait défense que ni lui ni aucun autre juif établisse jamais sa demeure dans aucune maison dudit cloître.*

*Et afin que cette décision soit à tout jamais fixe et immuable, nous la confirmons par le présent écrit sur lequel nous avons fait apposer l'empreinte de notre sceau.*

*Fait à Corbeil l'an de l'incarnation du Seigneur mil deux cent et trois.*

Ce texte, vieux de sept siècles, en dit long et n'a pas besoin qu'on le commente ; je dirai donc quelques mots sur la reine Adèle avant de revenir à notre cloître.

Adèle de Champagne, qui octroyait la charte qu'on vient de lire, a été la bienfaitrice de Corbeil et nous avons d'autres chartes émancipées d'elle qui attestent ses bienfaits.

C'est elle, dit l'historien de Corbeil, le Prévôt de la Barre (2), qui a fondé et doté l'Hôtel-Dieu de Corbeil ; au moins il a été augmenté par elle d'héritages et rentes, qu'elle a contribué pour subvenir aux nécessités des pauvres. Tous les historiens rapportent qu'Adèle fut grandement aimée et chérie de son mary, et par son testament il ordonna qu'elle seroit tutrice de son fils et auroit la régence du Royaume.

Ensuite elle a toujours été honorée du roy Philippes son fils, en sorte que

(1) Bulletin de 1902, p. 114.

(2) Antiquitez de Corbeil. — Paris, 1647, page 139.

lorsque Isabeau de Haynault, sa première femme fut décédée, il mit le petit prince Louis, son fils unique entre les mains d'Adelle, son ayeule, comme d'une femme duitte et accoutumée à la nourriture des rois.

Et quand Philippe-Auguste s'en alla en la terre sainte, il laissa le gouvernement du royaume de France à sa mère Adelle et à son oncle Guillaume, Archevesque de Reims. Adelle a eu renom d'avoir esté d'une beauté exquise et chasteté singulière : *forma pudicitiaque laudatissima*.

Le temps m'a manqué pour reproduire ici la gravure de Millin (1), qui date des environs de 1790; j'espère donner cette reproduction dans le bulletin qui suivra celui-ci; on pourra la détacher, si on le désire, pour la joindre à cette courte notice.

Cette gravure nous montre notre vieille ogive avant les mutilations qu'elle a subies à la Révolution, c'est-à-dire en bon état, avec ses portes aux gros clous saillants et aux gracieuses ferrures de fer forgé. Ces belles portes avaient été données par l'abbé Mathis vers 1638; elles furent vendues 200 livres à la Révolution. Tout cela a disparu et le temps continue son œuvre destructive. Mais le temps n'a pas été le seul ennemi de ce beau portail et ici, comme ailleurs, l'homme lui a apporté sa désolante collaboration. Et s'il n'a pas disparu tout entier, c'est grâce au bon sens et à l'esprit éclairé de nos édiles de 1813. En effet, le 13 février de cette année, un habitant et propriétaire de Corbeil, dont je tairai le nom par pudeur pour nous tous, adressait au Conseil municipal une pétition par laquelle il demandait l'autorisation *d'abattre l'arcade ou enceinte de la porte du cloître Saint Spire*, avec l'abandon des matériaux qui devaient en provenir; il ajoutait qu'il se proposait de construire sur cet emplacement en régularisant l'alignement de la rue.

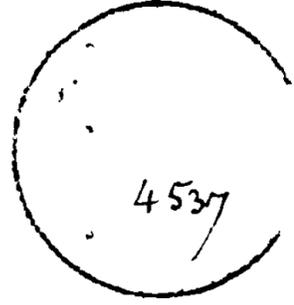
Le Conseil répondit à cette demande par un refus motivé qui, entre autres considérants, faisait ressortir l'intérêt qu'il y avait pour la ville, au point de vue historique et artistique, à conserver ce monument (2).

Sachons gré au Conseil de 1813 de son intelligente protection des monuments de Corbeil, et souhaitons qu'un autre Conseil, aussi bien inspiré, entreprenne la restauration de cet intéressant vestige du passé, qui rappelle tant de souvenirs et dont les habitants de Corbeil ont le droit de s'enorgueillir.

A. DUFOUR.

(1) Antiquités nationales, t. II, chap. XXII, p. 11.

(2) Registres des délibérations de la ville.



UN SOUVENIR  
DE  
MORSANG-SUR-SEINE

Lorsqu'on ignore le passé de son  
pays, on est un étranger chez soi.

I

UNE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE POUR LA FONDATION D'UNE ÉCOLE  
(6 octobre 1844)

Morsang-sur-Seine est une petite commune de 150 habitants, située sur la rive droite de la Seine, en face du Coudray, au-dessous de la forêt de Rougeau. Elle est reliée à Corbeil par une route qui traverse le long village de Saintry. Arrivé à Morsang on se croirait au *bout du monde*; cependant un chemin peu praticable et presque difficile à découvrir conduit à Seine-Port (1), à travers les vignes et les prés, au-dessous des *Rochers de Morsang* et d'anciens fours à chaux aujourd'hui éteints et abandonnés.

Ce modeste village n'a guère d'histoire. Il peut cependant revendiquer un jour de gloire et de splendeur. Le 6 octobre 1844, des artistes d'élite, dans tout l'éclat de leur juste célébrité, ne dédai-

(1) Seine-Port ou Saint-Port. Ce village, situé à mi-chemin entre Melun et Corbeil, s'est appelé *Saint-Port* pendant tout le moyen âge et jusqu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il y avait là une maison qui dépendait de l'Abbaye de Barbeau et justifiait cette appellation. Les Archives de Corbeil possèdent plusieurs chartes anciennes dans lesquelles ce village est toujours dénommé *Sanctus Portus*. C'est sous le règne de Louis-Philippe que cette transformation de nom commença à se produire, puis le chemin de fer vint et consacra, par ses horaires, cette corruption.

ne - et diso g.

A. g.

gnèrent pas d'y venir se faire applaudir par un public nombreux et choisi. Acteurs et spectateurs étaient mus par le même sentiment d'accomplir une œuvre bonne et utile. Il s'agissait de fonder une école qui manquait au village.

La commune de Morsang n'est pas riche et jamais, malgré les efforts répétés de ses administrateurs, dont font foi plusieurs délibérations du conseil municipal, elle n'avait pu arriver à avoir ni instituteur ni maison d'école. Quelques maîtres avaient bien de temps à autre été désignés ; mais ils ne restaient pas longtemps en place et cumulaient leurs fonctions avec une occupation quelconque, comme Billois (1793), qui était en même temps garde champêtre, comme Joubert (1825), qui était tisserand. C'est dans leur propre demeure qu'ils réunissaient les enfants, qui certainement ne s'y trouvaient pas toujours dans de bonnes conditions d'espace et de salubrité.

Telle était encore la situation en 1844, attestée par une délibération du conseil municipal du 15 avril de cette même année que nous croyons devoir reproduire :

« Le Maire a rappelé au conseil que la commune était toujours sans instituteur et que cette position privait les enfants d'instruction et qu'on se trouvait dans l'impossibilité d'envoyer les enfants à l'école de Saintry vu la longueur du chemin qu'il y avait à faire et encore par le mauvais temps et la saison d'hiver. En conséquence, le Maire a proposé au conseil qu'il n'y avait pas d'autre moyen que de faire une souscription volontaire pour trois ans consécutifs et toujours renouvelable tous les trois ans pour donner la facilité aux habitants à souscrire ou à se retirer. Et, en conséquence, si la souscription offrait une somme assez élevée pour subvenir aux besoins de l'instituteur avec les deux cents francs déjà fixés, les pères de famille qui auraient souscrit auraient la faculté d'envoyer leurs enfants à l'école sans aucune rétribution pour l'instituteur.

Le conseil a approuvé cette proposition, qu'il serait fait une liste ou rôle spécial et approuvée par M. le Préfet et mise entre les mains du percepteur receveur des contributions qui en ferait la recette et qui paierait l'instituteur tous les mois de manière que cet instituteur n'aurait pas affaire aux parents et que toutes les familles qui n'auraient pas souscrit et qui voudraient envoyer leurs enfants à l'école seraient tenues de payer au maître 1 fr. 50 par mois et par chaque enfant jusqu'à leur souscription » (1).

(1) Nous adressons tous nos remerciements à M. Moulin, secrétaire de la Mairie et instituteur à Morsang-sur-Seine, qui nous a fourni de nombreux renseignements et communiqué les pièces conservées à la Mairie utiles à notre travail.

Cette délibération atteste le bon vouloir de la municipalité, mais elle n'était pas sans présenter de grandes difficultés d'exécution qui rendaient bien ardu le but à atteindre.

Heureusement vivait alors à Morsang une femme d'esprit et de cœur qui vint au secours de la commune en proposant au conseil un moyen prompt et facile d'obtenir l'argent nécessaire à l'exécution de ses projets. C'était M<sup>lle</sup> Dupont, sociétaire retraitée de la Comédie Française, qui depuis longtemps résidait à Morsang où elle avait d'anciens et chers souvenirs. Ayant conservé avec ses anciens camarades de théâtre d'excellentes et amicales relations, elle voulait les amener à Morsang pour y donner une représentation, dont le produit devrait fournir une somme qui permettrait de réaliser promptement les désirs du conseil municipal, c'est-à-dire d'avoir une école et un traitement suffisant pour l'instituteur. Nous reproduisons plus loin les deux lettres qu'elle adressa à ce sujet au conseil municipal, lettres qui attestent son bon cœur, son intelligence et son zèle pour le bien de la commune et des enfants.

M<sup>lle</sup> Dupont, la preste soubrette de Molière et de Marivaux, ne manquait ni d'activité ni d'entregent. Elle n'épargna ni son temps ni sa peine pour réaliser promptement son projet. D'abord elle ouvrit une souscription qui s'éleva vite au chiffre de 1 135 francs. Nous sommes heureux d'avoir pu retrouver la liste des souscripteurs, en tête de laquelle nous voyons figurer le roi Louis-Philippe, la reine, la duchesse d'Orléans, la princesse Adélaïde et plus loin des noms bien connus : Saint-Marc Girardin, Empis, Darblay aîné, Ligier, M<sup>me</sup> Damoreau, M<sup>lle</sup> Mars, etc.

Puis, il s'agit d'organiser la représentation promise. M<sup>lle</sup> Dupont voulait qu'elle fût composée de façon à attirer le public par le nombre et le choix des artistes qui devaient y figurer. Ce n'était pas chose facile que d'amener à Morsang des personnages auxquels leurs occupations théâtrales laissaient peu de liberté et de loisirs.

Nous savons qu'elle fut secondée dans cette organisation par son ancien camarade, le célèbre Firmin (1), comme elle, ancien sociétaire de la Comédie-Française, qui était son voisin puisqu'il habi-

(1) Firmin (François Becquerelle, dit), né à Paris en 1787, entra aux Français en 1811, joua avec succès dans l'ancien et le nouveau répertoire, créa d'une façon remarquable le rôle de *Richelieu* dans *Mlle de Belle Isle* (d'Alexandre Dumas). Il prit sa retraite en 1843 et se retira au Coudray. Il perdit la vue et en conçut un violent chagrin. Il mourut accidentellement en tombant par une fenêtre (30 juillet 1859).

tait le *Bas Coudray*, situé en face de Morsang, sur la rive gauche de la Seine.

La représentation, enfin organisée, fut fixée au dimanche 6 octobre 1844. Elle eut lieu dans une prairie située entre la Seine et la propriété de Dupont, sociétaire retraité de la Comédie-Française, père adoptif de l'organisatrice.

Cette modeste propriété était située à l'entrée, à droite, du chemin qui mène à Seine-Port et était connue sous le nom de *Maison des Fours à chaux* (1). Par sa façade, elle donnait sur le grand chemin ; par derrière, sur une prairie allant jusqu'à la Seine, à laquelle on accédait par une porte à double pilastre qui existe encore. C'est dans cette prairie que devait avoir lieu la représentation. Une vaste tente élégamment ornée, avait été élevée pour contenir et abriter les spectateurs. Afin de permettre au public d'y accéder plus facilement, on avait établi un passage dans un champ appartenant à M. Augustin Fauze, longeant le mur du cabaret bien connu du *Vieux Garçon*.

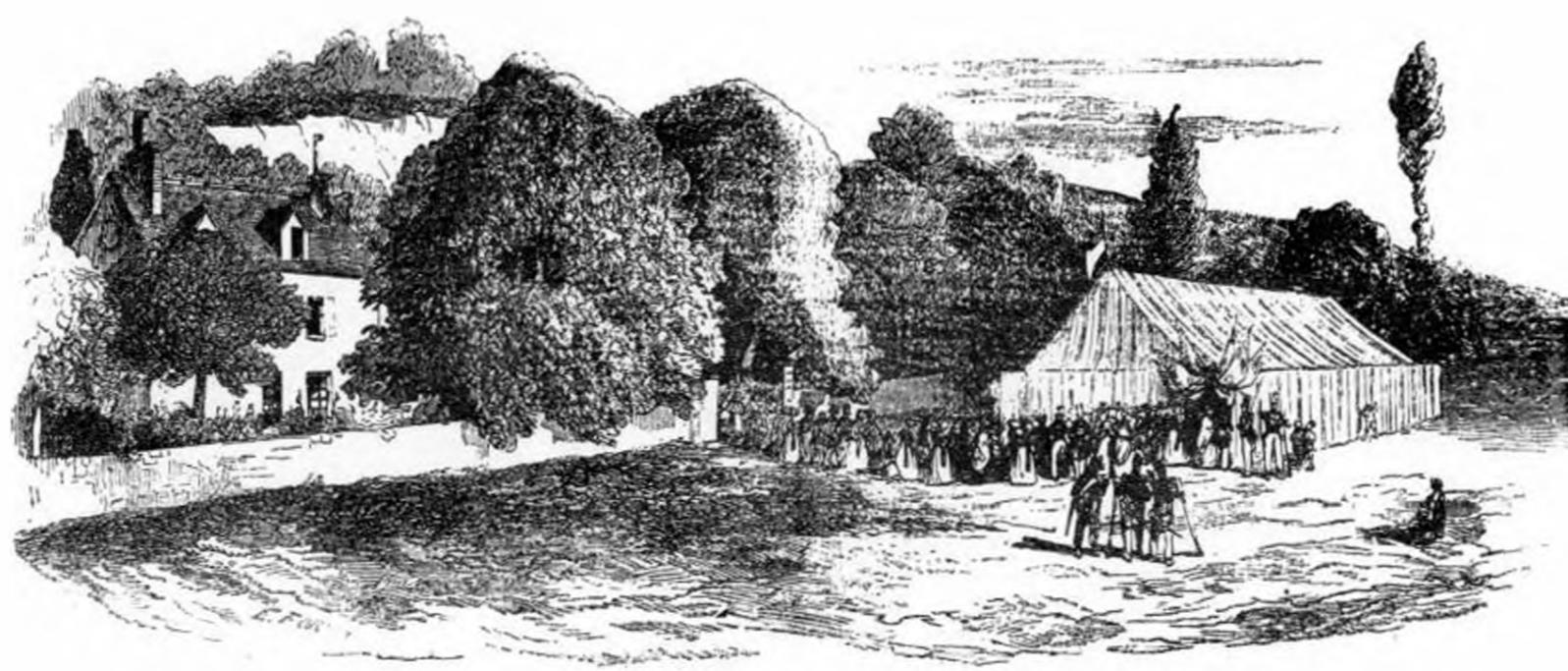
Dès la veille, les artistes arrivèrent, les uns en voitures de poste, les autres plus modestement par le bateau à vapeur qui faisait alors un service régulier de Paris à Corbeil et Melun. Ils furent hébergés chez Dupont et chez d'aimables voisins de Morsang ou du Coudray. Une artiste, et non des moindres, dont on craignit d'abord l'absence, arriva quelques instants avant la représentation et fit sensation par son entrée dans le village dans une chaise de poste traînée par quatre chevaux. C'était la célèbre tragédienne Rachel (2) qui avait bien voulu prêter son concours à cette fête charitable. Elle était accompagnée par son ami du moment, le C<sup>te</sup> Walewski, connu déjà par sa naissance (3), et qui fit depuis une si haute fortune politique.

(1) C'est actuellement la propriété de Madame Faucon. La maison a été complètement reconstruite, le jardin embelli et agrandi.

(2) Rachel (Elisa Félix, dite), née en 1821, de parents français et israélites, morte au Cannet (Var), le 3 janvier 1858. D'abord chanteuse des rues, elle débuta à Paris au théâtre Molière, entra au Conservatoire en 1836 et aux Français en 1838 pour y devenir sociétaire en 1840. Elle rendit à la tragédie la grandeur antique et fut, sans conteste, la première tragédienne de son temps.

(3) Il était fils de Napoléon I<sup>er</sup> et de la belle comtesse Waleswka (Voir Fr. Masson, *Napoléon et les femmes*).

Le comte Walewski a été propriétaire du château d'Etiolles, ancienne résidence de Mme de Pompadour. C'est à sa présence qu'on doit la construction du pont suspendu sur la Seine qui relie Soisy et Etiolles à la gare d'Evry-petit-Bourg.



Représentation théâtrale donnée par Mademoiselle Dupont au profit de l'école de Mersang-sur-Seine.

La garde nationale de Morsang fit fièrement un service d'ordre et l'excellente musique du 2<sup>e</sup> lanciers, alors en garnison à Melun, vint prêter son concours à la fête. Elle avait été mise gracieusement à la disposition des organisateurs par le colonel Gudin, qui tenait à ce que la musique de son régiment fût une des meilleures de l'armée.

Nous savons, par des témoins oculaires, qu'une pluie abondante contraria malheureusement l'éclat de la fête et empêcha le bal qui devait, le soir, la terminer.

Nous n'avons pu retrouver le programme imprimé de la représentation qui nous est fourni sommairement avec le nom des interprètes par l'article de *l'Illustration* du 12 octobre 1844, que nous croyons devoir citer dans son entier :

« Une fête dont l'idée a été inspirée par des sentiments nobles a eu lieu dimanche dernier à Morsang-sur-Seine. Cette commune a une caisse municipale dont la situation ne lui eût permis, de longtemps, de faire face aux frais d'installation d'une école ; mais elle a le bonheur de posséder parmi ses administrés cette soubrette spirituelle que nous avons applaudie à la Comédie-Française, Mademoiselle Dupont, qui a pris une retraite si prématurée. Cette artiste dont le cœur a autant de générosité que son talent a de franchise, a organisé, au profit de l'œuvre municipale, une représentation à laquelle ont voulu s'associer ses anciens camarades.

Le *Roman d'une heure* (1), une scène du *Mariage de Raison* (2), une scène d'*Iphigénie en Aulide*, une scène de *Tartuffe*, joués par l'ordonnatrice de la fête, par Mlle Rachel, et par Madame Jenny Vertpré ; un air de l'*Ambassadrice* chanté par Madame Damoreau (3), une fantaisie sur l'air de la *Lucia* exécutée par Artot (4) ont attiré la foule parisienne, enlevé les applaudissements et rempli la caisse municipale. Morsang-sur-Seine bénira longtemps les généreux artistes ».

Dans cet article, que nous sommes heureux d'avoir pu nous pro-

(1) Comédie en un acte, en prose, de J.-B. Hoffmann.

(2) Comédie-Vaudeville en deux actes de Scribe et Varner (représentée pour la première fois sur le théâtre du *Gymnase*, le 10 octobre 1828).

(3) Damoreau-Cinti (Laure Cinthie Montaland, M<sup>e</sup>), célèbre cantatrice, née à Paris le 6 février 1801, morte le 25 février 1863. Entra à l'Opéra sous les auspices de Rossini ; y débuta dans l'opéra de *Fernand Cortez*, de Spontini, et remporta un véritable triomphe ; mit le comble à sa réputation dans le *Cte Ory*, la *Muette de Portici* et *Robert le Diable*. Entra plus tard à l'Opéra-comique, où son talent brilla d'un nouvel éclat dans *Actéon*, l'*Ambassadrice* et surtout le *Domino noir*.

(4) Artot (Joseph), célèbre violoniste, né à Bruxelles le 4 février 1815, mort le 20 juillet 1847. Il y a peu de carrières d'artistes aussi bien remplies et aussi brillantes (Biographie Didot).

curer (1) sont omis les noms de plusieurs acteurs qui, eux aussi, ont prêté le concours de leur talent : MM. Joanny (2), Mirecour (3) et Yamini.

L'article de l'*Illustration* est accompagné de deux gravures que nous avons pu faire reproduire par un de nos collègues, habile photographe amateur ; l'une représente, d'après une statuette de Guérard fils, M<sup>lle</sup> Dupont dans son rôle de *Dorine* ; l'autre le lieu de la fête et le cortège sortant du jardin de Dupont pour se rendre à la tente où devait se donner le spectacle.

Les noms des artistes suffisent à montrer quel dut être l'attrait de cette fête dramatique et musicale.

Une pièce de vers, sous forme de remerciements au public, termina la représentation et en fut en quelque sorte le *clou*, comme on dirait aujourd'hui. Ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenu à nous procurer ces vers (4) que nous nous souvenions avoir lus autrefois. Ils avaient été composés pour la circonstance par un auteur dramatique alors bien connu, *Carmouche* (5), et furent chantés, avec toute la verve et l'éclat de son talent, par sa femme, la célèbre *Jenny Vertpré* (6), sous son costume de paysanne de *M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Pinchon*, une de ses meilleures créations.

(1) Communiqué par Madame Rouargue, propriétaire à Morsang, à laquelle nous adressons tous nos remerciements.

(2) Joanny (J.-B. Bernard Brisebarre, dit) joua d'abord avec succès à Lyon, Rouen, Marseille, et mérita le nom de *Talma de province*. Entra aux Français en 1825, devint sociétaire en 1828 et remplaça Talma sans l'égalier. Son plus grand succès fut le rôle du More dans l'*Othello* d'Alfred de Vigny.

(3) Mirecour Adolphe Tranchant, dit) né en 1800, mort en 1869. Artiste intelligent, instruit et modeste. Fut pensionnaire du Théâtre-Français.

(4) Retrouvés dans ses cartons par M. A. Dufour, qui nous les a communiqués.

(5) Carmouche Pierre Frédéric Adolphe, auteur dramatique, né à Lyon le 9 avril 1797, mort en 1868.

Ses premiers pas au théâtre furent très heureux et il devint bientôt, avec ses nombreux collaborateurs, le fournisseur obligé des scènes secondaires ; ses ouvrages se recommandent par l'esprit d'à propos et la finesse des détails. Il épousa, en 1824, Mlle Jenny Vertpré, charmante actrice du théâtre des Variétés, celle à qui l'on reconnaissait le *plus petit pied de France et de Navarre*, et qui avait eu de si brillants débuts à la Porte St-Martin, dans la *Pie voleuse*. Carmouche a publié un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart eurent un succès réel (Biographie Didot).

Parmi ses nombreuses productions nous citerons : *le Précepteur dans l'embarras*, *le Vampire*, *le Petit homme rouge*, *la Neige*, *la Permission de dix heures*. Il collabora avec Brazier, Scribe, Mélesville, Rochefort.

(6) Jenny Vertpré (Françoise Jenny Vausgien, dite) née à Bordeaux en 1797, morte à Paris en 1865. Sa mère avait été la maîtresse du célèbre acteur Vertpré, c'est pourquoi

MADAME PINCHON

Ah ! un instant, comme c'est moi qui m'occupe des comptes de fermage, des dépenses, des recettes, à propos de cela, j'ai deux mots à dire à ces beaux messieurs et à ces belles dames ; on n'est qu'une petite fermière, une paysanne, mais on a de la politesse et l'on sait bien à qui l'on doit de fiers remerciements.

Air : *du Dieu des bonnes gens* (Béranger)

C'est pour fonder une école au village,  
Que nous avons osé vous réunir ;  
Merci vous tous qu'un noble but engage,  
Votre bienfait est riche d'avenir.

Et vous aussi dont la royale aumône  
Vient secourir les plus humbles malheurs,  
Princes et Rois qui descendez du trône,  
Pour vous placer parmi nos souscripteurs.

Ne laissons pas à l'aveugle nature  
Le seul destin des esprits et des cœurs,  
Les mauvais fruits viennent seuls sans culture,  
Bien cultivés, les hommes sont meilleurs.

Ils apprendront, dans leur humble chaumière,  
Et la morale et l'histoire à la fois,  
Qu'il est des lois qui règnent sur la terre,  
Qu'il est un Dieu qui règne sur les rois.

Enseignons-leur, par la crainte du blâme,  
L'amour du bien qui doit les soutenir,  
L'espoir du ciel, ce noble pain de l'âme  
Qui nous console et nous aide à mourir.

Le laboureur a bien droit qu'on l'éclaire,  
A ses enfants montrons le bon chemin,  
Instruisons-les et donnons la lumière  
Aux fils de ceux qui nous donnent du pain.

Dans leur essaim qui sur l'herbe se roule  
Il est peut-être un grand homme au berceau,

elle prit le nom de cet homme de talent dont l'influence devait la protéger au début de sa carrière (*Galerie historique des acteurs français* par de Manne et Ménétrier (Lyon, 1877).

Peu d'actrices eurent un si long et brillant succès, qu'elle dut à son talent et surtout à sa grâce et à sa gentillesse. Attaquée d'une maladie grave, elle quitta sans bruit le théâtre et passa ses dernières années dans la pratique de la charité et de la religion.

Quelque Buffon jouant près d'une poule,  
Un Sixte-Quint qui garde son troupeau.

L'esprit humain est un champ bien immense,  
Semez pour lui, dans la bonne saison,  
Quelques grains d'or, et la reconnaissance  
Vous donnera la plus douce moisson.

Merci, Merci, dans les temps où nous sommes,  
Les fils du noble ou ceux des paysans  
Sont tous égaux, et pour avoir des hommes,  
Sachons surtout élever les enfants.

Ces vers excitèrent l'enthousiasme des assistants, qui les couvrirent d'applaudissements répétés, applaudissements qui s'adressaient surtout à l'actrice incomparable, alors encore dans tout l'éclat de son talent, de son charme et de sa célébrité, qui les chanta avec tant de grâce et de conviction.

Nous donnons plus loin la liste complète des spectateurs et l'on verra que le public de la représentation était digne des acteurs. Nous relevons, parmi les personnages célèbres, des noms bien connus à Corbeil et dans les environs: le prince de Beauveau, le général Oudinot, Walewski, de Cullion, sous-préfet de Corbeil (1), la duchesse de Raguse, Legouvé, Darblay, Mennechet, C<sup>te</sup> Clary, Cochin, Anténor Joly, Amédée Achard, etc.

Voilà tout ce que nous pouvons dire de cette fête qui fut longtemps l'objet des conversations des assistants. Nous nous rappelons en avoir entendu parler avec un souvenir ému par des personnes qui étaient fières d'avoir applaudi des artistes fameux alors et d'avoir contribué à une œuvre généreuse et utile.

Le résultat matériel fut très satisfaisant. Il est exposé tout au long dans la lettre suivante que M<sup>lle</sup> Dupont adressa au conseil municipal de Morsang :

(1) Lallemand de Quincy de Cullion (Alexis Louis Philippe), né en 1797, mort en 1870. Elève de l'École Polytechnique, il prit part à la défense de Paris (29 mars 1814), à la barrière de Clichy où il fut grièvement blessé et décoré. Il acheva ses études à l'École, portant sur son uniforme la croix de la légion d'honneur. Il servit dans l'arme du génie et devint capitaine. Il entra en 1830 dans l'administration comme sous-préfet de Gien et devint en 1833 sous-préfet de Corbeil, où il resta jusqu'à la révolution de 1848. Il s'est fait aimer dans cette ville par sa bonté, sa gaieté aimable et son aménité proverbiale. Corbeil a donné son nom à une de ses rues. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous permet de rendre hommage à la mémoire de cet excellent homme.

Morsang-sur-Seine le 28 octobre 1844

Monsieur le Maire,

« Dans le désir d'aider la commune de Morsang à rouvrir son école primaire,  
« fermée depuis trop longtemps, faute d'un instituteur, j'ai composé une matinée  
« musicale et dramatique qui a eu lieu le 6 de ce mois, dans une tente dressée  
« à cet effet sur la prairie appartenant à mon père.

« Le concours d'artistes aussi distingués par leur désintéressement que par  
« leur talent, m'a permis de rendre cette matinée assez attrayante pour que nos  
« voisins aient bien voulu se rendre à l'appel que je leur ai fait.

« Je me suis adressé au Roi et à sa famille que l'on n'implore jamais en vain  
« quand il s'agit de bonnes œuvres. J'ai ouvert une souscription et il résulte de  
« mes soins que je puis vous offrir une somme de trois mille cinquante et un  
« francs, dont deux mille sept cent cinquante et un francs ont été versés par moi  
« entre les mains de M. Thierriet, l'un des membres du conseil municipal de la  
« commune et trois cents francs, qu'à ma prière, Sa Majesté a bien voulu faire  
« remettre entre les mains de notre receveur.

« Je mets donc cette somme de trois mille cinquante et un francs à votre dis-  
« position, M. le Maire ; j'entends qu'elle soit placée, au nom de la commune, en  
« rente cinq pour cent sur le grand livre de la dette publique, sauf, en cas de  
« remboursement de cette rente par l'Etat, à en faire remploi, en rente trois pour  
« cent sur l'Etat.

« Je veux que cette rente soit incessible, insaisissable et inaliénable et que ses  
« arrérages servent à faire, à l'instituteur de la commune, un supplément de  
« traitement au dessus de celui de deux cents francs qui lui est accordé par la  
« loi, de tous les autres avantages auxquels il a droit, notamment de la rétribu-  
« tion mensuelle et de ceux que la commune pourrait lui faire sans que ce sup-  
« plément de traitement puisse en aucune circonstance venir diminuer ce qui  
« doit lui être alloué. Tel est mon désir et ma volonté.

« Veuillez, monsieur le maire, faire cette offre en mon nom au conseil municipa-  
« l. J'espère qu'il voudra bien l'accepter comme un témoignage de dévouement à  
« la commune, je désire que la délibération qu'il prendra à cet égard soit trans-  
« mise aux autorités supérieures afin qu'il intervienne une ordonnance du Roi qui  
« autorise ou confirme cette acceptation avec les conditions que j'y impose.

« Je joindrai à cette offre les noms de toutes les personnes qui ont contribué à la  
« réussite de mon projet, soit par leur talent, soit par leurs sacrifices soit par leurs  
« dons.

« J'ajouterai que je crois très urgent de faire le plutôt possible choix d'un institu-  
« teur, et de l'installer aussitôt ; car il serait plus facile, alors, d'obtenir d'autres  
« secours s'il en était besoin. Je vous offrirai, en ce cas, de nouveau mon concours,  
« et serai heureuse de vous donner une nouvelle preuve de mon zèle.

« Si malgré nos efforts, nous ne pouvions avoir de suite l'instituteur si nécessaire

à l'éducation morale et religieuse des enfants, je veux que les arrérages se cumulent jusqu'au moment où il sera installé, et soient ajoutés au capital.

Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

(Signé) C. ROUGEAULT dite DUPONT,  
ex-sociétaire de la Comédie française,  
pensionnaire du Roi.

Une seconde lettre fut adressée quelques jours après par Mlle Dupont au conseil municipal ; la voici :

Morsang 10 novembre 1844.

Monsieur le Maire, je m'empresse de vous informer que S. A. R. Madame la princesse Adélaïde d'Orléans, sœur du roi, vient de faire répondre à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire et qu'elle m'avance cent francs pour l'établissement de notre école. J'yrai (*sic*) les toucher incessamment et les ajouterai aux trois mille cinquante un francs que j'ai versés.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

(Signé) C. DUPONT.

Ces deux lettres furent lues au conseil dans sa séance du 10 novembre 1844.

Immédiatement l'assemblée prit la délibération suivante que, malgré sa longueur, nous croyons devoir reproduire en entier, car c'est une page intéressante de l'histoire de Morsang.

« M. le Maire invite le conseil à délibérer sur l'offre de Mlle Dupont, l'objet qu'elle se propose, et les conditions qu'elle exprime.

M. Thierriet, l'un des membres du conseil, expose le zèle et le dévouement avec lequel Mlle Dupont a consacré à cette œuvre, éminemment utile à la commune, plus de six semaines de fatigues, de démarches sans nombre et de sollicitations dont aucune n'est demeurée sans succès ; sans doute, ce noble but qu'elle voulait atteindre, ce concours d'artistes de la capitale, les plus aimés du public, le désintéressement de tous a facilité la réussite inespérée qu'elle a obtenue, mais il y avait encore dans cette solennité le désir de donner à Mlle Dupont personnellement un témoignage d'estime sincère et d'un pur et véritable attachement. Le Roi, la famille Royale qu'on n'invoque jamais en vain, ont donné l'élan, et leur auguste adhésion, leurs libérales souscriptions ont été suivies de souscriptions nombreuses, soit des habitants des environs, soit des personnes distinguées de la capitale.

C'est ainsi que Mlle Dupont est parvenue à réunir la somme considérable de trois mille cent cinquante et un francs dont elle fait aujourd'hui l'offre la plus généreuse et la plus éclairée.

M. Thierriet propose donc à l'assemblée :

1<sup>o</sup> D'insérer les deux lettres de Mlle Dupont dans sa délibération.

2<sup>o</sup> D'accepter avec une profonde gratitude la somme offerte et les justes et convenables conditions qui y sont attachées.

3<sup>o</sup> Que, dans la délibération, soit consignée la reconnaissance de la commune envers le Roi et la famille royale, envers Mlle Dupont et les artistes qui l'ont aidée à cette bonne œuvre.

4<sup>o</sup> Que Mlle Dupont soit priée d'être l'interprete de cette reconnaissance envers ces artistes et notamment envers Messieurs Artot, Joanny et Mirecour, envers Mesdames Rachel, Anaïs, Jenny Vertpré et Yamini, envers Madame Damoreau, envers le colonel Gudin, commandant le 2<sup>e</sup> régiment de lanciers en garnison à Melun, dont la musique est venue à Morsang remplir l'office d'orchestre sans qu'il voulût permettre qu'aucun autre que lui supportât les frais de ce déplacement, et enfin envers M. Tavenet, administrateur de bateaux à vapeur, qui a mis ses bateaux à la disposition pour faire les transports de Melun à Morsang et de Morsang à Melun sans aucune rétribution.

5<sup>o</sup> Que monsieur le ministre de l'Intérieur fût prié par M. le préfet de Seine-et-Oise d'être l'organe de la commune envers Sa Majesté le Roi, Sa Majesté la Reine et leurs Altesses Royales Madame la duchesse d'Orléans et Madame Adélaïde, pour leur exprimer la reconnaissance respectueuse de la commune.

6<sup>o</sup> Enfin qu'une expédition de la délibération, certifiée par monsieur le maire, fût remise à Mlle Dupont et lui fût portée par une députation spécialement nommée à cet effet et qui serait composée du maire et de l'adjoint auxquels les conseillers municipaux seraient autorisés à se joindre.

La matière mise en délibération, toutes ces propositions ont été admises à l'unanimité, et tous les membres du conseil ont annoncé le désir de porter, tous en corps, l'expédition de la délibération à Mlle Dupont, au lieu de nommer une députation à cet effet.

En conséquence le conseil décide.

1<sup>o</sup> Que les deux lettres de Mlle Dupont seront insérées dans le procès-verbal de la présente délibération.

2<sup>o</sup> Il accepte l'offre de Mlle Dupont contenue en ces deux lettres, lui en témoigne sa vive reconnaissance, et se soumet, au nom de la commune, à l'exécution des conditions qui y sont imposées. — Par suite il décide que le Receveur municipal de la commune sera invité à faire, au nom et pour le compte de la commune, emploi de la somme de trois mille cent cinquante et un francs versée par Mlle Dupont à M. Thierriet et par celui-ci ès-mains de monsieur le Receveur particulier de l'arrondissement de Corbeil, ensemble des intérêts que cette somme aura produits jusqu'au jour de son emploi, en acquisition d'une rente sur le grand livre de la dette publique cinq pour cent consolidé, jouissance courante, laquelle rente sera incessible, insaisissable et inaliénable.

3° Que cette rente, en cas de remboursement par l'Etat, sera employée en une autre rente, de même nature, trois pour cent.

4° Que les arrérages de cette rente seront, au fur et à mesure de leur échéance, remis à l'instituteur de la commune comme supplément de traitement, sans que ce supplément puisse venir en diminution d'aucun des avantages auxquels il a droit, notamment son traitement fixe de 200 fr., sa rétribution mensuelle ou tous autres avantages auxquels il a droit ou qui pourraient résulter de sa position, ou lui avoir été d'ailleurs concédés.

5° Que dans le cas, où au 22 mars prochain, la commune de Morsang n'aurait pas encore d'école en exercice, ni d'instituteur en fonction, les arrérages qui échoiront alors seront capitalisés et employés de la même manière pour le même but et aux mêmes conditions ; qu'il en sera de même des autres arrérages à leur échéance tant que la commune sera privée d'un instituteur.

6° Qu'une expédition de la présente délibération sera transmise par les soins de M. le Maire, de M. le sous-préfet de Corbeil et de M. le Préfet de Versailles, à M. le ministre de l'intérieur, pour obtenir de Sa Majesté, en conseil d'Etat, la ratification de l'acceptation du conseil au nom de la Commune.

7° Que M. le Préfet de Seine-et-Oise sera prié de vouloir bien prier M. le ministre de l'intérieur d'être l'interprète de la commune pour exprimer sa reconnaissance envers leurs Majestés le Roi et la Reine, et leurs Altesses Royales, Madame la duchesse d'Orléans et Madame Adélaïde.

8° Enfin qu'une expédition authentique de la présente délibération sera remise à Mlle Dupont par M. le Maire en personne, accompagné de tous les membres du Conseil municipal en corps, et qu'il voudra bien prier Mlle Dupont de se charger d'exprimer toute la gratitude de la commune à MM. Artot, Joanny et Mirecour, à Mesdames Rachel, Anaïs, Jenny Vertpré, Yamini et madame Damoreau ; à Monsieur le colonel Gudin, à M. Tavenet, ainsi qu'à tous les donateurs et souscripteurs qui ont concouru à cette bonne œuvre.

Fait et délibéré le dit jour dix novembre mil huit cent quarante-quatre. — Et ont signé MM. Michel Fauze maire ; Duval adjoint, Thierriet, Audinot, Alexandre Fauze, Eustache Fauze, Dubois, Germain Gauttier, Pascal Gauttier ».

Il semblerait après cela que le but désiré allait être promptement atteint ; mais sans doute, il fallut compter avec les lenteurs administratives et d'autres difficultés. Dès 1845 un instituteur fut installé, c'était Jules Obry, qui resta en fonctions jusqu'en 1855 ; mais il n'y avait toujours pas de maison d'Ecole, car c'est seulement en 1847 que, dans les registres de la mairie de Morsang, nous trouvons la mention suivante :

« Le maire est autorisé à acquérir, afin d'y transporter la maison d'Ecole, la

maison de Charles Antoine Gauttier, avec jardin et dépendances, située au coin de la Grande rue et du chemin de Morsang à Corbeil ».

Et à la date du 28 juillet 1851, cette autre mention :

« La classe aura lieu dans la chambre de Michel Fauze pendant un mois pour donner le temps à la construction de sécher ».

Ainsi ce n'est qu'en 1851, sept ans après que M<sup>lle</sup> Dupont eut remis au Maire les fonds produits par la représentation du 6 octobre 1844, que Morsang eut enfin une maison d'école. Celle-ci se composait d'un rez-de-chaussée s'ouvrant sur une cour assez vaste, suivie du jardin de l'instituteur. Le bâtiment était situé entre cette cour et la route de Corbeil. Il comprenait une salle d'école assez grande, suivie du très modeste logement de l'instituteur. Dans cette salle fut posée une plaque en marbre, que nous reproduisons ici (1), rappelant le bienfait de M<sup>lle</sup> Dupont.

**En mémoire de la donation faite par M<sup>lle</sup> DUPONT  
ancienne sociétaire de la comédie française.  
et prop<sup>re</sup> à morsang qui a aidé à ériger  
cette école et qui a généreusement amélioré  
la condition de l'instituteur. la commune  
reconnaissante a fait poser cette pierre.**

En 1891 ce bâtiment fut désaffecté et l'Ecole transférée dans la Mairie nouvellement construite. La classe s'ouvrit dans ce nouveau local le 2 octobre de la même année ; le B<sup>on</sup> de Vaufreland étant maire et M. Vassou, instituteur.

(1) Photographiée par notre collègue M. Loisel.

## II

### DEUX SOCIÉTAIRES DE LA COMÉDIE - FRANÇAISE A MORSANG-SUR-SEINE.

(DUPONT ET M<sup>lle</sup> DUPONT)

Après avoir raconté la fête donnée à Morsang pour la fondation d'une école, nous croyons devoir parler de son organisatrice, M<sup>lle</sup> Dupont, et dire les renseignements que nous avons pu recueillir sur elle, sur sa carrière dramatique et sur son séjour à Morsang ; mais d'abord, nous parlerons de Dupont, son père adoptif, qui dirigea ses premiers pas dans la carrière théâtrale et qui, dans des pages consacrées à Morsang, doit avoir sa place puisqu'il a passé les plus longues années de sa vie dans cette commune, dont il fut maire à deux reprises, et où il a laissé des souvenirs encore vivaces.

Jean Denis Bondy, *dit Dupont*, est né à Paris en 1767 (1). Nous n'avons pu trouver de renseignements ni sur sa famille ni sur son enfance. Cependant, dans un acte du 28 thermidor an V (15 août 1797) dont nous ayons vu la copie, il est question probablement de sa mère, désignée sous le nom de Angélique Rose Dirisson, femme divorcée de Jean Antoine Bondy, *dit Dupont*. Ce surnom de Dupont, que le fils a conservé, indiquerait que ce J. A. Bondy était lui-même au théâtre et qu'il avait pris un pseudonyme, usage alors presque général chez les acteurs.

Jean Denis Bondy débuta, sous le nom de *Dupont*, au théâtre de la Nation, le 17 mars 1791 et devint sociétaire un an après (18 mars 1792). Ses débuts furent brillants et il obtint de réels succès dans les rôles d'Egisthe dans *Méropé*, de Lindor dans *Heureusement*, de Dermailly dans *les Fausses confidences* (2), mais il se distingua surtout dans le rôle d'Abel, de la tragédie *la Mort d'Abel*, de J.-B. Le Gouvé, l'auteur du *Mérite des femmes* (3). Cette pièce eut, pour

(1) *Liste alphabétique des sociétaires de la Comédie-Française, depuis Molière*, par Georges Monval, archiviste du Théâtre-Français.

(2) *L'Opinion du parterre ou Censure des acteurs*, par Clément Courtois, in-12. Paris, germinal an XI (avril 1803).

(3) *La Mort d'Abel*, tragédie en trois actes, en vers, par le citoyen Le Gouvé, représentée pour la première fois au Théâtre de la Nation, le 6 mai 1792. A Paris, chez Mérigot le jeune, libraire, quai des Augustins. 1793.

l'époque, un long et véritable succès. Elle était jouée, du reste, par des acteurs de renom, comme le prouve la distribution de la pièce :

Adam . . . . .	Van Hove.
Eve . . . . .	M <sup>lle</sup> Raucourt.
Caïn . . . . .	Saint-Prix.
Abel. . . . .	Dupont.
Méhela, femme de Caïn . . . . .	M <sup>lle</sup> Thénard.
Thirza, femme d'Abel. . . . .	M <sup>lle</sup> Fleury.

Tous ces artistes ont joui d'une grande célébrité et ont laissé d'excellents souvenirs au Théâtre-Français.

Si cette pièce fut, pour Dupont, son plus grand triomphe, elle fut aussi le dernier. C'est en jouant le rôle d'*Abel* qu'il fut frappé sur la scène d'une attaque d'apoplexie, le 5 frimaire an XI (26 novembre 1802). Ce triste événement interrompit la représentation qui fut la dernière de la pièce (1).

Sa santé s'améliora cependant et il voulut rentrer au théâtre ; mais sa parole resta embarrassée, son maintien en scène, difficile et il fut forcé d'abandonner une carrière si brillamment commencée. On lui donna sa retraite avec une pension de 4000 francs et l'assurance d'un emploi presque équivalent ; cela pouvait s'appeler un *Pont d'or* (2). Cette promesse ne resta pas vaine, car il fut bientôt nommé sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur. Nous ne savons pas jusqu'à quelle époque il conserva ces fonctions, ni quand il vint d'une façon définitive habiter Morsang.

Dupont était encore à la Comédie Française lorsqu'il fit l'acquisition de la propriété de Morsang où il devait finir ses jours. Des recherches faites à la conservation des hypothèques de Corbeil, il résulte que, par acte du 12 germinal an X (2 avril 1802), passé devant M<sup>e</sup> Déherain, notaire à Paris, Joseph Dominique Bourdon, négociant patenté à Paris, vendit à Jean Denis Dupont, acteur du Théâtre Français de la République, demeurant à Paris, rue de la Liberté, 34 (section du Théâtre Français), « un four à chaux, maison, cour, jardin, vignes, friches, le tout situé à Morsang, contenant huit arpents, dix-huit perches, sept pieds ; plus tous les meubles et

(1) Une vénérable nonagénaire de Morsang, qui a conservé sa mémoire et sa lucidité, Mme Augustin Fauze, nous a fourni des renseignements nombreux et intimes sur Dupont et sa famille, au service de laquelle elle est restée de longues années.

(2) Clément Courtois (*loco citato*).

effets quelconques garnissant la maison ». Le prix de cette acquisition était de 3.500 francs.

Cette propriété appartenait à Bourdon comme en ayant fait l'acquisition le 28 messidor an V (16 juillet 1797) de Angélique Rose Dirisson, femme divorcée de Jean Antoine Bondi ou Bondy-Dupont. Cette Rose Dirisson était certainement la mère de notre Dupont qui, en faisant cette acquisition, voulait rentrer dans la maison maternelle où, sans doute, il avait passé une partie de ses jeunes années. On voit donc que les attaches de Dupont avec Morsang étaient réelles et anciennes.

Il accrut sa propriété par des achats ou des échanges avec M. Thierriet, propriétaire du château de Morsang, et avec le Maréchal Jourdan, qui était alors propriétaire du château du Coudray. C'est de ce dernier qu'il acheta un terrain boisé appelé *la Montagne*, situé en face de sa propriété, de l'autre côté du chemin de Seine-Port.

Dupont n'habita d'abord sa propriété de Morsang que d'une façon passagère. Sans doute il était encore retenu à Paris par ses fonctions au ministère de l'Intérieur et ce n'était pour lui qu'une maison de campagne.

Voici un extrait des registres des actes de l'état civil de la commune de Morsang qui nous le prouve :

« 9 mars 1807. Décès de Palmyre Rosalie Dupont, âgée de 9 ans, fille de Jean Denis Dupont et de Madeleine Valentine Dupoux, demeurant à Paris, *en leur maison de campagne* de Morsang ; déclaration faite par Charlotte Rougeault, sœur de la défunte ».

Bien des choses sont étonnantes dans la rédaction de cet acte : le père est désigné seulement par son pseudonyme ; il n'est pas spécifié que la mère fut sa femme légitime ou non, et la déclaration est faite par la sœur utérine de la jeune défunte, qui était alors une jeune fille de dix-huit ans. Il faut croire que les registres de l'état civil étaient, dans certaines communes, à Morsang au moins, tenus alors d'une singulière façon.

Cet acte cependant ne laisse pas que de nous apprendre certaines choses intéressantes : d'abord que Dupont reconnaissait comme sien l'enfant décédé, que depuis au moins dix ans il vivait avec Valentine Dupoux qu'il considérait comme sa femme ; que leur

maison de Morsang n'était alors pour eux qu'une *maison de campagne* et qu'à Paris était leur résidence habituelle.

Cette Valentine Dupoux avait été mariée à un nommé Claude Rougeault de la Fosse, entreposeur de tabacs à Valenciennes. Devenue veuve, elle vint habiter Paris et fut employée comme lingère au Théâtre-Français. Est-ce là qu'elle fit la connaissance de Dupont ou lui qui lui procura cette place ? Quoi qu'il en soit, elle contracta avec lui une liaison durable que la mort seule put dissoudre. Quand elle vint, avec Dupont, habiter Morsang, elle était regardée par tous comme sa femme légitime et on ne l'appelait pas autrement que Madame Dupont. C'était un excellent ménage, aux allures les plus correctes. On se demande comment Dupont n'a jamais cherché à légitimer cette vieille liaison, devenue respectable par le temps et la régularité apparente. Valentine Dupoux était grande et avait dû être une jolie femme, aux manières distinguées. Elle avait, paraît-il, un sourire charmant et un langage choisi. De son légitime mariage avec Rougeault de la Fosse elle avait eu une fille dont nous parlerons plus loin. Celle-ci était considérée comme la fille de Dupont et on ne l'appelait que *Mademoiselle Dupont* ou *la fille du Maire*.

Valentine Dupoux est morte à Morsang ; voici son acte de décès :

« Du 25 octobre 1842, acte de décès de Valentine Dupoux, âgée de 76 ans, veuve du Sr Claude Rougeault de la Fosse, décédée aujourd'hui à deux heures de l'après-midi, en la demeure de M. Dupont, en cette commune de Morsang-sur-Seine.

Les témoins ont été Mr Denis Bondy-Dupont, ancien maire de cette commune, âgé de 75 ans, et Michel Germain Gauthier, vigneron, âgé de 45 ans, demeurant tous deux en ladite commune de Morsang. Lesquels ont signé avec nous maire, après lecture faite, et après que le décès a été constaté par nous soussigné,

Dupont, G. Gauthier, M. Fauze, maire » (1).

Nous n'avons pas pu savoir à quelle époque Dupont vint définitivement habiter Morsang. Ce qui est certain, c'est qu'il fut nommé maire de cette commune le 17 septembre 1815 et qu'il prêta, en cette qualité, serment de fidélité et d'obéissance au Roi. Il exerça ces fonctions jusqu'au 15 juillet 1821 et fut remplacé par M. Thierriet. Celui-ci resta maire jusqu'au 14 décembre 1830, il eut pour

(1) Extrait des actes de l'Etat civil de la Mairie de Morsang-sur-Seine.

successeur Théodore Haquin. Mais le 27 décembre 1831, Denis Bondy-Dupont fut de nouveau nommé maire et conserva l'écharpe municipale jusqu'au 26 juillet 1840. Il fut donc, en deux fois, maire de Morsang pendant quinze ans.

Le 28 mai 1816, Dupont étant maire, eut lieu à Morsang une fête solennelle pour l'inauguration d'un buste de S. M. Louis XVIII, roi de France et de Navarre. Nous trouvons la relation détaillée de cette cérémonie dans les registres de la mairie de Morsang ; nous croyons devoir la reproduire ici car c'est une page intéressante de l'histoire de la commune, à défaut de plus graves événements.

« Aujourd'hui, 28 mai 1816, mardi, jour de Saint-Germain, fête patronale de cette commune, Nous, Maire et adjoint de la commune de Morsang, assistés du Conseil Municipal, d'après le don qui nous a été fait par *Mlle Caroline Dupont, fille du Maire*, du buste du roi, et ayant demandé à M. le sous-préfet l'autorisation, qu'il a accordée, avons fait l'inauguration du buste de ce monarque et avons présidé à cette cérémonie dans les formes dont le détail est ci-joint.

A 10 heures du matin, l'adjoint de la commune, escorté de la garde nationale, est venu chez le Maire chercher le buste du roi. Il a été porté à l'église par la femme et la fille du Maire ; la messe a été célébrée, le buste béni ainsi que la couronne dont il était couvert ; après la cérémonie religieuse, il a été reconduit par le curé et le clergé qui chantaient le *Te Deum* ; chaque verset était interrompu par des acclamations générales de *Vive le Roi*. Les dames, les femmes et filles du village, toutes ornées de rubans blancs et tenant des branches de lis, portaient et entouraient le buste ; un vieillard et les deux plus jeunes enfants de la commune portaient des drapeaux blancs ; les hommes escortaient la procession armés de fusils ; plusieurs décharges furent faites. Arrivé à sa destination, le buste fut déposé sur une table, ornée de fleurs, dressée sur un gazon, en face de la salle du Maire, qui sert présentement de maison commune ; après qu'on eut chanté l'*Exaudiat*, le curé exprima avec beaucoup de sensibilité l'émotion que cette fête inspirait ; le Maire a prononcé un discours qui parut émouvoir les auditeurs ; un habitant de la commune a fait et récité des vers qui peignaient les vertus de notre bon monarque, prouvaient le zèle et la fidélité qui animent tous les Français ; la fille du Maire chanta plusieurs couplets, des larmes de joie coulèrent, des embrassements réitérés se sont prodigués ; enfin tous les habitants ne faisaient qu'une seule famille éprouvant le même sentiment.

Le Maire et l'adjoint ayant quitté l'assemblée, se sont transportés chez les deux êtres les plus nécessiteux de la commune et leur ont distribué le fruit d'une quête faite le dimanche précédent, qui se montait à 30 francs, le Maire les a embrassés au nom du roi, père du peuple, qui veille particulièrement sur les infortunés. Cette belle journée a été terminée par des danses et un feu d'artifice. Les

cris de *Vive le Roi* accompagnés de nombreuses décharges de mousqueterie n'ont pas cessé de se faire entendre tout le long de cet heureux jour et le dévouement des habitants de cette commune pour le roi et son auguste famille s'est manifesté à la grande satisfaction de tous d'une manière franche et unanime ».

Après une telle cérémonie, attestant le *loyalisme* du maire et de la commune de Morsang, nous ne sommes pas surpris de voir la bienveillance de la famille royale se manifester envers elle. Dans la séance du conseil municipal du 20 novembre 1816, le maire donna lecture de la lettre suivante :

« Paris, le 6 novembre 1816.

M. le Maire, je suis chargé par Monseigneur le duc de Berry (1) de vous annoncer qu'en récompense de votre zèle et du dévouement qu'a montré votre commune pour sa Majesté, S. A. R. a, sur ma demande, accordé la somme de 300 francs pour le rétablissement de l'Eglise de Morsang. Je m'empresse de vous en faire part.

Signé : Le secrétaire général et ministre de S. A. R. Mgr le duc de Berry, *le chevalier de Fontanes* ».

Nous pouvons nous demander si cette libéralité du prince n'était pas surtout une gracieuseté à l'adresse de la *fille du Maire*, à laquelle il portait une affection particulière. Il avait avec elle une liaison qui ne faisait alors aucun mystère.

Dupont fut, paraît-il, un maire zélé et soucieux des intérêts de la commune, qu'il administrait d'une façon patriarcale. Nous croyons devoir reproduire ici cet extrait d'un livre bien connu (2) :

« Depuis de longues années, Morsang a pour premier magistrat le doyen des pensionnaires retraités de la Comédie-Française, M. Dupont, qui créa le rôle d'*Abel* de la tragédie de Legouvé, et père de la spirituelle soubrette si bonne interprète de Molière. Il vit en philosophe et en patriarche dans la plus délicieuse oasis des environs de Paris. J'ai entendu le vieux comédien catéchiser les époux placés sur la sellette conjugale ; Fénelon n'eût pas mieux dit. Après la péroraison,

(1) Charles-Ferdinand de Bourbon, duc de Berry, fils du comte d'Artois (Charles X), né à Versailles le 25 janvier 1778 ; fut assassiné le 13 février 1820, en sortant de l'Opéra, par le fanatique Louvel qui voulait éteindre en lui la race des Bourbons. Il eut en mourant la générosité de demander la grâce de son assassin (*Bouillet*).

C'est à tort que sa mort fut attribuée à un complot politique. Louvel ne paraît pas avoir eu de complices. — La passion dominante du duc de Berry était celle des femmes (E. et H. Daniel. *Biographie des Hommes remarquables de Seine-et-Oise*).

(2) *Les environs de Paris* de Ch. Nodier et Louis Lurine : article de Maurice Alhoy (*de Corbeil à Melun*).

le baiser donné par le maire est de cérémonial obligé, et chaque jeune fille l'accepte comme on reçoit une sainte chose qui doit vous protéger dans la vie. Ce souvenir se grave dans la mémoire et dans le cœur. A Morsang, on ne dit pas *je me suis mariée en 1835*, on dit : M. Dupont *m'a embrassée en 1835*. Quand on demande une jeune fille en mariage, on lui dit : *Quand voulez-vous que M. Dupont vous embrasse ?...*

Les convives qui portent les plus beaux noms dans les arts sont venus s'asseoir à la table hospitalière du maire-comédien. Les derniers jours de Talma (1) furent fêtés à Morsang. Un dîner champêtre fut improvisé dans le bois de Roujoux qui couronne le châlet de M. Dupont. Chaque convive était membre de la Comédie-Française. Talma, joyeux comme un enfant en liberté, fut rappelé malgré lui à ce que la gloire a de solennel et de poétique, quand il vit son nom placé en inscription monumentale sur un chêne qui, à dater de ce jour, devait se nommer *l'arbre de Talma*, et jamais n'être abattu, afin de perpétuer le souvenir de sa visite au village ».

Nous avons pu voir le *chêne de Talma*, qui existe encore (2) et porte des rameaux vigoureux. Il est entouré, en partie, à sa base, par un rocher qui forme une sorte de banc naturel, propice au repos et à la méditation. En 1868, l'acteur Beauvallet (3), venu en visite chez son ami M. Rouargue, fut amené au pied de l'arbre légendaire qu'il contempla avec une vive émotion, puis il improvisa ces vers (4) que nous sommes heureux de citer :

C'est ici, dans ce coin paisible et solitaire,  
Qu'un homme au front pensif, au doux et fier regard,  
Venait, fuyant les bruits du monde et de la terre,  
Chercher les mystères de l'art.

Il régna sans rival sur la foule charmée,  
Et durant quarante ans le monde l'acclama.  
Son nom redit par tous lassa la Renommée ;  
On l'oublie, et pourtant cet homme fut Talma.

(1) Talma (François-Joseph), né à Paris en 1763, mort en 1826 ; débuta aux Français en 1787 ; entreprit la réforme du costume au théâtre, en le rendant conforme aux temps et aux lieux. Il est regardé comme le premier tragédien de son temps et le régénérateur de l'art théâtral. Napoléon l'aimait beaucoup et l'admettait dans son intimité.

(2) Dans la propriété de Madame Rouargue.

(3) Beauvallet, Pierre François, né à Pithiviers le 19 octobre 1801, débuta aux Français le 3 septembre 1830 et fut nommé sociétaire le 1<sup>er</sup> avril 1832. Il se retira en 1861 et mourut à Passy le 22 décembre 1870. Il se distingua surtout dans la tragédie. Sa voix puissante et profonde est restée célèbre.

(4) Ces vers inédits nous ont été communiqués par M<sup>me</sup> Rouargue, que nous prions d'accepter nos sincères et respectueux remerciements.

Et moi, qui si longtemps ai marché sur ses traces,  
Sans atteindre le faite où sa gloire monta,  
Je veux qu'un souvenir rappelle à cette place  
Le vieux chêne qui l'abrita.

Dupont vivait à Morsang en bourgeois campagnard, cultivant son jardin, soignant ses vignes et cherchant à tirer de son bien agrément et profit. Quand elle prit sa retraite, en 1840, M<sup>lle</sup> Dupont vint habiter Morsang, auprès de sa mère et de son père adoptif. Par son testament, en date du 12 mars 1840, Dupont l'institua sa légataire universelle et, par un autre acte du 12 juin 1844, il lui vendit, en nue propriété seulement, sa maison de campagne de Morsang, moyennant 8 000 francs.

Les dernières années du vieux comédien furent attristées malheureusement par la maladie et la décrépitude ; ses facultés s'affaiblirent et il était presque en enfance quand il mourut, en 1855, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Voici son acte de décès :

« Du 18 mai 1855, acte de décès de Jean Denis Bondy Dupont, âgé de 88 ans, profession de rentier, né à Paris (Seine), décédé aujourd'hui à trois heures du soir, en sa demeure, célibataire. Les témoins ont été MM. Crapouël André Jules, jardinier, âgé de 42 ans, et Barba Joseph, propriétaire, âgé de 48 ans, tous deux majeurs, domiciliés en cette commune, lesquels ont signé avec nous Maire, après lecture faite et le décès constaté par nous soussigné.

Signé Jh. Barba, Crapouël, Charot, Maire. »

Comme on le voit, cet acte qualifie Dupont simplement de rentier et ne dit pas qu'il avait été sociétaire de la Comédie-Française et maire de sa commune.

Dupont fut inhumé dans le petit cimetière de Morsang, qui alors entourait l'église. Sa tombe ne fut ni entretenue ni conservée et nous n'avons pu en retrouver la trace.

#### MADemoiselle DUPONT

Le nom de Dupont fut surtout illustré au théâtre par celle dont nous allons parler, *M<sup>lle</sup> Dupont*, qu'on appelait habituellement *Caroline*, à Morsang et dans son entourage, bien que ce prénom ne lui appartint pas réellement et ne figure pas dans les actes de

l'état civil qui la concernent. Nous en trouvons la preuve dans son acte de baptême, que nous citons ici :

« Il appert du registre de la paroisse de Saint-Géry que l'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le trente et un mai, fut, par maître Gopeau curé, baptisée *Charlotte Louise Valentine* née le même jour à cinq heures du matin, fille légitime de *Claude Rougeault de la Fosse*, natif de la paroisse de St-Vincent d'Orléans, entreposeur de tabac en cette ville et de *Delle Magdelaine, Françoise, Valentine Dupoux*, native de Sebourg, fut parrain le sieur Louis François Cazin, chirurgien-major du régiment royal suédois, marraine *Jeanne Charlotte Geoffroy* soussignée avec le père et le parrain » (1).

Cet acte nous apprend que *Charlotte Rougeault de la Fosse* est née à Valenciennes d'une famille de la bourgeoisie. Sa mère, devenue veuve, et probablement restée dans une situation précaire, vint à Paris et fut heureuse de trouver un emploi de lingère au Théâtre-Français. Comme nous l'avons dit déjà, celle-ci contracta, nous ne savons pas dans quelles circonstances, une liaison durable avec Dupont. Sa fille, alors bien jeune, entra dans la maison du comédien qui la traita et la considéra toujours comme sa propre fille et la fit plus tard sa légataire universelle.

Elle vécut donc dans une famille d'artistes, au milieu de comédiens d'élite et, dès son jeune âge, elle respira une atmosphère où tout devait lui inspirer l'idée et l'amour de la carrière théâtrale. Sans doute Dupont, se souvenant de ses succès passés, devait exalter devant elle le charme des applaudissements du public et lui inspirer le désir de les recueillir à son tour. Des dons naturels lui rendaient facile l'accès du théâtre ; elle était très vive, très intelligente. Sans être une beauté, elle avait une physionomie expressive et piquante, une tournure leste et dégagée. C'était là un excellent terrain pour les enseignements de Dupont, qui dut pressentir les heureuses dispositions de son élève. Il avait conservé avec le Théâtre-Français et avec ses anciens camarades d'étroites et amicales relations et il put faciliter à sa fille adoptive l'entrée d'emblée à ce théâtre où lui-même avait brillé d'un certain éclat, sans qu'elle eût à subir de stage sur une scène secondaire.

Celle que nous n'appellerons plus maintenant que *Mlle Dupont*, débuta au Théâtre-Français le 15 mars 1810 ; elle avait dix-neuf

(1) Extrait du registre aux actes de l'état civil de la ville de Valenciennes.



M<sup>lle</sup> DUPONT

(Rôle de Dorine dans *le Tartufe*, d'après la statuette de M Guérard fils).

ans. Ses débuts furent remarquables, si bien qu'elle était reçue pensionnaire le 11 avril 1811. Elle joua d'abord la tragédie ; mais dès qu'elle put, elle aborda, pour ne plus les quitter, les rôles de soubrette qui convenaient si bien à son genre de talent et qu'elle tenait avec une gaieté, une vivacité et une rondeur sans exemple.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer presque en entier un article qui lui est consacré, où sa carrière théâtrale et ses qualités scéniques sont retracées fidèlement (1).

« La vive répartie, l'éclat de rire et l'éclat de voix de cette délicieuse artiste ont fait pendant trente ans les beaux soirs de la Comédie-Française. De la malice, de la verve, un entrain irrésistible, M<sup>lle</sup> Dupont avait toutes les piquantes qualités de son emploi ; c'était la plus spirituelle, la plus coquette et la plus alerte des suivantes de Molière, de Regnard, de Marivaux, de Le Sage, de Montfleury et de Beaumarchais, et l'on pouvait dire, en la voyant, ce que dit le faux Bourguignon des *Jeux de l'amour et du hasard* : « Ta maîtresse est bien hardie d'avoir une servante comme toi ». Dorine, Martine, Toinette, Lisette, Julie, Marton, Marinette et Suzanne n'ont pas de meilleure interprète. Depuis longtemps sociétaire, M<sup>lle</sup> Dupont était dans tout l'éclat de sa réputation, lorsque, frappée par une mesure administrative, elle dut se retirer du théâtre en 1840. Ce fut un deuil parmi les amis de la Comédie. On déclara que jamais elle ne serait remplacée. Le public ne fut pas ingrat et n'oublia pas l'ancienne servante de Molière. Les larmes aux yeux, le cœur plein du trouble causé par une retraite prématurée, elle avait quitté la scène de ses succès au milieu des marques de sympathie les plus vives. Sa représentation d'adieu, donnée en avril 1840, avec Ligier, Beauvallet et M<sup>lle</sup> Rachel dans *Polyeucte*, et Firmin, Samson, Ligier, M<sup>lle</sup> Mars et la bénéficiaire dans *Tartufe*, avait produit 12,268 fr. de recette. Dotée d'une pension de 7.000 fr., elle quitta Paris, la France, ne pouvant se faire à l'idée que ce bruit qui s'était fait pendant trente ans autour d'elle allait cesser ; puis elle revint un jour auprès de son père malade se fixer à Morsang. De loin en loin, on la revit jouer pour les pauvres ou pour des camarades, et chaque fois qu'elle reparaisait au théâtre, soit à l'Odéon, soit aux Français, soit sur d'autres scènes, la foule accourait applaudir son fin talent et son éclatant sourire. Enfin, elle se montra encore, en mars 1855, à la Salle Ventadour, dans une représentation à son bénéfice, et joua pour la dernière fois le rôle de Dorine de *Tartufe*, qui était un de ses meilleurs, en même temps qu'elle abordait le rôle, nouveau pour elle, de M<sup>me</sup> Abraham dans l'*Ecole des Bourgeois* (2). Puis son nom, qui, après quinze ans, avait retenti tout à coup dans Paris comme un joyeux écho, s'oublia peu à peu ; mais il ne s'effacera pas de la mémoire de ceux qui respectent les bonnes traditions ».

(1) Dictionnaire de Larousse.

(2) *L'École des Bourgeois*, comédie en trois actes de d'Allainval (1728).

M<sup>lle</sup> Dupont, sans être précisément jolie, était bien faite, pleine de charmes et de séduction. L'éclat de son teint, la vivacité de son regard et son sourire plein de malice devaient lui attirer, dans le milieu où elle vivait, de nombreux adorateurs. Elle ne put échapper à la vie galante, qui alors était souvent celle des femmes de théâtre. Elle eut de nombreuses liaisons, quelques-unes retentissantes, parmi lesquelles nous citerons seulement celle qu'elle eut, dès sa jeunesse et pendant longtemps, avec un prince du sang, le duc de Berry, qui devait périr si malheureusement sous le poignard de Louvel.

Nous savons qu'elle eut une fille sur laquelle nous n'avons pas de renseignements, sinon qu'elle ne faisait pas très bon ménage avec sa mère et que, de bonne heure, elle se maria avec un acteur nommé Hippolyte (?) qui l'emmena en province, où sa trace n'a pas été suivie.

Lorsqu'elle eut pris sa retraite, en 1840, M<sup>lle</sup> Dupont vint habiter Morsang auprès de sa mère et de son père adoptif. Elle n'était jamais restée étrangère à ce village où elle venait fréquemment et où elle était familière avec tout le monde, secourable aux pauvres et aux malades et s'intéressant aux petits événements qui pouvaient s'y passer. Nous avons vu son rôle lors de l'inauguration, en 1816, du buste du roi Louis XVIII qu'elle-même avait offert à la commune, et nous avons raconté longuement la fameuse représentation du 6 octobre 1844, qu'elle organisa pour fonder une école, ce qui lui valut la reconnaissance des habitants de Morsang.

Il existe au Théâtre-Français une miniature, sur parchemin, de M<sup>lle</sup> Dupont, par M<sup>lle</sup> Elisabeth Pfenninger, haute de 21 cent. sur 19 cent. de largeur. L'actrice est représentée en buste, assise, la tête entourée d'un turban bleu. Cette miniature a été exposée au salon de 1810 (1).

La Bibliothèque de Corbeil possède un portrait de M<sup>lle</sup> Dupont. C'est une lithographie en couleur, de 25 sur 17 centimètres, signée Léon Noël, 1833. Elle y est vêtue d'une robe mauve, à manches à gigot, ornée d'une grande chaîne d'or (2).

Caroline aimait l'argent, nous a-t-on dit, mais elle ne brillait ni par l'ordre ni par l'économie. Pour relever sa situation déjà embar-

(1) *Les collections du Théâtre-Français*, par G. Monval.

(2) *Album Pinard* (collection de dessins et de portraits intéressant l'arrondissement de Corbeil).

rassée, elle imagina une spéculation qui ne devait pas lui être favorable. Elle voulut fonder une maison de campagne pour recevoir les artistes qui viendraient, moyennant une bonne rétribution, y chercher le repos et les bienfaits de l'air des champs. En face de sa maison, de l'autre côté du chemin de Seine-Port, elle fit construire un grand chalet (1) sur d'anciens fours à chaux, contenant salon, salle à manger, cuisine, six chambres et cabinets, remises, écuries et caves, maison de jardinier, grand terrain planté de bois, le tout appelé *la Montagne*.

Pour cette acquisition et ces bâtisses, elle dut emprunter et les bénéfices qu'elle espérait ne se réalisèrent pas. Tous les samedis, le bateau à vapeur amenait bien une foule joyeuse qui trouvait bonne chère et bon gîte ; quelques-uns faisaient de longs séjours aux dépens de leur aimable hôtesse. C'est ainsi qu'un jeune architecte de bonne mine resta six mois chez M<sup>lle</sup> Dupont sous prétexte d'y construire un colombier qui existe encore, à gauche de la porte d'entrée. C'est un petit édifice assez gracieux, élevé sur un soubassement en rochers, et composé de quatre pilastres en briques, surmonté d'un toit en ardoises, souvenir d'une splendeur qui ne devait pas durer. Sans doute les pensionnaires payaient peu ou pas ; certainement la spéculation fut désastreuse et M<sup>lle</sup> Dupont, obérée et pressée par des créanciers exigeants, fut obligée de vendre tous les immeubles qu'elle possédait à Morsang, par acte de M<sup>e</sup> Jozon, notaire à Corbeil (juillet 1855), moyennant 28880 francs. Dupont avait acheté cette propriété 3500 francs en 1802. L'acquéreur, qui était son principal créancier, fut un sieur J.-B. Gasnier, demeurant à Paris, rue Feydeau n<sup>o</sup> 20, qui vint ensuite habiter la maison des Dupont.

Après avoir aliéné sa propriété de Morsang, M<sup>lle</sup> Dupont fit vendre, par le ministère de M<sup>e</sup> Vassort, commissaire-priseur à Corbeil, tous les meubles, objets mobiliers, livres, ustensiles de jardin, etc. garnissant cette propriété, qu'elle avait recueillis dans la succession de J.-D. Bondy-Dupont. Le mobilier était nombreux et important, puisque la vente occupa quatre vacations (20, 23, 24 et 25 juillet 1855) et produisit 10,400 francs.

Après ces fâcheux événements, M<sup>lle</sup> Dupont vint habiter Saintry (2) où, croyons-nous, elle ne resta que quelques mois. Nous

(1) C'est aujourd'hui la propriété de Madame Rouargue.

(2) Dans la maison appartenant actuellement à M<sup>me</sup> Lemarinier.

avons la preuve de ce séjour à Saintry dans la décharge qu'elle signa à M<sup>e</sup> Vassort le 6 mai 1855, où elle déclare demeurer *ci-devant à Morsang et actuellement à Saintry*.

Puis elle vint se perdre dans Paris, qui avait été autrefois témoin de ses succès. Celle qui avait personnifié si gaiement et si brillamment Dorine, Marinette et Suzanne, qui s'était enivrée des applaudissements d'un public de choix et avait été aimée d'un prince du sang, s'éteignit tristement dans un modeste logement de la rue Lamartine, à l'âge de 74 ans. Voici son acte de décès :

« L'an mil huit cent soixante-quatre, le vingt-cinq octobre, à trois heures de relevée, acte de décès de Louise, Charlotte, Valentine Rougeault de la Fosse, dite Dupont, ex-artiste dramatique, âgée de soixante-quatorze ans, née à Valenciennes (Nord), décédée ce matin à sept heures, en son domicile rue Lamartine 27, fille de Rougeault de la Fosse (sans autres renseignements), la défunte, célibataire.

Dressé par nous, André Charles Ancelle, adjoint au Maire, officier de l'État civil du neuvième arrondissement de Paris, après constatations, sur la déclaration de Alfred Lefevre, agent d'affaires, âgé de vingt deux ans, demeurant à Paris, rue de la Michodière 9, et Michel Hourat, employé, âgé de cinquante huit ans, demeurant rue St-Lazare 18 ».

Ces deux témoins n'étaient, sans doute, ni des parents, ni des amis, mais des indifférents choisis au hasard pour remplir une formalité.

Nous avons pensé que ces souvenirs de Morsang pouvaient avoir une place dans les Bulletins de notre société, consacrés surtout à l'histoire locale, même dans ses petits côtés. En terminant, nous tenons à adresser nos remerciements à ceux qui ont été nos collaborateurs par leurs souvenirs, les documents et les renseignements qu'ils nous ont fournis : M. Dufour, notre dévoué secrétaire-général, auquel on ne s'adresse jamais en vain quand il s'agit de Corbeil et de son histoire ; MM. Moulin, Barba, Creuzet, M<sup>mes</sup> Fauze, Rouargue et Faucon.

Nous donnons en appendice la liste des souscripteurs à la représentation du 6 octobre 1844, telle qu'elle est conservée à la mairie de Morsang.

D<sup>r</sup> P. BOUCHER.

---

# Liste des personnes engagées à la SOUSCRIPTION

*PROPOSÉE PAR MADEMOISELLE DUPONT*

de la Comédie Française

POUR ÉLEVER UNE ÉCOLE DANS LA COMMUNE DE  
MORSANG-SUR-SEINE

## DONS

Le Roi	300 fr.		<i>Report.</i>	830
La Reine	100	Mme Derieu		10
Mme la duchesse d'Orléans	100	Mme Derepas		10
Mme la Princesse Adélaïde	100	M. Tourin		10
M. Thierriet, maire du X <sup>e</sup> arr. de Paris	20	M. Robert		10
M. Demonts, maire du XI <sup>e</sup> arrondt. de Paris.	30	M. Doucet		10
M. St Marc Girardin, député	20	M. Gâtine		10
M. de Neuville	20	Mme St Marc Girardin de Chambeaudoin		40
M. Decau, maire du III <sup>e</sup> arr. de Paris.	10	Mme Marguerite, de Nainville		20
M. Dupont, de la Comédie- Française	10	Mme Firmin		5
M. Duval, de Morsang.	10	M. Demolenne		20
M. Champagny	10	Mme Coulon		10
M. Charles Arnould	20	Mme de Gerville		10
M. Empis, de l'Académie française	10	M. Ligier, de la Comédie française		10
Mlle Mars, de la Comédie française	20	Mme St Marc Girardin		5
M. Lesourd	20	Mme Damoreau - Cinti, de l'Opéra		5
M. Darblay aîné, député	20	M. Boursy		10
M. de Fonfrède	10	M. Lamarre		10
		M. le C <sup>te</sup> Ledochowski, d'Hé- ricy		100
				—
	<i>A reporter.</i>		Total	1135
	830			

PLACES A 10 FR.

		<i>Report.</i>	
MM. Dupont	1	M. Petit, receveur gal à Melun	1
Boucher	1	Mme Petit	2
Thierriet	6	M. de Monicault, Préfet de Seine-	
le général Oudinot	1	et-Marne	3
Minguet	1	MM. Legouvé	8
Duval	3	Tardy	1
Mmes Albrier	1	Lablache	1
Firmin	1	Laverdon	1
la Ctesse de Belleval, de Grand-		Mme la Ctesse de Rigny, au châ-	
bourg	2	teau de Ris.	6
M. Poisson	1	Mme Levainville, à Etiolles	2
Mmes Scribe	2	MM. Fossy	1
Dupuis	1	Patry, avoué à Corbeil	2
Prince de Beauveau	5	Duguet	1
Mme Schamk	1	Mme la Bnne de Rabellan	1
M. Devarenes, de Villeray	1	M. Tavenet	2
Mme Scribe	3	Mme Dennevers	3
MM. Barbier	3	Mme Marguerite	4
Galignani, d'Etiolles	1	M. Rameau	1
Guibert	2	MM. le C <sup>te</sup> de Lyonne, au château	
Pécoul, au Château de Vil-		des Bordes, à Ponthierry.	1
liers, à Draveil.	2	Darblay Jeune, à Corbeil.	5
Tibi	1	Clément.	1
Cassemiche, avoué à Corbeil	1	D'Amour.	1
Michelot	1	D'Alliance.	1
Delaunay, avoué à Corbeil	2	Lecarron.	4
C <sup>te</sup> Walewski	1	Laroche, architecte à Corbeil.	1
Sydenham, de Corbeil	2	de Mondeville.	7
Mlle Georges	2	le Bon Mongardé	2
MM. de Cullion, sous-préfet de		Cabanés.	1
Corbeil	5	Védel.	1
Salmon	1	Meissonnier.	1
Jozon, notaire à Corbeil	4	le C <sup>te</sup> Clary, au château de la	
Gaigneau, à Corbeil	1	Grange à la Prévôté.	3
Paté, à Corbeil	1	Mme Noel.	1
Boutin, magistrat à Corbeil	2	MM. de St Aignan.	3
Dupond, avoué à Corbeil	2	Durieu.	1
Boucher, de Corbeil	2	Delarue de Beaumarchais.	1
le Dr Petit père, à Corbeil	2	le C <sup>te</sup> de Fleury, au château	
Revenaz, au château de Beau-		de Fleury-Merogis.	3
voir	5	Gaigneau.	1
Mme la duchesse de Raguse, au		Cochin, au Plessis-Chenet.	3
château de Viry-Châtillon.	2	Maille Saint-Prix, à Corbeil.	2
M. Gaigneau	1	Cottreau.	8
Mme Boscary	7	Dancongnée, à Corbeil.	1
MM. Auvity	3	Loisel, à Corbeil.	1
le Dr Fantin, à Seine-Port	1	Tourneville, à Essonnes.	1
Théodore Scribe	2	Tourgueneff, à Champrosay.	4
Joanne, au Plessis-Chenet	3	Delhante.	2
le C <sup>el</sup> Gudin, du 2 <sup>e</sup> lanciers à		Banès.	1
Melun	1	Raimbault.	1
Eugène Dupont	2	Ganet.	4
Mennechet	1		
	---		---
<i>A reporter.</i>	97	<i>A reporter.</i>	204

PLACES A 10 FR. (Suite)

	<i>Report.</i>	204		<i>Report.</i>	214
M. Gatinot.		3	MM. Tournant, juge de paix à		
Mme Moutié, à Champrosay.		1	Corbeil.		1
Mme Desnoues, à Champrosay.		2	Dumont.		1
Mme Chevals.		2	Anténor Joly.		1
MM. Cholet.		1	Amédée Achard.		1
Magniant, maire de Corbeil.		1	Gaidelin, à Corbeil.		2
	<i>A reporter.</i>	<u>214</u>		Places à 10 fr.	<u>220</u>

PLACES A 5 FR.

				<i>Report.</i>	22
MM. D'Olive		2	M. Tesson.		6
Lajarriette.		2	Mme Scribe.		2
Gay.		1	M. Joanne.		2
Polard.		2	M. Marlier.		1
Fantin.		7			
Mme Martin.		8			
	<i>A reporter.</i>	<u>22</u>		Places à 5 fr.	<u>33</u>

RÉCAPITULATION

Dons. . . . .	1135 fr.
220 places à 10 fr. . . . .	2200
33 places à 5 fr. . . . .	165
	<u>          </u>
Total. . . . .	3500 fr.



## LE COLLÈGE DE CORBEIL

---

Sans vouloir remonter jusqu'à Abélard qui, dit-on, enseigna à Corbeil (la théologie et la philosophie plutôt que la grammaire), nous savons, par certaines mentions des registres municipaux, qu'il y avait dans cette ville des maîtres d'école, au moins depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, puisque les susdits registres ne remontent pas plus haut.

Ces maîtres d'école donnaient certainement une instruction très primaire, mais au xvii<sup>e</sup> siècle la fondation d'un collège vint apporter une grande amélioration dans l'enseignement.

C'est en 1656 que cette fondation eut lieu, par la volonté et le dévouement à sa ville natale de Jacques Bourgoïn, un illustre enfant de Corbeil. Né en 1585 de parents obscurs, il se voua à la carrière des armes et atteignit, par son mérite, un rang élevé dans les armées du Roi. Il servit sous Henry IV, Louis XIII et Louis XIV et rendit des services importants qui sont consignés dans des lettres royales, conservées dans les archives de la ville de Corbeil. Pendant la période de paix qui suivit les longs troubles de la Ligue, Bourgoïn, avec l'agrément du roi, alla servir en Suède, où il fut nommé colonel de la garde Royale, et pendant 16 années qu'il passa dans ce pays, sous les rois Charles IX et Gustave-Adolphe, il guerroya sans cesse, rendant des services éminents qui furent hautement appréciés par ces souverains. Les Archives de la ville de Corbeil conservent précieusement une série de pièces émanant de ces deux rois, et principalement de Gustave-Adolphe, qui font l'éloge de Jacques Bourgoïn et de ses qualités militaires et reconnaissent les grands services qu'il leur a rendus (1).

(1) Pour plus amples détails sur J. Bourgoïn, voir, au 1<sup>er</sup> Bulletin de 1900, p. 1 à 15 : *un condamné à mort au XVII<sup>e</sup> siècle.*

Rentré en France vers 1624, il reprit du service, devint colonel de plusieurs régiments et revint plus tard habiter Corbeil, sa ville natale, dont Louis XIV l'avait nommé gouverneur, et où il se rendit encore très utile pendant la Fronde.

Toujours en campagne, Bourgoïn ne s'était pas marié, il était donc sans famille, et quand l'âge le contraignit à prendre définitivement sa retraite, il vécut paisiblement et entouré d'honneurs dans sa maison du quai St-Laurent à Corbeil. Mais ne pouvant plus servir son pays, il voulut encore être utile à sa ville natale en l'instituant sa légataire et en lui donnant, en toute propriété, sa maison avec le jardin et les dépendances, pour y fonder à perpétuité un établissement d'instruction qui porterait le titre de *Collège pour l'instruction de la jeunesse*.

Pour mettre son projet à exécution, J. Bourgoïn réunit les fonctionnaires et les principaux habitants de la ville, et leur expliqua ses intentions, qui furent acceptées. Les notaires rédigèrent ensuite l'acte de fondation du Collège. Cet acte, qui porte la date du 30 janvier 1656, est conservé dans les archives de la ville de Corbeil, en plusieurs exemplaires, dont un est imprimé sur parchemin; en voici la copie exacte :

*Contract de Fondation faite d'un Collège dans la Ville de Corbeil, pour l'instruction de la jeunesse et y apprendre la langue latine, jusques à la Rhétorique inclusivement.*

Par devant Jacques Barré et Nicolas Tarteret, notaires royaux en la Ville, Prévosté et Chatellenie de Corbeil : fut présent en sa personne Jacques Bourgoïn de Corbeil, escuyer, Lieutenant colonel au régiment de Mondjeu, demeurant à présent en sa maison dudit Corbeil, lequel, de son bon gré considérant les grâces et bienfaits qu'il a pleu à Dieu luy faire et départir en ce monde, pour ne s'en rendre aucunement ingrat, et en quelque manière le reconnoistre, a jugé à propos d'en employer une bonne partie pour faire instruire la jeunesse audit Corbeil, lieu de sa patrie et naissance, tant en ce qui est pour la piété et service de Dieu, qu'aux premières et bonnes Lettres en la langue latine, affin de les rendre capables de servir Dieu, le Roy et le public : ce qu'ayant communiqué aux Maire, Eschevins et Habitans de la dite Ville de Corbeil, ils se seroient ce jourd'huy assemblez en l'hostel de la dite Ville, à issuë du son de la cloche, ainsi qu'il est accoutumé de faire et y seroient comparus par Nobles hommes Jean de Launay Conseiller du Roy, Président et Prevost dudit Corbeil, Michel Guynand Conseiller du Roy, et son procureur audit Corbeil, M. Nicolas Regnaut procureur du Roy de l'hostel de la dite Ville et communauté, et controolleur des deniers communs et d'octroy de la dicte Ville et faux-bourgs, Messire Laurens Hardouin, Prestre, Curé de

l'Eglise et paroisse Nostre-Dame et Saint Nicolas dudit Corbeil. M. Nicolas Roland, Nicolas Tarteret et Pierre Pia eschevins de la dicte Ville, Maistre Pierre Marie, Charles Aubry, Hubert Seneschal, Guillaume de Launay, Nicolas Delamare, Nicolas Barré, Michel Trehet, Geoffroy Bouttier, François Cheminée, Jean Musnier, Spire Quinaut, Jean Pochauvin, Jean Pia, Jacques Darbonne, Claude Jacquin, Cosme Delamare, Guillaume Raye, Charles de Mouchy, Jean Révérand, Nicolas Lefebvre, Pierre Clerembourg, Estienne Cheneviere, Gervais Barré, Guillaume Chastenet : Tous habitans de la dicte Ville et faux-bourgs dudit Corbeil. Et après avoir par ledit Sieur de Corbeil conféré de ses desseins avec lesdits Maire, Eschevins, manans et habitans dudit Corbeil, cy dessus nommez : ont les parties fait, arrêté, accordé et accepté ce qui ensuit : c'est à sçavoir ; que ledit sieur de Corbeil (souz le bon plaisir du Roy) a volontairement reconnu et confessé avoir fondé à perpétuité en la ville de Corbeil un Collège qui se nommera le Collège de l'Instruction de la jeunesse, aux clauses, moyens et conditions cy après : et pour l'establissement il a donné et donne par ces présentes par donation entre vifs et irrévocable, une maison size audit Corbeil ruë de la Boucherie, en laquelle il est demeurant, consistant en deux corps d'hôtel, joignant l'un l'autre, cour au milieu, et jardin attenant, les lieux ainsi qu'ils se poursuivent et comportent, tenant d'une part aux héritiers Jean Colin et Pierre Darbonne, d'autre part à la ruë de la Boucherie, aboutissant d'un bout sur la dite ruë de la Boucherie, et d'autre bout sur le rempart de la ville de Corbeil, la ruë entre deux ; et *quinze cens vingt* livres de rente par chacun an, dont il donne la première année par avance à prendre : sçavoir, onze cens livres tournois de rente à luy deus et constituez sur Jacques de Launay, escuyer Sieur Duperré, capitaine au Régiment Lionnois, tant en son nom, que comme tuteur de Nicolas et Nicolas de Launay ses frères, nobles hommes Pierre de Launay conseiller du Roy et controlleur de son argenterie et menus plaisirs, Jean de Launay Conseiller du Roy, Président et Prévost du dit Corbeil et Damoiselle Jeanne de Lauray, par contract passé pardevant ledit Tarteret notaire, le 30<sup>me</sup> jour de Septembre 1653. Trois cens cinquante livres tournois de rente à luy deus et constituez par Michel Guynand Conseiller du Roy et son procureur au dit Corbeil, et dame Marguerite Jougain son épouse, par contract passé pardevant ledit Notaire, le 21 Septembre au dit an : cinquante livres tournois de rente aussi à luy deüs et constituez par Marie Berger, veuve de Robert Hucherard, par contract passé par devant Fieffé et son compagnon, Notaires, le 28<sup>me</sup> jour de Juillet 1648, et vingt livres tournois de rente à prendre sur les biens dudit fondateur, ou sur le particulier qui lui devra rente qu'il pourra nommer et déclarer quand bon luy semblera : Et desquelles maisons et lieux et rentes, ledit fondateur s'est dessaisi au profit, et à l'intention de ladite fondation, se réservant toutesfois l'usufruit sa sa vie durant, et déclarant les tenir à tiltre de précaire, jusques à ce qu'il luy plaise faire exécuter ladite présente fondation ; et laquelle maison ledit sieur fondateur a promis de rendre en bon estat, amortir et indemniser envers qu'il appartiendra

et à faire faire une chapelle à ses dépens, souz le bon plaisir de Monseigneur l'Archevesque de Paris, souz l'invocation de Notre Dame de Liesse, pour y célébrer la Sainte Messe, et y entend fournir d'ornemens à ses dépens, et d'une cloche pour servir audit Collège et chapelle, pour une fois seulement, à la charge et condition que les Ecclésiastiques qui seront cy-après preposez et mis audit collège, seront tenus de dire tous les jours une messe dans ladite chapelle, chacun par semaine, à l'intention dudit sieur fondateur, et à laquelle assisteront les escoliers dudit collège, et d'enseigner aux enfants de ladite Ville et faux-bourgs de Corbeil la langue latine jusques à la rhétorique inclusivement, et de leur faire le catéchisme tous les samedis, le tout gratuitement. Et pour rendre la jeunesse de la dite Ville et faux-bourgs de Corbeil capable de telles instructions, ledit sieur fondateur veut et entend qu'il y ait un Maistre Escrivain qui leur apprendra à lire et escrire gratuitement, comme dit est, qui logera dans ledit Collège pourveu qu'il n'ait point de femme, si les exécuteurs de la présente fondation le jugent à propos, lequel maistre escrivain néanmoins se rendra, deux fois le jour, l'une le matin et l'autre après midy, dans ledit Collège au lieu qui lui sera désigné pour l'instruction de la jeunesse : Suppliant ledit sieur fondateur Messieurs de la maison et collège de Sorbonne de Paris, de se donner la peine de la direction dudit Collège et d'y bailler les Statuts et Reigles nécessaires, mesmes de nommer présentement, et à l'advenir les deux Ecclésiastiques et Maistre escrivain, l'un desquels ecclésiastiques aura la qualité de Principal et l'autre de Régent : laquelle fondation n'estant que pour la jeunesse de la ville et faux-bourgs de Corbeil pour estre instruite gratuitement, comme dit est et sans aucun salaire ; toutefois le dit sieur fondateur ne prétend point empêcher que lesdits ecclésiastiques et Maistre escrivain ne tirent quelque honneste reconnoissance des jeunes gens qu'ils instruiront, qui seront de dehors de ladite ville et faux-bourgs de Corbeil, lequel Maistre escrivain montrera à escrire à ceux qui apprendront à lire souz luy ; mais encore à ceux qui seront plus avancez et qui estudieront souz ledit Principal et second Régent à des heures qui seront mesnagées entre celles des classes : lesquels Principal et Régent et ceux qui seront nommez par lesdits sieurs de Sorbonne, seront receus et mis en possession dudit Collège par les Curé, Prévost, Procureur du Roy et Eschevins dudict Corbeil. Et lesquels *quinze cens vingt livres tourn.* de rente dont ledit sieur fondateur dotte ledit Collège, seront touchez et receus par celui ou ceux que ledit sieur fondateur a nommé, ou pourra nommer par son testament, et après eux par un notable Bourgeois dudit Corbeil qui sera nommé à l'assemblée que lesdits Maire, Eschevins, Manans et habitans promettent, et seront tenus de faire en l'hostel de Ville à cet effet, lesquels recevront et payeront par chacun an aux quatre quartiers cbacun : *sçavoir, audit sieur Principal dudit Collège cinq cens livres, audit Régent quatre cens livres, audit Maistre Escrivain trois cens livres,* et au portier qui sera mis à la porte dudit Collège *cinquante livres tourn.* et le surplus desdits quinze cens vingt livres sera par lesdits receveurs employé pour le luminaire, pain et vin des messes et

autres menües choses nécessaires pour l'entretienement et réparations dudit Collège, suivant l'ordre dudit sieur Principal, auquel ledit portier dépendra en son institution, ou destitution. Et où il y auroit quelques réparations ou employ à faire notables au pardessus trente livres tourn. par an, avec l'adveu et consentement desdits sieurs Prévost, Procureur du Roy, et de toute la recepte et employ desdits 1520 livres, lesdits receveurs seront tenus de rendre compte par chacun an, et en la présence de tels qu'il plaira ausdits Sieurs du Collège et Société de Sorbonne d'envoyer pour visiter le Collège et reconnoistre si lesdits Principal, Régent et Maistre Escrivain font leur devoir; se remettant entièrement ausdits sieurs de Sorbonne, de leur volonté de la nomination, destitution et changement des personnes desdits Sieurs Principal, Régent et Maistre Escrivain, sans autre connoissance de cause. et auquel Collège et Société de Sorbonne sera baillé et délivré par ledit Receveur la somme de *cinquante livres tourn. par chacune [visite], pour les frais et dépens de celui qui sera envoyé pour ladite visite et reddition de compte* : lequel compte sera examiné, clos et arrêté par ledit Sieur député de Sorbonne, Messieurs les Curé, Prévost, et Procureur du Roy dudit Corbeil, presens et advenir, présens s'il leur plaist d'y assister. Que s'il arrive que le rachapt desdites rentes ou de parties d'icelles se fassent, ledit sieur fondateur veult et entend que lesdits rachaps se fassent entre les mains du Receveur dudit Collège pour lors en charge, en la présence toutes fois desdits sieurs Curé, Prevost et Procureur du Roy, et que le remplacement desdits deniers soit fait aussi en leur présence, soit en rentes ou en fond, avec plus de seureté et au plutost qu'il se pourra faire, comme aussi s'il arrivoit que la présente fondation ne fust entièrement exécutée, selon qu'elle est cy-dessus du vivant dudit sieur fondateur, l'exécuteur du Testament dudit sieur fondateur, de l'avis et conseil des dits sieurs Curé, Prevost et Procureur du Roy audit Corbeil, et de l'un des eschevins de ladite Ville, fera exécuter icelle, comme il jugera le plus à propos et le plutost que faire se pourra : et, en cas qu'il arrivast quelque déchet au receveur de la présente fondation, ou bien qu'il se reconnoistra par expérience, qu'il importe pour l'utilité de la jeunesse de changer quelque chose au premier establissement, ledit sieur fondateur donne plain pouvoir à Messieurs de Sorbonne d'en ordonner absolument ainsi qu'ils adviseront pour le mieux avec l'avis et consentement desdits sieurs Prevost et Procureur du Roy, pourveu néantmoins que ce soit sans transférer ailleurs ladite fondation, et sans en divertir le fond à aucune autre chose que celui auquel il est destiné. S'est obligé ledit sieur fondateur d'obtenir Lettres Patentes du Roy nécessaires pour la présente fondation, les faire entheriner en Parlement, omologuer par Monseigneur l'Archevesque de Paris, et agréer par Messieurs de Sorbonne, s'il leur plaist et (s'il est de besoin) de faire insinuer ces présentes partout où besoin sera : ledit sieur fondateur a constitué, nommé et élu son procureur le porteur des présentes, auquel il a donné pouvoir et puissance de faire tout ce que au cas appartiendra. Et outre promet ledit sieur fondateur de donner autant des présentes aux Eschevins de la dite ville, pour mettre ez coffres d'icelle.

Par ainsi tout le contenu cy-dessus a esté dit, stipulé, convenu, conclud et accordé entre les parties, promettant etc... obligeant respectivement, etc.

Fait et passé en l'hostel de ladite Ville, présens les notaires susnommez, le 30<sup>m</sup> jour de Janvier 1656.

Et ont signé la minute des présentes avec lesdits notaires, notifié les Edits du scel et controolle. La minute demeurée par devers ledit Tarteret, l'un desdits notaires.

Cet acte de fondation, qui assurait à la ville un établissement scolaire important, un bel immeuble pour son fonctionnement et des revenus pour son entretien, portait la date du 30 janvier 1656 ; trois années plus tard, Jacques Bourgoïn, toujours plus affermi dans ses intentions et soucieux d'assurer la durée de son Collège, fit son testament, par devant notaires, le 29 juin 1659. Ce document comprend beaucoup de legs et de recommandations diverses ; il serait trop long de le citer en entier, je veux seulement en extraire un passage relatif au futur Collège, et qui indique une combinaison ingénieuse imaginée par le testateur pour assurer l'avenir de son intelligente fondation.

. . . . .

Item. Veult et ordonne son corps mort estre enterré et inhumé en l'église Notre-Dame du dit Corbeil, à l'endroit où est son épitaphe ; pour faire lequel enterrement, il veult et ordonne qu'il soit employé quatre cens livres une fois payées, et que l'on convie toutes les églises de la ville et des faubourgs du dit Corbeil ; et s'il y a quelque reste des dites quatre cens livres, il sera distribué en même temps aux pauvres de la ville et des faubourgs du dit Corbeil, a qui l'aumosne sera la mieux deüe.

Item. Donne et lègue à M. M. Jean de Launay, Prévost du dit Corbeil, et Michel Guynand, procureur du Roy au dit lieu, et Jean Tortouyn, bourgeois de Paris et Commissaire des guerres, à chacun cent livres tournois de rente, viagère seulement, sans qu'ils puissent altérer le fonds des dites rentes, montant les dites trois rentes à trois cens livres de rente par chacun an, qui commenceront à avoir cours du jour du décès du dit sieur testateur ; et après les décès des dits sieurs de Launay et Guynand, le dit testateur donne les dites deux cens livres de rente viagère à ceux qui succéderont aux dites charges de Prévost et de Procureur du Roy au dit Corbeil, et ainsy, de l'un à l'autre, seront les dites deux cens livres de rente attachez aux dites charges de Prévost et Procureur du Roy au dit Corbeil, et, en jouiront ceux qui en seront pourveüs tant qu'ils les posséderont ; et à l'égard du sieur Jean Tortouyn, il jouira des dites cent livres de rente, sa dite vie durant seulement, et après son décès, le dit testateur nomme en sa place Nicolas Tortouyn, son fils aîné, s'il est en aage, pour jouir

de la dite rente aussi durant sa vie ; si non, les dicts sieurs Prévost et Procureur du Roy au dit Corbeil, ou ceux qui seront en leurs places, nommeront, s'il leur plaît, au lieu du dit Jean Tortouyn, un homme de probité qui jouira des dites cent livres de rente qu'il a cy-dessus données au dit Jean Tortouyn ; et après le décès de celui qui sera nommé au lieu du dit Tortouyn, il en sera nommé un autre par les dits sieurs Prévost et Procureur du Roy, et ainsy successivement et à toujours ; le tout à la charge qu'ils exécuteront le présent testament et qu'ils auront le soin du Collège que le dit sieur testateur a éably en sa maison du dit Corbeil, et de la fondation qu'il a faite dans la dite église Notre-Dame, pour y distribuer l'aumosne aux pauvres.

Item. Veult et ordonne que les contrats de fondation qu'il a faits, sçavoir d'un Collège en sa maison au dit Corbeil et de la donation qu'il a faite à l'église de Notre-Dame au dit Corbeil, pour les services et ausmones y contenüs, soient exécutés de point en point, selon leur forme et teneur, et à quoy les dits sieurs Prévost et Procureur du Roy et leurs successeurs, et le sieur Tortouyn et ceux qui seront en sa place, seront obligés, et les prie, le dit sieur testateur d'y tenir la main. . . . .

On voit quelles précautions minutieuses Bourgoïn prenait pour assurer l'avenir et, en quelque sorte, la perpétuité de son Collège ; il ne pouvait prévoir la révolution et croyait qu'il y aurait toujours des Prévôts et des procureurs du Roy, dotés par lui et à toujours de cent livres de rente chacun, pour veiller, avec la maison de Sorbonne, à la conservation et la bonne administration de son Collège ; mais un jour vint, 130 ans plus tard, où Sorbonne, Collège, rentes, tout disparut dans la tourmente révolutionnaire. L'Église Notre-Dame elle-même, que Bourgoïn avait choisie pour sa sépulture, où il avait fait élever de son vivant un tombeau magnifique, a disparu aussi ; le beau cénotaphe de Bourgoïn, œuvre remarquable du xvii<sup>e</sup> siècle, a été transporté dans l'église Saint-Spire où il est fort admiré ; mais le corps du vaillant soldat que fut Bourgoïn est resté dans les caveaux de l'église disparue, sur l'emplacement de laquelle on a construit des maisons ; et ces caveaux de Notre-Dame ont servi et servent encore aux usages les plus divers et aussi les plus vulgaires ! C'est le cas de répéter le mot connu : *Sic transit gloria mundi*.

Par son testament, Jacques Bourgoïn s'était réservé l'usufruit de sa propriété, ce ne fut donc qu'à sa mort, arrivée le 12 novembre 1661, que la ville entra réellement en possession de son legs ; mais le collège ne commença à fonctionner qu'en 1662. On a vu, par

l'acte de fondation, ce que devait être ce collège, le but que poursuivaient ses créateurs, son organisation intérieure, son administration et les ressources qui devaient lui assurer l'existence ; il est donc inutile de revenir sur ces détails.

L'on a vu également que J. Bourgoïn avait stipulé que la direction de cet établissement serait confiée à Messieurs de la maison et société de Sorbonne, qui établiraient les statuts et les règles nécessaires et procéderaient, au début et dans l'avenir, à la nomination des fonctionnaires du nouveau collège.

Il en fut ainsi, et les Messieurs de Sorbonne rédigèrent, en latin, les statuts, dont nous donnons ci-après la traduction.

#### STATUTS DU COLLÈGE DE CORBEIL

*Donnés par la maison et société de Sorbonne, d'après l'esprit et les dernières volontés du fondateur.*

Ceci est le règlement du collège pour les choses qui regardent la discipline ; il est imposé au Principal et au Régent, afin qu'ils ne fassent rien, soit contre la fondation elle-même, soit contre les statuts que nous donnons, ou tous autres statuts qui pourraient être donnés dans la suite par la maison et société de Sorbonne ; et dans les circonstances importantes, ils consulteront les hommes que notre société a députés pour la conduite dudit collège.

Le Principal et aussi le Régent se concerteront en commun dans toutes les choses qui regarderont la discipline, afin de pouvoir définir les attributions du surveillant (*ludi magister*).

Tous deux veilleront surtout à ce que les élèves pratiquent autant la piété que l'étude ; ils ne permettront la lecture d'aucun ouvrage qui ne serait pas irréprochable et soigneusement expurgé, surtout au point de vue de la moralité.

Tous les élèves assisteront trois fois par semaine, à 7 heures du matin, à la messe qui sera célébrée par le principal ou tout autre prêtre ; le Régent et le surveillant y assisteront aussi, afin de veiller au bon ordre des élèves sur leurs bancs et prendre soin de les faire assister à la messe en silence et avec modestie et piété.

Ils noteront les absents pour qu'ils soient punis suivant l'avis du principal.

Mais chaque jour de dimanche et de fête, ainsi qu'à leurs vigiles, on chantera, dans la chapelle, les vêpres, auxquelles tous assisteront, maîtres et élèves.

Chacun, dans sa classe, aussi bien le régent que le surveillant, enseignera le catéchisme à ses élèves chaque samedi dans l'après-midi ; cependant le principal pourra appeler auprès de lui, à ce moment, ceux des élèves les moins avancés qu'il jugera à propos de prendre à part.

Le catéchisme se fera au moyen d'une exposition naturelle et simple des articles de foi, et par des interrogations fréquentes et réitérées, afin de fixer définitivement les vérités catholiques dans l'esprit des élèves.

Pendant le temps de carême, le catéchisme sera fait trois fois par semaine, par le Principal ou le Régent, aux élèves qui se préparent à la 1<sup>re</sup> Communion; en outre le Principal fera, ou fera faire, un sermon ou une simple exhortation dans la chapelle, pour engager les élèves à confesser leurs péchés la veille des fêtes de la Toussaint, de Noël, du 1<sup>er</sup> dimanche du Carême, de Pasques, de la Pentecoste et de l'assomption de la Bienheureuse Vierge Marie; et autant que possible, cette confession sera faite chaque mois.

Et afin que ceux qui ignorent les premiers éléments de la foi puissent apprendre facilement ce qu'ils doivent savoir, le surveillant [ou maître (1)] aura, dans sa classe, fixé au mur, un tableau sur lequel seront inscrits les commandements de Dieu; en outre, chaque jour, avant la sortie, il désignera l'élève qui devra réciter l'Oraison Dominicale à voix haute et distincte, ainsi que la Salutation angélique, le Symbole, les Sacrements et les Commandements de Dieu et de l'Église. Cette récitation sera entendue par tous les élèves, à genoux.

Chaque maître entrera dans sa classe à 8 h. du matin et n'en sortira pas avant 10 h 1/2, quelle que soit la saison, et l'après-midi, il enseignera de 2 heures à 4 h 1/2.

Ce règlement s'appliquera aussi au maître écrivain, sauf qu'après les classes du matin, il fera écrire les élèves des classes supérieures pendant une heure entière et jusqu'à l'heure du dîner et, avant ou après la classe, il ne permettra à ses élèves d'aller dans la cour que lorsque la cloche (2) les aura appelés pour entrer ou pour sortir.

Les élèves auront congé tous les mercredis, après midi, ainsi que l'après-midi du samedi, après le catéchisme qui, pour cette raison, se fera de 1 h. à 2 h. S'il y a une fête dans la semaine, le principal et le Régent choisiront un autre jour à leur convenance.

Le Régent et le Maître se serviront de la méthode qui leur paraîtra la meilleure pour inculquer à leurs élèves les principes des langues latine et grecque, et ils suivront, autant que possible, ce qui se fait à l'Université de Paris.

(1) Le texte dit : *ludi magister*.

(2) C'était une jolie petite cloche qui existait encore au XIX<sup>e</sup> siècle, du temps de M. de Guilhermy qui l'a connue et l'a ainsi décrite dans son recueil des inscriptions de l'ancien diocèse de Paris (T. 4, p. 95):

« L'ancien collège de Corbeil conserve, comme un titre de sa destination première, une cloche ornée d'une Minerve, assise sur des trophées d'arts et de sciences. Des fleurs de lys en couvrent le pourtour; et le fondeur a signé en lettres du XVII<sup>e</sup> siècle : Claude Benard, M<sup>e</sup> fondeur à Paris ».

Cette jolie petite cloche a disparu dans les nombreuses modifications dont furent l'objet les bâtiments du Collège, par suite de leur transformation en une école communale qui s'est singulièrement accrue depuis 20 ou 30 ans.

Le Principal et le Régent habiteront toujours le Collège dans les logements qui leur ont été assignés, mais le surveillant ne sera pas logé.

Seul, le Régent aura le droit d'accepter des pensionnaires ; ils réciteront ensemble les prières du matin, en été à 5 h 1/2 et, en hiver, à 6 h. Après les prières, ils étudieront en particulier jusqu'à l'heure d'aller à la chapelle.

Les repas auront lieu à midi et à 7 h du soir.

On dira les prières un peu avant 9 h., heure à laquelle les portes du Collège seront fermées et les clefs portées chez le maître des pensionnaires.

Le Principal, le Régent et le Maître seront tenus de venir à Paris toutes les fois qu'ils y seront appelés par la maison et société de Sorbonne, ou les délégués d'icelle.

Les vacances commenceront le jour de la fête de la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie, et se termineront la veille de la fête de Saint-Denys (1).

Les élèves auront encore vacances du mercredi de la semaine sainte inclusivement jusqu'au 4<sup>e</sup> jour de la fête de Pâques exclusivement.

Le collège commença donc à fonctionner vers le milieu de l'année 1662 (exactement le 2 août).

Les élèves ne manquèrent pas et toutes les obligations imposées par le fondateur furent remplies. Mais il ne dut point y avoir de pensionnaires, car dans les nombreux comptes qui sont aux archives de Corbeil on ne voit jamais figurer aucune dépense relative à des achats de vivres, pas plus que de recettes correspondantes. Et cela s'explique par ce fait que le collège était gratuit et réservé aux seuls enfants de la ville et des faubourgs de Corbeil.

Les Archives de cette ville contiennent de très nombreux documents sur le Collège, mais aucun d'eux ne nous initie à la vie intérieure de cet établissement, c'est-à-dire le nombre des élèves, les heures des cours, les professeurs, les matières enseignées etc. ; ils sont muets sur tout cela, et ils ne se composent que de comptes administratifs, de pièces de procédure et de toutes celles relatives à J. Bourgoin, telles que testament, actes de fondation, frais de funérailles, liquidation de la succession, etc.

Le peu que nous savons sur le fonctionnement intérieur de notre Collège nous est appris par l'acte de fondation de J. Bourgoin et par les statuts et règlement donnés par la Sorbonne. On y a vu que deux ecclésiastiques, dont l'un serait le Principal et l'autre le Régent, tous deux prêtres et logés dans le Collège, enseigneraient gratuitement la langue latine aux enfants de Corbeil et de ses

(1) Du 8 septembre au 9 octobre excl.

faubourgs, jusqu'à la rhétorique inclusivement, et qu'un maître écrivain, logé aussi au collège, mais à la condition d'être célibataire, donnerait des leçons de lecture et d'écriture. Et si ce maître était marié, il serait tenu de venir deux fois par jour au Collège pour y donner ses leçons.

Le Principal touchait par an 500 livres, le Régent 400, le maître écrivain, 300, et le portier était payé 50 livres.

Les Messieurs de Sorbonne restaient les directeurs du Collège, et, chaque année, ils envoyaient deux des leurs, qui prenaient alors le titre de *Députés de Sorbonne*, et qui venaient inspecter le Collège, entendre les détails des comptes que rendaient les administrateurs et exécuteurs testamentaires, c'est-à-dire le Prévôt, le procureur de Corbeil et un receveur ; tous trois touchaient 100 livres par an, selon les intentions de J. Bourgoïn ; il fut un temps où le receveur fut supprimé, mais les deux autres, le Prévost et le Procureur touchèrent cette rente jusqu'à la fin du Collège, malgré les difficultés financières qui l'assaillirent par la suite, ainsi qu'on le verra plus loin.

Les députés de Sorbonne, eux, touchaient 50 livres chacun à chaque visite qu'ils faisaient à Corbeil. Les comptes nous ont conservé les noms de plusieurs d'entre eux. La maison de Sorbonne avait encore le privilège de nommer le Principal, le Régent et l'Écrivain et ceux-ci étaient cérémonieusement installés dans leurs fonctions par le Prévost, le Procureur, les Échevins et les Curés des paroisses de la ville ; on trouve des actes d'installation jusqu'en 1672 seulement.

Il y eut des lettres patentes royales, expédiées à l'occasion de l'établissement du collège de Corbeil, qui exemptaient de la taille le Principal, le Régent et le maître écrivain. Celui-ci, un sieur Blain, ayant été porté au rôle de cette contribution, en 1697, se plaignit à l'assemblée de la ville qui décida de demander la radiation de sa cote, et il y a tout lieu de penser qu'elle fut obtenue.

Pendant près de 40 ans, la situation du collège fut prospère et son fonctionnement satisfaisant, mais, vers 1700, des embarras survinrent, par suite de procès perdus, un, notamment, contre l'Église Notre-Dame de Paris, au sujet de cens réclamés par celle-ci sur la ferme de Villaroche (1) qui faisait partie de la fondation de Bour-

(1) Villaroche, commune de Réau (Seine-et-Marne), mais non loin de Corbeil.

goin en faveur du collège, et qui rapportait 500 livres par an ; en outre, plusieurs rentes furent perdues. Il en résulta que le revenu de 1520 livres attribué au collège par Bourgoin, était réduit en 1709 à 970 livres ; il devait diminuer encore par la suite.

Ce fut à cette époque que le Principal et le Régent furent supprimés et remplacés par un simple fonctionnaire, qui se nommait Billard et dont les fonctions n'étaient plus les mêmes. Le portier fut aussi supprimé.

Mais ces expédients ne rendirent pas au Collège la prospérité d'antan. Les ordonnances de 1724 sur la réduction de la valeur des monnaies furent une nouvelle cause de perte : celle du 4 février réduisit à 24 livres les louis d'or qui en valaient 27, et les écus de 6 livres, dix-huit sols, à 6 livres trois sols. Peu après, l'édit du 27 mars réduisait encore les louis à 20 livres et les écus à 5 livres. Enfin, un troisième édit, du 27 septembre 1724, fixait la valeur des louis à 16 livres et celle des écus à 4 livres : toutes les fractions étaient réduites dans la même proportion.

Ces causes diverses amenèrent une résolution qui était loin d'être conforme aux intentions charitables de J. Bourgoin ; en effet, une délibération de l'assemblée de ville et des principaux habitants décide que : « attendu que les revenus du collège sont considérablement diminués par la perte de plusieurs parties de rente et que les fonds qui restent peuvent à peine suffire aux réparations des bastimens qui en dépendent et au paiement des gages d'un maistre escrivain, les revenus de l'exécution testamentaire seraient réunis à ceux de la fondation du collège ».

C'était, en réalité, la suppression, au profit du collège, des rentes léguées par Bourgoin aux diverses paroisses de la Ville pour être annuellement distribuées aux pauvres. L'assemblée sentait bien ce que sa décision avait d'irrégulier et de contraire aux intentions du testateur, car elle essaie de la justifier par la considération suivante : « que la disposition faite par le testament dudit fondateur en faveur des pauvres des paroisses de la Ville et faux-bourgs dudit Corbeil, dont a été aussy fait lecture, ne puisse plus avoir lieu parce que la mandicité est bannie du royaume par la déclaration du Roy, du 18 juillet 1724, enregistrée en Parlement le 26 ensui- vant ».

Dans cette même séance, l'assemblée décide aussi la suppression du troisième exécuteur testamentaire (c'était Eloy Petit), qui était

en même temps receveur du collège ; mais en stipulant qu'il toucherait, sa vie durant, la rente annuelle de 100 livres, et que, tout en conservant ses fonctions de receveur, il cesserait de jouir du traitement de 50 livres qui y était attribué.

Peu de temps avant cette assemblée, à la fin de 1723, la situation du collège était si précaire que l'on renvoyait une grande partie des élèves, parce qu'il n'y avait plus de maîtres pour les instruire. Plus de Principal, plus de Régent ; leurs logements n'étant plus occupés, le Prévôt et le Procureur, tous deux administrateurs du collège, eurent l'idée, qu'ils mirent à exécution, de louer ces locaux inoccupés. Le bail, en bonne forme, sur parchemin existe encore aujourd'hui ; on y lit que M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Guynand, prévôt de Corbeil et Eloy Petit, procureur audit lieu, ont loué pour trois, six ou neuf années à Mathieu Périsset, maître charpentier à Corbeil, certaines parties du collège (dont le bail donne la désignation) pour la somme de 60 livres par an.

Toutes ces mesures n'apportèrent pas beaucoup d'amélioration dans la situation du collège ; il y avait des fissures, et les administrateurs, qui ont touché leur rente de 100 livres jusqu'à la fin, n'étaient pas très économes des deniers du collège. Les nombreux comptes qui nous sont restés sont instructifs à ce point de vue.

En 1768, l'état du collège était devenu si lamentable que M. Barbier, curé de N. D. de Corbeil, expose ses réclamations dans un mémoire des plus suggestifs ; le passage suivant de ce mémoire en dit plus long que tout ce que l'on pourrait écrire à ce sujet.

« Il faut croire que les fonds du collège, ou ceux du legs des  
« pauvres, doivent avoir éprouvé un déchet considérable et les  
« revenus avoir souffert une forte réduction (1), puisqu'on aurait  
« peine à reconnoître aujourd'hui, dans ce qui s'exécute de la fon-  
« dation, les justes et pieux motifs qui animèrent autrefois le sieur  
« Bourgoin à faire un établissement aussi honorable qu'intéressant  
« pour la Ville de Corbeil. En effet, plus d'ecclésiastique dans le  
« collège, qui y demeure pour acquitter les messes et instruire la  
« jeunesse. Un homme marié loge dans le collège et remplit seul  
« les places de Principal et de Régent ; sa femme, couturière, loge  
« avec lui et y reçoit des filles à qui elle apprend son métier. Un  
« jeune homme, arrivé depuis quelque temps, sans provision (de

(1) Il est vrai qu'un compte de 1740 nous apprend qu'à cette époque, les 1520 livres de rentes données par Bourgoin au collège étaient réduites à 466 livres.

« la Sorbonne), s'y installe et donne des leçons d'écriture, dit-on, « provisoirement. Il vient d'être renvoyé, on ignore la cause de « son expulsion. Un autre, marié, lui succède et est logé dans ledit « collège avec sa femme. Plus de portier ; les messes non acquit- « tées, et seulement quelques-unes par intervalle pour en imposer « au cri public. Depuis plus de six ans, point de comptes rendus ».

La décadence s'accroît et l'on sent que l'on approche de la période finale. Le pauvre *collège pour l'instruction de la jeunesse*, fondé par Bourgoïn, se transforme sans cesse ; ceux qui étaient intéressés à sa conservation avaient disparu depuis longtemps, et les idées nouvelles, en cours à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, aidaient encore au changement qui s'opérait depuis longtemps déjà. Plus de latin, plus d'exercices religieux ! Le collège n'était plus un collège, il était devenu une simple école où les enfants apprenaient à lire, écrire et compter.

Dans ces conditions, quand la Révolution éclata, il n'y eut guère de changements à faire, puisque la transformation était accomplie déjà. Nous en avons la preuve par les nombreux reçus du S<sup>r</sup> Cogné, qui se qualifie de Maître de lecture et d'écriture et qui, de 1784 à 1792, donnait tous les trois mois un reçu de 75 livres pour le quartier de ses honoraires. En janvier, son reçu était de 125 livres parce qu'il lui était alloué 50 livres par an pour son logement, ce qui indiquerait qu'il n'était pas logé.

A la révolution, ce qui restait des rentes disparut, l'établissement et son immeuble tombèrent à la charge de la ville et le 1<sup>er</sup> août 1791, le Directoire du département prenait la délibération dont la teneur suit :

« Vu la délibération des Commissaires et adjoints aux fonctions directoriales « du District de Corbeil du 18 janvier dernier, contenant qu'il existe dans la « ville dudit lieu un établissement d'éducation sous le titre de Collège de Cor- « beil, qui avait ses administrateurs-nés dans l'ancien corps de justice, et que, « depuis l'installation du tribunal du District, ledit Collège se trouve sans la « moindre inspection... Ouï M. le Procureur général syndic en ses conclusions, « le Directoire du département arrête que l'administration dudit Collège, provi- « soirement et jusqu'à ce qu'il ait été statué par l'Assemblée Nationale sur l'édu- « cation publique et le régime des maisons qui y sont destinées, sera exercée par « la Municipalité de la dite ville sous la surveillance immédiate du Directoire du « district auquel il donne à cet effet toute délégation nécessaire » (1).

(1) Archives départementales de S.-et-O. Lit.

Ainsi finissait ce collège que Jacques Bourgoïn avait si intelligemment fondé et dont il avait cru l'avenir assuré par les mille précautions dont il l'avait entouré. Mais nos regrets sont atténués par la pensée que l'œuvre de Jacques Bourgoïn existe toujours, puisque les écoles Communales de Corbeil ont succédé au Collège sur le même emplacement où celui-ci avait été fondé. Les anciens bâtiments ont disparu, remplacés par des constructions modernes élevées sur le terrain où se trouvait jadis la maison de Jacques Bourgoïn. La ville a donné au quai où sont les écoles le nom de ce bienfaiteur de Corbeil et, dans l'école même, une inscription gravée sur une grande plaque de marbre (1) scellée au mur, et datant de la fondation du Collège, rappellera longtemps aux futures générations d'écoliers le nom et le souvenir de Jacques Bourgoïn qui, après avoir servi glorieusement la France, sa patrie, voulut encore devenir le bienfaiteur de Corbeil, sa ville natale.

A. DUFOUR.

(1) Cette plaque de marbre avait été à l'origine scellée dans la chapelle du Collège. Cette chapelle, comme tout le reste, a disparu.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES (1)

---

L'an 1656, le jeudi dixiesme jour de febvrier le présent contract de fondation et donation a esté apporté au greffe de la prévosté et chastellenie de Corbeil, ycelui insinué accepté et eu pour agréable, aux clauses, charges et conditions y portées et selon le contenu d'ycelui contract, par le dit sieur Jacques Bourgoïn de Corbeil, escuyer, donateur desnommé au dit contract, lequel a esté enregistré et insinué au registre des insinuations de la ditte prévosté et chastellenie de Corbeil ez feuillets 35, 36 et 37 du dit registre, ce requérant le dit sieur donateur et fondateur qui en a requis et demandé acte, à luy octroyé pour servir et valoir ce que de raison. Et a yceluy sieur fondateur signé sur ledit registre.

Faict les dicts an et jour que dessus.

: Signé : FOISSE ; collationné et contrôlé.

(1) Les documents que nous donnons ici font partie des Archives de la ville de Corbeil (série G. G.) ; nous les avons trouvés alors que cette notice était déjà imprimée ; et comme ils sont importants pour l'histoire du Collège, nous croyons bien faire en les ajoutant ici comme pièces justificatives.

A. D.

Ensuite le fondateur a obtenu plusieurs lettres et actes, sçavoir : premièrement :

Les lettres du sieur du Saussay, official et grand vicaire de monseigneur l'Archevesque de Paris, données le quatrième mars 1656, signées Baudouyn du Saussay et scellées, portant approbation, confirmation et homologation du contract de la fondation du dit collège et permission au fondateur d'y bastir une chapelle pour, après avoir esté visitée, de l'autorité du dit seigneur archevesque, y pouvoir célébrer le saint sacrifice de la messe, suivant la ditte fondation, à la charge que les principal, régent, et autres officiers du dit collège seront et demeureront soubz la jurisdiction diocézaine de monseigneur l'archevesque de Paris et de ses successeurs, ad instar des collèges de l'université de Paris, et pour seureté, ordonne que le dit contract sera transcrit es registre du secrétariat de l'archevesché de Paris pour y avoir recours en temps et lieu.

Deuzièmement : lettres patentes du Roy données à Paris au moys de Mars 1656, signées Louys, et sur le reply, par le Roy, de Guénégaud, et scellées du grand sceau de cire verte sur double lacqs de soye verte et rouge, par lesquelles et pour les dites causes y contenues, le Roy a ratifié et approuvé le susdit contract de fondation et amorti les biens et choses y donnés et les autres que le collège possèdera à l'advenir, et octroyé tous les privilèges, exemptions, immunités et franchises dont jouissent tous les autres collèges du royaume, l'a pris et met en sa protection et sauvegarde, comme choses à Dieu seul dédiées. Et pour le dit amortissement, [que] le fondateur ny les bienfaiteurs cy après [ne] soyent tenus payer à sa majesté ny à ses successeurs aucune finance, laquelle leur est donnée et quittée à la charge qu'ils feront prier Dieu soigneusement pour la prospérité du dit seigneur et qu'ils indamniseront les seigneurs qui pourront avoir interest es dites donations etc...

Requete, présentée à la cour pour enteriner les dites lettres.

Arrest de la cour donné le treizième may 1656, portant qu'avant procéder à la vérification des dites lettres, elles seront communiquées au recteur et supposts de l'université pour donner advis sur le contenu et dire ce que bon leur semblera, pour en faire rapport communiqué au procureur général, et estre ordonné ce qu'il appartiendra.

Acte des dicts recteurs etc. de l'Université, du troisième juin 1656, par lequel est conclu de rendre grâces immortelles au parlement du bon sentiment qu'il a de la ditte Université ou académie parisienne, laquelle louë le dessein du sieur Bourgoin fondateur et demande qu'il plaise à la cour d'ordonner que nul ne pourra estre principal du dit collège qu'il n'ait au paravant pris le degré de maître ez arts de la ditte Université.

Arrest du 5<sup>e</sup> juillet 1656, par lequel, veu l'advis de l'Université et conclusions du procureur général, la cour a ordonné que les dites lettres seront registrées au

greffe d'ycelle, pour estre exécutées selon leur forme et teneur, à la charge que nul ne pourra estre principal du dit collège, qu'il n'ayt au paravant pris le degré de maître ez arts de l'Université de Paris.

Lettres de commission données par monseigneur le grand vicaire de Paris à M<sup>e</sup> Joachim le Bon, chantre et chanoine de l'église de St Spire de Corbeil, pour faire la bénédiction de la chapelle du dit collège.

Desquelles lettres de commission en suit la copie.

Nous soubsigné, Doyen de l'église métropolitaine de Paris et Vicaire général de Monseigneur le Cardinal de Retz, Archevesque de Paris, avons commis et commettons par ces présentes M<sup>e</sup> Joachim le Bon, prestre, chantre et chanoine de l'église de St Spire de Corbeil pour faire la bénédiction de la chapelle du Collège nouvellement fondé audit Corbeil, par Monsieur Bourgoïn de Corbeil, selon les cérémonies du rituel de Paris, comme aussi pour bénir le tabernacle et la cloche de la dite chapelle, desquelles bénédictiones le dit sieur le Bon dressera procès-verbal duquel il nous enverra copie authentique pour estre gardée au secrétariat de l'archevesché de Paris. Faict audit Corbeil le quatriesme jour de juin mil six cens cinquante sept, signé de Contes, Doyen de Paris et vicaire général susdit.

*Procès-verbal de la bénédiction de la chapelle du Collège.*

L'an mil six cent cinquante huit, le jeudy cinquiesme [jour] du mois de décembre, nous Joachim le Bon, Conseiller aumosnier et chapelain ordinaire du Roy, chantre et chanoine de l'église royale et collégiale de Saint Spire de Corbeil, à la prière et requeste de Jacques Bourgoïn, escuyer, lieutenant colonel au régiment de Montdejeu, et en exécution de la Commission de Monsieur de Contes, Doyen de Paris et Vicaire général de Monseigneur le Cardinal de Retz, Archevesque de Paris, et permission de bénir la chapelle du Collège nouvellement fondé audit Corbeil par le dit sieur Bourgoïn cy dessus nommé, me suis processionnellement transporté, accompagné de Messires François Asselin et Hubert Seneschal, prestres chanoines de la dite église Saint Spire de Corbeil, et assisté des sieurs Guillaume Halley, prestre, vicaire desservant la Cure de St Martin en la dite église Saint Spire, de laquelle cure et paroisse est ledit Collège, et de Louys du Hamel, chappelain, et autres officiers de la dite église Saint Spire, devant la porte de la dite chapelle dudit Collège, où, en présence dudit sieur Bourgoïn, fondateur d'icelle chapelle, de Messire Jean de Launay, Abbé dudit Saint Spire, Conseiller du Roy, Président à Corbeil, M<sup>e</sup> Pierre Marin, Docteur en médecine, résidant au dit Corbeil, grand nombre d'autres habitans dudit Corbeil de l'un et l'autre sexe, J'ay, selon les cérémonies du rituel de Paris, béni la dite chapelle dudit Collège, aboutissant d'un bout sur la rue dudit Collège, d'autre à la grange de Jeanne Hydeux, et tenant d'un costé à la cour, et d'aultre au jardin dudit Col-

lège, et autour et en icelle chapelle fait les bénédictions et prières accoustumées, et célébré, accompagné et assisté que dessus, la sainte messe haulte *De Beata* [*Mariæ*], en l'honneur de laquelle la dite chapelle est béniste, dont et de quoy j'ay dressé mon présent procès-verbal au bas de la dite permission, et signé avec lesdits sieurs prestres, accompagnans et assistans, pour, avec icelle, estre gardé aux archives dudit Collège, et copie d'iceluy, signée de nostre main, envoyée pour estre gardée au secrétariat de l'Archevesché.

Faict en la sale dudit Collège les dits jour et an que dessus. Signé : de Launay, le Bon, Asselin, Seneschal, Halley et du Hamel.



LES RESTES  
DE L'HOTEL-DIEU D'ÉTAMPES  
EN 1665

---

Nous avons déjà fait plusieurs emprunts au manuscrit, en entier écrit de sa main, qu'a laissé à la postérité maître Pierre Plisson, avocat du roi au bailliage d'Étampes au xvii<sup>e</sup> siècle, sous le titre de *La Rapsodie*. C'est un gros volume in-folio, recouvert de parchemin, dont la première partie comprend des délibérations de la municipalité de 1653 à 1670, fort curieuses, suivies de notes diverses de M. Louis Geoffroy-Château, qui offrit à la ville ce précieux recueil resté dans sa famille pendant de longues années ; l'œuvre de Plisson termine ce livre, seul document qui nous reste d'une époque intéressante entre toutes et qui, sans l'esprit d'ordre et de travail de l'auteur, resterait inconnue, puisque, ainsi que nous l'avons constaté ailleurs (1), les minutes des dépôts publics avaient disparu pendant les troubles de ce temps.

Tandis que ce volume est relégué au grenier de la Mairie (on ne s'explique pas pourquoi), une copie, reliée aujourd'hui, faite en 1767 par un sieur Huet, et qui ne contient que des parties de la *Rapsodie*, est conservée avec soin dans les Archives municipales. Elle y est assurément à sa place, cependant, puisqu'on y trouve en plus un mémoire bien peu connu que Maître Plisson dit avoir écrit antérieurement. C'est à notre avis la partie la plus importante de son œuvre, contemporaine de celle inestimable de Dom Basile

(1) Comptes de Recettes et de Dépenses de la Maladrerie et Léproserie de Saint-Lazare-les-Étampes de 1552 à 1556 (*Annales du Gâtinais*, 1903).

Fleureau, qu'elle complète ; elle concerne l'Hôtel-Dieu, tombé à ce moment dans une confusion extrême par suite des récentes guerres civiles et de la peste qui en fut la suite. Le savant avocat du Roi, profitant de quelques recherches faites par un autre, a réuni tout ce qu'il a pu découvrir des titres anciens ; souvent il indique où peuvent se trouver ceux qui ont été égarés. L'Hôtel-Dieu lui doit en grande partie sa prospérité par l'ordre qu'il y a rétabli.

Ce mémoire est intitulé :

Les Restes  
de l'hostel-Dieu d'Estampes  
recueillis et ramassez  
par  
M<sup>re</sup> Michel Heurtault, prestre,  
d<sup>mt</sup> aud. Hostel-Dieu  
cy-deuant curé de Blandy  
et

transcripts en ce volume par nous Pierre Plisson, con<sup>er</sup> et aduocat du Roy au bailliage et prevosté d'Estampes, divisé en deux parties : la première pour les héritages, la seconde pour les rentes et destiné pour demeurer à perpétuité au coffre de lad. ville. Avec un aduertissement sommaire sur chaque article des manquemens qui s'y trouuent par le moyen duquel les directeurs de l'Hostel-Dieu peuvent facilement rétablir le bien d'iceluy, et s'employer utilement au grand avantage des pauvres. Faict à Estampes, le dernier octobre 1665 ».

« Nota. — Il y a aussy une table pour les héritages et une autre table pour les rentes, ensemble le martyrologe pour les obitz et fondations qui doibuent estre célébrés en la chapelle de l'Hostel-Dieu ».

Nous n'avons pas l'intention de donner, tel qu'il est écrit, le détail des biens qui appartenaient alors à l'établissement, nous nous contenterons d'en faire l'énumération d'après les tables, mais auparavant, il nous paraît nécessaire de mentionner quelques pièces qui sont contenues dans le même manuscrit et qui se rapportent à notre sujet.

La première est la copie du contrat passé le 15 avril 1537 entre M<sup>re</sup> Jacques de la Vallée, prêtre, maître et administrateur de l'hôpital Notre-Dame et les échevins d'Estampes, à la suite de plaintes faites par les habitants disant que les revenus de l'Hôtel-Dieu

étaient perdus, ou n'étaient pas employés, selon les intentions des fondateurs, à la nourriture et à l'entretien des pauvres ; qu'il en était mort quelques-uns sur le pavé, près de la maison, faute d'y avoir accès ; et accusant M<sup>re</sup> de la Vallée de grand désordre et de mauvaise administration. Il fut décidé, d'un commun accord, avec l'approbation de l'archevêque de Sens, que désormais, l'administration temporelle appartiendrait aux habitants, représentés par des administrateurs élus par eux qui rendraient compte de leur gestion de deux ans en deux ans ; qu'il serait payé au maître, ou à ses successeurs, une somme de 60 livres tournois par an, et que, faute de paiement, il pourrait se mettre « en la terre du grand Chicheny (1) » ou autres, pour en percevoir les fruits jusqu'à l'acquittement de la dette, à la charge de faire, dans l'Hôtel-Dieu, le service divin, les sépultures et enterrements des pauvres. Le Maire et les échevins s'engageaient, de plus, à loger l'administrateur spirituel hors de l'hospice dans une maison voisine de celui-ci.

Dom Basile Fleureau nous dit que « la tradition porte qu'anciennement les lits des pauvres malades étaient dans l'église de Notre-Dame au bout de la nef, au dessus de la porte du Marché, et que l'expérience ayant fait connaître que cela était trop incommode pour beaucoup de raisons, on fit bâtir un lieu séparé hors de l'église, toutefois au dedans de la cour des chanoines, laquelle s'étendait jusques au dessus du lieu, où l'on voit aujourd'hui l'Hostel-Dieu bâti ; cet hôpital est nommé dans de vieux titres l'Aumônerie de Notre-Dame ».

La deuxième pièce est une liste des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de 1611 à 1663. On voit qu'à cette époque, ils n'étaient nommés que pour un an ; ils pouvaient être réélus. La sœur Blaise Guyard, par exemple, « religieuse, mère et administratrice » entrée en fonctions le 1<sup>er</sup> X<sup>bre</sup> 1614, y était encore en 1617 ; les années 1618, 1619 et 1620 ne portent aucune mention.

Les comptes sont rendus par devant « Messieurs de la Chambre de la Réformation générale des hospices et maladreries de France ».

La recette la plus forte est celle de l'année 1633 (2 478 livres) ; la plus faible, celle de 1614 (1 134 livres). La dépense la plus élevée est celle de 1638 (2 421 livres), et la plus faible celle de 1623 (1 263 livres).

(1) C<sup>ms</sup> de Chalou-Moulineux, S.-et-O.

Les années 1629 à 1631, 1639, 1642 à 1644, 1646 à 1649 sont en blanc.

Le troisième document, du 3 février 1654, a pour objet une transaction survenue entre le maire et les échevins, la supérieure et les religieuses de l'Hôtel-Dieu à la suite de différends qui s'étaient élevés entre eux, l'autorité civile voulant s'immiscer dans les affaires purement spirituelles de la maison, qui depuis longtemps était desservie par des religieuses hospitalières de l'ordre de St-Augustin, auxquelles on donna le titre de Filles servantes des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Il fut décidé notamment dans cette transaction, homologuée par le roi le 24 février 1654, qu'il n'y aurait que quatre religieuses au lieu de six, que l'une d'elles serait élue, par les autres, supérieure pour trois ans et qu'il serait donné avis de cette élection aux directeurs temporels, lesquels devraient pourvoir à la nourriture des sœurs, payer à la supérieure 40 livres par an pour chacune d'elles, afin de les entretenir d'habillements et leur laisser, dans le même but, la disposition du son, des futailles, des habits et dépouilles des pauvres décédés, etc.

Enfin le traité se termine par cette clause :

« Monseigneur l'Archevêque, ny la supérieure ne pourront s'entremettre, ny prendre aucune connoissance du bien temporel, ny du revenu appartenant audit Hôtel-Dieu ; comme de leur part, les dits Lieutenant-général, Procureur du Roy, Maire et Echevins (1), ne pourront s'entremettre, ny prendre connoissance de la direction spirituelle, probation, vesture, profession et régularité desdits Religieuses ; ains appartiendront icelles choses aux dites Religieuses, à Monseigneur l'Archevêque, ses vicaires et députés seulement ».

Dom Basile Fleureau fait remarquer qu'il ne fut pas nécessaire d'aller chercher des religieuses dans d'autres villes, qu'il se présenta assez de filles d'Étampes pour assurer le service.

M<sup>re</sup> Plisson commence son ouvrage par un discours préliminaire qu'il est intéressant de copier, parce qu'il explique le but qu'il a voulu atteindre « pour le bien de l'Hôtel-Dieu et le grand avantage des pauvres ».

(1) Étaient en fonctions à cette époque : lieut. général et maire, Gabriel de Bry ; procureur du roi, Jacques Bourdon ; échevins : Thibault-Martin, Claude Levassor, Jacques Levassor et Louis Charron.

« A Messieurs les Maire et Echevins d'Etampes, Directeurs de l'Hôtel-Dieu.

« J'eusse souhaité rendre cet ouvrage parfait, mais l'ayant considéré, je n'y ai trouvé que toutes sortes de défauts qui ne peuvent être suppléés que par la continuation des soins que vous avez commencé d'apporter à réparer les ruines du fonds et des revenus de notre Hostel-Dieu. C'est pourquoy je ne puis lui donner un autre nom que les *Restes de l'Hostel-Dieu d'Etampes*, mais après que plusieurs l'ont dépouillé de ses plus beaux titres, laissé presque nu avec quelques haillons, je m'assure que vous le revêtirez dorénavant de tant d'éclat que les mains sacrilèges de ceux qui lui ont ravi ses plus beaux vêtements, craindront d'être consumées par de si vives et ardentés lumières ; car on ne peut douter que vous ne donniez un très grand jour aux affaires de l'Hostel-Dieu si vous écrivez dans un volume toutes les choses que vous reconnaîtrez en votre temps concerner le bien et le fonds de l'Hostel-Dieu. Si vous continuez ce même ordre commencé en rapportant à son chapitre et à son lieu les donations entre-vifs, les testaments, les baux à rentes et à loyer, les constitutions, les titres nouveaux et autres contracts, l'état des procès intentés et indécis et les jugemens intervenus, vous résisterez par ce moyen à l'injustice de ceux qui ne craignent point de supprimer les titres qui les rendent débiteurs, lorsqu'ils ont l'occasion de le pouvoir faire impunément, mais, qui plus est, on trouvera à l'avenir dans ce volume, quand vous l'aurez accompagné d'un second et d'un troisième, un remède salutaire contre la pernicieuse vanité de ceux qui, retenant par devers eux une partie de ce trésor sacré, sans en tirer aucun profit, mettent dans la terre et dans l'oubli le talent qui doit fructifier, cachant les plus beaux titres qui nous devraient éclairer. Je ne prétends pas ici vous exhorter à la recherche de ces précieuses reliques, ni faire tort à votre zèle, mais l'autorité et le devoir de ma charge me donne assez de sujet de faire concevoir de l'horreur pour la confusion en laquelle nous avons trouvé les affaires de l'hostel-Dieu et, en même temps, proposer les moyens plus effectifs pour y remédier qui ne peuvent être autres que ceux même que nous tirons des ordonnances de nos Rois qui ont toujours eu les hôpitaux et hostels-Dieu en singulière recommandation et qui enjoignent de tenir bon et loyal inventaire de tous les titres et renseignements pour y avoir recours non seulement afin de dresser sur les inventaires l'état du revenu

dont les administrateurs doivent compter, mais aussi principalement pour empêcher que les fondations faites par tant de rois et de seigneurs et par tant de bons, dévôts et fidèles chrétiens, même bien souvent par les villes, chapitres et communautés ne fussent interverties, que les titres et chartes ne fussent perdus, ou dérobés, les biens d'héritages aliénés, et obvier à autres infinis abus que l'ignorance ou la malice peut causer. Outre les ordonnances des derniers rois, St Louis, roi de France, ayant enrichi en son temps les hôpitaux et hostels-Dieu de ses royales faveurs et les ayant amplement dotés, voulait surtout que le bon ménage et la sage conduite des directeurs les empêchassent de s'appauvrir. Vous devez être les imitateurs de cet exemple, car il est royal et digne d'être suivi par des sujets, mais vous n'y arriverez jamais que par la confection d'un compte et parfait inventaire de tous les actes qui se font journellement de chaque affaire de l'Hostel-Dieu. C'est pourquoi Accurse (1) dit que les administrateurs des hostels-Dieu en sont les tuteurs et que l'hôpital est de la nature d'un pupille. Représentez-vous donc l'obligation d'un tuteur, mais si ce faisant pour les pauvres, il est réputé fait à Dieu, il s'ensuit qu'il est lui-même votre pupille et que vous avez l'administration des biens de sa maison qui consistent en ces titres qui vous sont confiés et déposés d'un consentement public à votre garde et sous vos clefs, pour les voir, les lire, en prendre connaissance et instruction, les renouveler de temps en temps, y joignant et attachant tous les jours de nouvelles déclarations et reconnoissances avec des mémoires instructifs, car si nous ne voulons pas nous charger l'esprit et la mémoire des affaires qui nous sont commises et dont nous sommes responsables, nous devons, à tout le moins, en charger le papier afin que nos successeurs puissent faire ce que nous aurons négligé, ou plutôt achever ce que nous aurons commencé ».

Le détail des biens de l'Hôtel-Dieu suit immédiatement ce discours ; avant d'en faire l'analyse, nous détaillerons les donations faites par Michel Heurtault, nommé curé de Blandy en 1639, qui, ainsi qu'on l'a vu, a réuni les documents qui ont servi à l'œuvre de Maître Plisson, et celles de son confrère et ami, Jean Anquetil,

(1) Jurisconsulte italien du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est de ce personnage que parle Boileau dans le *Lutrin* :

« A ces mots il saisit un vieil infortiat,  
Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat.

ancien curé de Brouy, qui lui succéda à Blandy (1) en 1653 où il resta titulaire jusqu'en 1672.

Michel Heurtault, chassé de sa paroisse en 1652, par la guerre civile, avait été chercher un refuge à l'Hôtel-Dieu d'Etampes. Il y avait trouvé tranquillité et protection pour ses biens. Aussi désirait-il y finir ses jours. Par contrat du 5 septembre 1653, il s'engagea envers le lieutenant-général, le procureur du Roi, le maire et les échevins, administrateurs temporels, à laisser à l'établissement, à sa mort, une rente annuelle de 200 livres tournois, à condition qu'il y serait logé, nourri et entretenu pendant sa vie, sain ou malade, et qu'après son décès, son corps serait inhumé dans la chapelle.

Michel Heurtault, mort en 1689, fut cependant inhumé dans l'église de Notre-Dame, le dimanche 19 juin.

L'administration acheta, pour le loger, une maison tenant à l'établissement aboutissant sur le cloître; et, lorsque Jean Anquetil vint à son tour se retirer à Etampes, on lui attribua une autre maison contiguë à la première, qui avait été léguée aux pauvres par M. Pierre Baron, Sr de Lhumery, docteur en médecine, ancien maire et échevin de la ville (2). Les deux prêtres, afin de vivre en commun, firent percer une porte de communication entre les deux immeubles qui ainsi n'en firent plus qu'un seul.

Messire Heurtault laissa à l'Hôtel-Dieu :

1 arpent et 3 quartiers de pré en 3 pièces dont deux dans la prairie d'Etampes, proches du bois de St-Lazare, et l'autre entre les deux rivières d'Etampes et de Morigny ;

1 arpent 1/2 de terre à Guinette ;

Le tout sans aucune charge, sinon pour la nourriture des pauvres. 58 livres de rente en 3 titres, aux mêmes conditions (3).

« 100 livres tournois de rente constituée, payable le 15 novembre, deue par M. Pierre Meunier, recepveur des tailles de l'élection de Gien, y demeurant et damoiselle Catherine Hubert sa femme, suivant le contract de constitution, passé par devant Delambon notaire royal à Estampes, le 14 nov<sup>e</sup>. 1652, ratiffié par laditte f<sup>e</sup> par devt le dit no<sup>r</sup>e le 16 novembre 1652, au profit de M<sup>r</sup>e Michel Heurtault,

(1) Voir nos Registres paroissiaux du canton de Méréville, p. 92.

(2) Décédé en 1654, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France. — Il était célébré une messe basse pour Pierre Baron le 18 mars et le 17 octobre, dans la chapelle de l'hospice, à cause de cette donation (Martyrologe de l'Hôtel-Dieu, 1665).

(3) Dont 10<sup>l</sup> livres sur une maison et héritages à Mespuits.

prestre, curé de Blandy, qui a donné lad. rente aud. hostel-Dieu tant par led. contract que par un autre passé devant led. Delambon, no<sup>re</sup>, le 5 7<sup>bre</sup> 1653, sur une mestairie sise à Bleuille, paroisse de Césarville, consistans en bastimens et neuf vingts arpens de terres labourables ».

De plus, M. Heurtault fit une donation en deniers de la somme de 1800 livres, en deux fois, pour rétablir le moulin de l'Hôtel-Dieu, ruiné par les gens de guerre en 1652. Ce moulin avait déjà été incendié le 15 avril 1601, d'après un procès-verbal du lieutenant-général d'Etampes en date du lendemain.

Tous ces dons à la charge de messes pour le repos de son âme. « Ledit s<sup>r</sup> Heurtault, dans le pareil endroit du registre de la maison de ville, consent et accorde, en faveur de la nourriture des pauvres et descharge de l'hostel-Dieu qu'au lieu de quatre messes par semaine par luy fondées, il soit seulement dict et célébré 3 messes, attendu que M. Anquetil a aussy fondé audict hostel-Dieu 4 messes par sepmaine, qui est une messe tous les jours à perpétuité. Led. consentement, du 9 octobre 1665, signé dud. s<sup>r</sup> Heurtault » (1).

Jean Anquetil, devant être également logé, nourri et entretenu durant sa vie, donna aussi, en deux fois, 1800 livres pour la reconstruction du moulin de l'hospice.

« Et, en outre, à la charge de quatre messes par semaine : 111 livres 2 sols 4 deniers tournois de rente constituée, payable le 21 juin, due par F<sup>ois</sup> Martin, bourgeois d'Etampes, suivant le contrat de constitution passé par devant Nicolas Thibaut, no<sup>re</sup>, le 20 juin 1663, assignée sur une mestairie sise au Mesnil-Racoing, paroisse de Villeneuve-sur-Auvers, et 32 arpens de terre en dépendans, 14 arpens de terre faisant moitié de 28 arpens à parter avec Denis Martin, son frère, sciz au terrouer du faubourg S. Pierre d'Etampes, et 8 arpens, faubourg S. Martin ».

Et « 55 livres 11 sols 1 denier tournois de rente constituée, payable le 15 janvier, due par Simon Caillou, recepveur de Blandy, et Françoise Bouyn, sa femme, suivant le contract de constitution passé par devant Toussaint Thuault, no<sup>re</sup> royal à Audeville, le 15 janvier 1665, au proffict de M<sup>re</sup> Jean Anquetil, prestre, à présent curé de Blandy qui a donné ladite rente à l'Hostel-Dieu d'Es-

(1) Note de M<sup>re</sup> Plisson. — Chaque messe était rétribuée à raison de 10 sols (Martyrologe de l'Hôtel-Dieu 1665).

tampes, par led. contract, assignée sur une maison seiz aud. Blandy, aboutissant sur la grande place, et 44 arpens 1/2 de terre, terrouer dud. Blandy, Brouy et ès-environs » (1).

Les autres biens que possédait alors l'Hôtel-Dieu, sont, d'abord à Etampes :

#### MAISONS

Une maison, cour, jardin et appartenances, rue de la Feusterie (2), faisant partie de l'Hôtel-Dieu, achetée en 1540, par les administrateurs de M<sup>re</sup> Toussaint Marchand, prêtre et chapelain de l'église Notre-Dame.

Une maison, tenant à l'Hôtel-Dieu et au cloître devant la grande et principale porte de Notre-Dame, dans laquelle, depuis la transaction du 15 avril 1537, que nous avons rapportée plus haut, ont logé les administrateurs spirituels et les chapelains de l'Hôtel-Dieu.

Une maison également située rue de la Feusterie, près de l'Hôtel-Dieu, louée 10 livres par an, et donnée, en 1632, par testament par M<sup>re</sup> Guillaume Chassecuiller (3), chantre et chanoine de Notre-Dame.

Une maison, rue Evéard, proche les 4 coins, louée moyennant 30 livres par an à Anthoine Régnier, maître charpentier en bateaux. — donation de sœur Louise de Sauge, religieuse de l'Hôtel-Dieu.

Le lavoir de l'Hôtel-Dieu sur la rivière, près de Coquerive. M<sup>re</sup> Plisson donne à ce sujet des détails assez curieux :

« Par sentence rendue au bailliage d'Etampes le dernier juillet

(1) Les noms des deux curés de Blandy sont inscrits sur les plaques de marbre portant les noms des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu d'Etampes. Ces plaques sont placées dans la chapelle, d'autres sont à l'extérieur. Sur la 1<sup>re</sup>, côté droit de la nef, en entrant, on lit :

« 1635. — M. Heurtaut, curé de Blandy ».

Et quelques lignes au-dessous :

« 1672. — Anquetil, curé de Blandy ».

(Renseignement dû à l'obligeance du regretté M. Malécot, administrateur de l'hospice).

La date de 1635 est erronée. Il nous semble que ce devrait être 1653, date du 1<sup>er</sup> contrat de donation.

« 26 novembre 1679, inhumation dans la nef, derrière la chaire, de M<sup>re</sup> Jean Anquetil, prestre cy devant curé de Blandy, demeurant dans lad<sup>e</sup> p<sup>me</sup>, lequel a laissé par son testament que le Chapitre de Notre-Dame serait appelé à son convoi, ce qui a été fait et exécuté, sauf le droit du chefcier curé ».

(2) *Feusterie*, vieux français : lieu où l'on fabriquait le feutre avec des laines.

(3) Ancien curé de St-Basile.

Le jour de Carême prenant, vigiles à 3 leçons, messe haute pour M. Guill<sup>e</sup> Chassecuiller suivant sa fondation, 30 sols (Martyrologe).

1563 — en temps de peste — entre le Procureur du Roy, les administrateurs de l'Hostel-Dieu et quelques particuliers habitans, les administrateurs de l'Hostel-Dieu sont maintenus et gardés en la possession et jouissance dudit lavoir ; il est enjoint auxdits particuliers de faire ôter incontinent et sans délai les pierres et autres empêchemens faits audit lavoir pour que les administrateurs et leurs gens puissent y aller touttefois et quantes que bon leur semblera pour y laver les linges et drappeaux de l'Hostel-Dieu, sous peine d'amende arbitraire ; et sans avoir égard à l'intervention des Sieurs du Chapitre de Notre-Dame et autres particuliers, est ordonné que les serviteurs et servantes dudit Hostel-Dieu laveront leurs linges et drappeaux de tous malades indifféremment, même des pestiférés étant audit Hostel-Dieu (1) à son lavoir comme le plus commode et le moins dommageable qui se puisse trouver selon l'avis des habitans de la ville, pour ce fait deux fois assemblés, avec défenses aux chanoines de Notre-Dame et particuliers habitans et de tous autres généralement de troubler et empêcher lesd. serviteurs et servantes en la possession et jouissance du lavoir, à peine de chacun 100 livres parisis d'amende et par prison, nonobstant opposition ou appel, laquelle amende est, dès à présent déclarée encourue, pour cet effet les laisser et souffrir passer par le cloître Notre-Dame, comme étant le chemin plus commode, plus sûr et moins dommageable. Défenses auxdits serviteurs et servantes et conducteurs des corps morts d'aller par la ville sans porter une grande verge blanche, de même quand ils porteront les drappeaux laver à leur lavoir, afin que chacun se puisse donner de garde, de ce, sous peine de punition corporelle, et de porter laver les drappeaux aux heures plus commodes et moins dommageables, et avec moins de scandale public que faire se pourra. Laquelle sentence, attendu la matière dont il s'agit sera exécutée nonobstant opposition ou appel ».

Les mémoires de Claude Hatton, cités par M. Léon Marquis, parlent de la peste qui régna à Etampes en 1562-1563 et enleva un grand nombre d'habitans.

Le dernier immeuble mentionné dans le manuscrit est le moulin connu aujourd'hui sous le nom de moulin de l'Hospice.

C'était autrefois, dit M<sup>re</sup> Plisson, « un manoir auquel il y a

(1) Quel puissant moyen de propagation de la contagion que d'en envoyer ainsi tous les germes au cours de la rivière ! Peut-on s'étonner de la gravité des épidémies qui désolaient alors nos populations ?

maison, moulin, cour et jardin, situé au lieu de Bressault, dans la paroisse St-Martin, sur le chemin de Saclas et la voie qui conduit à l'église de ce faubourg ».

Le vieux portail, si curieux, que l'on voit dans la rue de la Digue, ne serait-il pas un reste de l'ancien manoir de Bressault ? Sa situation et sa date le portent à croire.

Le moulin sis sur « la rivière de Challo » s'est appelé d'ancienneté le moulin de *Blessault*, puis le moulin *de la grande rue* et enfin le moulin *Mazeaux* du nom de son propriétaire en 1515 (1). Il jouissait du droit de chasse.

Il était grevé envers l'Hôtel-Dieu d'un muid et demi de blé froment, bon blé mouture, à la mesure d'Etampes, livrable chaque année, et de deux mines d'avoine de cens et de rente, ainsi qu'en témoigne un bail à Jean Foucher, meunier, du 9 janvier 1468.

Il y eut au sujet de cette redevance de nombreux et longs procès qui ne s'éteignirent qu'en 1588 lorsque l'Hôtel-Dieu devint propriétaire du moulin.

De Jean de Mazeaux et de ses héritiers, cet immeuble était passé à Jacques de Wicardel, seigneur du Fresne (2), et de celui-ci, par décret en cour de Parlement, à Claude Mortier, secrétaire du Roi, depuis seigneur du Fresne, qui l'avait loué à Martin Yvernette, meunier. Ce fut l'année suivante que, pour terminer tous différends, il fut fait un échange avec Claude Mortier qui céda le moulin à l'Hôtel-Dieu contre une métairie sise au Fresne que ce dernier possédait depuis longtemps.

En 1605, le moulin était loué à Pierre Guy moyennant 5 muids et 1 setier de blé méteil, payable de semaine en semaine en bonne farine. Le meunier devait en outre 3 mines d'avoine d'avenage au domaine d'Etampes.

Le montant du loyer varia par la suite : en 1617, Guillaume Houllier payait 8 muids de blé méteil, et 10 en 1618 ; Gilbert Challet, 7 muids 2 setiers en 1661, et enfin Cantien Yau prit le bail, en 1662, moyennant 6 muids de blé méteil et 40 livres par an.

Le manuscrit ne mentionne pas le bâtiment qui fait suite à la

(1) Les registres paroissiaux de St-Basile citent, en 1596 « deffunct Jean de Mazeaulx vivant eslu en l'Election d'Etampes ».

(2) Ce personnage est cité, en qualité de parrain, le 12 novembre 1564, dans les registres de St-Basile, d'un fils de Nicolas Petau, docteur ès lois, bailli d'Etampes ; la marraine était Marguerite Arnoulx, épouse de Jehan Le Verrier, S<sup>r</sup> de Villemartin.

chapelle qui, d'après M. Léon Marquis, date de 1632 et a été bâtie en partie à l'aide d'un don de Jacques Petau, lieutenant-général d'Etampes.

TERRES

Entre *Chesnay* et *Brières*, champtier de l'Ormeton, 6 arpents et 3 quartiers de terre en une pièce (1539) (1).

*Villeneuve-sous-Montfaucon*, paroisse de St-Basile, 1/2 arpent de terre sablon (1664).

Un arpent de pré entre la *Croix de Vernailles* et les *Capucins* (1654).

3 arpents de pré et terre proche les *Capucins* (1607).

4 arpents de pré proche les *Capucins* (1646).

1/3 d'arpent de pré près les *Capucins* en la *prairie Evezard*, entre les deux rivières (1611).

4 arpents et demi et demi-quartier de terre au terroir *St Pierre* d'Etampes (1662).

3 arpents de terre (1661), et neuf quartiers de terre, champtier du *Larry*, près la *Croix de Vernailles* (1662).

Il faut ajouter la propriété du *Petit Chicheny* qui comprenait encore, en 1661, une mesure, cour et jardin et 21 muids de terres labourables louées à divers particuliers moyennant douze muids moins une mine de méteil.

Le *Petit Chicheny*, depuis longtemps disparu, était de la paroisse de *St-Martin d'Etampes* et situé entre *St-Remy*, autre métairie détruite, le *grand Chicheny*, *Guillerval* et l'*Humery*, entre le chemin de *Blois* et celui de *Saclas à St-Mars*. D'après les vieux titres dont le plus ancien remonte à 1456, le *Petit Chicheny* comprenait autrefois hôtel, manoir et métairie.

L'hôtel-Dieu possédait encore en propre :

à *Abbéville*, une petite maison qui lui avait été donnée verbalement par *Nicolas Chesne*, qui y était décédé en 1663 ou 1664 ;

à *Ensonville*, paroisse de *Rouvres*, une métairie, maison et bâtiments avec 131 arpents de terres labourables ; le plus ancien titre remonte à l'an 1279 ;

à *Guillerville*, paroisse de *Ste-Escobille*, maison, grange, mesure, ouches, appartenances et 30 septiers de terres labourables (1275) ;

(1) Nous faisons suivre chaque article de la date du 1<sup>er</sup> titre qui le concerne.

à *Marolles*, paroisse de Fontaine, 3 arpents de terres par donation de la sœur Marguerite Banouard, religieuse à l'Hôtel-Dieu (1651);

à *Nangeville*, 18 arpents et 1 quartier de terre (1655);

à *Ormeville*, paroisse de Baudreville, 4 setiers et mine de terre (1651).

Le 2<sup>e</sup> chapitre est le chapitre des rentes. Il est divisé entre Etampes et diverses localités.

#### ÉTAMPES

40 sols (1) sur l'hôtellerie de St-François (2), paroisse St-Basile (1563).

4 livres sur une pièce de pré en la prairie d'Etampes, proche St-Lazare (1589).

4 sols 9 deniers sur 1/2 quartier de terre, champier de Courte-Cotte, faubourg St-Pierre (1502).

20 sols 5 deniers sur 4 maisons attenantes, rue St-Jacques, paroisse de St-Basile, tenant à une ruelle qui monte au château (1398).

100 sols tournois dus sur le domaine d'Etampes et par le receveur de ce domaine.

« Par contract du 2 mars 1401, passé par devant Jean Acourdys, notaire à Etampes, appert que les Maître, frères et sœurs de l'Hostel-Dieu de Notre-Dame d'Etampes, ont droit de prendre, avoir et recevoir, par chacun an à deux termes, c'est à savoir aux termes de l'Ascension et de Toussaint, à chacun d'iceux termes, 40 sols parisis (3) pour la fondation audit hostel, à eux donnés par princes, de noble recommandation, Monsieur Louis de France et Monsieur Charles d'Evreux, jadis comtes d'Etampes, pour accroître la pitance des pauvres malades étant audit Hostel-Dieu, de laquelle somme de 40 sols parisis par chacun an, le dit Hostel-Dieu a toujours été bien payé par les receveurs du domaine ».

3 livres 15 sols tournois sur l'hostellerie de la Fleur de Lys (4), rue Saint-Jacques, paroisse St-Basile (1625).

(1) A moins d'indication contraire, il s'agit de sous ou livres tournois.

(2) Où se trouvait cette hôtellerie ? Elle n'est pas indiquée dans l'ouvrage de M. Léon MARQUIS, *Les Rues d'Etampes*.

(3) La valeur du sou parisis était d'un quart plus élevée que celle du sou tournois.

(4) Aujourd'hui le n° 84 de la rue St-Jacques.

8 livres tournois sur une maison, rue de la Savatterie (1), paroisse St-Basile (1625).

Fondation d'Etienne Hucheloup, sergent royal, pour lequel il était célébré, le 3 mars, un obit à 9 leçons, messe haute, libera et suffrages accoutumés. Il était payé 40 sols à l'administrateur spirituel pour avertir les religieuses et les pauvres malades de prier Dieu pour son âme pendant l'obit.

En outre, il était dit, le 10 octobre, un obit à 9 leçons et une messe haute pour sa veuve, Georgette Charpentier (2).

12 livres tournois sur l'hôtellerie de l'Etoile (3), rue St-Jacques, dans la paroisse St-Basile (1554).

Cette rente, léguée par Patrice Petit, prêtre, pour lequel une messe basse était célébrée le 15 juin et le 22 octobre, était due par Jean David, marchand tailleur d'habits et par son fils Jacques David, héritiers d'André David, vivant prêtre chanoine de Ste-Croix.

3 livres tournois sur une maison, rue de la Foullerie (4), paroisse St-Gilles, aboutissant sur la rivière (1556).

3 sols 9 deniers, sur une maison rue de la Feusterie et rue du Ronneau, paroisse Notre-Dame (1613).

6 sols 3 deniers dus par le chapitre de Notre-Dame sur une maison au cloître (1511).

7 sols 6 deniers sur 1/2 quartier et 1/2 quarte de terre au vignoble St-Pierre, et 5 quarts de vigne au même lieu, champier du Cochereau (1471).

11 livres 10 sols sur une maison au marché de St-Gilles, tenant au presbytère, et 6 arpents de terre en une pièce sur les larris de Brières (1492).

40 sols dus par M<sup>re</sup> Nicolas des Cœurs, Sr du Bourgneuf (5), sur une maison au faubourg St-Pierre, rue de l'Alun.

Donation faite en 1553 par Charles, Thomas et Marie Guettard ; cette dernière, femme de Philippe Cormereau.

5 sols 6 deniers sur une maison, rue St-Jacques, paroisse St-Gilles (1620).

(1) La rue Ste Croix.

(2) Mairaine à St-Basile en 1612. — Martyrologe.

(3) Nous ne connaissons pas l'emplacement de cette auberge, qu'il ne faut pas confondre avec celle du Perray. La même enseigne était à Saint-Martin.

(4) Rue Basse de la Foullerie.

(5) Époux d'Antoinette Martin et conseiller du Roy. — La seigneurie du Bourgneuf resta ensuite jusqu'à la Révolution entre les mains de la famille de Valory.

15 sols sur un quartier de terre faubourg St-Pierre, champnier des Moisons (1502).

20 sols sur l'hôtellerie *de la Souche* (?) rue de la Cordonnerie, paroisse St-Basile (1469).

3 livres sur une maison, paroisse St-Basile, aboutissant sur la Porte Dorée (1583).

3 livres, dues par M<sup>e</sup> Pierre Berseau, M<sup>tr</sup>e chirurgien à Etampes, sur une maison, paroisse St-Basile, rue du Carrefour-Doré, aboutissant par derrière sur la rue St-Mars (1631).

5 sols sur un quartier de terre au faubourg St-Martin, champnier des Escouilloires (1631).

3 livres 12 sols 6 deniers sur 5 quartes de vigne au vignoble St-Pierre, champnier du Cochereau (1628).

38 livres 18 sols sur une maison au *Perré*, paroisse de Notre-Dame (1658).

6 livres 5 sols sur une maison à St-Martin, devant la *Cour Meusnier* (1), et sur 1 quartier 1/2 de plant, champnier de Vauluisant, aboutissant sur le chemin de Saclas (1624).

22 livres 4 sols sur 1/2 arpent 1/2 quartier de pré, proche le moulin Fouleret, 5 quartiers de terre, champnier du Maschefert, et 1/2 arpent 1/2 quartier de terre, terroir de St-Martin, champnier de Larridelle (1644).

Legs de Thibault-Martin, — le 27 avril et le 27 octobre, — obit et vigiles à 9 leçons et messe haute pour Thibault-Martin suivant sa fondation (2).

Rente payable le 26 mai par la veuve Nicolas Banouard, hôtelière du Petit Ecu, Antoine Le Muret, son beau-père, Antoine Banouard, apothicaire et autres.

50 livres, par contract du 5 avril 1657, dues par Marie Picaud, fille demeurant en la paroisse St-Gilles, sur tous ses biens et rentages.

6 livres 5 sols sur un étal dans la boucherie (3) d'Etampes, dus par Jean Baugin, boucher (1663).

(1) Ancien fief dont M. de Poillou de St-Périer était propriétaire en 1789, avec ceux de Courtheuse et de Valnay.

(2) Martyrologe. Thibault-Martin, S<sup>r</sup> de Soupplainville, dans la p<sup>me</sup> de Saclas, officier du Roi, receveur des deniers communs. Famille importante qui a donné à Etampes les Martin d'Aumont, procureurs au Parlement, lieutenants particuliers au bailliage, maires de la ville, etc.

(3) Située à côté de l'Hôtel St-Yon. C'était au 1<sup>er</sup> étage de cette Boucherie, dit M. Maxime

6 livres sur la maison de l'Ecu de Bretagne sise en face l'Hôtel-Dieu (1) (1596).

Le 21 avril, veille de S<sup>te</sup>-Opportune, pour feu Opportune Bureau, veuve de M<sup>re</sup> Etienne Boivin, vêpres et le jour une messe haute et vêpres suivant sa fondation (2).

Cette rente était due par les héritiers de M<sup>re</sup> Pierre Egal (3).

16 livres 13 sols 4 deniers sur une maison rue de la Cordonnerie, paroisse Saint-Bazile (1663).

Donation du S<sup>r</sup> Bourdanceau — la veille de la Fête-Dieu et la veille de la Nativité de Notre-Dame, obit à neuf leçons et messe haute pour le S<sup>r</sup> Bourdanceau.

30 sols par bail à rente à Aubin Colleau, vigneron à St-Pierre (1663).

16 livres 13 sols 4 deniers, dus par Charles Méry, procureur du Roy en l'élection d'Etampes, sur la moitié d'une maison et trois arpents de pré séparés par la rivière, au Perray Notre-Dame, dite la maison du Cygne (4), avec moitié de trois quartiers de pré à Bressault (1658).

100 sols sur une maison, rue St-Jacques, paroisse Saint-Bazile « où souloit pendre pour enseigne le Chariot » avec porte charretière ouvrant sur la rue de la Porte-Dorée (1663).

6 livres sur 3 quartiers de terre au faubourg St-Pierre, champ tier des 3 Maillets (1663).

3 livres 10 sols sur 7 quartiers 1/2 de terre, ci devant en vigne, au vignoble Saint-Martin (1664).

Rente provenant de Cantienne Raclardy, pour laquelle il était dit une messe basse dans les Quatre-Temps de la Pentecôte et dans ceux de Noël (5).

40 livres sur une maison au Petit Marché, place Notre-Dame (1661).

LEGRAND, que se tenaient les réunions pour la nomination des échevins avant la création des maires.

(1) Ne serait-ce pas l'hôtel du duc d'Orléans actuel ?

(2) Martyrologe.

(3) Père de Guillaume Egal, prévôt d'Etampes, époux de Madeleine de Fourcroy, fille du S<sup>r</sup> d'Arrancourt.

(4) M. MARQUIS cite les hôtelleries du Cygne dans les rues St-Martin et St-Jacques et non celle-ci qui était tenue, en 1658, par Mathurin Méry, frère probable de Charles, procureur du Roi.

(5) Martyrologe.

Fondation de damoiselle Catherine Crochard ; il était célébré, à son intention, une messe basse le 1<sup>er</sup> janvier et le jour des trépassés. Elle avait aussi pourvu à l'entretien d'huile à brûler de la lampe de la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

9 livres 7 sols 4 deniers dus par M. Petit, seigneur de la Montagne, M. Peschard, S<sup>r</sup> de Guinette et le S<sup>r</sup> Goussard, héritiers de défunt le S<sup>r</sup> Goussard (1649) (1).

6 livres 7 sols 6 deniers sur 1/2 arpent de vigne au vignoble de St-Martin, champier de Grenet et 1 quartier 1/2 de terre au champier des Carrières (1622).

18 livres sur un jardin, rue de la Cordonnerie et Carrefour St-Basile (1656).

30 livres sur un arpent de 3 quartes de pré en la prairie d'Etampes (1663).

8 livres sur un arpent de terre et aulnaie, champier de l'Avocat, au terroir de St-Martin.

6 livres dues par le S<sup>r</sup> Gervaise, médecin, sur une maison au carrefour St-Basile (1665).

7 livres 10 sols sur une maison au Perray de Notre-Dame, sur un pont proche la porte St-Pierre (1665) (2).

AUTHON (3).

4 livres sur une maison et un petit jardin en ce lieu (1584).

BLANDY

30 livres dues par les héritiers messire Hierosme de Lur, seigneur de Fontenay (4) et de Barberonville (5), suivant son testament en date du 14 octobre 1661, par devant Gouault-Dupin, notaire tabellion, à Pithiviers, par lequel il donnait ladite rente à l'Hostel-Dieu d'Etampes « fondée et léguée sur le lieu de métairie assis à Blandy, et 80 arpents de terre en dépendant, à la condition qu'elle ne com-

(1) Pierre Goussard, échevin en 1629, avait eu deux filles dont l'une Cantienne, avait épousé M. André Petit, S<sup>r</sup> de la Montagne; et l'autre, N... M. Jean Peschard, S<sup>r</sup> de Lespinay et de Guinette.

(2) « L'île Maubelle borde l'emplacement de la vieille Porte St-Pierre et des anciens remparts ». M. LEGRAND, *Étampes pittoresque*.

(3) Authon-la-Plaine, canton de Dourdan.

(4) Fontenay-le-Vicomte, du canton de Corbeil ?

(5) Hameau de Morville (Loiret). Le domaine appartenait en dernier lieu à la famille de Bizemont-Prunelé.

mencerait à courir qu'après le décès de dame Jeanne de Cugnac, son épouse » (1).

BOISSY-LA-RIVIÈRE

20 sols sur une maison, cour, ouches, et 6 quartiers de terre.

Titre nouvel du 10 février 1589 sur Jean Passevin, vigneron ; du 25 avril 1633 par Jean Thomas, meunier au moulin de Chanteloup, paroisse de Saint-Cyr. Contrat du 20 janvier 1658, passé devant Jean Venard, notaire royal à Saclas, par Michel Favier, laboureur à Fontaine et du 26 avril 1663 par devant Nicolas Thibault, notaire à Etampes, par Françoise Demollière, Vve de Michel Favier, demeurant à Boissy, renouvelant le titre nouvel au profit de l'Hôtel-Dieu d'Etampes.

BOISSY-LE-CUTTE

40 sols sur 4 pièces d'héritage audit terroir payables le jour de St-Martin d'hiver (1611).

BOISSY-LE-SEC

40 sols sur un quartier de vigne au vignoble de Boissy le Sec, champier des Petites Magdelaines (1535).

BONNES (2)

20 sols sur une maison, cour, jardin et ouches (1595), fondation de Pierre Jarry pour lequel une messe basse était célébrée le 10 février (Martyrologe).

BRIÈRES-LES-CELLÉS

25 sols sur une maison, cour, jardin (1586).

3 livres, sur une maison, cour, jardin et ouches aboutissant sur le carrefour du Mont (1598).

CHAMPIGNY (3)

15 sols sur 1/2 arpent de terre au champier proche la queue de la Barre aboutissant sur les deux chemins (1630).

CHICHENY

Nous ne saurions mieux faire, au sujet de ce bien que l'Hôtel-Dieu possède depuis dix siècles et qui est encore un de ses princi-

(1) Citée en qualité de marraine à Abbéville, le 24 février 1666. (Registres par. du canton de Méréville, p. 6).

(2) Aujourd'hui Chamarande.

(3) Autrefois paroisse, actuellement de la commune de Morigny.

paux revenus, que de copier littéralement ce qu'en dit M<sup>re</sup> Pierre Plisson :

« 250 livres tournois de rente foncière, payable le jour St-André, due par Abel de Poilloue, seigneur de Saclas (1), sur le grand Chicheny.

« Par contract du 3 octobre 1629, par devant Nicolas Delambon, notaire royal à Etampes, les maires et échevins de cette ville ont cédé et transporté à Abel de Poilloue, écuyer, S<sup>r</sup> de Saclas, *demeurant au Grand Chicheny*, paroisse de Chalou la Reine, tout et tel droit de rente viagère de trois muids de blé et 3 muids d'avoine, *mesure dudit Chicheny* et tous autres droits appartenant à l'Hostel-Dieu sur les lieux, héritages et terres du Grand Chicheny, moyennant la somme de 250 livres de rente foncière non rachetable, que ledit S<sup>r</sup> de Saclas s'est obligé de payer, par an, en cette ville d'Etampes, le jour de St-André, au profit dudit Hostel-Dieu, au paiement, fournissement et continuation de laquelle rente lesdits lieux et héritages du Grand Chicheny demeureront spécialement affectés et généralement tous les autres biens dud. S<sup>r</sup> de Saclas, sans que l'obligation générale déroge à la spéciale, ni la spéciale à la générale et sans que l'on soit tenu de faire aucune distinction de la spécialité, mais on pourra s'adresser à telle portion des biens de la générale obligation si bon semblera. Le présent transport fait conformément à l'acte d'assemblée des habitants d'Etampes, faite en maison de ville le 6 juillet 1628 et jugement rendu au bailliage le 9 juillet 1629.

« Nota que le S<sup>r</sup> de Lestang (2) est adjudicataire par décret de la terre du G<sup>d</sup> Chicheny, aux requêtes du Palais, en l'année 1663, au mois de novembre, à la charge de ladite rente foncière de 250 livres due à l'Hostel-Dieu d'Etampes. C'est pourquoi led. S<sup>r</sup> de Lestang doit passer titre nouvel.

« Mais nota qu'il faut chercher les anciens titres, car s'agissant de rente foncière, il faut que l'Hostel-Dieu soit bailleur du fond, et il est évident qu'il y a eu des baux à vie et que l'Hostel-Dieu est propriétaire du total, ou du moins en partie de ladite terre de Chiche-

(1) Abel de Poilloue avait épousé en 1596 Anne de Prunelé, fille de François, S<sup>r</sup> de Guillerval en partie.

(2) Jean de Lestang, bourgeois de Paris, S<sup>r</sup> en partie de Chicheny, époux de Madeleine Guilbert. Tous deux sont cités dans les registres paroissiaux de Châlou-la-Reine en 1670 et 1671.

ny. Car si le Sr du Tillet (1) est aussi bailleur du fonds, il se trouvera que ce n'est que de partie ; l'Hostel-Dieu de l'autre partie ; cela se justifie par le contract du 15 avril 1537 par devant Jean Thibaut et Richard de Bourdeilles, notaires royaux à Etampes, entre les maire et échevins, directeurs de l'Hostel-Dieu et M<sup>re</sup> Jacques de la Vallée, prêtre, maître et administrateur dudit Hostel-Dieu, par forme de transaction pour raison de ladite administration, où il est porté que faute de paiement de la pension dudit chapelain de l'Hostel-Dieu, qualifié maître et administrateur, il se pourra mettre en la terre du G<sup>d</sup> Chicheny appartenant audit hôpital et autres terres dépendantes (2). Il est donc vrai que ladite terre du Grand Chicheny appartenait à l'Hostel-Dieu, et que s'il y a eu des baux à vie, ils sont expirés. C'est pourquoi les maire et échevins, lors du décret fait en 1663, voulaient être opposants afin de distraire. Il y a chez M. Migault, assesseur au bailliage d'Etampes, quelques mémoires des baux à vie et s'en trouvera encore ailleurs. J'ai ouï dire que les anciens titres sont chez feu M. Gabriel de Bry, lieutenant général d'Etampes (3).

#### ENSONVILLE

10 sols sur une maison, cour et courtil à Ensonville, p<sup>mo</sup> de Rouvres (1580).

#### ÉTRÉCHY

111 sols sur une maison aboutissant sur la rue du Cerf et sur la rue devant l'église (1656).

#### FONTAINE-LA-RIVIÈRE

50 sols sur deux maisons, cour, jardin et ousches ; 2 quartiers de terre au champier de l'Épine, 1 quartier d'aulnaie proche l'église et une pièce au champier de Verglasse.

#### GOMMERVILLE (4)

1 muid de blé froment de rente foncière le jour St-André, due

(1) Philippe Lefèvre du Tillet, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et maréchaussée d'Etampes, charge dans laquelle il avait succédé à son beau-père Thomas Migault, mentionné plus bas.

(2) Voir au commencement de cette notice.

(3) Gabriel de Bry, Sr d'Arcy, époux de Marguerite du Tartre. Son fils le remplaça dans ses fonctions.

(4) Du canton de Janville (Eure-et-Loir).

Alexandre de Sève, époux de Marie-Marguerite de Rochechouart, Sr d'Abbéville, Pierre Sèche, Fontenette, Chatignonville, Châtillon-le-Roi, Prévôt des marchands de Paris.

par M. de Sève, seigneur de Gommerville, et payable annuellement par son fermier ou receveur chargé par son bail de ladite redevance, sur une métairie assise audit Gommerville.

« Le R. P. Fleureau », dit M<sup>tr</sup>e Plisson, « barnabite et supérieur du couvent d'Etampes, fils du feu S<sup>r</sup> Fleureau, procureur à Etampes, dit pour mémoire qu'il faut voir les poursuites faites, en l'année 1634, à la requête de Claude Massonneau (1), administrateur en ladite année, qui sont chez M. Pierre Legendre, procureur, ou ses héritiers, pour avoir paiement dudit muid de blé de rente de Gommerville. — Arrêt de la Cour du 16 janvier 1577 au profit de l'Hostel-Dieu que toutes les pièces concernant ledit muid de blé ont été produites au greffe civil du Parlement, le 23 mars 1602. — Il faut noter que le S<sup>r</sup> Fleureau, procureur, a laissé à ses héritiers un inventaire de tous les titres de l'Hostel-Dieu et des mémoires ; il leur faut faire prière de les communiquer ».

#### MAROLLES (2)

6 livres 5 sols sur une maison, jardin, ousches et 1 quartier de terre au champier de Gastine.

6 livres sur mesure, cour, jardin et plusieurs terres.

#### MILLY

3 livres 6 sols sur 5 quartiers de terre et roche ci-devant en vigne, champier du Fourneau.

3 livres 6 sols sur 3 autres quartiers de vigne au même lieu (1586).

21 livres de rente due par Pierre Gigot, m<sup>d</sup> hôtelier à Etampes et sa f<sup>me</sup>, et par François Caillou, sergent, demeurant à Milly, héritiers de déft M<sup>tr</sup>e Etienne Caillou, procureur fiscal de Milly, et Marie Lambert, sa femme, sur une maison, sise aud. Milly, et plusieurs terres et héritages, (titre nouvel du 23 juin 1634 devant Pierre Magne, notaire aud. Milly) (1586).

#### MOIGNY

4 livres 3 sols 4 deniers sur maison, cour, jardin, ousches à Moigny près Milly, au lieu dit les Grandes Fontaines (1508).

(1) Le 25 janvier et le 10 novembre une messe basse pour Claude Massonneau, fondateur (*Martyrologe*).

(2) Marolles-en-Beauce.

MORIGNY (1)

3 livres 2 sols 6 deniers sur une maison, cour, jardin et ousche avec terres et vignes.

10 sols sur 1/2 quartier de terre au champier du Barquin (1610).

ORMOY-LA-RIVIÈRE

10 sols, sur une maison et terre labourable contenant 1 quartier 1/2 au lieu dit le Tartre (1594).

10 sols sur 7 quartiers de terre en 3 pièces au terroir du Mesnil, p<sup>mo</sup> d'Ormoy, champier des larriz.

PUISELET-LE-MARAIS

27 livres 4 sols sur une mesure, cour, grande porte, jardin devant le logis, un autre petit logis, 1/2 arpent d'ousches et 1 arpent en rochers derrière le tout (1656).

SACLAS

5 sols 5 deniers de cens et rente portant lods et vente, due le jour St-Remy par le S<sup>r</sup> de Bonnevaux (2), demeurant aud. Saclas, au lieu des héritiers Etienne Houllier, au lieu de Marion Durant, veuve Michel Subtif, sur une maison, cour, jardin, sis audit Saclas, tenant à Jean de Poilloue (3), seigneur de Saclas, en partie aboutissant sur la rivière de Saclas et à l'un des bras de la rivière de Juine, depuis moulin à foulon, appelé le moulin à Tallet, assis sur la rivière de Juine devant et à l'opposite de la maison de Marion Durant.

Cette rente avait donné lieu à des procès.

« Par contract du 5 février 1510, passé par devant Pierre Védye, notaire à Etampes, Macé Durant, foulon, demeurant à Saclas, a pris nouvellement à titre de chef cens portant lods et ventes, saisine, défaut et amende, à rente annuelle du maître et administrateur de l'Hostel-Dieu de Notre-Dame d'Étampes, une maison couverte de roseaux, cour et jardin assis à Saclas, tenant d'une part à Jean de Poilloue, écuyer, et d'autre part au preneur, d'un bout à la rue dudit lieu et d'autre bout à l'un des bras de la rivière de Juine, passant au long de l'héritage, moyennant 4 sols 4 deniers parisis de cens et rente par an audit hostel-Dieu, le jour St Remy ».

(1) Paroisse de Saint-Germain-lès-Étampes.

(2) Jacques de Poilloue, S<sup>r</sup> de Bonnevaux, époux de Madeleine d'Allonville, mort en 1691.

(3) Un des fils d'Abel de Poilloue.

« Par acte du 1<sup>er</sup> juin 1534, expédié en la prévôté de Saclas, entre M. Michel de Brusménil, maître et administrateur de l'Hostel-Dieu d'Etampes, demandeur contre Macé Durant, défendeur, il appert que ledit demandeur demandait dix années des cens et rentes de 4 sols parisis par an, payables le jour St Remy et que le défendeur alléguait que Messieurs de Saclas prétendent sur le ledit héritage pareille somme de 4 sols 4 deniers parisis qui est la même somme que celle demandée, au moyen de quoi il offre payer en la quit-tance garantissant envers lesd. S<sup>rs</sup> de Saclas, dont acte ».

« Par sentence du 22 septembre 1552, rendue en la prévôté de Saclas entre les proviseurs, gouverneurs et administrateurs de l'Hostel-Dieu d'Etampes, demandeurs contre Michel Subtif, défendeur, il appert que ledit Subtif a été condamné à payer aud. Hostel-Dieu huit années d'arrérages de la somme de 4 sols 4 deniers parisis de cens et rentes échus le jour St Remy lors dernier, passer titre nou-vel pour la continuation à l'avenir et ce comme détenteur de la maison, d'ancienneté couverte de roseaux, cour jardin assis audit Saclas, tenant d'une part aux héritiers ou ayant cause feu noble homme Jean Poilloue, écuyer, seigneur de Saclas en partie, d'autre part aux hoirs ou ayant cause feu Macé Durant ».

« Par contract du 12 septembre 1561, passé par devant Antoine Gangnerye, notaire royal à Saclas sous le tabellion d'Etampes, Marion Durant v<sup>e</sup> de Michel Subtif, demeurante à Saclas, tant en son nom que comme ayant la garde des enfants du défunt et d'elle, a passé titre nouvel de la somme de 5 sols 5 deniers tournois de rente au profit de l'Hostel-Dieu d'Etampes, payable annuellement le jour St-Remy, comme détenteresse d'un moulin à foulon appelé le mou-lin Tallet, assis sur la rivière de Juine devant et à l'opposite de la maison où se tient lad. Durant, a présent due par les héritiers Etienne Houllier suivant les derniers comptes.

Autre rente de 50 sols :

« Par contract du 9 janvier 1664, par devant Thibault, notaire à Etampes, René de Villezan (1), écuyer, seigneur de Guillerval en partie, y demeurant, détenteur d'un moulin à eau sur la rivière de Juine, paroisse de Saclas, a passé titre nouvel de 50 sols tournois de rente foncière et non rachetable au profit de l'Hostel-Dieu d'Étampes, payable le 15 juin.

(1) René de Villezan, S<sup>r</sup> de Guillerval en partie, était l'époux de Charlotte d'Anguechin. Il fut trouvé assassiné près de Guillerval, au bois Mareau, le 18 août 1665.

« Nota qu'il s'est trouvé un mémoire indiqué par le Sr Fleureau d'un titre nouvel passé par le Sr de Villezan au profit de l'Hostel-Dieu par devant Gilles Le Barbier, notaire à Guillerval le 13 juillet 1610, lequel avec d'autres pièces, a été mis ès mains de M<sup>e</sup> René Le Gendre, procureur à Etampes, par Claude Massonneau, administrateur au mois de mars 1634, pour suivre l'instance pendante au bailliage dud. Étampes à l'encontre du Sr de Villezan pour quitter led. moulin, attendu que les vies étaient expirées, de sorte qu'il paraît par là que l'Hostel-Dieu a droit de rentrer dans ledit moulin, cela est digne du soin des Directeurs de l'hostel-Dieu, *faut voir cela* » ajoute M<sup>tr</sup> Plisson.

St-CHÉRON

15 livres sur 9 quartiers de terre dans les ouches. Le 9 novembre jour de S. Mathurin, une messe basse pour Jeanne Boullard et *de profundis* après (1611) (1).

St-HILAIRE

15 sols de rente foncière due par les héritiers de feu M. Jacques Bourdon, procureur du Roy à Etampes sur un quartier 1/2 au pré à la Comble ; 1/2 arpent de terre au courtil (1538).

VILLENEUVE, paroisse de VILLECONIN

6 livres de rente foncière due par le Sr de La Lucazière, procureur de la cour, sur une maison et jardin aboutissant sur la grande mare et sur une autre maison et des terres à Villeconin (1604).

VILLENEUVE-SUR-AUVERS

5 sols sur 5 quartiers de vigne, champ tier de Huchepuis. (1631)

---

Nous ne savons ce que possède aujourd'hui l'Hôtel-Dieu d'Etampes de tous ces biens dont il jouissait à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Les bornes de cette modeste notice ne nous permettent pas de le rechercher.

(1) *Martyrologe.*

L'établissement, pour nous résumer, recevait à l'époque où écrivait M<sup>tro</sup> Pierre Plisson :

474 livres 10 sols de loyers en argent ;  
25 muids 9 setiers de blé méteil et moison ;  
1 porc gras de la valeur de 15 livres ;  
2 journées de chevaux ;  
3 nombres de feurre (1).  
1 muid et 6 setiers de blé froment de rente ;  
Et 1053 livres de rentes en argent.

Le tout par an.

Ce qui, à la valeur actuelle, représente encore un fort joli denier.

Un pouillé du diocèse de Sens, cité par M. Marquis dans les *Rues d'Étampes* (p. 172) donne le revenu de l'Hôtel-Dieu comme étant de 15 000 livres et celui de la chapelle, de 90 livres en 1648, chiffres qui s'accordent peu avec les précédents et ce qui confirmerait le titre donné par M. Plisson à son ouvrage « les Restes de l'Hôtel-Dieu ».

Le Martyrologe, daté de 1665, dont nous avons fait de nombreuses citations, parle d'une fondation faite par le S<sup>r</sup> Danjou (2), pour lequel une messe basse était dite le 28 juin de chaque année. Cette fondation n'est pas mentionnée dans le détail des revenus de l'Hôtel-Dieu. M. Plisson croit que ce personnage a légué 300 livres qui ont dû être payées. « Je demande qu'on recherche cette fondation, qui a reçu les fonds et quel a été leur emploi ? »

Il y avait des « dévotions particulières » dans la chapelle le 3 novembre, jour de St-Hubert, et le 9, jour de St-Mathurin (3).

La dépense ordinaire du Martyrologe s'élevait à 202 livres 10 sols par an, non compris l'huile de la lampe de la chapelle.

Aux revenus de loyers, grains, rentes, etc que nous avons mentionnés s'ajoutent :

Les quêtes des administrateurs et des paroisses, les recettes des troncs de la chapelle et de l'Hôtel-Dieu, les amendes et autre casuel, les censives et droits seigneuriaux, suivant le terrier de l'établissement, dont le montant éventuel n'est pas donné.

(1) Pailles battues.

(2) Robert Danjou. Elu en l'élection vers 1597.

(3) L'Hôtel-Dieu avait deux chapellenies fondées au XIII<sup>e</sup> siècle rapportant 10 livres parisis de revenu (L. Marquis, *Les Rues d'Étampes*).

Le chapitre des dépenses comprend :

Le chapelain administrateur spirituel . . . . .	80 l.
Les obits et fondations du Martyrologe . . . . .	202 10 s.
L'huile de la lampe de la chapelle . . . . .	30
Les gages du chirurgien pour les saignées seulement	20
Les gages du servant . . . . .	36

Autres dépenses non réglées :

- Les cures et pansements du chirurgien, suivant ses parties ;
- Les drogues et médicaments de l'apothicaire ;
- Le fossoyeur pour les inhumations ;
- La lavandière pour les lessives ;
- Le jardinier ;
- Le boulanger pour les cuissons de pain et fournitures ;
- Le boucher ;
- Le poissonnier pour les salines ;
- Le mercier pour les cierges, l'huile des lampes du logis, chandelles et autres denrées ;
- Le bois à brûler ;
- Le vin ;
- Les ouvriers pour les réparations et entretien des bâtiments ;
- Le sel.

Enfin, et nous terminerons par là, une dernière pièce, très curieuse, a pour objet l'inventaire des meubles et ustensiles en la même année 1665 :

1<sup>o</sup> Dans la salle des malades, il y a 18 beaux lits pareils, garnis, entourés de rideaux et ciels de serge de *mouy* rouge, tout neufs, et double couverture à chaque lit, telles quelles, vertes et blanches.

Plus, dans une autre chambre, il y a deux lits garnis de rideaux blancs pour les femmes qui accouchent audit Hôtel-Dieu.

M<sup>re</sup> Plisson demande, par une note, que l'on compte les draps, nappes, serviettes et autres linges, que l'on dresse un état des coffres, buffets, armoires, chaises, tables, lits et meubles particuliers de la maison, ainsi que de la vaisselle d'étain.

« On peut aussi faire inventaire des ornemens de la chapelle, afin de connoître, par ce moyen, les justes nécessités tant de cette chapelle que des religieuses et des pauvres malades, et donner occasion, lieu et avertissement de bien faire à ceux qui le peuvent, s'ils en savaient le besoin, et qui y seraient d'autant plus portés qu'ils verraient les choses dans le bon ordre, employées à bonne fin et

à bon usage, qui doit être l'entretien dudit Hostel-Dieu, et son augmentation à la gloire de Dieu, à l'assistance et au soulagement des pauvres ».

Nous renvoyons le lecteur, curieux de faire des comparaisons entre les différentes époques d'une institution, à l'intéressante « Description de l'Hôtel-Dieu de la Ville d'Étampes en 1785 » publiée par M. Paul Pinson, dans le *Bulletin de Corbeil et d'Étampes* en l'année 1900, et avec lui nous souhaitons que M. Maxime Legrand, particulièrement désigné pour cette tâche, veuille entreprendre un jour l'histoire de l'Hôtel-Dieu d'Étampes.

Ch. FORTEAU.



# LE CONSCRIT DE CORBEIL

## ET L'ACTEUR ODRY

---

De même que Longjumeau a son légendaire postillon, Corbeil a son conscrit ; celui-ci, il est vrai, n'a pas fait autant de bruit dans le monde que son galant voisin, mais son refrain, presque oublié aujourd'hui, était jadis fredonné par nos pères et souvent chanté dans les rues de Corbeil par les jeunes de ce temps déjà lointain ; et ceux qui restent, vieux à présent, se souviennent encore d'avoir été bercés au son de cette naïve romance, doucement murmurée par la voix maternelle.

Notre conscrit est d'origine moins relevée que son contemporain le postillon : celui-ci, en effet, est le héros enrubanné de l'opéra comique, en trois actes, *le Postillon de Longjumeau*, œuvre du fécond Maëstro Adolphe Adam, et représenté, pour la première fois, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, à Paris, en 1836 ; tandis que *le Conscrit de Corbeil*, plus modeste mais non moins enrubanné, ne fut que le prétexte d'une simple romance, écrite dans une heure de loisir, par Odry, un acteur qui jouissait alors d'une certaine renommée et qui est à peu près oublié aujourd'hui.

A l'occasion du tirage au sort qui a eu lieu dernièrement, alors que les conscrits étaient à l'ordre du jour, on est venu me demander si je connaissais cette chanson du *Conscrit de Corbeil* dont personne, me disait-on, ne peut se rappeler les peu poétiques couplets.

Au lieu de fouiller dans ma mémoire, ce qui ne réussit pas toujours, j'ai fouillé dans mes tiroirs où j'ai retrouvé sans peine mon conscrit, et je profite de cette occasion pour le remettre au jour et dire en même temps quelques mots de son auteur.

Odry, Charles Jacques, né à Versailles le 17 mai 1781, mort à Courbevoie le 28 avril 1853, était le fils d'un cordonnier. Il prit d'abord le métier de son père, mais il le quitta bientôt, entraîné par son goût pour le théâtre, et il débuta en 1803 aux *Délassements*

*comiques*, où il fut peu remarqué, ainsi qu'à *la Porte Saint-Martin* et aux *Variétés*, où il joua successivement.

Un hasard heureux le tira de son obscurité : le rôle du fermier Morin, dans *Quinze ans d'absence*, ayant été refusé par Thiercelin, les auteurs en chargèrent Odry. Ce rôle de paysan balourd, que sa femme ne laissait jamais parler, ne comptait pas dix lignes ; Odry le joua et si bien, que sa tournure, sa naïveté grotesque, l'originalité de son jeu muet contribuèrent pour beaucoup au succès de ce vaudeville. Ceci se passait en 1811 ; peu de temps après il créa le *Valet ventriloque* et, dès ce moment, sorti de la foule, les bons rôles et les succès ne lui manquèrent plus. Durant vingt ans et plus il partagea la faveur publique avec les excellents acteurs qui, jusqu'en 1830, composèrent la troupe des *Variétés*. Sa dernière création fut le rôle de Bilboquet, dans *les Saltimbanques*, qu'il joua en 1838 avec un talent et un succès que les hommes qui ont vécu à cette époque n'ont certainement pas oubliés. Ce fut le dernier rôle d'Odry qui, depuis longtemps, aspirait au repos. L'année suivante il prit sa retraite et vécut jusqu'à sa mort dans le calme et la tranquillité que lui assurait l'aisance qu'il s'était acquise.

Il est l'auteur de plusieurs petits ouvrages burlesques ou facétieux dont on lui a contesté la paternité à tort ou à raison, mais il est bien certain qu'il a écrit lui-même *le Conscrit de Corbeil, le départ du guernadier (Guernadier que tu m'affliges...)* et sa fameuse pièce *les Gendarmes*, poème en deux chants de huit vers chacun (!), au sujet de laquelle Arnal lui adressa une facétieuse épître en vers qui commence ainsi :

*Poète original dont la muse chérie  
Célébra les vertus de la gendarmerie,  
Appui de l'innocence, effroi de l'épicier,  
Toi qui fis de Pégase un docile coursier,  
Tu permettras, malgré la candeur reconnue,  
Qu'à toi la vérité se montre toute nue.*

Ces différentes productions d'Odry datent de 1820 à 1825 ; notre conscrit est vraisemblablement de la même époque et, comme pour le postillon, il est bien certain qu'il ne dut sa naissance qu'à la recherche d'une rime facile. Quoi qu'il en soit, le voici dans toute sa richesse poétique et tel qu'on le chantait du temps du roi Charles X, c'est-à-dire entre 1825 et 1830.

## LE CONSCRIT DE CORBEIL

*C'était un fileux d' Corbeil  
Qu'on n'a pas vu son pareil :  
Avant d'être au régiment  
Au régiment, ent, ent,  
    Au régiment,  
Avant d'être au régiment,  
Il avait un attach'ment !*

} bis en chœur

*S'en va dire à sa maman,  
Je pars insensiblement :  
Dit's à ma tant' que son n'veu  
Que son neveu, eu, eu,  
    Que son neveu,  
Dit's à ma tant' que son n'veu  
A eu l' numéro deux !*

} bis en chœur

*Q' si Charlott' vient m' demander,  
Dit's lui que j' suis t'occupé :  
Qu'ell' me gard' son cœur, sa foi,  
Son cœur, sa foi, oi, oi,  
    Son cœur, sa foi,  
Qu'ell' me gard' son cœur, sa foi,  
Si ça se peut quelquefois !*

} bis en chœur

*Dit's encore aux compagnons  
Que le fileux de coton,  
Qu'a filé bonnets et bas,  
Bonnets et bas, as, as,  
    Bonnets et bas,  
Qu'a filé bonnets et bas,  
Devant l'ennemi n' fil'ra pas !*

} bis en chœur

Tel est notre Conscrit dont, en recopiant les couplets, je ne puis m'empêcher de fredonner l'air ; et le souvenir de cette musique presque enfantine et de ces paroles naïves me reporte bien loin en arrière, et, me rappelant ma première enfance, évoque en même temps devant mes yeux l'image du vieux Corbeil d'autrefois qui, au lieu de vieillir comme ses habitants sous le poids des années, s'est au contraire transformé et rajeuni.

Mais on n'y chante plus le *Conscrit de Corbeil*.

A. D.

## BIBLIOGRAPHIE

---

SINET (E.). — Notes et souvenirs sur Châtenay (Seine), par Eugène Sinet, doyen du Conseil Municipal, maire de 1870 à 1883. Dessins exécutés par M<sup>lle</sup> Louise Lasellaz et M. Le Comte, d'après les photographies de M. Pouvreau. In-8°, 11 pp. — Paris, imprimerie Dumoulin, 1903.

DEGRON (H.). — Poèmes de Chevreuse, ou les Villanelles à la vallée ; par Henri Degron. Préface par Stuart Merrill. In-18 jésus, xv et 112 pp. — Lagny, imp. Colin. Paris, éditions de *la Plume*, 31, rue Bonaparte, 1903.

Il a été tiré 3 exempl. sur japon impérial, 10 exempl. sur Hollande et 500 exempl. sur papier ordinaire, tous numérotés.

RISCH (L.). — Un chapitre de l'histoire de l'ancien Grignon (1796-1803). M. Auguié à Grignon ; le mariage de Ney ; par Léon Risch. In-8°, 24 pp. et planche. — Versailles, imp. Aubert, 1903.

MARQUIS (Léon). — Chalo-saint-Mard, poème suivi de l'histoire du Pèlerin Eudes-le-Maire, dit Chalo-Saint-Mard, avec notes historiques et généalogiques sur sa postérité, par Léon Marquis. In-8°, viii et 64 pp. — Étampes, Humbert-Droz, 1897.

Seconde édition d'un ouvrage de jeunesse de notre érudit confrère M. Léon Marquis.

LORIN (F.). — La Société archéologique de Rambouillet à Saint-Léger, Condé, Houdan et Gambais, par F. Lorin, secrétaire-général de la Société archéologique de Rambouillet. In-8°, 47 pp. et gravures. — Versailles, imp. Aubert, 1903.

Extrait des *Mémoires de la Société de Rambouillet*.

LORIN (F.). — Quatrième pardon d'Anne de Bretagne à Montfort-l'Amaury, par F. Lorin. In-8°, 55 pp. avec gravures et portraits. — Versailles, Aubert, 1903.

*Ibidem.*

LECESTRE (L.). — Abbayes, Prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après les papiers de la Commission des Réguliers en 1768, par Léon Lecestre, Archiviste aux Archives nationales. In-8°, XII et 157 pp. — Imp. Didot, au Mesnil (Eure). Paris, Picard et fils, libr. 1902.

BURGER (A. G.). — Locutions parisiennes expliquées (locutions populaires, locutions d'argot que tout français et étranger doit connaître), par A. G. Burger. In-32, 20 pp. — Brunoy, impr. Muller. Paris, Delagrave, Flammarion, etc.

Conférence des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise. Première réunion tenue à Versailles les 14 et 15 juin 1902, sous la présidence de M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, et de M. Paisant, Vice-Président de la Commission départementale des Antiquités et des arts de Seine-et-Oise. In-8°, 144 pp. et portraits. — Versailles, imp. Aubert, 1903.

Les Sources de l'Histoire de Seine-et-Oise. Rapports lus à la Conférence des Sociétés savantes du département en 1902. Archives, par M. Coüard, archiviste de S.-et-O. Cartulaires, par M. Depoin, secrétaire-général de la Société historique du Vexin. Epigraphie, par M. Dutilleux, secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts. Cartographie, par M. Mareuse, secrétaire du comité des inscriptions parisiennes. In-8°, 52 pp. — Versailles, imp. Aubert ; Pontoise, Société historique ; Corbeil, Société historique et archéologique.

Extraits du compte-rendu officiel des travaux de la Conférence.

Habitations des personnages les plus célèbres de France depuis 1790 jusqu'à nos jours, dessinées d'après nature par Auguste Régnier et lithographiées par Champin.

Paris, s. d. (vers 1840). In-4° obl. 100 planches lithographiées.

Ouvrage assez rare, où l'on trouve quelques planches intéressant notre région,

une entre autres qui montre la maison qu'habita la Harpe lorsqu'il fut exilé à Corbeil.

Cet ouvrage est bien connu des chercheurs et je ne le cite ici que pour indiquer qu'un exemplaire a passé cette année (avril 1903), dans une vente faite par Rahir (ancienne maison Morgand), et qu'il a été adjugé au prix fantastique de 239 fr. !! Je connais quelqu'un qui avait donné commission à 16 fr. !!!

A. D.

Pierre de VAISSIÈRE. — Bernardin de Saint-Pierre. Les années d'obscurité et de misère (1773-1783). In-8°, 1903.

Extrait de la *Revue des études historiques*, livr. de septembre-octobre 1903 ; pp. 515 à 525.

L'auteur présente ainsi son travail, ce qui en indique bien la portée : « C'est à la période la plus pénible et la plus ignorée de la vie de Bernardin de Saint-Pierre, celle qui s'étend de son retour de l'île de France à la publication de ses *Etudes de la nature*, et durant laquelle il vécut solitaire avec cette dure matière qu'est la pauvreté, que se rapportent les documents nouveaux que, après tant d'autres, j'ai découverts sur lui ».

DUCROCQ (L.). — Bernardin de Saint-Pierre et l'île de France. Paris, Sueur-Charruey, 1903. In-8° de 90 pp.

Bernardin de Saint-Pierre appartient un peu à notre pays puisqu'il a habité Essonnes pendant plusieurs années ; c'est pendant ce séjour qu'il a épousé Félicité Didot, la douce fille de Léger Didot, propriétaire de la papeterie d'Essonnes. Là sont nés ses deux enfants, Paul et Virginie. C'est pourquoi j'ai cru devoir citer les deux ouvrages ci-dessus qui jettent un jour nouveau sur une période peu connue de la vie de l'immortel auteur de *Paul et Virginie*, pourquoi aussi je ne puis me dispenser d'indiquer le livre suivant, malgré sa date peu récente, parce qu'il est peut-être le plus important et le plus autorisé qui ait été écrit sur Bernardin de Saint-Pierre.

MAURY (Fernand). — Etude sur la vie et les œuvres de Bernardin de St-Pierre, par Fernand Maury, maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix. — Paris, Hachette 1892. In-8° de ix et 675 pp.

Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot.

*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, XLIV, col. 912-913.

LEROY (Gabriel). — Note sur des fragments de statue de femme trouvés à Melun en 1902.

Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1903, 2<sup>e</sup> livr. pp. 59-61.

NOUAILLAC (J.). — Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy (1543-1617) ; son rôle dans la politique française de 1574 à 1594. — Paris, Cerf, 1903, in-8°.

Extrait des *Diplômes d'études supérieures d'Histoire et de Géographie*, publiés par l'École normale supérieure.

DUFOUR (A.). — Inventaire sommaire des Archives de la ville de Corbeil antérieures à l'année 1790, précédé d'un aperçu historique, par A. Dufour, Bibliothécaire-Archiviste de la ville de Corbeil. — Paris, Picard et fils, 1903, in-8°, 38 pp. 1 planche.

Tirage à part extrait du bulletin de 1902 de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix. Les archives de Corbeil remontent au XII<sup>e</sup> siècle ; la planche reproduit en fac-simile une belle charte de la reine Adèle, veuve de Louis VII et mère de Philippe-Auguste. Cette charte est datée de Corbeil en l'année 1203.

Rapport présenté au Conseil municipal de Paris, en 1903, au nom de la 5<sup>me</sup> commission, sur la réorganisation des archives de l'assistance publique, par M. A. Ranson, conseiller municipal.

Paris, imprimerie municipale. — Hôtel-de-ville, 1904, in-4°, 71 pp. et 13 planches.

Ces planches sont des reproductions de chartes et de documents ; la plus ancienne charte est de 1263 et les dernières planches reproduites sont de l'époque de la Révolution. L'une de ces chartes, non datée, mais remontant au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, est relative à Landry, Prieur de Longpont près Montlhéry ; un autre document, daté de 1539, s'occupe des biens que l'Hôtel-Dieu de Paris possédait à Villeneuve-le-Roy. En somme, ce rapport renferme des documents d'une valeur exceptionnelle.

Mais il est intéressant d'en lire la critique dans le n<sup>o</sup> de Novembre-Décembre 1903 de *la Correspondance historique et archéologique*. C'est un article de 17 pages compactes dû à un maître, professeur à l'École des chartes, dont la compétence ne se discute pas. Avec une courtoisie parfaite, il relève les innombrables fautes de lecture et de traduction commises par le, ou les auteurs du rapport. C'est une leçon polie et magistrale qu'il leur donne, leçon qui pourrait s'appeler d'un autre nom. Mais en réalité notre professeur a atteint son but, qui était de démontrer qu'on ne peut pas impunément s'improviser archiviste et paléographe.

VIEILLARD (C.). — L'Urologie et les médecins urologues dans la médecine ancienne. Gilles de Corbeil, sa vie, ses œuvres, son poème des urines, par C. Vieillard, avec préface du Professeur R. Blanchard, membre de l'Académie de Médecine. — Paris, 1903. Un

vol. grand in-8° de 400 pp. avec 38 figures dans le texte. — Librairie scientifique et littéraire de F. R. de Rudeval, éditeur, 4, rue Antoine Dubois.

Gilles de Corbeil qui vivait vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle fut peut-être le plus grand médecin de son temps ; son titre de premier médecin du Roi Philippe-Auguste le prouverait au besoin. C'était aussi un savant qui a laissé des œuvres importantes qui sont parvenues jusqu'à nous, entre autres son grand poème latin sur les urines. C'est à l'occasion de ce poème, que M. C. Vieillard a publié dans *la France Médicale* (nos des 10 et 25 Novembre 1902), une étude sur Gilles de Corbeil, dans laquelle il a donné quelques extraits de son poème. Depuis, M. Vieillard a complété et considérablement augmenté son travail, il en est résulté la publication du beau vol. de 400 pp. avec figures que je viens d'indiquer ci-dessus.

ALLORGE (Paul). — Monuments historiques de Seine-et-Oise. 3<sup>me</sup> fascicule. — Paris, Revellat, 1903, in-4°.

Pour les précédents fascicules, voir la Bibliographie de 1902.

BARRON (Louis). — La Seine. — Paris, Laurens, 1902, in-8°.

Fait partie de la collection: *les Fleuves de France*.

BERNARDIN (C.). — Diverses dénominations de Brie-Comte-Robert, à l'époque de la Révolution.

Extrait du *Bulletin et Compte rendu de la Société d'histoire et d'archéologie de Brie-Comte-Robert*. I, page 184.

BLONDEAU (E.). — Les anciennes maisons de Brie-Comte-Robert. *Ibidem*, II (1901-1902), pp. 57-61 et 105-108.

BOUCHER (Paul). — Deux Maîtres en chirurgie à Corbeil, Edouard Mathez (1732-1815), Jean-Pierre Petit (1755-1823). 1902, in-8° de 30 pp. avec 2 planches.

Tirage à part extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*. VIII<sup>e</sup> année.

CAMUS (M.). — La fête de l'Être suprême à Brie-Comte-Robert (20 Prairial an II).

Extrait du *Bulletin et compte rendu de la Société d'histoire et d'archéologie de Brie-Comte-Robert*. I p. 204-206. pl.

COÜARD (Emile). — Contribution à l'histoire de l'instruction publique dans le département de Seine-et-Oise.

*Mém. de la Soc. archéol. de Rambouillet*. T. XV, pp. 175-200.

LEGRAND (Maxime). — Étampes pittoresque. Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement. T. II. Étampes, Humbert-Droz, 1902. In-8° iv et 460 pp. avec gravures.

LENOIR (R.) — Richard Lenoir et Oberkampf.  
*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. XLIII, col. 97-98.

LEROY (G.). — Une trouvaille à Lieusaint. (Bulle de Martin IV).  
*Bull. et compte-rendu de la Soc. histor. et archéol. de Brie-Comte-Robert*, II, p. 56.

— Un traité royal à Moissy-Cramayel. 1112.  
*Ibidem*, I, p. 177-180.

LIORÉ (G.). — Louis XIII enfant à Brie-Comte-Robert.  
*Ibidem*, II, pp. 5-8.

LIBER. — Les désastres de la guerre en Brie au XIV<sup>e</sup> siècle.  
*Almanach histor. topogr. et statistique de Seine-et-Marne*, 1902, pp. 124-133.

La Société archéologique de Rambouillet à Chilly-Mazarin, à Montlhéry et à Marcoussis.  
*Mém. de la Soc. archéolog. de Rambouillet*. XV, pp. 321-366.

MOLINIER (Auguste). — Obituaires de la province de Sens. T. I. Diocèses de Sens et de Paris. Publié par M. Auguste Molinier, sous la direction et avec une préface de M. Auguste Longnon. — Paris, impr. nat. 1902, in-4°, cix et 1380 pp.

Fait partie du recueil des historiens de la France.

PANNIER (Jacques). -- Notice historique sur le protestantisme à Corbeil et aux environs, souvenir du Jubilé cinquantième de l'inauguration du temple. — Corbeil, 1902, in-16° 14 pp.

Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens, publiées d'après les estampages d'Edmond Michel, par Paul Quesvers et Henri Stein. T. IV. Inscriptions des Doyennés de Milly et du Gâtinais. — Paris, 1904, in-4°, 762 pp.

THOISON (Eugène). — La Commanderie de Beauvais (en Gâtinais) en 1659.

*Annales de la Soc. histor. et archéol. du Gâtinais*, XIX, pp. 194-199.

## PÉRIODIQUES

Le Journal de Corbeil ; organe hebdomadaire des intérêts locaux et des comités républicains démocratiques et progressistes de l'arrondissement. 1<sup>re</sup> année, N° 1, 6 décembre 1902. In fol. à 4 col. 4 pages. — Corbeil, imprim. Créte.

La Gazette d'Arpajon ; journal des intérêts des cantons d'Arpajon, Longjumeau, Palaiseau, Limours, Dourdan, la Ferté-Alais, Chevreuse ; commercial, littéraire, administratif, judiciaire et financier. 1<sup>re</sup> année, N° 1. 23 février 1902. In fol. à 5 col. 4 pp. — Étampes, imprimerie Humbert-Droz.

L'Écho de Dourdan ; journal hebdomadaire indépendant des intérêts industriels de l'arrondissement de Rambouillet en général, et des deux cantons de Dourdan en particulier. 1<sup>re</sup> année, N° 1, 21 janvier 1903. In-folio à 5 colonnes, 4 pages. Dourdan, imprim. Moullec.

L'Automobile en Seine-et-Oise. Revue mensuelle paraissant le 5 de chaque mois. 1<sup>re</sup> année, N° 1. 5 février 1903. In-8° 16 pp. avec gravures. — Versailles, imprim. Gérardin.

Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise. T. XXII, in-8° 93 pp. avec gravures, et T. XXIII, in-8° 131 pp. avec grav. — Versailles, impr. Cerf, 1902 et 1903.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, T. XVI. Bailliage royal de Montfort en 1789. Procès-verbaux des réunions de Montfort-l'Amaury, de Houdan, de Rambouillet, de Versailles, pendant l'année 1902 et notices diverses. In-8° 470 pp. — Versailles, impr. Aubert, 1902.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. T. XXIV, in-8° de 96 pp. — Pontoise, imp. Paris.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. T. XXI. In-8° de 384 pp. — Fontainebleau, impr. Bourges, 1903.

Almanach commercial et industriel de Seine-et-Oise pour 1903.  
— Versailles, Cerf, 1903. Petit in-8°.

Almanach-annuaire de l'Arrondissement de Corbeil et des cantons limitrophes pour 1903, in-8° gravures. — Corbeil, imp. Créte, 1903.

Almanach d'Étampes et annuaire de l'arrondissement pour 1903.  
— Étampes, imp. Humbert-Droz, 1903, in-16.

Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1903. — Versailles, Cerf, 1903, in-8°.



# CHRONIQUE

---

## *LE PRIEURÉ DE SAINT-GUENAUT*

---

Le fait le plus saillant pour Corbeil que nous ayons à enregistrer dans cette chronique est la démolition de l'Hôtel-de-ville actuel, qui va être remplacé par un monument de style moderne, orné d'un campanile, selon la mode adoptée de nos jours.

Mais ce vieux bâtiment qui va disparaître, — l'attaque en est commencée (1), — a une histoire qu'il m'a paru bon de faire rapidement connaître avant qu'il n'ait tout à fait disparu.

Avant la fièvre de démolitions qui a sévi à Corbeil pendant tout ce XIX<sup>e</sup> siècle (celui-ci a vu disparaître cinq églises), le bâtiment voué aujourd'hui à la destruction était le Prieuré de Saint-Guenaut, dont l'église du même nom (XIII<sup>e</sup> siècle), toute voisine, a été démolie en 1885, après avoir servi de prison depuis la révolution.

Ce Prieuré de Saint-Guenaut était une dépendance de l'ancienne Abbaye de Saint-Victor de Paris, à laquelle Louis VI l'avait donné en 1134; il y resta attaché tant que vécut Saint-Victor, c'est-à-dire jusqu'à la révolution, où l'Abbaye et le Prieuré disparurent en même temps.

La confirmation de la donation de Louis VI fut faite la même année 1134 par Etienne, Evêque de Paris.

(1) La démolition partielle des bâtiments de la mairie a commencé le 7 Octobre 1903. Je dis partielle parce que la moitié environ des bâtiments a été conservée pour les besoins de la mairie : plus tard, quand le nouvel Hôtel-de-ville sera en partie construit, les services s'y installeront plus ou moins provisoirement, et c'est alors que seront démolies les dernières parties du Prieuré de Saint-Guenaut.

A l'origine, un Prieur et quatre chanoines, tous Victorins, furent affectés au service du Prieuré. Plus tard, en 1258, saint Louis, qui habitait souvent le château de Corbeil (aujourd'hui les grands moulins), fit bâtir, entre ce château et le Prieuré de Saint-Guenault, une Sainte-Chapelle à deux étages, comme celle de Paris et, à cette occasion, il demanda à Saint-Victor d'envoyer trois nouveaux chanoines de leur ordre pour desservir certaines fondations qu'il avait instituées dans sa nouvelle Sainte-Chapelle.

Il ne m'a pas été possible de savoir combien de temps ces chanoines restèrent au Prieuré de Corbeil, mais il est certain qu'ils n'y étaient plus à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, puisque la Sainte-Chapelle de Saint-Louis fut détruite en très grande partie en 1590, pour les besoins de la défense de la ville, lors du siège de Corbeil par le duc de Parme en cette même année. Ce qui restait de cette chapelle disparut complètement en 1633.

Les trois autres chanoines qui assistaient le Prieur de Saint-Guenault ne durent pas non plus rester à Corbeil, car on n'en trouve plus aucune trace à partir du xvi<sup>e</sup> siècle; le Prieur resta seul, son Prieuré prit le titre de Prieuré-Cure, et l'église devint la paroisse Saint-Guenault, dont le Prieur était le Curé.

Aucun document ne nous renseigne sur ce qu'était le bâtiment du Prieuré dès l'origine et dans les siècles suivants, mais une note de l'abbé Guiot, le 60<sup>m</sup>e et dernier Prieur de Saint-Guenault, nous apprend que des réparations importantes furent faites au Prieuré en 1640. Le même abbé Guiot fut appelé à le reconstruire entièrement en 1785. Ce fut lui qui présida aux travaux, dont il nous a laissé quelques plans et dessins. Il nous apprend (1) que le nouveau bâtiment fut construit dans le jardin et qu'une *table de bronze* portant une inscription commémorative fut placée dans la première pierre, à l'angle de la cour. Ce renseignement est un peu vague; jusqu'à présent on n'a encore rien trouvé dans les fondations de la partie démolie; l'angle de la cour est à peine atteint; espérons que la démolition de la seconde partie nous donnera de meilleurs résultats. Mais en attendant que nous retrouvions la fameuse *table de bronze* indiquée par l'abbé Guiot, nous pouvons citer le texte de l'inscription que le bon abbé y a fait graver et qu'il a eu la bonne pensée de nous conserver.

(1) Almanach de la ville et district de Corbeil, 1791, p. 129.

L'AN DE GRACE 1785, SOUS LE PONTIFICAT DE PIE VI, ÉTANT  
ARCHEVÊQ. DE PARIS, ANT. ELÉONOR LE CLERC DE JUIGNÉ ;  
ABBÉ COMM. DE S<sup>T</sup> VICTOR, ANT. MALVIN DE MONTAZET ;  
GR. PRIEUR DE LA D. ABBAYE ROYALE, ANT. LAGRENÉE ;  
ABBÉ SÉCULIER DE S<sup>T</sup> SPIRE, NICOLAS TESTU ; PRIEUR-CURÉ  
DE S<sup>T</sup> GUENAUT, JOSEPH-ANDRÉ GUIOT, NATIF DE ROUEN,  
CHAN. RÉG. ET ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE DE S<sup>T</sup> VICTOR, CHANOINE  
DE S<sup>T</sup> SPIRE ; DU RÈGNE DE LOUIS XVI ; ÉTANT S<sup>GR</sup> ENGAGISTE  
DE CORBEIL, GABRIEL-LOUIS DE NEUFVILLE DUC DE VILLEROY ;  
PRÉVÔT DE LA D. VILLE, PAUL-CHARLES-JEAN-BAPT. ROBERT DE  
COURVILLE ; MAIRE, SIMON BRIERE ; ÉCHEVINS, MARIE-HENRY  
CAILLOIS, ET ÉDOARD (*sic*) MATHEZ ; PRÉVÔT DE LA JUSTICE DE  
SAINT-GUENAUT, JEAN POPELIN, ET PROCUREUR FISCAL  
NICOLAS DEBOUSSOIS ; A ÉTÉ POSÉE LA PRÉSENTE PIERRE,  
POUR PREMIÈRE DU NOUVEAU BATIMENT DE CE PRIEURÉ,  
CONSTRUIT D'APRÈS LES DESSINS ET SOUS LA CONDUITE DE  
JEAN-BAP. POULAIN, ARCHITECTE A PARIS, PAR NIC.  
P. ET GILLES P. BUREAU, JEAN-BAPTISTE BOUÏN,  
PIERRE DIONIS, ENTREPRENEURS EN LA MÊME VILLE, LE  
1<sup>ER</sup> DE SEPTEMBRE, FÊTE DE S<sup>T</sup> LEU.

---

QUÒ POMONA SUAS QUÒ FLORA PARAVERAT OLIM  
DIVITIAS, MEDIO STAT DOMUS ISTA SOLO.  
ANTIQUI RENOVATA LARIS SIC GLORIA TECTIS  
ERGO NOVIS MANEAT, TE ÆDIFICANTE, DEUS :  
CŒLESTEM VIRTUS HOSPES DIFFUNDAT ODOREM,  
ET DOCTRINA SUAS ÆMULA PROMET OPES.

G. V.

L'abbé Guiot était un grand manieur de vers latins ; il en faisait sans cesse et en mettait partout ; il n'a donc pas négligé d'en inscrire quelques-uns sur sa *table de bronze* pour nous apprendre qu'il plaçait son nouveau bâtiment dans le milieu du jardin.

Le pauvre Abbé ne jouit pas longtemps de son Prieuré recons-

truit, car vint la révolution et, dès 1789, il fut chassé de chez lui, on l'enferma même dans son église, transformée en prison. Plus tard, arrêté à Melun, il y fut emprisonné, puis transféré à Fontainebleau et ensuite à Versailles. La grande tempête passée, il revint à Corbeil où les habitants le nommèrent curé de Saint-Spire ; mais il avait prêté serment à la Constitution et l'évêque de Versailles ne voulut point reconnaître cette nomination. Obligé de quitter de nouveau Corbeil, il vint à Paris où il exerça les fonctions de prêtre habitué à Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; on le nomma ensuite curé de Bourg-la-Reine, où il mourut le 21 septembre 1807.

Lors de la suppression du Prieuré en 1789 (1), l'administration s'empara des bâtiments ; elle y installa le district et le tribunal ; l'église, elle, fut convertie en prison. Au commencement de l'année 1800, les choses changèrent de nom, le district devint une sous-préfecture qui continua à résider dans l'ancien Prieuré de Saint-Guenault reconstruit par l'abbé Guiot. Pendant plus d'un demi-siècle, la Sous-Préfecture et le tribunal occupèrent ces mêmes bâtiments jusqu'au jour où le département de Seine-et-Oise décida de construire une Sous-Préfecture nouvelle. Celle-ci fut édifiée là où nous la voyons aujourd'hui, près du chemin de fer.

Ce fut en 1863, sous l'administration de M. Boyer, que la Sous-Préfecture abandonna l'ancien Prieuré. Vingt ans après, en 1883, le tribunal alla occuper le nouveau palais de justice qui avait été édifié dans l'ancienne prairie de Saint-Jean. Vers la même époque, une prison cellulaire fut construite à côté du nouveau tribunal, ce qui entraîna la fermeture de l'antique église Saint-Guenault qui devait disparaître peu d'années après (1885).

Sur ces entrefaites, la Mairie qui, après des pérégrinations diverses, était encore sans domicile fixe, et occupait, à titre provisoire et comme locataire, le grand immeuble de la place Saint-Guenault qui fait angle avec la rue du Grand-Pignon, pensa à acquérir l'hôtel délaissé par la Sous-Préfecture, pour s'y installer d'une manière définitive.

La ville de Corbeil entra donc en pourparlers avec le départe-

(1) Décret des 2 et 4 novembre 1789, qui met les biens nationaux à la disposition de la nation.

Plus tard, l'ancien Prieuré de Saint-Guenault fut rétrocédé au département de Seine-et-Oise par le décret du 9 avril 1811 qui concédait gratuitement aux départements, arrondissements ou communes la pleine propriété des édifices et bâtiments occupés alors pour le service de l'administration, des cours et tribunaux et de l'instruction publique.

ment ; après d'assez longues négociations, un accord intervint et elle devint ainsi propriétaire de l'ancien Prieuré de Saint-Guenault, moyennant le prix de 50.000 francs. L'acte de vente est du 20 janvier 1864. Il contenait une clause par laquelle le département conservait la jouissance du tribunal et de la prison. Un bail fut même passé à ce sujet pour une durée de 27 années, avec faculté de résiliation et moyennant un loyer annuel de 500 francs. On a vu que ce bail fut résilié en 1883 par suite du transfert du tribunal et de la prison dans leurs nouveaux locaux.

Telles sont les principales péripéties par lesquelles a passé ce Prieuré de Saint-Guenault qui, pendant près de mille ans, tint une place importante dans notre cité. Ce sol sur lequel va s'élever le nouvel hôtel-de-ville est rempli de souvenirs ; les amis de notre histoire ne manqueront pas d'évoquer bien des noms illustres ; ils reverront les grandes figures qui y ont passé, Saint Louis, Joinville, Robert Sorbon, la Reine Blanche de Castille, et tant d'autres encore, sans oublier le savant abbé Guiot, véritable historien de Corbeil, dont le souvenir est inséparable de ce Prieuré de Saint Guenault qu'il avait bâti.

A. D.

---

### LES DÉCOUVERTES DE WISSOUS

Dans son numéro du 7 janvier 1904, l'*Abeille de Corbeil* donnait un article intéressant sur la découverte de travaux romains retrouvés à Wissous (1), dans le courant d'Octobre 1903. Il s'agissait de la reconnaissance d'un bassin romain, trouvé dans la plaine de Wissous, et qui servait à alimenter l'aqueduc qui conduisait les eaux aux thermes, dits de Julien, à Lutèce.

L'emplacement de ce bassin avait été admirablement choisi dans cette plaine de Wissous, élevée de 65<sup>m</sup> 30 au-dessus de la mer, tandis que l'altitude de la région du palais des Thermes n'est que de 37<sup>m</sup> 26 ; c'est ce qui permit aux romains d'obtenir, par un art consommé, une pente moyenne de 1<sup>m</sup> 59 par kilomètre pour une longueur de rigoles de 16 kilomètres.

Ce réservoir de Wissous recevait des sources diverses, celle de

(1) Arrondissement de Corbeil, canton de Longjumeau.

Rungis entre autres, qu'il envoyait à Lutèce par une rigole ou canal couvert qui fut reconnue à peu près dans tout son parcours.

La Commission du Vieux Paris prit un vif intérêt à cette découverte; son secrétaire, M. Tesson, assisté de M. Staudt, conducteur des travaux de Paris, attaché au service d'entretien et de surveillance des aqueducs, se rendirent sur les lieux et étudièrent minutieusement le bassin de Wissous, les rigoles supérieures qui l'alimentaient et la conduite qui menait l'eau à Paris. Il résulta de cette visite des rapports et des comptes-rendus qui furent lus devant la commission du Vieux Paris dans sa séance du jeudi 12 Novembre 1903.

Cette séance est tout entière rapportée au *Bulletin municipal de la ville de Paris*, numéro du 10 février 1904. La reconnaissance du bassin de Wissous y occupe plus de huit colonnes (pp. 745-748 à 3 colonnes par page). La commission s'intéressa beaucoup à la lecture des rapports et des données historiques qui suivirent, elle constata la grande importance qu'avait cette découverte pour l'histoire de Paris, et elle prit en conséquence les résolutions suivantes :

« De l'exposé qui précède, il résulte que la partie la plus importante de l'aqueduc romain des thermes de Lutèce est maintenant bien connue et repérée. L'intérêt historique qui s'y rattache se trouve doublé par le bon état de l'ouvrage et de ses dépendances. Il semble donc qu'il y a lieu d'étudier les moyens d'en acquérir la propriété et d'en assurer ensuite la conservation. Les propositions suivantes sont donc présentées au nom de la commission de permanence :

La Commission du Vieux Paris,  
Sur le rapport de M. L. Tesson,  
Emet le vœu :

« Que le bassin romain de Wissous, tête de la rigole qui alimentait les thermes de Lutèce, soit dégagé des terres qui le recouvrent ;

« Qu'il soit classé comme monument historique et confié pour la conservation au service des beaux-arts de la ville de Paris ;

« Prie M. le Préfet de la Seine de soumettre au Conseil municipal une demande de crédit pour l'acquisition :

« 1<sup>o</sup> Du terrain qui contient cet ouvrage antique ;

« 2<sup>o</sup> D'une parcelle de terre qui permettrait d'établir une communication avec la route de Wissous à Rungis ».

Ce vœu est adopté.

La commission du Vieux Paris est composée des plus savants archéologues de la Capitale; on voit par les détails donnés ci-dessus, quelle importance elle attache à la découverte faite à Wissous. Il sera intéressant de connaître la suite que le Conseil municipal de Paris donnera au vœu de la commission; c'est ce que nous ferons en sorte de savoir, afin de porter à la connaissance de nos collègues de la Société, la décision qui sera prise sur cette intéressante question.

A. D.

---

### LA BIBLIOTHÈQUE DE SIR THOMAS PHILIPPS

Un anglais, sir Thomas Philipps, avait réuni autrefois une très importante collection de manuscrits rares et de livres précieux. Cette bibliothèque était installée à Cheltenham (Angleterre) où les savants, les érudits de toutes nations, qui la connaissaient bien, pouvaient aller consulter les manuscrits ou les livres rares qu'on ne trouvait que là. Cette bibliothèque n'était pas d'un abord facile, car en dehors du voyage, il en coûtait une livre sterling (25 fr.) par jour pour y être admis. A la mort de sir Thomas, ses héritiers conservèrent peu de temps cette Bibliothèque, puis ils la vendirent, mais par parties. Si je ne me trompe, quatre ventes ont déjà été faites; la plus récente a eu lieu à Londres les 28 et 29 avril dernier; elle avait une certaine importance pour Corbeil, ainsi que le montre l'extrait du catalogue que je donne ci-dessous, avec les prix de vente de chaque N° et le chiffre de la commission que j'avais donnée.

N° 289. *Corbeil*. Registre des lettres, chartes..... concernant la justice de cette ville, Prévosté et Chastellenie de Corbeil, compilé par M<sup>e</sup> Jehan de la Barre, Prévost de Corbeil (1607-1624).

Ms. du XVII<sup>e</sup> siècle, de 813 pp. in folio, avec nombreuses gravures ajoutées par l'abbé Guiot.

Ce ms. provient évidemment de l'abbé Guiot. Il doit être le ms. original de l'ouvrage de de la Barre, qui n'a été imprimé qu'en 1647, mais avec beaucoup de notes et d'additions qu'on ne trouve pas dans l'imprimé. Cet ouvrage était d'un grand intérêt pour nous;

aussi j'avais donné commission jusqu'à 200 f. Il a été adjugé à 350 f.

Ce qui me console, c'est qu'il est revenu en France, ayant été acquis par un éminent bibliophile qui est aussi un des premiers membres fondateurs de notre société.

N° 520. Abbé Guiot. *Chants royaux sur l'immaculée conception* (1486-1604). Ms. XVIII<sup>e</sup> siècle.

Manuscrit peu important pour nous parce que nous en avons l'imprimé. J'avais offert 25 f., il a été vendu 37 fr. 50.

N° 521. Guiot. *Bibliophylacum didascalium poëma*.

Désappropriation de la bibliothèque d'un ancien conservateur par J. A. Guiot. 1806 — in-4°, ms.

Offert 25 fr., adjugé à 32 fr. 50.

N° 522. *Bibliandrothèque de Corbeil*, par J. A. Guiot, avec gravures. Ms. in-4°.

J'avais offert 25 fr., ce N° a été poussé jusqu'à 105 fr.

En résumé, c'est le N° 289 qui doit nous inspirer plus de regrets, car, pour les trois autres, l'abbé Guiot les a reproduits dans ses manuscrits qui sont à la bibliothèque de Rouen, où il est facile d'aller les consulter.

A. DUFOUR.



Pinard, un enfant de Corbeil, qui s'était fait l'historien de son pays, a dit à plusieurs reprises dans ses ouvrages que la Révolution n'avait pas été sanglante à Corbeil, en ce sens qu'il ne s'y était produit aucune exécution capitale.

Cela est vrai, mais ce que Pinard ne dit pas (peut-être l'ignorait-il), c'est que les suspects qui étaient arrêtés à Corbeil étaient envoyés à Versailles d'où on les transférait à Paris ; ils passaient ensuite devant le *tribunal criminel révolutionnaire*, et l'on sait quelle était la suite de cette comparution.

Voici en effet quelques noms de gens de Corbeil, guillotins à Paris ; ces notes proviennent des Archives nationales ; à chaque nom, je donne la cote ; il y a donc là une authenticité hors de doute.

CHASSELOUP, Pierre François, 45 ans, armurier; exécuté le 29 thermidor an II, à la Barrière du trône, inhumé à Picpus. (Cote W. 420).

LEBAULT, J.-B. 30 ans. Exécuté le 6 floréal an II. (Cote W. 355).

MINET, Élizabeth. Exécutée le 28 prairial an II. (Cote W. 368).

LEPAGE, Louis Jean. Exécuté le 15 brumaire an II. (Cote W. 293).

LE SAGE, Claude, instituteur. Exécuté le 5 thermidor an II. (Cote W. 429).

Et si l'on voulait continuer la recherche, il est probable qu'on en trouverait d'autres.

---

Pour terminer cette chronique déjà longue, je demande la permission de consigner ici un souvenir peu ou pas connu, afin qu'il ne soit pas perdu.

Le 2<sup>m</sup>e dimanche d'août 1851, M<sup>r</sup> Morlot, Archevêque de Tours, et qui fut plus tard Archevêque de Paris, présida à Evry-sur-Seine la cérémonie de la translation des restes de Sainte Lucie, envoyés de Rome aux Dames de Sion, qui venaient d'établir à Grandbourg (commune d'Evry) une maison d'éducation pour les jeunes filles. Cette fondation était due à une dame charitable, M<sup>m</sup>e Revenaz, née Dupin, dont le prénom était Lucie; sa famille habite encore, à Evry, le domaine de Beauvoir.



## TABLE DE LA 9<sup>e</sup> ANNÉE

---

Statuts et règlement de la Société. . . . .	Page v
Liste des membres . . . . .	xi
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.	xx
Sociétés correspondantes . . . . .	xxi
Compte-rendu des séances . . . . .	1
Assemblée générale du 10 Juin 1903 . . . . .	4
Etude historique sur saint Spire (Exupère) 1 <sup>er</sup> évêque de Bayeux et patron de Corbeil, par M. l'abbé P. DESTARAC . . . . .	12
Notre-Dame-des-Champs, prieuré dyonisien d'Essonnes, par M. J. DEPOIN . . . . .	26
Les dernières années de Michel de l'Hôpital, sa retraite au Vignay et sa mort au château de Bellébat, par M. l'abbé A. DEVERRE . . . . .	39
Le Grand Portail du cloître Saint-Spire, par M. A. DUFOUR.	56
Un souvenir de Morsang-sur-Seine, par M. le D <sup>r</sup> P. BOUCHER . . . . .	59
Le Collège de Corbeil, par M. A. DUFOUR . . . . .	88
Les restes de l'Hôtel-Dieu d'Étampes en 1665, par M. Ch. FORTEAU. . . . .	106
Le Conscrit de Corbeil et l'acteur Odry, par M. A. DUFOUR. . . . .	133
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	136
CHRONIQUE . . . . .	144

### GRAVURES

Châsse de saint Spire . . . . .	20
Portrait de Michel de l'Hôpital, chancelier de France . . . . .	39

Vue du Château du Vignay, habitation du Chancelier de l'Hôpital . . . . .	40
Vue de la Chapelle de Champmotteux, où est renfermé le tombeau du Chancelier de l'Hôpital . . . . .	48
Représentation théâtrale donnée par Mademoiselle Dupont au profit de l'école de Morsang-sur-Seine. .	62
Mademoiselle Dupont, rôle de Dorine dans le <i>Tartufe</i> , d'après la statuette de M. Guérard fils . . . . .	80



## PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

ANNÉE 1895. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1896. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1897. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1898. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1899. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1900. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1901. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1902. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1903. — Livraison I.

### MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Tome I. — 1897

L'Eglise de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,  
monographie accompagnée de 24 héliogravures de  
DUJARDIN.

Tome II. — 1900

a. La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil  
pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871. —  
Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction  
et notes par A. DUFOUR.

b. Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux  
environs au XVI<sup>e</sup> siècle, par J. PANNIER.

Tome III. — 1901

Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état  
actuel, par Aymé DARBLAY.

Magnifique ouvrage in-4°, enrichi de 54 gravures.



---

MONTDIDIER. — IMPRIMERIE J. BELLIN

---

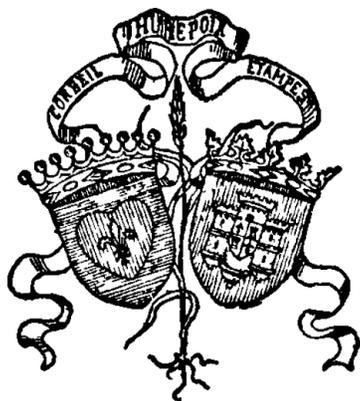
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

9<sup>e</sup> Année — 1903

---

2<sup>e</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1904

## SOMMAIRE DU 2<sup>e</sup> BULLETIN DE 1903

Un souvenir de Morsang-sur-Seine, par M. le Dr P. BOUCHER . . . . .	59
Le Collège de Corbeil, par M. A. DUFOUR . . . . .	88
Les restes de l'Hôtel-Dieu d'Étampes en 1665, par M. Ch. FORTEAU . . . . .	106
Le Conscrit de Corbeil et l'acteur Odry, par M. A. DUFOUR . . . . .	133
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	136
CHRONIQUE . . . . .	144

### GRAVURES

Représentation théâtrale donnée par Mademoiselle Dupont au profit de l'école de Morsang-sur-Seine. .	62
Mademoiselle Dupont, rôle de Dorine dans le <i>Tartufe</i> , d'après la statuette de M. Guérard fils . . . . .	80

---

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. POPOT père, Allées de Saint-Jean, à Corbeil.

---

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



## PUBLICATIONS

### DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

ANNÉE 1895. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1896. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1897. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1898. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1899. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1900. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1901. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1902. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1903. — Livraisons 1 et 11.

### MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Tome I. — 1897

L'Eglise de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,  
monographie accompagnée de 24 héliogravures de  
DUJARDIN.

Tome II. — 1900

a. La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil  
pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871. —  
Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction  
et notes par A. DUFOUR.

b. Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux  
environs au XVI<sup>e</sup> siècle, par J. PANNIER.

Tome III. — 1901

Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état  
actuel, par Aymé DARBLAY.

Magnifique ouvrage in-4<sup>o</sup>, enrichi de 54 gravures.

1903. — Les Sources de l'histoire de Seine-et-Oise.



4

---

MONTDIDIER. — IMPRIMERIE J. BELLIN

---